Bibliothèque

de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique

La " Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique ", inaugurée en 1897, réalise lentement, mais persévéramment, son programme qui était de reprendre, avec les seules ressources de l'initiative privée, le projet confié jadis par Léon XIII aux cardinaux de Luca, Pitra et Hergenrœther, à la suite de la lettre pontificale sur les études historiques, — savoir la composition d'une « Histoire ecclésiastique universelle, mise au point des progrès de la critique de notre temps ».

La matière a été distribuée en une série de sujets capitaux, chacun devant constituer un volume indépendant, chaque volume confié à un savant sous sa propre responsabilité. On n'a pas eu l'intention de faire œuvre pédagogique et de publier des manuels analogues à ceux de l'enseignement secondaire, ni davantage œuvre de vulgarisation au service de ce que l'on est convenu d'appeler le grand public : il y avait une œuvre plus urgente à faire en matière d'histoire ecclésiastique, une œuvre de haut enseignement.

Le succès incontesté des volumes publiés jusqu'ici nous a prouvé que ce programme répondait au désir de bien des maîtres et de bien des étudiants de l'enseignement supérieur français, autant que de bien des membres du clergé et de l'élite des catholiques.

Les origines du catholicisme.

Le christianisme et l'empire romain.

Les églises du monde romain.

Les anciennes littératures chrétiennes.

La théologie ancienne.

Les institutions anciennes de l'Église.

Les églises du monde barbare. — Les églises du monde syrien.

L'église byzantine. — L'État pontifical.

La réforme du XI^e^ siècle. — Le sacerdoce et l'Empire.

Histoire de la formation du droit canonique.

La littérature ecclésiastique du moyen âge.

La théologie du moyen âge. — Les institutions de la chrétienté.

L'Église et l'Orient au moyen âge.

L'Église et le Saint-Siège de Boniface VIII à Martin V.

L'Église à la fin du moyen âge.

La réforme protestante. — Le concile de Trente.

L'Église et l'Orient depuis le XV^e^ siècle.

La théologie catholique depuis le XVI^e^ siècle.

Le protestantisme depuis la Réforme.

L'expansion de l'Église depuis le XVI^e^ siècle.

L'Église et les gouvernements d'ancien régime.

L'Église et les révolutions politiques (1789-1870).

L'Église contemporaine.

Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique

Volumes précédemment parus :

Le Christianisme et l'Empire romain, de Néron à Théodose, par M. Paul Allard. *Neuvième édition.* 1 vol. in-12. . . . . **10 fr.**

Histoire des Dogmes, par M. J. Tixeront, doyen de la Faculté catholique de théologie de Lyon. Trois volumes.

— **I. La théologie anténicéenne.** *Neuvième édition.* 1 vol. in-12. . . . . **10 fr.**

— **II. De saint Athanase à saint Augustin** (318-430). *Septième édition.* 1 vol. in-12 . . . . . **10 fr.**

— **III. La fin de l'âge patristique** (430-800). *Sixième édition.* 1 vol. in-12.. . . . . **10 fr.**

Anciennes Littératures chrétiennes : I. La Littérature grecque, par Mgr Pierre Batiffol. *Quatrième édition. Epuisé.*

Anciennes Littératures chrétiennes : La Littérature syriaque, par M. Rubens Duval. *Troisième édition.* 1 vol. in-12. . . . . **10 fr.**

L'Afrique chrétienne, par Dom H. Leclercq, Bénédictin de Farnborough. *Deuxième édition. Epuisé.*

L'Espagne chrétienne, par Dom H. Leclercq, Bénédictin de Farnborough. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12. . . . . **10 fr.**

L'Angleterre chrétienne avant les Normands, par Dom Fernand Cabrol, abbé de Farnborough. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12. . . . . **10 fr.**

Les chrétientés celtiques, par Dom Gougaud, Bénédictin de Farnborough. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12. . . **10 fr.**

Le Christianisme dans l'Empire perse, sous la dynastie Sassanide (224-632), par M. J. Labourt, docteur en théologie et docteur ès lettres. *Deuxième édition.* 1 volume in-12. . . . . **10 fr.**

L'Église byzantine, de 527 à 847, par le R. Père Pargoire, des Augustins de l'Assomption. *Troisième édition.* 1 volume in-12. . . . . **10 fr.**

L'Église et l'Orient au Moyen Age : les Croisades, par M. Louis Bréhier, professeur d'histoire à l'Université de Clermont-Ferrand. *Quatrième édition.* 1 vol. in-12.. . . **10 fr.**

Les Papes d'Avignon (1305-1378), par G. Mollat, professeur à l'Université de Strasbourg. *Quatrième édition.* 1 vol. in-12. **10 fr.**

Le Grand Schisme d'Occident, par M. L. Salembier. *Cinquième édition.* 1 vol. in-12. . . . . **10 fr.**

L'Église romaine et les Origines de la Renaissance, par M. Jean Guiraud. *Cinquième édition.* 1 vol. in-12. **10 fr.**

Les origines du Schisme anglican (1509-1571), par M. J. Trésal. *Troisième édition.* 1 vol. in-12. . . . . **10 fr.**

Histoire politique des protestants français (1715-1794), par M. Joseph Dedieu, docteur ès lettres. 2 vol in-12.. **25 fr.**

Bibliothèque

de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique

LES PAPES DU XI^e^ SIÈCLE

ET

LA CHRÉTIENTÉ

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C^ie^. — PARIS. — 1926.

Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique

LES PAPES DU XI^e^ SIÈCLE

ET

LA CHRÉTIENTÉ

PAR

JULES GAY

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LILLE

DEUXIEME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

J. GABALDA, Éditeur

RUE BONAPARTE, 90

—

1926

MAY 23
#29

INTRODUCTION BIBLIOGRAPHIQUE

SOURCES ET INSTRUMENTS DE TRAVAIL

COLLECTIONS GÉNÉRALES

Baronius, *Annales Ecclesiastici* (1er vol. paru en 1588).

Acta Sanctorum des Bollandistes.

Collections conciliaires des PP. Labbe et Cossart, et du P. Hardouin; la collection la plus récente et la plus souvent citée est celle de J. D. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio* (Venise 1759-98, 31 vol. in-fol.). Sur les défauts de cette collection, voir l'étude du P. Quentin, *J. D. Mansi et les collections conciliaires* (Paris 1900).

Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores* (1723-38, 27 vol. in-fol.). Une nouvelle édition de Muratori, revue, amplifiée et corrigée est en cours de publication depuis 1900 : 150 fascicules ont paru jusqu'en 1916 à la librairie S. Lapi (Città di Castello); depuis 1916, c'est la librairie Zanichelli (Bologne) qui continue la publication.

Historiae Patriae monumenta. Augustae Taurinorum 1835-84, 20 vol. in-fol. s. II in-4° : t. 21 et 22 (1895-98).

Fonti per la Storia d'Italia, publiés depuis 1887 par l'Istituto Storico Italiano.

Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (1737-52), 8 vol. in-fol; continué après la mort de dom Bouquet (1754) par plusieurs de ses confrères jusqu'au tome 13 (1786), puis par dom Brial, et de nos jours par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

Migne, *Patrologie latine* (1844-55, 221 vol. in-4°).

Monumenta Germoniae historica, commencés par Pertz en 1826, et continués depuis. La série la plus considérable, celle des *Scriptores*, comprend les sources narratives, histoires et

chroniques (29 vol. fol.), la série *Leges*, les lois, décrets, etc. (5 vol. fol.).

Le format in-4° a été substitué depuis au format in-fol. Cf. en particulier : legum sectio IV : *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. I (éd. Weiland 1893). Une autre série comprend les : *diplomata regum et imperatorum Germaniae* (de Conrad 1er à Henri II inclusivement, t. I à III, 1879-1904); enfin un recueil capital pour l'histoire des conflits entre le Saint-Siège et l'Empire est celui des *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, seculis XI et XII conscripti (3 vol. 4°, 1891-97).

Les sources pour l'histoire des papes peuvent se diviser en deux séries principales :

1° Sources narratives, biographies, extraits des chroniques.

2° Actes des papes, bulles et privilèges.

Pour la 1re série, le recueil essentiel est celui de I. M. Watterich, *Pontificum Romanorum qui fuerunt inde ab exeunte saeculo IX usque ad finem saeculi XIII vitae ab aequalibus conscriptae* (t. I. Iohannes VIII-Urbanus II, 872-1099. Leipzig 1862).

Le *Liber Pontificalis* (éd. L. Duchesne, Paris 1886-92, 2 vol.) ne donne, pour le XIe siècle, qu'un petit nombre de textes.

Pour la 2e série, l'instrument de travail indispensable, ce sont les *Regesta Pontificum Romanorum*, de Ph. Jaffé (depuis la fondation de l'Église jusqu'en 1198; 1re édition, Leipzig 1851). Une 2e édition, considérablement augmentée et améliorée a été publiée en 1885, en 2 volumes, sous les auspices de Wattenbach, par S. Loewenfeld, F. Kaltenbrunner, P. Ewald. C'est Loewenfeld qui est l'éditeur responsable de la partie des *Regesta*, commençant à la fin du IXe siècle.

Une nouvelle publication des *Regesta* a été entreprise sous les auspices de l'Académie de Göttingue par P. Fr. Kehr, suivant un plan topographique : elle doit comprendre tous les privilèges, bulles, accordés par les pontifes romains (jusqu'en 1198) aux églises, monastères, villes ou particuliers de diverses parties de la chrétienté. Il n'a paru jusqu'à présent que 6 volumes de l'*Italia Pontificia :* I *Roma* (1906), II *Latium* (1907), III *Etruria* (1908), IV *Umbria, Picenum, Marsia* (1909), V *Æmilia* (1911), VI *Liguria, sive prov. Mediolanensis* (1913); et 1 volume de la *Germania Pontificia* (*prov. Salisburgensis*, 1910, auctore A. Brackmann).

SOURCES CITÉES POUR LES DIFFÉRENTES PÉRIODES

Pour la critique des sources Cf. les deux recueils de W. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, 5e éd., 2 vol. 1885-86 et A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I et II, 1901-02.

Introduction (époque des Ottons; pontificat de Silvestre II).

Œuvres de Liudprand de Crémone (*Antapadosis; historia Ottonis, relatio de legatione Constantinopolitana*). M. G. Ss. III, 264 et s. et dans la collection 8° des *Scriptores rerum germanicarum, in usum scholarum* (tirés des M. G.), éd. Dümmler, 1877.

Acta concilii Remensis ad S. Basolum, auctore Gerberto *archiepiscopo* (M. G. Ss. III, 659).

Vita Bernwardi episcopi auctore Thangmaro (M. G. Ss. IV, 754) : *vita quinque fratrum* (id. XV, 717).

Œuvres de Gerbert, publiées par Olleris (1867). Lettres de Gerbert, éd. J. Havet, 1889 (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

Richer, *Historiae* (M. G. Ss. III, 561, et dans la collection 8° in usum scholarum, éd. Waitz, 1877).

Période 1003-48 (antérieure à Léon IX).

Adalberti *vita Heinrici* (M. G. Ss. IV, 792). — *Annales Hildesheimenses*, continuatio 990-1040 (M. G. Ss. III, 90). — *Annales Quedlinburgenses*, continuatio 994-1025 (id. III, 72). — Cosmas, *Chronica Boemorum* (id. IX, 32). — Hermannus Augiemis, *Chronicon* (id. V, 67). — Thietmar de Merseburg, *Chronicon* (id. III, 723). — *Vita Meinwerci, episcopi Patherbrunnensis* (id. XI, 104). — Wipo, *De gestis Chonradi et Heinrici* (id. XI, 254). — *Gesta episcoporum Cameracensium* (id. VII, 393). — Herigeri et Anselmi *gesta episcoporum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium* (id. VII, 134 et XIV, 107). — Ademar de Chabannes, *Chronique*, éd. Chavanon (1897) dans la collection de textes pour l'étude et l'enseignement de l'histoire. — Raoul Glaber, *Historiarum libri quinque*, éd. Prou (1886) dans la même collection. *Miracula S. Benedicti*, éd. de Certain, 1858 (Société de l'histoire de France). *Vita Gauzlini*, par André de Fleury (éd. Ewald. Neues Archiv, III, 351). *Chronique de Saint-Bénigne* (éd. Bougaud et Garnier, Dijon 1875). *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille* (éd. Guérard 1857). — *Chronica varia Pisana* (Muratori R. I. S. VI, 167). — Arnulfi *Gesta*

ST. MARY'S COLLEGE LIBRARY

archiepiscoporum Mediolanensium (M. G. Ss. VIII, 1). — *Annales Romani* (*Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. II. 329). — Didier, abbé du Mont-Cassin : *Dialogi* (P. L. 149, col. 1001). — Pierre Damien, *Lettres* (P. L. t. 144); opuscule 19 (id. 145, col. 428). — Lettre de l'abbé Odilon (de Cluny) à l'empereur Henri, publiée par E. Sackur (Neues Archiv, XXIV, 734). — Lettres des papes : Jean XVIII, Sergius IV et Benoît VIII (P. L. 139, col. 1471, 1494, 1579); Jean XIX et Benoît IX (P. L. 141, col. 1115, 1343); Grégoire VI et Clément II (P. L. 142, col. 573, 577).

Période 1049-73 (débuts de la réforme; de l'avènement de Léon IX à la mort d'Alexandre II).

Pour les vies de Léon IX, cf. *Acta Sanctorum :* 19 avril (aprilis, t. II, 642). La principale est celle de Wibert, archidiacre de Toul, contemporain du pape (Watterich, t. I, p. 127); une autre, postérieure, due à un moine de Bénévent, a été publiée par Borgia, *Memorie storiche della città di Benevento*, Rome 1763, t. II, 300 (Watterich n'en donne que des extraits); celle de Bruno de Segni (Watterich, I, 95) a été écrite au temps d'Urbain II; une vie nouvelle a été publiée par le P. Poncelet dans les *Analecta Bollandiana*, t. 25, p. 258 (1906). — Anselmi monachi Remensis *historia dedicationis ecclesiae S. Remigii* (Watterich, I, 113). — Lettre de Jean, abbé de Fécamp, au pape Léon IX (P. L. 143, col. 797). — *Anonymus Haserensis, de episcopis eichstetensibus* (M. G. Ss. VII, 253). — Lambert de Hersfeld, *Annales* (M. G. Ss. III, 22, et dans la collection 8° in usum scholarum, éd. Holder-Egger, 1894). — Hermannus Augiensis, chron. citée jusqu'en 1054, continuation par Berthold (M. G. Ss. V. 264). — Adam de Brême, *Gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum* (M. G. Ss. VII, 2 et P. L. 146, col. 458). — *Annales Altahenses majores* (M. G. Ss. XX, 807). — Bernold de Constance, *Chronicon.* (M. G. Ss. V, 385). — *Codex Udalrici* (Monumenta Bambergensia dans Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. V, 1, 1869).

Annales Romani (cf. supra). — Bonizo de Sutri, *Liber ad amicum* (dans Jaffé : *Monumenta Gregoriana*, p. 575 et *Libelli de lite*, I, 589). — Benzo d'Albe, *Ad Heinricum imp. libri VII* (M. G. Ss. XI, 591). — Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis* (M. G. Ss. VII, 551). — Aimé (du Mont-Cassin), *Ystoire de li Normant* (éd. Delarc, 1892). *Anonymi sed antiqui narratio consecrationis et dedicationis ecclesiae Casinensis ab Alexandro* (Muratori, R. I. S. V, 76).

Arnulfi *Gesta archiep. med.* (cf. supra). — Landulfi *Historia Mediolanensis* (M. G. Ss. VIII, 32). *S. Arialdi vita* (P. L. 149, col. 1170). *S. Joannis Gualberti vita* (P. L. 146, col. 672). Une seconde vie du même (id. col. 767). Une troisième vie a été publiée par Davidsohn (*Forschungen Zür älteren Geschichte von Florenz*, t. I, 1896).

Humbert de Moyenmoutier, *Adversus simoniacos* (P. L. 143, col. 1011 et *Libelli de lite...* t. I, 116).

Œuvres de Pierre Damien (P. L. 144 et 145).

Pour les relations du Saint-Siège et de la France : procès-verbal du couronnement de Philippe Ier en 1059 (Bouquet, XI, 32). Lettres de Gervasius aux papes Nicolas II et Alexandre II (id. XI, 499).

Pour les relations avec la Normandie et l'Angleterre, cf. dans le même vol. de dom Bouquet, les extraits de Guillaume de Poitiers (id. 92), de Guillaume de Jumièges (id. 49), des *Acta archiepiscoporum Rothomagensium* (id. 70), de l'abbé Ingulf (id. 155) et l'*Historia ecclesiastica* d'Orderic Vital (éd. Leprévost et Delisle, 5 vol. 1838-55. Soc. hist. de France), bien qu'elle appartienne, par sa rédaction, à une époque plus tardive (2e quart du xiie siècle).

Lettres des papes : Léon IX, Victor II, Etienne IX et Nicolas II (P. L. 143, col. 591, 803, 869, 1301); Alexandre II (P. L. 146, col. 1279). On a relevé dans la *Collectio canonum Britannica* beaucoup de lettres nouvelles d'Alexandre II (Ewald, dans les *Neues Archiv*, V, 327 (1879). Elles sont analysées dans la 2e éd. des *Regesta* de Jaffé, revue par Lœwenfeld. Cf. aussi Lœwenfeld, *Epistolae pontificum Romanorum ineditae*. Leipzig 1885; Pflugk-Harttung, *Acta pontificum Romanorum inedita*, 3 vol. in-4° 1880 et s. — Id., *Iter Italicum*, 1883.

Les deux versions du décret de 1059, sur l'élection des papes, sont reproduites dans le vol. des M. G. déjà cité : *Constitutiones et acta publica imp. et regum*, t. I, p. 539.

Les lettres et documents, relatifs au schisme oriental, ont été recueillis par Will, *Acta et Scripta quae de controv. eccl. gr. et lat. saec. XI exstant*, 1861.

Pontificat de Grégoire VII (1073-85).

1° Vie de Grégoire VII, dans le *Liber pontificalis* de Pierre-Guillaume (éd. Duchesne, II, 282; Watterich, I, 294); 2° une biographie plus étendue a pour auteur le prêtre allemand

Paul de Bernried, qui est venu à Rome vers 1122 et semble avoir écrit, à Rome même, la première partie de son œuvre (Watterich, I, 474. Cf. l'étude du P. Peitz, citée plus loin).

Aux textes déjà cités (chroniques de Lambert de Hersfeld, de Berthold, de Bernold, d'Arnulf de Milan, de Léon d'Ostie et d'Aimé du Mont-Cassin, *Liber ad amicum* de Bonizo de Sutri) il faut joindre : les chroniques de Marianus Scotus (M. G. Ss. V, 481; P. L. 147, col. 623), d'Hugues de Flavigny (M. G. Ss. VIII, 288; P. L. 154, col. 21) et de Sigebert de Gembloux (M. G. Ss. VI, 300; P. L. 160, col. 57); Bruno, *De bello saxonico* (Ss. V, 329); Romuald de Salerne, *Annales* (id., XIX, 398); Geoffroi Malaterra, *Historia Sicula* (P. L. 149, col. 1087); Donizo, *Vita Mathildis* (M. G. Ss. XII, 381); *Vita Anselmi Lucensis* (id., XII, 18).

Libelles anti-grégoriens : Wenric de Trèves (*Libelli*, I, 285); Petrus Crassus, *Defensio Heinrici regis* (Libelli, I, 434); Guy de Ferrare, *De scismate Hildebrandi* (Libelli, I, 529); Beno, *Gesta Romanae Ecclesiae contra Hildebrandum* (Libelli, II, 369).

Le *Registre* des lettres du pape Grégoire VII, conservé aux archives du Vatican, a été publié par Jaffé (*Monumenta Gregoriana*, 1865 : t. II de la *Bibliotheca rerum germanicarum*).

Pour la controverse bérengarienne : lettre d'Hugues de Langres à Bérenger (P. L. 142, col. 1327), lettre d'Adelmannus à Bérenger (P. L. 143, col. 1289), lettre de l'évêque de Liége au roi Henri (Bouquet, XI, 497), lettre de Gozechinus, *scolasticus* de Mayence (Bouquet, XI, 500); Guitmundus d'Aversa, *De corp. et sang. Christi veritate in Eucharistia* (P. L. 149, col. 1427); lettre de Bérenger à Lanfranc (P. L. 150, col. 65); Lanfranc, *De corpore et sanguine Domini adversus Berengarium* (P. L. 150, col. 407); *De Berengarii damnatione opusc. anon.* (Mansi, XIX, 759), et le recueil de Sudendorf, *Berengarius Turonensis oder eine Sammlung ihn betreffender Briefe*, 1850.

Guillaume de Malmesbury, *De gestis regum Anglorum* (Londres 1889, t. II, p. 338).

Hildebert de Lavardin, *Vers sur Berenger* (P. L. 171, col. 1396).

Pontificats de Victor III et d'Urbain II (1086-99).

Pour la vie de Victor III : Léon d'Ostie, chron. citée, l. III, à partir du c. 34, continuée par Pierre Diacre, dont le témoignage est plus suspect (M. G. Ss. VII, 698). *Vie d'Urbain II.*

faussement attribuée par Watterich à Pierre de Pise (*Lib. Pontif.*, éd. Duchesne, II, 293). — Chronique de Bernold (v. supra), Donizo (id.), Geoffroy Malaterra (id.); *Codex Udalrici* (id.); Ekkehard d'Aura, *Chronicon* (M. G. Ss. VI, 1); *Historia consecrationis monasterii Cavensis* (Muratori, R. I. S. VI, 237); *Chronicon Farfense*, éd. Balzani, 2 vol. 1903 (Fonti per la storia d'Italia); Geoffroy de Vendôme, *Lettre* (Watterich, I, 590). — Eadmer, *Vita Anselmi* et *Historiae novorum libri* (P. L. 158, col. 863; 159, col. 346; éd. Rule, 1884).

Lettres d'Hugues de Die (P. L. 157, col. 507).

Sur Urbain II et la croisade, v. les chroniques publiées dans le recueil de l'Académie des Inscriptions (*Historiens occid. des croisades*) et particulièrement Foucher de Chartres (t. III, 311), Baudri de Bourgueil (t. IV, 1), Guibert de Nogent (t. IV, 115), Robert le Moine (t. III, 717).

Lettres des papes : Victor III (P. L. 149, col. 961), Urbain II (P. L. 151). Un grand nombre de lettres d'Urbain II ont été trouvées dans la *Collectio britannica* (Ewald, *Neues Archiv*, V, 352). Cf. les recueils déjà cités de Loewenfeld et Pflugk-Hartung.

LIVRES MODERNES ET ARTICLES DE REVUE

Ouvrages d'ensemble : Parmi les nombreuses *histoires de l'Église*, publiées en Allemagne (celles de Funk et de Kraus ont été traduites en français); on citera particulièrement celle d'Hergenröther, revue et mise au courant par Kirsch, et enrichie d'une copieuse bibliographie (trad. italienne du P. Rosa, 8 vol. 8°, 1908-11). — Hefele, *Histoire des Conciles*, trad. sur la 2e éd. par dom H. Leclercq (le t. IV, 2e p., 1911, comprend la période 870-1073, le t. V, 1re p., 1912, la période 1073-1137).

A. Dufourcq, Histoire ancienne de l'Église : *le christianisme et les barbares*, 4e éd. 1924. — Histoire moderne de l'Eglise : *le christianisme et l'organisation féodale*, 4e éd. 1924.

Sur l'évolution de la chrétienté latine et l'histoire des Papes depuis l'époque carolingienne jusqu'à la fin du Xe siècle :

Kleinclausz, *L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations*, 1902. — Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne :* le pape Jean VIII, 1895. — F. Lot et L. Halphen, *Le règne de Charles le Chauve*, 1re p. 1909. — Ph. Lauer, *Louis IV d'Outremer*, 1899. — F. Lot, *Les der-*

niers carolingiens, 1891. — F. Lot, *Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du X^e siècle*, 1903.

R. Poupardin, *Le royaume de Provence*, 1901. — R. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, 1907. — Parisot, *Histoire de Lorraine*, t. I^er, 1919.

E. Dummler, *Geschichte des östfränkischen Reichs*, 2^e éd. 1887-88, 3 vol.

Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, 5^e éd. 1881, t. I.

G. Richter und Kohl, *Annalen des deutschen Reichs im Zeitalter der Ottonem und Salier*, t. I, 1890. — A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, 1889 et t. III, 1906 (Die Zeit der sächsischen und fränkischen Kaiser).

L. M. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. I à III, 1897-1911, t. IV, 1^re p. 1915.

S. Pivano, *Stato e chiesa da Berengario ad Arduino*, 1908.

G. Romano, *Le dominazioni barbariche in Italia* (*395-1024*), 1909.

P. Villari, *L'Italia da Carlomagno alla morte di Arrigo VII*, 1910.

L. Duchesne, *Les premiers temps de l'Etat pontifical* (3^e éd. 1911). — J. Gay, *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin*, 1904. — F. Cabrol, *L'Angleterre chrétienne avant les Normands*, 1909. — Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, Leyde 1901; — Id., *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne au moyen âge*, 3^e éd. 1881. (Sur le rite mozarabe, v. Dollfus, *Revue de l'histoire des religions*, 1893, 2, 123 et une longue note de Leclercq (traduction de Hefele : *Histoire des Conciles*, t. V, 1, 284) qui résume les conclusions de Florez, *España sagrada*). — Ebert, *Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident*, trad. Aymeric et Condamin, 1884, t. II. — Ad. Schaube, *Handelsgeschichte der Romanischen Völker*, 1906. — Amari, *Storia dei musulmani di Sicilia*, 3 vol., 1854-72.

Pour la topographie ecclésiastique, v. Gams, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, 1873. — J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne, évêchés et ruines antiques*, 1912. — L. Duchesne, *L'Illyricum ecclésiastique* (Byzantinische Zeitschrift, 1892, reproduit dans : *Autonomies ecclésiastiques*, 1896). Du même : *Les Fastes épiscopaux dans l'ancienne Gaute*, t. I, provinces du Sud-Est, 2^e éd. 1907, t. II, Aquitaine et Lyonnaises, 1910 t. III les provinces du Nord et de l'Est, 1915. — F. Savio, *Gli antichi vescovi d'Italia dall origine al 1300*. I. *Il Piemonte*, 1899. II. *La Lombardia*, 1913 (ouvrage interrompu par la mort de l'auteur). Le recueil ancien d'Ughelli, *Italia Sacra*

(éd. Coleti, 10 vol. in-fol. 1717 et s.) rend les mêmes services que la *Gallia Christiana* des Bénédictins pour la France, mais il manque souvent de critique. V. les notices de Kehr, dans les vol. parus et cités plus haut de l'*Italia Pontificia*, et les notes de Paul Fabre sur les divers évêchés et monastères, mentionnés au *Liber Censuum*. (*Le Liber Censuum de l'Eglise Romaine*, t. Ier, 1910.)

De l'an mille à 1048.

Ouvrages déjà cités de Giesebrecht, G. Richter, A. Hauck, G. Romano, L. Duchesne, J. Gay.

Dom Plaine, *Les prétendues terreurs de l'an mille* (Revue des questions historiques, 1873, t. 13, p. 145). — J. Roy, *L'an mille*, 1885. — P. Orsi, *L'anno mille* (Rivista storica italiana, 1887, t. 4). — Picavet, *Gerbert, un pape philosophe*, 1897.

J. Ficker, *Forschungen zur Reichs-und Rechtsgeschichte Italiens*, 4 vol. 1868-74.

S. Hirsch, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*, herausgegeben von R. Uringer, H. Pabst und H. Bresslau, 3 vol. 1862-74. — H. Bresslau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, 2 vol. 1879-81. — Steindorff, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich III*, 2 vol. 1874. — H. Pahncke, *Geschichte der Bischöfe Italiens deutscher Nation :* I Teil. *Gesch. der Bischöfe Italiens deutscher Nation von 951-1004* (Hist. Studien, heft 112, 1913). — Bloch, *Beiträge zur Geschichte des Bischofs Leo von Vercelli* (Neues Archiv, t. 22, 1897). — Lesêtre, *Saint Henri*, 1899. — Kretschmayer, *Geschichte von Venedig*, t. I, 1905. — G. B. Borino, *L'elezione e la deposizione di Gregorio VI* (Archivio della Societa Romana di Storia Patria, t. 39, 1916).

Luchaire, *Les premiers Capétiens* (t. II, 2 de l'Histoire de France, Lavisse). — J. Flach, *Les origines de l'ancienne France* 4 vol. 1886-1917. — C. Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, 1885. — Id., *De Fulberti Carnotensis episcopi vita et operibus*, 1885. — Hückel, *Les poèmes satiriques d'Adalbéron* (Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris, t. 13, 1901). — Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales dans l'église de France du IXe au XIIe siècle*, 1890. — Leroux, *La royauté française et le Saint-Empire* (Rev. Historique, 1892, t. 50; Cf. les critiques de Lot (Rev. historique, t. 50, p. 147-151) et P. Fournier (Bulletin critique, 1895, p. 545-57).

L. Hubert, *Gottesfrieden und Landfrieden;* I. Buch : *Die*

Friedensordnungen in Frankreich, 1892. — G. DE MANTEYER, *La paix en Viennois et les additions à la Bible de Vienne*, Grenoble 1904 (Suite aux *Origines de la maison de Savoie en Bourgogne*, Bulletin Soc. de statistique de l'Isère, 4e série, t. 7).

L. HALPHEN, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, 1906.

Sur la réforme monastique.

M. HEIMBUCHER, *Die Orden und Congregationen der katholischen Kirche*, t. I, 1907. — MITTARELLI, *Annales Camaldulenses* (t. I et II, 1755-73).

U. BERLIÈRE, *L'ordre monastique des origines au XIIe siècle*, 1921. — W. FRANKE, *Quellen und Chronologie zur Geschichte Romualds von Camaldoli*, 1910. — ID., *Romuald von Camaldoli* (Hist. Studien h. 107, 1913).

Sur Cluny et les Clunisiens :

P. LORAIN, *Histoire de l'abbaye de Cluny*, 1845. — F. CUCHERAT, *Cluny au XIe siècle, son influence religieuse, intellectuelle et politique*, 1851. — H. PIGNOT, *Histoire de l'ordre de Cluny*, 3 vol. 1868. — Introduction de BRUEL au *Recueil de chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, 1876. — E. SACKUR, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Iahrhunderts*, 2 vol. 1892-94. *Annales de l'Académie de Mâcon* (3e série, t. XV) : *le millénaire de Cluny*, 1910. Noter en particulier dans ce vol. une étude de G. LETONNELIN sur *Cluny et le privilège de l'exemption.*

De 1049 à 1073 (Débuts de la réforme).

G. RICHTER, *Annalen des deutschen Reichs im Zeitalter der Ottonen und Salier*, t. II (de 1056 à 1137), 1898. — E. MEYER VON KNONAU, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. I et II 1890-94 (1056 à 1077). — J. ZELLER, *Histoire d'Allemagne*, t. III (*l'Empire germanique et l'Eglise*, 1876. — E. DUPRÉEL, *Histoire critique de Godefroid le Barbu, duc de Lotharingie, marquis de Toscane*, 1904. — F. CHALANDON, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, 2 vol. 1907. — de CROZALS, *Lanfranc archevêque de Cantorbéry*, 1877. — BOISSONNADE, *Du nouveau sur la chanson de Roland*, 1923.

DELARC, *Un pape alsacien, essai historique sur S. Léon IX et son temps*, 1876. — BRUCKER, *L'Alsace et l'Église au temps*

du pape Léon IX, 2 vol. 1889. — W. Brocking, *Die französische Politik Papst Leos IX*, 1891. — L. Bréhier, *Le schisme oriental du XI^e siècle*, 1899. — W. Norden, *Das Papstum und Byzanz*, 1903. — U. Robert, *Le pape Etienne X* (Revue des Questions Historiques, 1876, t. 20). — Delarc, *Le pontificat de Nicolas II* (Revue des Questions Historiques, 1886, t. 40). — Id., *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Eglise au XI^e siècle*, 3 vol. 1889-90.

P. Scheffer-Boichhorst, *Die Neuordnung der Papstwahl durch Nicolaus II*, 1879.

Capecelatro, *Storia di S. Pier Damiano e del suo tempo*, 1862. — dom R. Biron, *Saint Pierre Damien*, 1908.

Kehr, *Scrinium und Palatium* (Etude sur la chancellerie pontificale au XI^e siècle) (Mittheilungen des Instituts für öster reichische Geschichtsforschung; ergänzungs-band VI (cf. c. r. de Schiaparelli dans la Rivista Storica Italiana, 1902).

J. von Pflugk-Harttung, *Die bullen der Päpste bis zum Ende des 12 Iahrhunderts 1901*.

P. Fabre, *Etude sur le Liber Censuum de l'Eglise Romaine*, 1892. — P. Fournier, *Le premier manuel canonique de la réforme du XI^e siècle* (Mélanges de l'Ecole française de Rome, 1894, t. 14, p. 144). — A. Fliche, *Etudes sur la polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII : Les Prégrégoriens*, 1916. — Id., *Hildebrand* (Moyen Age, 1919, t. 21). — Id., *La Réforme grégorienne*, I; *La formation des idées grégoriennes*, 1924.

De 1073 à 1100.

Ouvrages, déjà cités, de Delarc (*S. Grégoire VII*), Chalandon, Zeller, Hauck, G. Richter. — E. Meyer von Knonau, *Jahrbüchen des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. III, 1900 (1077-84), t. IV, 1903 (1085-96), t. V, 1904 (1097-1106). — K. Hampe, *Deutsche Kaisergeschichte in der Zeit der Salier und der Staufer*, 1909. — Fliche, *Le règne de Philippe I^er, roi de France*, 1912.

J. Voigt, *Hildebrand als Papst Gregorius VII, und sein Zeitalter*, 2^e éd., 1846 (trad. en français par l'abbé Jager). — Montalembert, *Les moines d'Occident*, t. VI, 1877. — Ed. Langeron, *Grégoire VII et les origines de la doctrine ultramontaine*, 1870. — Villemain, *Histoire de Grégoire VII*, 1873. — Rocquain, *La papauté au moyen âge*, 1881. — W. Martens, *Gregor VII, sein Leben und Wirken*, 1894, 2 vol. — A. Fliche, *Saint Grégoire VII*, 1920. — L. Tosti, *La contessa Matilde e i Romani pontefici*, 1859, 3^e éd. 1886. — Overmann, *Gräfin*

Mathilde von Tuszien, ihre Besitzungen, 1895. — F. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, trad. italienne de Renato Manzato, 1873 (t. III et IV). — Une nouvelle traduction italienne, enrichie de notes et illustrée, est due à L. Borsari, 1900.

Etudes sur les sources :

L. Duchesne, *Le Liber Pontificalis aux mains des Guibertistes et des Pierleonistes* (Mélanges de l'Ecole Française de Rome, t. 38, 1920). — Peitz, *Das originalregister Gregor VII im Vaticanischen Archiv* (Sitzungsberichte de l'Académie de Vienne, t. 165, 1911). L'*exkurs I* qui suit cette étude porte sur la *Vita Gregorii*, de Paul de Bernried. — E. Caspar, *Studien zum Register Gregors VII* (Neues Archiv, t. 38, 1913).

Holder-Egger, *Studien zu Lambert von Hersfeld VI. Canossa* (Neues Archiv, t. 19, 1894, p. 537). — R. Bock, *Die Glaubwürdigkeit der Nachrichten Bonithos von Sutri in Liber ad amicum und deren Verwertung in der neueren Geschichtschreibung* (Hist. Studien heft 73-1909).

A. Fliche, *L'élection de Grégoire VII* (Moyen âge, 1924-25, p. 71). — Berlière, *Grégoire VII fut-il moine?* (Revue bénédictine, 1893, p. 337). Cf. *Analecta Bollandiana*, t. 13, p. 184 (1894) et t. 15, p. 365 (1896).

C. Mirbt, *Die publizistik im Zeitalter Gregors VII*, 1894. — Lœwenfeld, *Der Dictatus papae Gregors VII und eine Ueberarbeitung desselben im XII Iahrhundert* (Neues Archiv, t. 16, p. 193, 1891). — E. Sackur, *Der dictatus papae und die Canonensammlung des Deus dedit* (Neues Archiv, t. 18, p. 137, 1892). — A. Giry, *Grégoire VII et les évêques de Térouanne* (Revue historique, t. I, p. 388, 1876). — W. Lühe, *Hugo von Die und Lyon, Iegat von Gallien*, 1898. — A. Cauchie, *La querelle des Investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai*, 2 vol. 1890-93.

L. Paulot, *Un pape français : Urbain II*, 1903. — A. Fliche, *L'élection d'Urbain II* (Moyen Age, 1916). — Id., *Leçons sur la crise religieuse de 1085 à 1088* (Revue des cours et conférences, 1922-23). — E. Jordan, *La politique ecclésiastique de Roger Ier* (Moyen Age, 1922 et 1923).

Sur Urbain II et l'Orient : Bréhier, *L'Église et l'Orient au Moyen Age*, 3e éd. 1911. — F. Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène*, 1900. — Id., *Histoire de la première croisade jusqu'à l'élection de Godefroi de Bouillon*, 1925. — Riant, *Inventaire des lettres historiques des croisades* (Archives de l'Orient latin, t. I, 1885). — B. Leib, *Rome, Kiev et Byzance à la fin du XIe siècle*, 1924.

Sur Cluny et le monachisme à la fin du XIe siècle : DOM L'HUILLIER, *Vie de S. Hugues, abbé de Cluny*, 1888. — BRUEL, *Les chapitres généraux de l'ordre de Cluny* (Bibliothèque de l'École des Chartes, t. 34, p. 542, 1873). Cf. B. VIOLLET, *Histoire des Institutions de la France* (1890), t. I, p. 370 et II, p. 381. — H. LÖBBEL, *Der Stifter des Carthaüser-Ordens, der heilige Bruno aus Köln*, 1899. — LEFEBVRE, *Saint Bruno et l'ordre des Chartreux*, 2 vol. 1883.

Sur la restauration du droit canonique et le conflit des doctrines :

L. SALTET, *Les réordinations*, 1907. — A. SCHARNAGL, *Der Begriff der Investitur in den quellen und Literatur des Investiturstreits*, 1908 (cf. DIEU, Revue, d'histoire ecclésiastique, t. 10, p. 824, 1909, et JORDAN, Revue des questions historiques, 1910, p. 300). — A. FLICHE, *Les théories germaniques de la souveraineté à la fin du XIe siècle* (Revue historique, t. 125, p. 1, 1917). — A. SOLMI, *Stato e chiesa secondo gli scritti politici da Carlomagno fino al Concordato di Worms*, 1901 (Cf. A. CAUCHIE, Revue d'hist. ecclésiastique, 1904, p. 573). — P. FOURNIER, *Bonizon de Sutri, Urbain II et la comtesse Mathilde* (Bibliothèque de l'École des Chartes, t. 76, p. 265, 1915. — ID., *Les collections canoniques romaines à l'époque de Grégoire VII*, 1918 (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. 41, p. 271). — ID., *Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres* (Bibliothèque de l'École des Chartes, 1897 (t. 58). — ID., *Yves de Chartres et le droit canonique* (Revue des questions historiques, 1898, t. 63). — ID., *Un tournant dans l'histoire du droit* (Nouvelle Revue historique du droit français et étranger, 1917).

ESMEIN, *La question des investitures dans les lettres d'Yves de Chartres*, 1889.

Sur l'hérésie au XIe siècle et la controverse bérengarienne : C. SCHMIDT, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, 2 vol. 1849. — CLERVAL, *Les écoles de Chartres au moyen âge*, 1895. — EBERSOLT, *Essai sur Bérenger de Tours* (Revue de l'histoire des religions, t. 48, 1903). — F. VERNET, article *Bérenger* dans le Dictionnaire de théologie catholique. — W. BRÖCKING, *Die lossagung des Bischofs Eusebius von Angers von Bérengar von Tours*. (Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, 1891, t. 5, p. 361 et 1894, t. 12, p. 344).

LES PAPES DU XI[E] SIÈCLE

ET LA CHRÉTIENTÉ

INTRODUCTION

L'ÉVOLUTION DE LA CHRÉTIENTÉ LATINE DE L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE A LA RESTAURATION DE L'EMPIRE (752-962). — LE SAINT-SIÈGE ET LES FRANCS; L'ANARCHIE OCCIDENTALE.

Pour se faire de la chrétienté latine, aux environs de l'an 1000, une idée aussi juste que possible, il importe d'en retracer brièvement l'évolution dans les siècles antérieurs, en insistant surtout sur l'aspect nouveau qu'elle a pris, depuis le temps de Pépin le Bref et de Charlemagne. Si nous remontons près d'un siècle et demi avant Pépin le Bref, à l'époque de saint Grégoire le Grand (590-604), le domaine propre de la chrétienté latine correspond encore, à peu près, à la partie occidentale de l'ancien Empire Romain, dont il faut retrancher cependant la région qui s'étend des Alpes au Danube (Norique et Pannonie), où les progrès des païens, Avares et Slaves, amènent la disparition des églises

chrétiennes primitives. Notons d'ailleurs que tous les diocèses chrétiens de l'*Illyricum* (y compris la Macédoine et la Grèce) dépendent du pape, seul patriarche d'Occident [1]. En Grande-Bretagne, le christianisme déjà vivace chez les Bretons d'Irlande, de Cornouailles et du pays de Galles, commence à peine à se répandre chez les Anglo-Saxons. L'Église de Rome reste sujette de l'Empire byzantin, représenté en Italie par l'exarque de Ravenne : mais déjà ses immenses domaines, les prérogatives reconnues à l'évêque de Rome par la législation impériale, les services rendus à la population de Rome et à l'administration byzantine elle-même, assurent au Saint-Siège, plus d'un siècle avant la constitution officielle de sa souveraineté temporelle, une situation politique exceptionnelle.

Cependant, les chrétientés les plus anciennes, celles de l'Orient, sont frappées au cours du VII^e siècle par une terrible catastrophe : le triomphe de l'Islam réduit à une destinée singulièrement précaire les églises de Syrie, de Mésopotamie et d'Égypte, et accroît d'autant l'importance, dans le monde chrétien oriental, de l'Église byzantine et de son chef. Bientôt les églises d'Afrique, celles d'Espagne — sauf dans une étroite région au nord de la péninsule — subissent, dans l'Occident latin, le même sort ; mais elles lèguent à leurs sœurs d'Italie et de Gaule des traditions, des exemples, des textes d'une

1. L. DUCHESNE, *L'Illyricum ecclésiastique* (*Byz. Zeitschrift*, 1892, p. 531), étude reproduite dans le volume intitulé : *Autonomies ecclésiastiques, Églises séparées* (1896), p. 229-279. L'*Illyricum* comprend toute la partie occidentale et méridionale de la péninsule des Balkans, jusqu'à une ligne conventionnelle passant entre Sofia et Philippopoli, et aboutissant à l'embouchure de la Mesta, au nord de l'île de Thasos (limite occidentale du diocèse de Thrace, d'après la *notitia dignitatum*).

rare valeur : les œuvres de leurs docteurs et la législation de leurs conciles. Le domaine de la chrétienté latine, si gravement atteint autour du bassin occidental de la Méditerranée, s'étend en Grande-Bretagne et au delà du Rhin. Bientôt la querelle des Images provoque, au début du VIII^e^ siècle, le soulèvement d'une grande partie de l'Italie contre Byzance, préparant ainsi la séparation politique de Rome et de l'Empire Romain d'Orient. Les empereurs iconoclastes enlèvent à la juridiction du Saint-Siège, pour les rattacher au patriarcat byzantin, les églises de l'*Illyricum*, celles de Sicile et de Calabre, déjà hellénisées. Au moment où se resserrent ainsi les limites du patriarcat d'Occident, devenu purement latin, les papes commencent à se tourner vers les Francs, et l'alliance nouvelle conclue au temps de Pépin le Bref entre l'Église Romaine et la monarchie franque, alors que disparaît l'exarquat byzantin de Ravenne, a les conséquences les plus graves pour l'avenir de la chrétienté latine. Dans le royaume franc, maître des deux rives du Rhin, assez fort pour imposer sa tutelle ou sa suprématie aux populations germaniques de Bavière, de Franconie et de Thuringe, la dynastie nouvelle des Carolingiens, consacrée par l'Eglise de Rome, lui reste unie par des liens beaucoup plus intimes que l'ancienne dynastie mérovingienne. Elle se fait la protectrice officielle des missionnaires, qui propagent l'Evangile entre le Rhin et l'Elbe, et regarde la réforme intérieure de l'église franque comme une affaire d'intérêt public. Saint Boniface n'est pas seulement l'apôtre et le fondateur des nouvelles églises de Germanie, mais le réformateur du clergé franc, l'initiateur des conciles nouveaux, qui groupent les évêques du royaume Carolingien et leur rappellent

les anciennes règles canoniques, oubliées ou négligées. La jeune chrétienté, qui se développe sur la rive droite du Rhin, sous l'égide des souverains francs, est directement rattachée au Saint-Siège.

Cependant Pépin et Charlemagne, protecteurs de l'Eglise Romaine, lui constituent au centre de l'Italie, autour de Rome et de Ravenne, un domaine privilégié, où elle reste seule souveraine. Les rois francs contribuent de toute manière à renouveler, à rehausser le prestige de l'Eglise Romaine et son autorité directe sur toutes les églises latines. Bientôt le Saint-Siège, après de longues hésitations, poussé par un courant d'opinion très fort déjà à Rome même, mais plus encore peut-être dans l'entourage du roi Charles, se décide à proclamer Charles « empereur auguste » et à rétablir en sa faveur la dignité impériale, dont il semblait, depuis la fin du v^e siècle, que Byzance eût gardé le monopole. L'événement de l'an 800, qui affirme la vitalité nouvelle de l'ancienne Rome, consacre, en quelque sorte, l'œuvre poursuivie d'un commun accord, depuis un demi-siècle, par les papes et les souverains francs. Au reste ni les uns ni les autres ne prétendent rompre avec la « nouvelle Rome » du Bosphore, où s'est réfugiée, depuis la création des royaumes barbares, la vieille tradition impériale.

Ce qu'on appelle la « renaissance carolingienne » n'est pas seulement une renaissance littéraire, et si on ne la considère que de cet angle un peu étroit, on risque d'en méconnaître toute la portée. C'est, à bien des égards, une renaissance morale et religieuse, qui continue après Charlemagne et anime, d'une vie nouvelle, toute la chrétienté latine. Charles veille avec soin au recrutement de l'épiscopat, et par l'épiscopat régénéré, à l'éducation du clergé en

général. Le palais de l'Empereur devient un foyer de culture intellectuelle et religieuse, une sorte de séminaire d'élite, où se préparent les futurs chefs des nouvelles et des anciennes églises. L'empereur se préoccupe beaucoup de la tenue régulière des conciles et de la défense de l'orthodoxie. D'autre part, les évêques sont associés plus étroitement au gouvernement et à l'administration des diverses régions de l'Empire : on sait les tournées régulières que font les *missi*, associés deux à deux, l'un comte, l'autre évêque. Ce rôle religieux, le fils de Charlemagne, Louis le Pieux, y attache plus d'importance encore, s'il est possible : la réforme des monastères, entreprise par Benoît d'Aniane, n'a pas de plus chaud partisan. Si l'unité politique et administrative de l'Empire Carolingien s'affaiblit et ne tarde pas à se briser, l'unité morale et religieuse reste plus solide, et pendant près d'un siècle maintient encore entre les diverses parties de cet Empire le lien de lois communes et d'une commune culture : contre les diverses causes de dissolution, qui menacent la société carolingienne, l'Eglise cherche à réagir, et c'est surtout chez elle que l'attachement à l'idée impériale, à l'unité impériale, subsiste dans toute sa force.

L'Empire carolingien ne se confond pas rigoureusement avec la chrétienté latine, mais en fait il en occupe la plus grande partie. Si les églises anglo-saxonnes restent soumises à des souverains indépendants, ces souverains sont attirés eux-mêmes, comme le clergé de leur pays, dans l'orbite du nouvel Empire Romain d'Occident; le clergé anglo-saxon continue de jouer, dans le développement de la civilisation carolingienne, un rôle singulièrement actif. Quant aux églises latines d'Afrique et d'Es-

pagne, asservies aux musulmans, n'est-ce pas de l'Empire franc seul qu'elles peuvent attendre leur délivrance? De ce côté, du reste, et pour longtemps encore il semble que l'expansion du christianisme soit arrêtée : mais les limites de la chrétienté latine sont reportées jusqu'à l'Elbe, en même temps que celles de l'Empire, car les tribus païennes de la rive droite de l'Elbe ne gardent avec cet Empire qu'un lien de vassalité assez mal défini. L'empereur qui règne à Aix-la-Chapelle, à Milan et à Rome est le véritable chef de la chrétienté latine. Fils soumis de l'Eglise Romaine, dont il tient sa dignité, il la protège de haut et de loin. Mais à Rome même le pape se passe difficilement de l'appui des *missi* impériaux contre les factions qui le menacent : à vrai dire, tant qu'a vécu Charlemagne, les relations des deux pouvoirs restent assez mal définies. Comme l'empereur ne revient plus à Rome, ni même en Italie, comme Léon III survit à son protecteur, ni l'un ni l'autre n'éprouvent le besoin de résoudre par un accord plus précis des problèmes qui ne se posent pas encore. Mais ces problèmes s'imposent, par la force des choses, à leurs successeurs.

Les deux papes qui, à quelques mois de distance, succèdent à Léon III, sont élus et consacrés sans intervention du pouvoir impérial. C'est au pape Pascal I^er que l'empereur Louis le Pieux accorde le premier privilège écrit, dont nous ayons gardé le texte, et par lequel, confirmant les donations de son père et de son aïeul, il s'engage simplement à laisser au pape le libre exercice de sa souveraineté, — sauf le cas d'émeute grave [1]. Il s'interdit d'ail-

1. Cf. *Pactum Ludovici* (M. G. H., *legum*, s. II, t. I, p. 353) et DUCHESNE, *Les premiers temps de l'Etat Pontifical*, Paris, 1898, p. 95.

leurs toute intervention dans le choix du pape, qui devra seulement, une fois consacré, notifier son avènement à l'empereur et renouveler l'alliance (817). Cependant Louis couronne lui-même son fils aîné Lothaire et l'associe à l'Empire. Celui-ci vient à Rome se faire sacrer par le pape (823). Les troubles qui éclatent dans la ville après son départ, le meurtre de deux hauts dignitaires, l'obligent bientôt à revenir. Il en profite pour régler, d'accord avec le pape, l'exercice combiné de la souveraineté impériale et de la souveraineté pontificale. La constitution de 824 déclare inviolables les personnes placées sous la protection spéciale du pape et de l'empereur ; elle confie le maintien de l'ordre à deux *missi* permanents, qui représentent, l'un le pape, l'autre l'empereur. Les magistrats romains doivent se présenter à l'empereur et lui prêter serment. En cas de vacance du Saint-Siège, l'élection appartient aux Romains seuls : mais le nouvel élu doit, *avant* sa consécration, prêter serment au *missus* impérial. Ces règles nouvelles furent appliquées pour la première fois en 827, lors de l'élection du pape Grégoire IV (mort en 844).

La mort de Louis le Pieux, le partage de l'Empire au traité de Verdun ne changent rien à la situation de Rome ni aux rapports des deux pouvoirs. C'est surtout en dehors de l'Italie que le déclin de la puissance impériale est sensible. Cependant l'élite du haut clergé travaille à maintenir, tant bien que mal, l'unité, et à faire triompher, au moins, le régime de la concorde entre les trois frères, Lothaire, Louis et Charles : en face des nouveaux ennemis qui menacent en même temps la chrétienté, Normands au Nord, Sarrasins au Sud, n'y a-t-il pas pour eux un intérêt commun à défendre, et l'union ne s'impose-t-elle

pas avec une nouvelle urgence? Mais les intérêts divergents des royaumes qu'ils gouvernent et des clientèles dont ils sont les chefs l'emportent le plus souvent et multiplient les causes de discorde. Cependant, à mesure que s'affaiblit partout l'autorité centrale, l'intervention de l'épiscopat dans les affaires publiques se fait plus active; les hommes d'Église, conseillers naturels et ministres des souverains carolingiens, provoquent la réunion d'assemblées et de conciles, auxquels prennent part les dignitaires des différents royaumes. A Thionville en 844 se tient une assemblée, suivie d'un concile, où l'on s'occupe du recrutement des évêques et de la réforme des monastères. La présidence appartient à l'évêque de Metz, Drogon, fils naturel de Charlemagne, oncle des souverains, délégué par le pape comme vicaire du Saint-Siège en Gaule et en Germanie. Mais cette dignité exceptionnelle, conférée à Drogon sur la demande de Lothaire, est mal accueillie par les métropolitains de Sens et de Reims. Au colloque de Meersen (847) les trois princes s'adressent ensemble à tous leurs fidèles et réclament l'appui des évêques [1]. Cependant les efforts de Lothaire pour faire de son droit d'aînesse une réalité politique et maintenir la supériorité du pouvoir impérial se heurtent à des obstacles sans cesse grandissants.

En 850, il associe à l'Empire son fils aîné Louis, déjà couronné roi des Lombards. Après la mort de Lothaire (855), ses états étant partagés entre ses trois fils, l'empereur Louis II ne garde que le gouvernement direct de l'Italie. L'autorité impériale, s'exerçant dans un domaine plus restreint, n'en est

1. Hefele, *Histoire des Conciles*, trad. Leclercq, t. IV, 1, p. 126. *M. G. H. Leges*, I, 381. — Lot et Halphen, *Charles le Chauve*, p. 176.

que plus attentive à faire valoir tous ses droits. Il lui importe, plus que jamais, de resserrer son entente avec le Saint-Siège, mais par là même elle tend à exercer un contrôle plus direct sur l'activité politique des pontifes romains. Les invasions, toujours plus menaçantes, des Sarrasins aux environs immédiats de Rome, leurs progrès au sud de la péninsule, où ils restent, pendant près de trente ans, les maîtres de la Pouille, requièrent de l'empereur un effort militaire plus intense, qui aboutit en 871 à la délivrance de Bari. Avec le pape Léon IV, élu et consacré du vivant de Lothaire (847-855), les relations étaient restées correctes, plutôt qu'amicales. C'est à l'initiative personnelle du pape, constructeur de la cité léonine, que les Romains devaient les mesures les plus efficaces de défense contre le péril sarrasin. En 855, le clergé romain avait réussi à tenir tête aux *missi* impériaux (élection de Benoît III); en 858, c'est Louis II lui-même qui vient, en personne, surveiller l'élection. Mais le nouvel élu, Nicolas I^er^, fort de l'amitié et de la protection impériales, revendique avec une énergie nouvelle son office de chef suprême de l'Église. Pour rappeler aux souverains les droits inviolables de la morale chrétienne, il entre en conflit avec les puissants métropolitains de Cologne et de Trèves, complices du roi de Lotharingie, Lothaire II et de ses fantaisies matrimoniales; pour défendre la suprématie du Saint-Siège en Italie comme dans toute la chrétienté, il lutte contre l'archevêque de Ravenne, il s'élève avec une vigueur opiniâtre contre Photius, condamné par lui comme usurpateur du siège patriarcal de Constantinople. Il ose briser, de sa propre autorité, les métropolitains qui lui résistent; il parle aux souverains en maître. C'est en vain que l'empereur Louis II, protecteur de

Jean de Ravenne, et tout prêt à prendre parti pour son frère Lothaire, encourage, à Rome même, l'opposition au pape, et se flatte un instant d'intimider le pontife, qui était sa créature. Il n'a pas pu ou il n'a pas osé aller jusqu'au bout : c'est l'énergie indomptable de Nicolas I^er, qui amène l'empereur à céder [1]. Il y avait bien longtemps que la parole et l'action du Saint-Siège n'avaient eu, d'un bout à l'autre de la chrétienté, bien au delà des limites mêmes de l'Empire carolingien, un tel retentissement. Rome voit apparaître les ambassadeurs du roi des Bulgares, Boris, récemment converti au christianisme, et c'est une mission romaine, dirigée par l'évêque de Porto, qui vient apporter à ces néophytes les instructions détaillées du Saint-Siège, et les règlements essentiels, qui s'imposent à une nouvelle nation chrétienne. Malgré le déclin, dans tout l'Occident, de l'autorité civile et séculière, l'unité de la chrétienté latine apparaît, à la fin du pontificat de Nicolas I^er, plus forte que jamais, mais c'est par l'Église seule qu'elle se maintient. Il est vrai que ce pontificat semble à bien des égards un épisode extraordinaire et isolé. En fait, il a laissé une trace profonde : Nicolas I^er a maintenu énergiquement le droit d'appel au Saint-Siège ; au droit, propagé en Gaule par le fameux recueil des fausses décrétales, il apporte, par sa propre action, un appui singulièrement efficace. Quant aux rapports avec l'empereur, peu importe que la Constitution de 824 soit maintenue, et que dans la ville même de Rome l'exercice du pouvoir reste partagé entre les fonctionnaires impériaux et ceux du pape. La conception même du pouvoir impérial est profondément modifiée

1. DUCHESNE, *l. c.*, p. 121.

par les circonstances. Le choix de l'empereur dépend plus du pape que celui du pape ne dépend de l'empereur. C'est moins la force militaire des Francs que la volonté du pape qui apparaît désormais comme la source véritable du pouvoir impérial. Nul n'imagine, sans doute, que l'empereur puisse être choisi en dehors de la famille de Charlemagne, qui seule encore, dans les limites de l'Empire, fournit ses souverains à l'Occident. Mais parmi les divers candidats à la couronne impériale, c'est au Saint-Siège qu'il appartient de choisir celui qui lui semble le plus capable de défendre la chrétienté, ou le plus digne du rang suprême [1].

C'est le pape Jean VIII (872-882) qui à la mort de Louis II confère la dignité impériale au roi des Francs de l'Ouest, Charles le Chauve (875). Après la mort de Charles le Chauve (877), la vacance de l'Empire se prolonge près de quatre ans, jusqu'au moment où Jean VIII se décide à faire appel à Charles de Souabe, fils du Germanique, qui rétablit *in extremis* entre 881 et 887 l'unité du vieil Empire Carolingien. Mais on sait combien cette restauration éphémère cache mal le contraste, de plus en plus criant, entre l'impuissance de l'empereur et l'éclat de son titre. Quant à Jean VIII, il a réussi, malgré tout, à continuer le rôle universel du Saint-Siège, avec d'autres tendances et par d'autres moyens que Nicolas Ier. La nécessité de défendre les abords de Rome et les côtes de l'État Pontifical contre les bandes sarrasines, l'insuffisance des secours francs, la mauvaise volonté des petits États maritimes du littoral campanien, plus soucieux de ménager le

1. Kleinclausz, *L'Empire carolingien*, p. 391 et s. — Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne : le pape Jean VIII*, p. 238 et s.

musulman ou de négocier avec lui que de le combattre, amènent le pape à chercher ailleurs un secours plus efficace : sa politique favorise l'intervention plus active de Byzance dans l'Italie méridionale ; et sur le terrain religieux lui-même, ses rapports avec les Grecs semblent s'inspirer de sentiments nouveaux. Avec le patriarcat de Constantinople et la cour byzantine il travaille à une réconciliation durable, dont les résultats ont été trop rapidement méconnus après lui. Il a reconnu Photius, rentré en grâce auprès de l'empereur de Byzance : mais tant que Jean VIII a vécu, Photius s'est abstenu de toute attaque contre le Saint-Siège et a laissé l'Eglise Romaine agir librement en Bulgarie. Le pape est venu en Gaule où il préside lui-même l'important concile de Troyes. Mais à Rome même, il se heurte à une opposition, dont on connaît mal les origines : ce pontife singulièrement actif, tenace, intrépide, est le premier pape qui soit mort assassiné [1].

Ainsi les factions, entre lesquelles se divisent le clergé et le peuple de Rome, provoquent un déchaînement de haines et de violences, que nulle autorité n'est capable de contenir. L'Église de Rome subit à son tour les conséquences de la dislocation universelle, où s'effondre définitivement l'unité carolingienne. Après la double déposition de Charles de Souabe en Germanie et en Gaule, voici qu'apparaissent partout de nouveaux rois, proclamés par différents groupes de grands et d'évêques : Arnulf de Carinthie, bâtard de Carloman est proclamé roi des Teutons, Eudes, comte de Paris, roi de la *Francia* occidentale ; Rodolphe, allié aux Caro-

1. J. Gay, *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin*, p. 114-130. — Lapôtre, *l. c.* — Duchesne, *l. c.*, p. 138-146.

lingiens par sa grand'tante Judith de Bavière, roi de Bourgogne transjurane ; Boson, puis son fils Louis, rois de Provence. La véritable cause de cet écroulement, ce n'est pas l'insuffisance personnelle ni l'indignité des derniers Carolingiens, mais l'impuissance du pouvoir central à se faire obéir, les transformations sociales qui ont accru, peu à peu, l'indépendance des grands propriétaires et des anciens comtes, les dangers nouveaux qui poussent les hommes à recourir au défenseur le plus proche et à se placer dans sa clientèle. Ces rois sont proclamés par une assemblée de grands et d'évêques : l'épiscopat, qui joue un rôle actif dans la création des nouvelles royautés, exerce sur elles une sorte de tutelle et cherche à en obtenir une extension de ses prérogatives. Il ne s'agit point ici de rois *nationaux*, comme on l'a dit parfois, mais plutôt de souverains *régionaux*. Dans les mobiles qui font agir ces divers clans, on ne discerne rien qui ressemble à un sentiment national, à une conscience nationale.

S'il n'y a plus ni organisation impériale, ni pouvoir impérial, la dignité et le titre subsistent : c'est comme un hochet que se disputent avec acharnement les souverains nouveaux de l'Italie. On peut distinguer dans la péninsule trois zones politiques, déterminées par l'existence, au centre, de l'État Pontifical (ancien duché de Rome, exarquat de Ravenne et Pentapole). Dans la zone méridionale, s'est conservée mieux qu'ailleurs l'ancienne distinction entre l'Italie lombarde et l'Italie byzantine : la première comprend la principauté de Bénévent, d'où se détache celle de Salerne, puis bientôt le comté de Capoue, la deuxième les petits États autonomes du littoral campanien (Gaëte, Naples, Amalfi), puis les vieux pays grecs

de Calabre et terre d'Otrante, auxquels les généraux byzantins ont ajouté récemment une grande partie de la Pouille. Les princes et comtes lombards se tournent peu à peu vers Byzance qui devient la principale puissance politique, au sud de la péninsule. Les Sarrasins, maîtres de la Sicile, n'ont plus sur le continent que deux établissements de quelque importance (l'un à Agropoli, l'autre à l'embouchure du Garigliano) qui ne tarderont pas à disparaître. Au centre, l'ancien duché lombard de Spolète, d'abord vassal du Saint-Siège qui a cherché à le faire entrer dans l'Etat Pontifical, occupe la vallée moyenne du Tibre et une grande partie du massif des Abruzzes. Dans les derniers temps de l'Empire carolingien, les ducs francs de Spolète font, en quelque sorte, fonction de vicaires de l'empereur. Guy, margrave de Spolète et de Camerino, a des difficultés avec l'empereur Charles de Souabe, qui le fait arrêter pour haute trahison. Mais il réussit à s'échapper et se réconcilie avec son souverain. Après la mort du dernier empereur Carolingien, Guy, qui a des intérêts en Bourgogne et de puissantes amitiés en France, se fait proclamer roi à Langres. Mais l'élection d'Eudes lui enlevant toutes chances de succès, c'est en Italie qu'il va chercher une royauté nouvelle en reconstituant dans la plaine du Pô l'ancienne monarchie lombarde. Déjà son rival Bérenger, petit-fils d'Eberhard de Frioul, a réussi à se faire proclamer roi à Milan, et à se faire sacrer par l'archevêque. Guy de Spolète rassemble les mécontents, bat l'armée de Bérenger, et se fait proclamer à Pavie. Toute l'Italie du Nord-Ouest et du Centre est pour lui, tandis que Bérenger est reconnu à Crémone, Brescia et Vérone. Le roi Guy confie Spolète à un de ses parents, un autre Guy, la Toscane à son neveu

Adalbert : par là, il tient à sa merci l'État Pontifical. C'est en vain que le pape Étienne V, d'accord avec Bérenger de Frioul, fait appel au roi Arnulf de Carinthie. Guy vient à Rome et se fait donner la couronne impériale (21 février 891), affichant la prétention de renouveler le « *regnum Francorum* ». Le pape Formose, successeur d'Étienne V, consent aussi à couronner le fils de Guy, Lambert; mais il correspond secrètement avec Arnulf, qu'il supplie de le délivrer des « mauvais chrétiens » de Spolète. Après une première expédition en Italie, où il se borne à occuper une partie de la Lombardie, Arnulf, en 896, réussit à forcer, malgré les gens de Spolète, les portes de Rome, et il est couronné empereur par Formose. Mais presque aussitôt, laissant à un de ses fidèles la garde de Rome, il reprend la route du Nord, tombe malade en route, et regagne en toute hâte la Bavière.

Quelques mois plus tard, Guy étant mort, sa veuve et son fils (l'empereur Lambert) rentrent à Rome: au sévère Formose a succédé l'indigne Étienne VI, docile instrument de Lambert et de sa mère. Pour satisfaire leur haine sauvage contre le pape défunt, il consent à faire exhumer le cadavre de Formose, à le faire comparaître devant une assemblée ecclésiastique! On reprend en détail tout son passé, on condamne ses actes; la momie pontificale est dépouillée de ses insignes, livrée à la populace, qui la jette au Tibre. Étienne VI meurt étranglé, peu après. Une nouvelle assemblée annule un peu plus tard les décrets de ce pseudo-concile: mais si elle reconnaît valables tous les actes de Formose, elle se refuse à reconnaître le sacre du Teuton Arnulf, « cette onction donnée à un barbare » (*unctio illa barbarica*). Quant à l'empire des Francs de Spolète, il ne

survit pas à la mort de Lambert (898)[1]. Bérenger reste seul roi, mais n'est reconnu que dans le Nord. Une nouvelle faction de mécontents, dirigée par les margraves d'Ivrée et de Tuscie, lui suscite un rival, Louis de Provence, qui se fait couronner roi à Pavie, empereur à Rome (900-901), mais se hâte, lui aussi, de rentrer dans son royaume de Provence, le seul, sans doute, où il trouve quelque sécurité. Les deux rivaux, un instant réconciliés, se brouillent de nouveau : Louis de Provence revient en Italie, est surpris dans Vérone par les gens de Bérenger, qui lui font crever les yeux; l'empereur aveugle est ramené en Provence. Bérenger, une fois encore, reste seul roi d'Italie, mais son autorité ne dépasse point les limites de l'Italie du Nord, où il dispose en maître des évêchés. Toute l'Italie centrale lui échappe[2].

C'est dans ces premières années du x^e siècle que l'Italie voit apparaître un dernier flot d'envahisseurs païens, les terribles bandes magyares. Tandis que les Hongrois ravagent la plaine lombarde, franchissent le Pô, pillent Modène et Reggio, les bandes sarrasines, parties de leur camp du Garigliano, ont recommencé leurs incursions aux environs de Rome. Autour du pape Jean X se groupent les margraves de Spolète et de Toscane, et les troupes envoyées par le stratège byzantin de Bari, qui remportent la victoire du Garigliano (915) et mettent fin, définitivement, aux expéditions sarrasines au sud de Rome. Mais à cet événement, d'une portée considérable pour toute la péninsule, le roi Bérenger n'a pris aucune part : peu importe qu'il vienne à Rome

1. Duchesne, *l. c.*, p. 154-159.
2. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. III, 2 (1911), p. 179 et s.

quelques semaines après et qu'il obtienne du Saint-Siège la couronne impériale[1]. Il revient en toute hâte vers le Nord : c'est le dernier souverain qui ait été couronné empereur, avant la restauration de 962. Quelques années plus tard, la guerre civile recommence en Lombardie, où l'archevêque de Milan et le margrave d'Ivrée font appel, contre Bérenger, à Rodolphe, roi de Bourgogne. Bérenger périt assassiné en 924, et contre le roi Rodolphe, c'est un nouveau venu, Hugues de Vienne, qui sera le candidat des mécontents.

Quant au Saint-Siège, il est devenu la proie de l'aristocratie romaine, qui a pour chef Théophylacte « consul et sénateur ». C'est la famille de Théophylacte, sa femme Théodora, ses deux filles Marozie et Théodora la jeune, qui tiennent à leur merci le clergé romain. Chaque élection pontificale est troublée par des luttes sanglantes : Serge III, élu une première fois en 898, puis évincé, réussit en 904 à reprendre possession du Siège apostolique, et le garde sept ans. Il a pour successeur Jean X, diacre de Bologne, archevêque de Ravenne, considéré par plusieurs de ses contemporains comme un usurpateur. Mais Jean X réussit à organiser la ligue chrétienne, victorieuse au Garigliano, et reste pape jusqu'en 928; il est tué dans une émeute. Au reste, ces papes des premières années du x^e^ siècle, si faibles et si méprisés qu'ils nous paraissent, continuent d'exercer dans toute la chrétienté latine leur suprême autorité : ils accordent des privilèges aux églises et aux monastères les plus éloignés; ils envoient des exhortations aux souverains; ils reçoivent des appels. Jean X s'adresse aux évêques d'Allemagne

1. Gay, *l. c.*, p. 162.

et ordonne la réunion d'un concile, sous la présidence d'un légat romain (synode d'Hohenaltheim, 916[1]).

Cependant Marozie, princesse des Romains, mère du pape Jean XI (931-936), veuve du margrave de Spolète, puis de Guy de Toscane, épouse en troisièmes noces le roi d'Italie Hugues. Mais Albéric, fils du premier mariage, soulève les Romains contre son beau-père et reste seul maître, dans Rome, avec le titre de « prince des Romains et sénateur ». Pendant plus de vingt ans, Albéric réussit à interdire l'accès de Rome à tous les princes, venus du Nord, aussi bien à Hugues de Provence, confiné, malgré lui, en Lombardie, qu'au roi de Germanie, Otton I^er, dont il refuse de recevoir les premiers envoyés. Mais il recherche l'alliance de Byzance, et entre officiellement dans la clientèle de l'Empire romain d'Orient. Les papes, élus sous son influence, sont confinés dans le gouvernement des affaires ecclésiastiques : ils ont laissé d'ailleurs une réputation bien meilleure que leurs prédécesseurs. Albéric lui-même, plein de zèle pour les intérêts de l'Église, fonde ou réforme plusieurs monastères, en particulier sur la colline de l'Aventin, à côté de son propre palais, le monastère de Sainte-Marie, dont il confie la réforme à l'abbé de Cluny, saint Odon. D'accord avec saint Odon, il travaille à restaurer la discipline dans les autres monastères romains et ceux des environs : à Saint-Paul hors les murs, à Subiaco, à Farfa, au mont Soracte[2].

La tâche réformatrice d'Albéric et des papes, qu'il protège, est favorisée par les circonstances : le fléau des invasions s'atténue peu à peu ; la sécurité renaît,

1. Hefele, trad. Leclercq, *l. c.*, t. IV, 2, p. 744 et Mansi, XVIII, 325.
2. Duchesne, *l. c.*, p. 175.

au centre de la péninsule comme au Sud; c'est le moment où dans la région méridionale, les grandes abbayes lombardes du Mont-Cassin et de Saint-Vincent de Vulturne reprennent possession de leur siège primitif et de leurs domaines, et reviennent à une vie nouvelle; c'est le moment où les dynasties locales s'enracinent, où partout s'établissent des pouvoirs plus stables. La fin des invasions normandes, au nord et à l'ouest de la France, des incursions hongroises, à l'Est, entraîne, à peu près vers la même époque, les mêmes conséquences. Le véritable âge de fer pour la chrétienté latine, surtout pour l'Italie et la France, ce n'est pas tout le x^e^ siècle, c'est le dernier quart du IX^e^, et la première moitié du x^e^.

Cependant l'Italie du Nord et une grande partie de l'Italie centrale ont pour souverain le roi Hugues, qui a renoncé à ses ambitions provençales pour maintenir et fortifier sa domination dans les pays transalpins. Les margraves de Toscane et de Spolète lui sont étroitement unis; le margrave Bérenger d'Ivrée épouse une de ses nièces. Mais bientôt se dresse contre lui une puissance rivale : celle de Bérenger lui-même. Celui-ci, accusé de complot, menacé par son suzerain, s'enfuit auprès du duc de Souabe, qui le met en rapports avec le roi de Germanie, Otton I^er^. Quand Bérenger, bravant Hugues, rentre en Italie, en 945, il est reçu à Vérone, comme le vrai souverain, par le comte et l'évêque; il est appelé à Milan par l'archevêque. Quand le roi Hugues se retire en Provence, où il meurt peu après (947), son fils Lothaire lui succède : mais il n'a que le titre royal. La réalité du pouvoir appartient à Bérenger, qui a réussi à entraîner dans son parti un assez grand nombre d'évêques et de comtes. Tandis que Lothaire

meurt à Turin, Bérenger et son fils Adalbert se font élire et couronner rois, dans la basilique Saint-Michel de Pavie (950).

Tel est, vers le milieu du x^e siècle, l'état politique de l'Italie. Par les routes des Alpes, que fréquentent régulièrement de nombreux pèlerins, passent souvent des seigneurs fugitifs ou rebelles, ou ceux des régions voisines de Bourgogne, de Souabe et de Bavière, dont les querelles, sans cesse renaissantes, des évêques et comtes lombards, provoquent l'intervention. Mais à mesure que les dynasties féodales se consolident à l'ouest et au nord-ouest des Alpes, c'est plutôt en Germanie que les Lombards vont chercher un secours : n'est-ce pas d'ailleurs au Nord-Est que se trouvent les vallées les plus fréquentées et les routes les plus basses? Pour les rois de la France occidentale, séparés de la région alpestre par les seigneuries féodales, de jour en jour plus solides et plus enracinées au sol, des vallées de la Saône et du Rhône, le risque des aventures italiennes reste beaucoup plus grand que pour ceux de Germanie. D'autres circonstances encore ont contribué à donner à ces rois teutons une force militaire plus grande, et des tentations, plus grandes aussi, de se laisser entraîner sur la route de Rome.

Soixante ans après la déposition, en Germanie et en Gaule, du dernier héritier direct de Charlemagne, il semble bien qu'il ne reste aucune chance de rétablir l'unité politique de la chrétienté latine. Les nouvelles royautés régionales luttent péniblement, en Germanie, en Italie, en Bourgogne et en France, pour s'élever au-dessus des petites dynasties féodales, qui partout se multiplient. Dans ce morcellement de la souveraineté, quel prince est assez fort pour étendre son ambition au delà du domaine restreint où il

peut directement agir, rassembler des hommes d'armes et rendre la justice? Mais à mesure que s'accroît le désordre, les souvenirs du grand empereur, transformés par la légende, embellis par l'ignorance et par l'éloignement, laissent aux hommes d'Église le regret et comme la nostalgie de ce passé grandiose, où la Rome de saint Pierre avait réussi à susciter une nouvelle forme d'Empire chrétien : cet idéal confus d'ordre et d'unité, vers lequel s'orientent les imaginations et les âmes, c'est par le retour au vieil Empire qu'on espère de nouveau le réaliser.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉTABLISSEMENT DE L'HÉGÉMONIE GERMANIQUE (962-1003)

C'est aux rois de Germanie qu'allait échoir l'honneur de relever partiellement l'empire carolingien. Pourtant les Carolingiens ont disparu plus vite, au delà du Rhin, que chez les Francs de l'Ouest. Après la mort d'Arnulf et de son fils Louis l'Enfant (900-911) la dignité royale, chez les Francs de l'Est, passe au duc Conrad de Franconie, qui durant tout son règne (911-919) lutte péniblement contre les envahisseurs hongrois. A cette époque il semble que l'autorité royale soit aussi faible en Germanie qu'en France : les grands duchés nouveaux qui se constituent du Sud au Nord, Bavière, Souabe, Franconie, Saxe sont les véritables unités politiques. Le duc de Saxe, en particulier, n'a pas de rival dans toute l'Allemagne du Nord, du Rhin jusqu'à l'Elbe. Dans cette vaste région, plus récemment entrée que les autres dans la chrétienté latine, les villes sont fort rares, d'immenses forêts couvrent encore le sol. Il semble que l'établissement de pouvoirs locaux, assez forts et assez stables pour tenir en échec un pouvoir supérieur, y soit plus difficile que dans le reste de la Germanie. Quoi qu'il en soit, c'est le duc de Saxe,

qui est proclamé roi en 919 : Henri I^er, reconnu sans peine dans la région du Mein, oblige les ducs de Souabe et de Bavière à s'avouer ses vassaux ; il rattache définitivement au royaume des Francs de l'Est la Lotharingie, vainement revendiquée par les derniers Carolingiens de la France occidentale. Dans les sièges épiscopaux de Verdun et de Metz il réussit à installer des hommes nouveaux. Cependant en Saxe il reprend et continue la tâche civilisatrice des Carolingiens, créant des villes nouvelles, bataillant sans cesse contre les Slaves de l'Elbe. Tandis qu'il pénètre jusqu'en Bohême, il réussit à contenir les incursions hongroises et à protéger contre elles une partie considérable de son royaume. En somme, dès 936 la nouvelle royauté germanique, issue des ducs de Saxe, a pu constituer une force militaire, que ne tient en échec aucune puissance rivale, aucun groupe de vassaux semblable à ceux devant qui doivent s'incliner les rois de la France occidentale. Otton I^er, continuant et affermissant l'œuvre paternelle, répartit les grandes dignités ducales entre les membres de sa propre famille, établit partout des comtes palatins. Mais, plus que son père, il s'appuie sur l'Église. Couronné et sacré à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Mayence, il confiera bientôt la métropole de Cologne à son propre frère Bruno, celle de Trèves à un de ses cousins, les évêchés de Würzbourg, Metz et Verdun à d'autres parents. La résistance isolée de quelques évêques fait ressortir davantage la docilité des autres. La plupart des évêques du royaume deviennent, dans toute la force du terme, les hommes du roi, dont ils reçoivent directement le bâton pastoral. Au reste Otton I^er leur confère des droits plus étendus et plus précis dans l'ordre temporel. Mais ces évêques se réunissent

plus rarement qu'à l'époque carolingienne, et il semble qu'Otton se préoccupe moins que les Carolingiens, d'encourager la réforme intérieure de l'Église[1].

Cependant la tâche politique qu'il poursuit, à l'exemple de son père, aux confins orientaux du royaume, construisant des places fortes et organisant des marches ou provinces-frontières, l'amène à donner une impulsion nouvelle à la propagande chrétienne en pays slave et scandinave. A la métropole de Brême-Hambourg se rattachent les nouveaux diocèses danois de Slesvig, Ribe, Aarhus. En pays wende sont créés avec l'approbation du Saint-Siège les évêchés de Brandebourg et Havelberg, dont les premiers titulaires sont ordonnés par l'archevêque de Mayence. Mais la situation de ces nouveaux centres chrétiens reste difficile et incertaine, leurs progrès très lents; le monastère bénédictin, constitué à Magdebourg depuis 937, et richement doté, ne se risque pas encore à poursuivre l'évangélisation des pays païens auxquels il touche. (Cette tâche ne lui sera dévolue que vers 955[2].) Tandis qu'il abandonne à ses margraves la défense des marches de l'Elbe, Otton se préoccupe surtout d'affermir sa puissance dans les pays rhénans, et au cœur même de la vieille Austrasie carolingienne. S'il intervient, à plusieurs reprises, dans les affaires du royaume de France occidentale, il ne faut pas oublier que son intervention est provoquée par les rivaux, qui se disputent le pouvoir entre la Loire et l'Escaut. Le duc des Francs, Hugues, et le roi carolingien Louis IV, l'un et l'autre beaux-frères d'Otton, récla-

1. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 31 et s.
2. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 95-108 et s.

ment tour à tour son appui : c'est ainsi qu'Otton I^er apparaît sous les murs de Paris et de Rouen (940, 946). En 947 le roi Louis IV vient le trouver à Aix-la-Chapelle où ils célèbrent ensemble la fête de Pâques. En 948 se tiennent deux synodes franco-germaniques, le premier à Verdun, sous la présidence de l'archevêque de Trèves ; le second à Ingelheim, à côté du célèbre palais carolingien, orné de fresques, où étaient représentés les ancêtres et les modèles du nouvel Empire : David, Constantin, Théodose, Charles Martel, Pépin le Bref. A ce concile d'Ingelheim, auquel assistent les deux rois, se rassemblent, sous la présidence du légat pontifical, l'évêque Marin, une trentaine d'évêques, presque tous du royaume germanique. Aux trois métropolitains rhénans se sont joints ceux de Salzbourg et de Hambourg; celui de Reims n'est accompagné que des seuls suffragants de Laon et de Cambrai. La première affaire examinée par le concile, c'est la plainte du roi Louis contre son vassal indocile, le duc des Francs, qui est menacé d'excommunication. Les évêques réunis ici sur l'initiative d'Otton I^er se chargent, avant tout, de défendre l'autorité royale légitime. Dès ce moment, d'autre part, le souverain teuton exerce une sorte de tutelle sur le royaume de Bourgogne. Ainsi l'hégémonie germanique, au nord des Alpes et dans les anciens pays francs, s'annonce et s'affirme, avant l'intervention en Italie, avant la restauration officielle de l'Empire[1].

L'attention d'Otton I^er avait été attirée de bonne heure sur les dissensions, qui séparaient les seigneurs italiens du Nord, puisque déjà le margrave

1. HEFELE-LECLERCQ, *l. c.*, 2, 762-775. — PH. LAUER, *Le règne de Louis IV d'Outremer*, p. 168 et s. — Cf. les *Acta* des Conciles ; M. G., *Constit. et acta publica r. et imp.*, I, 14.

d'Ivrée, Bérenger, avait été mis en rapport avec lui par le duc de Souabe. Mais c'est contre Bérenger lui-même qu'après la mort du roi Lothaire, sa veuve, Adélaïde de Bourgogne, fait appel au roi de Germanie, protecteur de son frère le roi Conrad. Otton franchit les Alpes en septembre 951, arrive rapidement à Pavie, délivre Adélaïde, qu'il se décide à épouser. Mais l'ambassade envoyée par lui à Rome se heurte à un refus poli d'Albéric. Otton, de retour en Allemagne, consent à reconnaître à Bérenger le titre de roi d'Italie, à condition qu'il lui prête hommage. Il a soin, pour affaiblir son vassal, de détacher du royaume italien les marches de Vérone et d'Aquilée, qu'il réunit à la Bavière. Cependant Bérenger, profitant des embarras de toute sorte, qui retiennent Otton au nord des Alpes, réussit à reprendre Vérone, et dispose en maître de la plupart des sièges épiscopaux. Tout l'effort militaire d'Otton se tourne, à ce moment, contre les Hongrois, auxquels il barre le passage du Lech et qu'il rejette définitivement vers l'Est par sa grande victoire d'Augsbourg (955), date importante, qui marque la fin des dernières invasions païennes dans l'Europe centrale : Otton a délivré la chrétienté latine de la menace la plus redoutable qui pesait sur elle, depuis la fin des invasions normande et sarrasine [1].

Les forces militaires du royaume peuvent être désormais employées à d'autres tâches. Une avant-garde est envoyée en Italie sur les ordres de Liudolf, fils d'Otton, qui force Bérenger à prendre la fuite. Sur ces entrefaites, plusieurs prélats viennent

1. Richter und Kohl, *Annalen des deutschen Reichs im Zeitalter der Ottonen und Salier*, t. I (1890), p. 77-79.

trouver Otton, pour se plaindre des vexations de Bérenger : l'archevêque chassé de Milan, les évêques de Côme et de Novare; avec eux apparaissent les envoyés du pape Jean XII, le propre fils d'Albéric! Le prince des Romains était mort en 954, laissant le gouvernement de Rome à son fils Octavien alors âgé de quinze ans. Il avait fait jurer aux chefs de la ville et du clergé qu'après la mort du pape (Agapit), ils n'auraient pas d'autre candidat qu'Octavien lui-même, qui devient ainsi, moins de deux ans après la mort de son père (décembre 955) le chef suprême de la chrétienté. C'est donc Jean XII qui, de propos délibéré, prenant le contre-pied de la politique paternelle, attire à Rome le roi de Germanie. Le prétexte, ce sont les incursions de Bérenger et de son fils Adalbert dans la région de Ravenne. Chef de l'Église universelle, et non plus seulement prince des Romains, le pape sent davantage le besoin d'un protecteur. Avec le puissant souverain, qui est déjà le premier de la chrétienté occidentale ou latine, les accords sont rapidement conclus : Otton est couronné dans Saint-Pierre le 2 février 962; des serments sont échangés entre le pape et le nouvel empereur. Le pape s'engage à ne pas prêter secours à Bérenger ni à son fils; l'empereur garantit au Saint-Siège le domaine temporel, constitué par les donations carolingiennes, et règle en même temps les droits impériaux sur la ville de Rome par le retour à la constitution de 824. Aucun pape ne pourra être ordonné, sans que l'élu ait d'abord prêté serment devant les *missi* de l'empereur. Le privilège ottonien de 962, qui a été conservé, reproduit en grande partie celui de 817 : c'est bien l'empire de Charlemagne et de Louis le Pieux qui sert de modèle au nouvel empire d'Occident, — di-

minué du royaume des Francs de l'Ouest[1]. Mais si l'on fait abstraction des événements de Rome, combien l'autorité impériale, sous les Ottons, reste plus vague et plus lointaine, plus entravée dans son exercice par la force acquise des souverainetés locales! Il est vrai que dans les limites du royaume de Germanie — sauf en Lotharingie — l'organisation féodale est beaucoup moins avancée qu'en France.

En Italie même, il suffit que l'empereur et son armée s'éloignent, pour que l'autorité impériale ne soit plus qu'une vaine apparence. Le nouveau régime ne peut triompher que par la terreur, c'est-à-dire par de nouvelles expéditions militaires. A peine Otton a-t-il passé les Alpes, que Jean XII intrigue avec ses ennemis de la veille : l'empereur revient, à l'automne 963, et tandis que Jean XII prend la fuite, il convoque à Saint-Pierre une assemblée de quarante évêques, qui somme vainement le pape de comparaître : les plaintes les plus graves sont déposées contre lui; après un mois d'attente, il est déposé, et remplacé : les Romains, toujours en présence d'Otton, proclament un haut fonctionnaire de la curie, le protoscriniaire Léon, qui prend le nom de Léon VIII. En même temps, l'empereur, pour assurer l'avenir, exige des Romains le serment qu'ils ne procéderont plus à aucune élection, sans le consentement impérial. Bientôt éclate une nouvelle émeute, suivie du retour de Jean XII. Quand celui-ci meurt (mai 964), les Romains, sans attendre l'avis d'Otton, s'empressent de choisir le diacre Benoît (Benoît V) homme instruit et de bonne réputation. Otton

1. Cf. Le texte du privilège, M. G. *Constit. et acta p. r. et imp.*, 126. — Sickel, *Das privilegium Otto's I für die röm. Kirche.* — Duchesne, *l. c.*,178.

revient, avec Léon VIII, réunit un nouveau synode, qui prononce la déposition de Benoît V, bientôt emmené au fond de l'Allemagne, et confié à la garde de l'archevêque de Hambourg. En mars 965, après la mort de Léon VIII, c'est l'évêque de Narni qui est désigné par Otton lui-même aux Romains, et prend le nom de Jean XIII. Mais les adversaires de l'intervention impériale reprennent bientôt le dessus, et le chassent. Une quatrième fois, l'empereur revient sur Rome, y réinstalle son protégé, inflige aux chefs de la population un terrible châtiment : les douze chefs des régions de la ville sont pendus, le préfet de Rome mis en prison, puis relégué en Allemagne. Ce n'est pas à Rome, c'est à Ravenne qu'une grande assemblée se tient ensuite (avril 967) où Otton I^er fait couronner son fils Otton II, en présence des ambassadeurs byzantins[1]. De Ravenne, l'empereur surveille à la fois la route de Rome et les abords de la plaine lombarde, où, d'ailleurs, la plupart des évêques sont ses plus chauds partisans. Les anciens privilèges des rois d'Italie sont renouvelés et confirmés par Otton I^er[2] qui, en Italie comme en Allemagne, fait de l'épiscopat un instrument de règne : les évêques des principales villes ont reçu le droit de battre monnaie, de lever des impôts, de construire des forteresses, de rendre la justice ; leur autorité ne s'étend pas seulement sur la ville mais sur ses environs immédiats ; sans avoir encore le titre de *comte*, qui ne sera conféré que peu à peu à quelques-uns d'entre eux, ils exercent, en fait, une autorité temporelle fort large, et font, de leur

1. DUCHESNE, *l. c.*, p. 181-188.

2. M. G. *diplomata regum et imp. Germaniae*, t. I.... Cf. le livre de S. PIVANO, *Stato e chiesa da Berengario ad Arduino*, 1908. — G. ROMANO, *Le dominazione barbariche in Italia*, 1909, p. 695 et s.

ville épiscopale, le centre d'une solide seigneurie.

Au concile de Ravenne, Otton Ier a fait ratifier par le pape et les évêques les mesures, qu'il a prises, pour assurer l'avenir des nouveaux diocèses, créés aux confins orientaux de la Germanie. Magdebourg devient le siège d'une métropole ecclésiastique, où est transféré, malgré l'archevêque de Mayence, le siège saxon d'Halberstadt; à cette métropole sont subordonnés les évêchés de Brandenbourg et Havelberg; trois nouveaux diocèses doivent être créés à Mersebourg, à Zeitz et à Meissen. Mais en dépit de ces mesures, la propagande chrétienne, en pays wende, ne se poursuit qu'avec une extrême lenteur, et les résultats restent médiocres. L'évêque de Mersebourg, institué en 971, profite de la mort du premier métropolitain de Magdebourg (981) pour réclamer la création, à son profit, d'une autre métropole[1].

Ce n'est pas seulement en Allemagne que la politique ottonienne multiplie les nouvelles métropoles : au sud de l'Italie, le prince de Capoue et Bénévent, ancien vassal de Byzance, s'est tourné vers le nouvel Empire, dont il s'est empressé de reconnaître la suprématie, moyennant d'importantes concessions. C'est à lui qu'Otton Ier cède les margraviats vacants de Spolète et de Camerino. Comment lui refuserait-il d'élever à un rang supérieur les évêques de ses deux capitales : Capoue et Bénévent, et d'en faire les chefs de nouvelles provinces ecclésiastiques? Bientôt la complaisance du Saint-Siège, autrefois seul métropolitain de tous les diocèses méridionaux, permet à Otton de satisfaire de même les ambitions rivales des évêques de Salerne, de Naples, d'Amalfi[2].

1. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 125 et s.
2. Gay, *l. c.*, p. 353.

Il est vrai qu'ici, comme dans d'autres domaines, le développement du particularisme féodal rendait plus difficile l'action directe du pape. Une autre raison pouvait justifier cette mesure : n'était-ce pas un moyen de lutter plus efficacement contre les progrès du clergé grec, rattaché au patriarche de Constantinople, qui envahissait peu à peu une partie de l'Apulie et de la Lucanie?

En réalité, dans tous ces règlements d'ordre ecclésiastique, il semble que le souci de consolider ou d'étendre la nouvelle puissance impériale ait plus de part que celui de réformer l'Eglise et de lui donner une vie nouvelle. Otton Ier se désintéresse, plus que Charlemagne, de la vie intérieure, de la mission spirituelle de l'Eglise. Même la propagande chrétienne en pays slave, dont il a en quelque sorte tracé le programme, est peu à peu négligée, ou ne devient, dans les préoccupations de l'empereur, qu'une tâche secondaire. Dans les dernières années du règne, la grande affaire, c'est de consolider les acquisitions italiennes, c'est d'arracher à Byzance cette Italie du Sud, qui, comme le reste de la péninsule, est considérée comme le domaine légitime de l'empire occidental, c'est d'en chasser même, s'il est possible, le prétendu « usurpateur ». Ayant échoué dans cette tentative, Otton a conclu la paix avec Byzance et réussi à obtenir, pour son fils Otton II, la main d'une princesse byzantine.

En 973, le jeune Otton II recueille, sans trop de peine, la lourde succession paternelle, mais les premières années du nouveau règne se passent surtout à raffermir sa puissance au nord des Alpes, en Bavière et en Lorraine : comme son père, il intervient en France, profitant de l'éternel conflit entre le roi carolingien et le duc des Francs. Cependant

les Romains, conduits par Crescentius, profitent de l'absence du souverain germanique, pour jeter en prison le pape Benoît VI et installer à sa place le diacre Franco (Boniface VII) (974). Un *missus* impérial ayant protesté, Benoît VI est étranglé dans sa prison. Le *missus* réussit à reprendre l'avantage, et tandis que l'intrus s'enfuit à Constantinople, fait élire Benoît VII, qui vient au-devant d'Otton II à Ravenne (Noël 980) et l'accueille à Rome [1]. Les affaires italiennes s'imposent de nouveau à l'empereur, qui ne songe plus qu'à reprendre, dans l'Italie du Sud, les grands projets paternels. Sous prétexte de refouler les incursions sarrasines, que les troupes de Byzance sont impuissantes à prévenir, c'est une sorte de croisade qu'Otton entreprend, à travers les pays grecs de Pouille et de Calabre : mais la brillante armée, venue d'au delà des Alpes, est dispersée et presque anéantie sur une plage lointaine de Calabre; l'empereur fugitif rentre, presque seul, à Salerne, et la nouvelle du désastre, partout répandue, porte un grave préjudice au prestige d'Otton II [2]. Proclamé de nouveau à Vérone roi d'Allemagne et d'Italie, il revient à Rome, et donne pour successeur au pape Benoît VII le chancelier Pierre, évêque de Pavie, qui prend le nom de Jean XIV. Mais c'est à Rome aussi qu'Otton II est frappé par une mort prématurée, ne laissant pour héritier qu'un enfant de trois ans (décembre 983). L'énergie de la régente Théophano assure la transmission pacifique du pouvoir. Tandis qu'elle reste en Italie, c'est l'appui du haut clergé rhénan et lorrain, auquel il faut joindre l'archevêque de Reims, lui aussi un Lorrain, qui réussit à déjouer

1. Duchesne, *l. c.*, p. 189.
2. Gay, *l. c.*, p. 328,

les intrigues d'Henri de Bavière. Les mêmes influences, qui s'exercent au profit d'Otton III, favorisent en 987 l'avènement de Hugues Capet à la couronne de France, et l'échec de la famille carolingienne[1]. Le premier roi de la nouvelle dynastie a été d'abord l'obligé et le protégé de la cour germanique : mais en faisant disparaître l'antagonisme traditionnel entre le duc des Francs et la royauté, le changement de dynastie enlève au souverain germanique un prétexte d'intervention. Cependant à Rome même Théophano, pour maintenir le respect apparent de l'autorité impériale, doit s'entendre avec le nouveau chef de la population romaine, Crescentius II, et lui reconnaître le titre de « patrice des Romains » : le pape Jean XV, consacré en 985, n'a pas été imposé par la cour germanique. Quelles que soient les difficultés, auxquelles se heurte la maison de Saxe, sous la régence de Théophano, puis de l'impératrice Adélaïde, veuve d'Otton Ier, aucun pouvoir n'est assez fort en Allemagne pour contester au fils d'Otton II la prérogative royale et le droit de revendiquer la couronne impériale. En Italie, nul ne songe à lui opposer une dynastie nouvelle : la suprématie lointaine et peu gênante du roi de Germanie, encore mineur, est facilement reconnue par les évêques et les seigneurs italiens. En fait, Otton III n'a guère plus de puissance réelle, dans la péninsule, qu'Hugues Capet dans l'ensemble de son royaume : mais fils et petit-fils d'empereur, il garde, aux yeux de l'Église, un prestige unique ; deux groupes importants du clergé latin lui sont tout acquis : l'épiscopat lombard, l'épiscopat lorrain et rhénan. Dans les luttes, sans cesse renaissantes, entre une partie du

1. F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, 1891, p. 201 et s.

clergé romain et l'autorité germanique, celle-ci peut se flatter d'avoir pour elle l'appui moral d'une grande partie du haut clergé, dans les régions mêmes où l'organisation ecclésiastique est la plus florissante. Entre la Rome idéale, la ville sainte, où le flot continu des pèlerins vient sans cesse vénérer le tombeau des Apôtres, et la Rome réelle, foyer de louches intrigues et de sanglantes querelles, le contraste s'accuse tous les jours davantage. Les injures du fameux Liudprand, évêque de Crémone, sont sans doute l'expression d'un état d'esprit fort répandu, aussi bien en Lombardie qu'au nord des Alpes : « Nous Saxons, Francs, Lorrains, Bavarois, Souabes, Bourguignons, nous méprisons à tel point ces gens-là que pour nous le mot de *Romains* représente la pire injure : par ce seul mot, nous désignons tout ce qu'il y a de plus lâche, de plus avare, de plus débauché, de plus menteur, en résumé l'assemblage de tous les vices[1]. » Les violences de Liudprand, serviteur et courtisan d'Otton, peuvent être suspectes. Mais qu'on les rapproche des graves paroles, prononcées, devant un concile, par le savant évêque d'Orléans, Arnoul : « Déplorable Rome, toi qui révélas à nos ancêtres la lumière éclatante des Pères, quelles horribles ténèbres n'as-tu pas répandues sur notre époque, pour l'étonnement des âges futurs? Où est le temps des Léon et des Grégoire? que n'avons-nous pas vu de nos jours!... à qui la faute, si la tête des églises, qui se dressait si haut, couronnée de gloire et d'honneur, est tombée si bas, souillée d'infamie et de honte[2]! » En présence de tels scandales, l'intervention brutale des Ottons ne semblait-elle pas

1. Liudprandi *legatio*, c. 12. (M. G. in usum scholarum, p. 142.)
2. M. G., III, 671. — Cf. F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, 1903, p. 58.

aux yeux de beaucoup, dans l'élite du clergé latin, un mal nécessaire?

Otton III; les papes Grégoire V et Silvestre II.

C'est l'indocilité de la population romaine qui avait opposé, jusqu'à présent, le plus grave obstacle au triomphe, dans l'Église latine, de l'hégémonie germanique. Otton III se crut assez fort pour affirmer, d'une manière plus directe et plus vigoureuse, son intervention dans le choix du pape. C'est dans le clergé romain lui-même qu'Otton Ier avait pris ses candidats; son fils avait choisi, pour l'élever au Saint-Siège, un évêque lombard; Otton III, à deux reprises différentes, va chercher un nouveau pape dans le clergé transalpin. Avec lui, la dynastie impériale s'éloigne de plus en plus de ses origines; elle perd de plus en plus son empreinte primitive, son caractère proprement germanique. Otton II, fils d'Adélaïde de Bourgogne, était déjà à demi Latin. Mais combien le fils de la grecque Théophano se détache encore davantage du tronc paternel! Bien plus aussi que son père et son aïeul il a reçu l'empreinte des hommes d'Église, à qui fut confiée son enfance, un Bernward, évêque d'Hildesheim, un Jean Philagathos, grec de Calabre. Le jeune souverain prétend avoir effacé en lui les dernières traces de la rusticité saxonne; il se fait gloire de n'appartenir à aucune nation particulière : c'est bien à Rome, à la Rome éternelle qu'il appartient tout entier : « Moi, Otton, Romain, Saxon et Italien, serviteur des Apôtres, par la grâce de Dieu, empereur auguste du monde romain[1]. » Il a seize ans à peine quand,

1. *Diplomata*, n° 390. — Gay, *l. c.*, p. 396.

sûr de l'appui du haut clergé rhénan, il se décide à quitter l'Allemagne pour revenir en Italie. Ayant reçu à Pavie les serments de fidélité de plusieurs évêques et seigneurs, il arrive bientôt à Ravenne, où une ambassade du clergé et du peuple romains vient lui annoncer la mort du pape Jean XV, et le prier de désigner lui-même un candidat à sa succession. Le choix du souverain se fixe sur un de ses cousins, le clerc Bruno, qui faisait partie de sa suite. Bruno, à peine âgé de vingt-trois ans, est présenté au clergé romain par l'archevêque de Mayence et l'évêque de Worms; il est acclamé sous le nom de Grégoire V, consacré le 3 mai 996 et quelques jours plus tard, confère la couronne impériale au roi Otton : un grand synode se tient à Saint-Pierre, sous la double présidence du pape et de l'empereur. Celui-ci se regarde vraiment comme investi d'une mission divine; il ne se borne pas à maintenir les droits de ses prédécesseurs, lors de l'élection des évêques ou du pape. Comme Charlemagne, il entend réprimer les abus, convoquer et présider des conciles, intervenir activement dans le gouvernement de l'Église. Pénétré d'une dévotion ardente, il a une vénération particulière pour les plus saints personnages de son temps, spécialement pour les moines, que la ferveur de leur ascétisme a mis, malgré eux, plus en relief, un saint Nil de Calabre, réfugié près de Gaëte, puis aux environs de Rome, un saint Romuald de Ravenne : il recherche leurs entretiens et leur direction. Il court de pèlerinage en pèlerinage, d'un bout à l'autre du monde chrétien, du fond de la Pologne, où il est allé prier sur la tombe de saint Adalbert, récemment tué par les païens, à la grotte de Saint-Michel, au mont Gargano, sur l'Adriatique : Otton III accomplit avec la docilité d'un moine la

pénitence que lui prescrit saint Romuald. En même temps, très jaloux de son autorité, il montre, pour ceux qui le bravent, une dureté féroce, impitoyable, parfois, jusqu'à la cruauté. Les outrages à la majesté impériale ne sont-ils pas des offenses à la majesté divine? L'intérêt de ce règne très court (996-1002), c'est le contraste entre les plans grandioses, que l'empereur veut appliquer à tout prix, et son impuissance devant les obstacles que lui oppose la réalité quotidienne. Souverain de Rome, maître de l'*Orbis Romanus* qu'il s'imagine reconstituer, qui donc osera résister à son impérieuse volonté? Les papes, désignés par lui, ne sont-ils pas tout à sa dévotion? Leur origine même, et l'appui de l'empereur, doivent les affranchir, mieux que leurs prédécesseurs, des factions locales; ne pourront-ils pas, mieux que jamais, faire sentir leur action dans toute la chrétienté occidentale? Aussi bien Grégoire V a-t-il montré dans ses rapports avec les églises particulières, les seigneurs ou les rois, une énergie singulière et inusitée : citons comme exemple l'affaire de l'archevêché de Reims, engagée sous son prédécesseur. Un concile d'évêques français réuni au monastère de Saint-Basle avait prononcé la déposition de l'archevêque Arnoul, naguère installé à Reims par Hugues Capet, mais coupable d'avoir trahi son bienfaiteur : Hugues Capet lui avait donné pour successeur l'illustre Gerbert, écolâtre de Reims depuis de longues années. Le parti carolingien refusait de reconnaître Gerbert : au reste, un des canonistes les plus écoutés du temps, le moine Abbon, de Fleury-sur-Loire, soutenait hautement l'incompétence du concile, qui avait déposé Arnoul, et la nécessité de faire appel au Saint-Siège. Déjà le pape Jean XV avait envoyé un légat, qui tenta, sans y

réussir, de mettre fin au conflit. Grégoire V, dès le début de son pontificat, condamne énergiquement l'usurpation de Gerbert : c'est en Italie même, à Pavie, qu'il convoque les évêques français et leur roi. Ceux-ci ayant fait la sourde oreille, le pape, au concile de Pavie, frappe d'une sentence de suspension tous les évêques qui ont refusé de venir, et qui ont pris part à la condamnation d'Arnoul[1].

Sur ces entrefaites, Hugues Capet était mort (octobre 996), remplacé par son fils Robert. Le nouveau roi, pris d'une folle passion pour sa cousine, la comtesse Berthe, a fait bénir son mariage par un prélat complaisant, l'archevêque de Tours; il est sommé par le pape de rompre ce mariage irrégulier, et plus tard frappé d'anathème, ainsi que l'archevêque de Tours. A Reims, Arnoul est rétabli publiquement par la volonté du Saint-Siège, qui lui envoie le pallium. Dans ses rapports avec le clergé germanique, Grégoire montre la même énergie : il prétend relever l'évêché de Mersebourg et adresse un avertissement menaçant à l'archevêque de Magdebourg[2]. Mais à Rome même, quelle n'est pas l'impuissance du chef de l'Église, dès que l'empereur s'éloigne! Quelques mois après son avènement, dès la fin de 996, il est forcé de s'enfuir, chassé par Crescentius, qui prétend lui opposer un autre pape. L'ancien précepteur d'Otton III, le Grec Philagathos, devenu, par la faveur de son élève, évêque de Plaisance, venait de s'arrêter à Rome, au retour d'une ambassade à Constantinople. Crescentius le fait proclamer pape, sous le nom de Jean XVI. Un concile, réuni à Pavie, excom-

1. M. G., *Scriptores*, III, 780. — JAFFÉ, *Regesta*, t. I, p. 492. — HEFELÉ-LECLERCQ, t. IV, 882.
2. HAUCK, *l. c.*, t. III, p. 267.

munie l'usurpateur; au début de 998, Otton III et Grégoire V forcent les portes de Rome, et se vengent de Jean XVI par un effroyable châtiment : on lui arrache les yeux et la langue, on lui coupe le nez et les oreilles, on promène sur un âne, à travers les rues de Rome, cette misérable loque humaine! Quant à Crescentius, il est assiégé dans le château Saint-Ange, qui est enlevé d'assaut : le chef des rebelles est décapité, son corps et ceux de douze autres notables sont suspendus à des gibets, sur le Monte Mario[1]. Quand le pape Grégoire V meurt, prématurément, quelques mois plus tard, le bruit court qu'il est victime d'un empoisonnement.

Otton III lui donne pour successeur le savant Gerbert, ancien écolâtre de Reims, abbé de Bobbio, et depuis peu, archevêque de Ravenne. On sait que le pape Silvestre II fut pour son temps un prodige de science, et qu'une légende postérieure devait en faire un magicien, en rapports avec le diable. Il y avait longtemps que Gerbert, élevé au monastère de Saint-Géraud d'Aurillac, était en relations avec la la famille des Ottons. Remarqué de bonne heure par le comte de Barcelone, qui l'avait emmené avec lui en Espagne, il avait passé trois ans au sud des Pyrénées : il est d'ailleurs inexact qu'il ait appris l'arabe et qu'il soit allé jusqu'à Cordoue [2]. Ayant accompagné à Rome le comte de Barcelone et l'évêque catalan de Vich, il fut présenté à Otton I^er, qui engagea le pape à garder auprès de lui ce jeune clerc, si remarquable par sa science. Gerbert ayant exprimé le désir de compléter son instruction à Reims, c'est Otton qui pourvoit aux frais du voyage

1. Duchesne, *l. c.*, p. 193.
2. Cf. Picavet, *Gerbert, un pape philosophe*, 1897. Introduction de Julien Havet à son édition des *Lettres de Gerbert*, 1889.

et à l'entretien de l'étudiant. A Reims, il gagne bientôt la confiance et l'amitié de l'archevêque Adalbéron, qui lui confie la direction de l'école épiscopale. En 980, ayant accompagné à Rome son archevêque, il est reçu par Otton II, en cours de route : c'est à Ravenne, en présence de l'empereur, qu'il sort vainqueur d'un tournoi dialectique, engagé avec le savant Otrich, de Magdebourg. Otton II, pour lui témoigner sa faveur, lui accorde la riche abbaye de Bobbio. Gerbert vient y passer quelque temps : mais les difficultés qu'il éprouve avec les seigneurs voisins le décident à revenir à Reims. Il reste plus que jamais le conseiller de l'archevêque, et joue, avec lui, un rôle actif dans l'élévation de Hugues Capet au trône. Mais après la déposition du nouvel archevêque Arnoul, il prend possession du siège de Reims : aux yeux du Saint-Siège, il n'est qu'un usurpateur; c'est à la faveur d'Otton III qu'il doit de sortir d'une situation inextricable. Il vient trouver en Italie le jeune souverain, dont il a connu le père et l'aïeul, et il se fait donner, en échange de Reims, le siège de Ravenne (avril 998). Réconcilié, dès lors, avec le pape, il tient un concile important, pour obliger les évêques de sa province à observer plus rigoureusement les canons. Tel est le subtil et ingénieux personnage, à qui la confiance d'Otton III assure la succession du pape Grégoire V. Depuis longtemps, le jeune souverain avait sollicité les conseils et réclamé le concours de Gerbert, pour achever son éducation, pour effacer en lui toute trace de barbarie, pour développer, dans son intelligence, cette finesse et cette subtilité, qu'il croyait tenir de son origine grecque [1]. Le nouveau nom, pris par le

1. Cf. *Lettres de Gerbert*, n° 186.

pape, était tout un programme. Otton III n'est-il pas le nouveau Constantin, auquel Silvestre II donne avec enthousiasme l'appui de sa science et de son expérience? Par sa prodigieuse érudition, par sa connaissance des deux littératures latines, profane et chrétienne, qui pouvait mieux sentir le contraste entre l'antique grandeur de Rome et sa misère présente? qui pouvait s'associer avec plus de zèle aux grands projets de l'empereur, à son ambition de régénérer l'Eglise de Rome, la ville de Rome? C'est qu'Otton III, en résidant à Rome, en y faisant de longs séjours, prétend y rétablir le centre politique de la chrétienté. Il veut que la majesté impériale y soit entourée d'une imposante hiérarchie de fonctionnaires, auxquels seront donnés les titres byzantins de protospathaire, logothète, etc. C'est en imitant les souverains de Byzance, le cérémonial de Byzance, que le fils de Théophano se flatte de restaurer, dans la vieille Rome et dans son palais de l'Aventin, le prestige qui convient à la capitale de l'Empire. Au reste, dans la Rome du x^e siècle, toute pleine encore de souvenirs byzantins, la restauration de ces titres pompeux était bien faite pour flatter certaines vanités[1]. Mais l'empereur visionnaire ne se rendait pas compte de tout ce qui le séparait des Romains de son temps : leur indifférence, leur turbulence, leur mauvaise volonté condamnaient d'avance toutes ses tentatives, tous ses rêves de réformes. C'est en vain qu'il se flattait de les attirer, de gagner leur confiance. « Comme seule Rome lui plaisait, dit un hagiographe contemporain, et qu'il avait aimé par-dessus tout le peuple Romain, le comblant de présents et d'hon-

1. Gay, *l. c.*, p. 396.

neurs, c'est en vain qu'il pensa, animé d'une *flamme puérile,* à y demeurer toujours, à renouveler la ville et à l'embellir, selon sa dignité d'autrefois! » La déception dut être pour lui singulièrement amère, si l'on en croit un autre auteur, qui lui attribue ces paroles désolées : « Êtes-vous bien mes Romains? A cause de vous, j'ai abandonné la terre de mes pères; pour vous, j'ai rejeté mes Saxons et tous les Teutons, j'ai renié mon propre sang, je vous ai adoptés comme fils, je vous ai préférés à tous[1]! » En l'an 1000, le jeune empereur traversait l'Allemagne, revenant d'un pèlerinage aux confins de la Pologne : à Aix-la-Chapelle, aux fêtes de la Pentecôte, il se fait ouvrir le tombeau de Charlemagne. De retour à Rome, il va en hâte châtier une révolte des habitants de Tivoli. Les Romains prennent part, avec empressement, à la répression, mais ils ne pardonnent pas à Otton III la paix qu'il signe avec les rebelles : c'est à leur tour de prendre les armes et de menacer l'empereur, qui s'enfuit la nuit de son palais de l'Aventin, en même temps que le pape. Quand il veut revenir, les Romains lui ferment leurs portes : il meurt désespéré, quelques mois plus tard, dans un village au pied du mont Soracte (24 janvier 1002). Son corps est ramené en Allemagne, et le funèbre cortège, en traversant la plaine lombarde, est insulté. Dans l'Italie du Sud, l'autorité impériale est aussi peu respectée qu'à Rome : c'est en vain qu'Otton fait charger de fers le prince de Capoue et d'autres seigneurs lombards; Bénévent lui résiste et refuse de le recevoir.

Quant au pape Silvestre II, il rentre à Rome, quelques mois après la mort de l'empereur, et tient

1. M. G., S. XV, 722 et IV, 767.

un concile au palais du Latran (décembre 1002). Mais il n'a pu le faire qu'en se réconciliant avec Jean Crescentius, le fils de la victime d'Otton III, et le chef tout-puissant du peuple de Rome. Même dans l'Italie du Nord, la souveraineté germanique a suscité contre elle une opposition redoutable : plusieurs évêques lombards avaient sollicité la double protection du pape et de l'empereur contre les entreprises du margrave d'Ivrée, Ardouin, qui condamné et soi-disant dépouillé de son margraviat, n'en réussit pas moins, trois semaines après la mort d'Otton III, à se faire couronner roi à Pavie (15 février 1002) [1].

Dans ses rapports avec l'ensemble des églises d'Occident, Silvestre II a continué, avec plus de souplesse que son prédécesseur, à maintenir énergiquement la suprématie du Saint-Siège. A l'archevêque de Reims, dont il avait eu jadis l'imprudence d'accepter la succession, il reconnaît le droit d'user du *pallium* et des pouvoirs de métropolitain. Sans condamner expressément les conciles français qui avaient déposé Arnoul, il se borne à dire que cette déposition, n'ayant pas été ratifiée par le Saint-Siège, n'est pas un obstacle à la réintégration du prélat. Quant au roi Robert, bien que Silvestre II ait refusé de reconnaître son mariage, il semble bien qu'il n'ait pas renouvelé contre lui les anathèmes de son prédécesseur. On sait qu'il a reçu du roi Robert et de plusieurs évêques une plainte contre l'évêque de Laon, qui est sommé de venir se justifier à Rome. Mais les évêques qui se rendent le plus souvent à Rome semblent être plutôt ceux du royaume germanique. Silvestre II envoie un légat en Allemagne, pour examiner la conduite de l'archevêque Willigis

1. G. Romano, *l. c.*

de Mayence, accusé de résister aux ordres du Saint-Siège, et il convoque à Rome les évêques germaniques [1]. Aux confins de l'Empire, la collaboration étroite des deux pouvoirs se manifeste par l'établissement d'une nouvelle métropole polonaise, à Gnesen, où se trouve le tombeau de saint Adalbert. C'est vers le même temps que le duc de Hongrie, Wajk, se convertit au christianisme et se fait donner, sous le nom d'Étienne Ier, la couronne royale. Le nouveau roi, qui a épousé la fille d'Henri de Bavière, est reconnu, sans doute, par le Saint-Siège, en même temps qu'il sollicite l'appui de l'Empire, pour protéger la nouvelle chrétienté des bords du Danube. Il est probable cependant que la fameuse bulle, souvent citée, d'après laquelle Silvestre II aurait envoyé lui-même la couronne royale au duc des Hongrois, est l'œuvre d'un faussaire [2]. En réalité les deux nouveaux royaumes de Pologne et de Hongrie cherchent à s'affranchir, le plus possible, de la tutelle des souverains germaniques, et par l'établissement de métropoles distinctes, veulent obtenir un épiscopat, qui ne soit plus dans la dépendance des métropoles allemandes. Mais Otton III et Silvestre II sont morts trop tôt pour avoir vu, dans cette extension de la chrétienté, un affaiblissement de l'Empire. Unis l'un à l'autre par des liens si étroits et si anciens, par des projets ou des rêves communs, comment n'auraient-ils pas cru, de toutes les forces de leur âme, à la résurrection de l'Empire chrétien? L'un et l'autre ont eu, mieux qu'aucun de leurs prédécesseurs, la conscience de leur rôle *universel;* l'un et l'autre ont eu l'ambi-

1. Jaffé-L., 3915-16-17.
2. Jaffé-L., 3909.

tion de diriger l'ensemble de la chrétienté. Pourtant, malgré leur entente, malgré le sentiment de vénération affectueuse et confiante qui attachait au pape le jeune Otton III, on peut entrevoir dans certaines décisions de l'empereur le germe de conflits inévitables. Déjà, au temps de Grégoire V, à propos d'une plainte de l'abbaye de Farfa, l'empereur consent à recevoir un appel contre certaines sentences du Saint-Siège. Dans un acte par lequel il reconnaît au pape Silvestre II plusieurs comtés des Marches et de l'Exarquat de Ravenne, l'empereur déclare expressément donner à Saint-Pierre « *ce qui est à nous* [1] ». Il regarde évidemment les anciennes donations de ses prédécesseurs comme n'ayant pu porter atteinte au droit supérieur de propriété, qui appartient à l'empereur. L'idée d'une souveraineté absolue de l'empereur sur Rome et sur toute la péninsule s'affirme ici très nettement. Par-delà Louis le Pieux et Charlemagne c'est à Justinien qu'Otton III prétend remonter : c'est la vieille législation des empereurs chrétiens qu'il entend remettre en vigueur. Mais que deviennent dès lors les donations carolingiennes? Comment un Nicolas Ier, un Jean VIII auraient-ils accepté une telle conception de la souveraineté impériale ?

Les prétentions d'Otton III devaient rester, longtemps encore, dans le domaine du rêve. Qu'importaient les théories les plus audacieuses, quand les conditions sociales elles-mêmes, et la toute-puissance des souverainetés locales rendaient inapplicables les réformes ottoniennes, en même temps qu'elles entravaient l'action des meilleurs papes? Mais plus

1. *Diplomata*, 389; pour le procès de Farfa, *id.*, n° 278. Cf. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 256.

augmentait, au centre même de la péninsule et à Rome, le désordre féodal, plus s'imposait, pratiquement, au Saint-Siège et à la cour germanique la nécessité d'une entente étroite. Plus que jamais il faut que le pape et l'empereur se prêtent un mutuel appui, pour essayer de relever et de fortifier l'une par l'autre deux puissances, si mal reconnues encore et si fragiles.

Telle est, au début du XI^e^ siècle, la situation des deux pouvoirs qui prétendent diriger la chrétienté latine. Si lamentable que nous apparaisse, en l'an 1000, la condition réelle de la ville de Rome, ce n'est pas ici plus qu'ailleurs que les chrétiens du temps ont connu, à la veille du nouveau millénaire, les terreurs fantastiques, imaginées par des historiens modernes. Beaucoup de personnes, à diverses époques du moyen âge, ont cru à la fin prochaine du monde : à la fin du X^e^ siècle cette croyance n'est pas plus répandue qu'à d'autres moments; aucun écrit, aucun document contemporain n'atteste cette contagion de terreur qui aurait alors saisi la chrétienté; et longtemps après l'an 1000, au cours même du XI^e^ siècle, la même croyance et la même crainte apparaissent de nouveau dans certains milieux[1].

1. Sur la légende de l'an mille, cf. J. Roy, *L'an mille*, Paris, 1885 (*Bulletin critique*, 1885, t. VI, p. 243). — *Revue des questions historiques*, article de dom Plaine (1873, t. XIII, p. 145). — *Rivista Storica Italiana;* article de P. Orsi, 1887 (t. IV).

CHAPITRE II

ÉTENDUE ET LIMITES DE LA CHRÉTIENTÉ LATINE AU DÉBUT DU XI[e] SIÈCLE

Au moment où disparaissent le pape et l'empereur, qui ont nourri de si beaux rêves sur la restauration de l'*Orbis Romanus*, essayons de déterminer, avec le plus de précision possible, l'étendue réelle de la chrétienté latine. Au Sud et au Sud-Ouest elle touche au monde musulman, au Nord et à l'Est aux païens de Scandinavie et des pays Wendes, au Sud-Est à la chrétienté byzantine : faisons d'abord le tour de ces confins.

La Sardaigne et la Sicile sont restées aux musulmans, mais déjà la force d'expansion de l'Islam a singulièrement décru. C'est en 1006 que les marins de Pise, alliés aux Grecs, combattent victorieusement une flotte musulmane près du détroit de Messine; dix ans plus tard les mêmes marins, alliés aux Génois et avec l'appui du Saint-Siège, vont attaquer la Sardaigne[1]. Que restait-il, comme organisation chrétienne, dans cette Sardaigne, qui comptait sept évêchés au temps de Grégoire le Grand? Nous n'en

1. Gay, *l. c.*, p. 369. — Ad. Schaube, *Handelsgeschichte der Romanischen Völker* (1906), p. 49-50.

savons rien. Mais il n'est pas douteux qu'en Sicile une population chrétienne assez nombreuse a continué de vivre, notamment sur la côte orientale, en face de la Calabre byzantine. Nous ignorons à quel diocèse appartient l'évêque Hippolyte, cité par Liudprand [1] ; mais à Catane, il semble bien qu'il y ait un évêque grec, à la fin du x[e] siècle [2]. En fait, il semble que tous les chrétiens de Sicile appartiennent au rite grec. En Afrique non plus, bien que le triomphe de l'Islam y ait été plus ancien et plus complet, le christianisme n'a pas disparu. Il existe une église chrétienne à Tlemcen, peut-être un évêché à Ceuta. Il y a toujours un évêque à Carthage, qui réunit en concile ses quatre suffragants; deux ou trois évêchés subsistent encore, dispersés sur les côtes de Tripolitaine : mais ce qui reste ici d'organisation chrétienne oscille entre Rome et le patriarcat d'Alexandrie [3].

De la chrétienté espagnole il ne reste aussi que des débris, si l'on se reporte au temps où le concile national de Tolède réunissait encore soixante-deux évêques. Cependant, dans la région septentrionale, où les chrétiens ont réussi à maintenir leur indépendance, où s'est formée, au temps de l'Empire carolingien, la marche d'Espagne, plusieurs des anciens diocèses subsistent : à la métropole de Tarragone se rattachent encore les évêchés d'Urgel, Gérone, Barcelone et Vich (Ausone). En 971, Tarragone ayant été enlevée par les Sarrasins, le pape Jean XIII, sur les instances du comte Borel, érige en métropole l'évêché de Vich, avec Urgel, Barcelone et Elne comme suffragants [4]. Dans les montagnes

1. Liudprand, *Legatio*, c. 40 (M. G. in usum scholarum, p. 183).
2. Amari, *Storia dei musulmani de Sicilia*, t. II, p. 402, n. 1.
3. P. J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne, évêchés et ruines antiques* (1912), p. 8, 515-35 (Appendice).
4. Jaffé-L., 3746-7-8-9.

d'Aragon se trouvent les évêchés de Roda (ou Barbastro) et de Jacca; il y a des évêques à Pampelune, à Huesca, à Burgos; à Oviédo réside un évêque, chassé de Saragosse ; à Léon, en 914, on signale un concile, auquel auraient pris part une douzaine d'évêques[1]. La liste exacte de ces diocèses est fort difficile à déterminer; elle a dû varier assez souvent, car les limites mêmes de cette chrétienté indépendante sont sans cesse modifiées : c'est ici surtout que les chrétiens restent sur le qui-vive, engagés dans une lutte continuelle contre l'Islam.

Mais en dehors même de la zone indépendante, il subsiste des évêchés chrétiens, en terre musulmane. Des conciles se tiennent à Cordoue, au centre du khalifat, avec la permission de l'autorité souveraine : vers le milieu du IX^e siècle, il y a eu un concile, présidé par Recafred, métropolitain de Séville. Les œuvres du diacre Euloge et de son ami Alvarus, juif converti, nous font connaître la vie de ces chrétiens, sujets de l'Islam, les tendances diverses, qui se manifestent parmi eux, le conflit entre les exaltés, qui recherchent le martyre, et les prudents, qui blâment les excès de zèle. Beaucoup de ces chrétiens se laissent peu à peu gagner par la civilisation arabe, jusqu'à oublier leur langue maternelle. L'isolement où ils vivent favorise chez eux la persistance de leurs usages particuliers, et notamment du rite mozarabe[2]. Ces chrétiens d'Espagne, dispersés çà et là, soumis sans doute à une surveillance, plus ou moins rigoureuse, de leurs maîtres musulmans, ne sont pas restés cependant sans avoir quelques rapports avec les églises de Gaule, d'Italie ou de Germanie : des

1. GAMS, *Series episcoporum* (1873), p. 1.
2. DOZY, *Hist. des Mus. d'Esp.*, II, 125-40. Sur Euloge et Alvarus, cf. EBERT, *Hist. générale de la littér. du moyen âge*, t. II, 330-40.

moines de Saint-Germain-des-Prés sont venus à Cordoue, vers le milieu du IXe siècle ; plus tard, au temps d'Otton Ier, c'est le moine lorrain, Jean de Gorze, qui va en Espagne, et Liudprand de Crémone a rencontré un évêque d'Elvire ou de Grenade (Illiberis)[1].

Au Nord-Ouest de la chrétienté latine, se trouvent les églises déjà anciennes d'Irlande et de Grande-Bretagne, celles-ci, soumises aux divers petits royaumes anglo-saxons, parmi lesquels s'affirme l'hégémonie du roi de Wessex. On sait quels liens étroits rattachent à Rome les églises anglo-saxonnes, qui dès le VIIIe siècle ont réussi à faire prévaloir les usages romains contre les usages celtiques. Moines et clercs anglo-saxons restent en relations continuelles avec le clergé de la Gaule carolingienne : au temps du roi Alfred (fin du IXe siècle) des moines francs de Saint-Bertin et de Corvey sont mis à la tête de monastères anglo-saxons. C'est le célèbre Abbon, de Fleury-sur-Loire, qui a donné l'habit monastique à Odon, futur archevêque de Cantorbéry. Saint Dunstan, évêque de Londres, puis archevêque de Cantorbéry, mort en 988, a fait le voyage de Rome, pour y chercher le *pallium*, réservé aux métropolitains ; il s'est efforcé de réformer les mœurs et la discipline de son clergé (concile de 969) ; un de ses disciples traduit en anglais la règle de Saint-Benoît. Les invasions danoises de la fin du Xe siècle sont beaucoup moins désastreuses qu'au IXe, et ne semblent pas avoir troublé gravement la vie de l'Église anglaise[2]. Mais en Écosse, comme dans le pays de Galles et en Irlande, se maintient l'influence toute-puissante du monachisme celte.

1. Liudpr., *Antapadosis*, I, 1.
2. Cabrol, *L'Angl. chrét. avant les Normands*, p. 239-58.

Si nous passons sur le continent, c'est le siège de Hambourg, illustré au IXe siècle par Anskar († 865), qui forme l'avant-poste de la chrétienté aux confins de la Scandinavie païenne. Puis Hambourg, incendié et ruiné vers 845, est resté pendant quelque temps abandonné : il n'est pas douteux que, de ce côté, la chrétienté a subi un recul. La métropole de Hambourg a repris une certaine activité avec l'archevêque Unni, contemporain du roi Henri Ier : l'archevêque se rend auprès du roi de Danemark, qui consent à la restauration officielle du christianisme dans les îles danoises; des évêchés sont institués à Slesvig, Ribe et Aarhus (vers 947); ces premières fondations, de nouveau anéanties par un retour offensif du paganisme, ne sont reprises qu'au début du XIe siècle, et bientôt le roi Knut le Grand présidera lui-même à la fondation des évêchés d'Odensée et de Röskild (1012-22); il y a aussi un évêque en Scanie, au sud de la Suède. A la métropole de Hambourg est subordonné le diocèse d'Oldenbourg; à l'Est le ressort de Hambourg s'étend jusqu'au golfe de Kiel. Puis viennent les évêchés, récemment fondés, de Brandebourg et de Havelberg, ceux de Zeitz et de Meissen : celui-ci s'étend jusqu'à l'Oder. Mais presque tout le territoire de ces nouveaux diocèses reste longtemps encore un pays de mission, où les prêtres chrétiens sont mal vus et courent les pires dangers; les pays wendes, situés aux confins de l'Empire, ne cessent point d'être, pour les moines allemands, un objet de terreur; c'est seulement à la fin du XIe siècle, et au commencement du XIIe qu'ils oseront s'aventurer sur la rive droite de la Saale [1].

En Bohême, bien que le christianisme ait pénétré

1. HAUCK, *l. c.*, t. III, p. 81 et s.

dès le IXe siècle avec la liturgie slave, introduite par des prêtres moraves, une partie considérable du peuple est restée païenne. Le roi de Germanie, Henri Ier, est venu à Prague en 929, et il entretient de bons rapports avec le duc Wenzel, favorable aux chrétiens; mais celui-ci meurt assassiné en 935, et son frère Boleslas Ier retourne au paganisme; il reconnaît cependant la suprématie germanique en 950. Boleslas II est, au contraire, un chrétien fervent, qui favorise l'établissement d'un évêché à Prague (975), rattaché à la métropole de Mayence. Le premier évêque de Prague est un Saxon, mal vu des Tchèques : il est remplacé par le tchèque Woitech, qui a pris le nom d'Adalbert. Le nouvel évêque, âme inquiète, indécise, dévorée de scrupules, abandonne son diocèse pour se rendre à Rome; il ne rentre à Prague que sur l'injonction de l'archevêque de Mayence; moins d'un an après, il s'enfuit de nouveau et va chercher le martyre au milieu des païens de Prusse (997); il est vénéré comme un saint, et nous avons vu de quel culte l'empereur Otton III entoure sa mémoire. En fait, la situation du christianisme en Bohême est à peine moins fragile que chez les Wendes des bords de l'Elbe. En Pologne, le duc Miseco, contraint par son voisin le margrave allemand Gero de reconnaître la suprématie allemande (963) se convertit au christianisme; un évêché est fondé à Posen, d'abord rattaché à la métropole de Magdebourg. Mais les Slaves de Pologne obtiennent bientôt la création d'une métropole nationale, à Gnesen, au tombeau de saint Adalbert : de Gnesen dépendent les nouveaux diocèses de Breslau, Colberg et Cracovie [1].

1. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 188 et s.

C'est aussi au début du XI^e siècle que le christianisme est adopté officiellement par le premier roi de Hongrie : la métropole de Gran, premier siège autonome de la nouvelle chrétienté, ne sera constituée qu'en 1007. Dans ces plaines du Danube et de la Theiss, où les Magyars avaient détruit les premières chrétientés slaves et séparé les Slaves du Nord de ceux des Balkans, c'est un événement d'une importance capitale que la restauration du christianisme latin, l'élargissement de la chrétienté latine vers le Bas-Danube, et la pacification d'une vaste région, par où passe la voie la plus directe de l'Europe centrale vers Byzance. A cette nouvelle Hongrie chrétienne et aux pays slaves du Sud confinent les diocèses germaniques de Passau et de Salzbourg. Les Babenberg, margraves de Styrie et de Carniole, chefs de la marche orientale, établie sur le Danube, travaillent à maintenir et à étendre, de ce côté, la suprématie germanique; le duché de Carinthie, séparé de la Bavière depuis 995, s'est germanisé au cours du X^e siècle [1]. Plus au Sud et jusqu'au littoral adriatique se trouve le domaine du patriarche d'Aquilée, qui a pour suffragants les évêques de Trente, Vérone, Padoue, Vicence, Trévise, — Trieste et Pola, — et même, en pleine Lombardie celui de Côme. Les patriarches d'Aquilée, comblés de faveurs par les souverains germaniques, sont les instruments les plus efficaces de la suprématie impériale, au nord-est de l'Italie.

Le patriarcat rival de Grado est entre les mains du gouvernement vénitien : c'est généralement un proche parent du doge, qui occupe la dignité patriar-

1. HAUCK, *l. c.*, t. III, p. 147 et s. — HERGENRÖTHER-KIRSCH : *Storia universale della Chiesa*, trad. Rosa, t. II, p. 287.

cale. Venise située, dès le début du IXe siècle, aux confins des deux Empires, a su conclure des traités avantageux avec les Ottons, comme avec les souverains de Byzance. Le doge Pierre Orseolo II (991-1009) prend le titre nouveau de duc de Dalmatie, et occupe plusieurs îles de l'archipel illyrien, Lissa, Curzola : conquête provisoire et encore précaire. C'est Venise qui a recueilli les débris de l'ancien thème byzantin de Dalmatie, tandis que les progrès de la conquête bulgare, en isolant la Dalmatie du monde grec, la rejettent vers les Latins. La métropole ecclésiastique est toujours celle de Spalato, mais il y a un autre siège épiscopal établi plus au Nord, à *Nona,* et dont l'élu doit se faire consacrer à Rome. Entre 914 et 928 le pape Jean X (ancien archevêque de Ravenne) est en relations avec l'épiscopat dalmate, auquel il reproche d'avoir négligé le siège de Rome, et abandonné le rite latin; deux légats du Saint-Siège sont venus à Spalato présider un concile de la province. Par la même occasion, sans doute, le pape fait parvenir des lettres au roi des Croates, Tamislav, et à Michel, prince de Zachlumie [1].

En dehors des évêques, établis dans les villes maritimes, il est fait mention d'un évêque des Croates, dont la juridiction s'étend jusque sur les bords de la Save. Il est autorisé à résider à Scardona, et à étendre son autorité sur le territoire des anciens diocèses de Siszek et de Dumno [2]. Ici les limites de la chrétienté latine sont assez flottantes et incertaines. Jusqu'où s'étend, au nord-ouest des Balkans, le domaine de la chrétienté byzantine? C'est ce qu'il est assez difficile de déterminer, au moment où les

1. *Liber Censuum*, p. 49. JAFFÉ-L., 3571-2-3.
2. *Liber Censuum*, *l. c.*

victoires de Basile II et la destruction de l'empire bulgare ont favorisé l'extension des diocèses grecs. Plus tard, apparaît, sur le littoral, la nouvelle métropole latine d'Antivari. Ce n'est pas seulement dans la péninsule des Balkans, c'est au sud de l'Italie que les limites de la chrétienté latine restent indécises. A Otrante, à Santa Severina, à Reggio de Calabre sont établis des métropolitains grecs, qui relèvent, ainsi que leurs suffragants, du patriarcat de Constantinople. Peu après la restauration du nouvel empire d'Occident, lorsqu'un conflit éclate entre Otton I^er et Nicéphore Phocas, celui-ci a voulu étendre à toute la Pouille l'organisation ecclésiastique byzantine : mais il semble bien que le décret de Nicéphore soit resté lettre morte; si le clergé et les moines grecs se répandent en assez grand nombre au sud de la Pouille et de la Lucanie, il s'en faut de beaucoup qu'ils aient réussi à en évincer les Latins. Il y a rivalité d'influence entre les évêques grecs et les nouvelles métropoles latines de Bénévent et de Salerne; si des évêques grecs ont résidé quelque temps à Tarente et à Brindisi, Bari reste latine, tout en étant le siège du plus haut dignitaire byzantin de l'Italie : c'est vers 1025 que le Saint-Siège semble avoir érigé Bari en métropole d'une nouvelle province latine. Certains évêques latins (comme celui de Trani) ont pu se prévaloir de titres officiels byzantins, sans rien changer au rite de leurs églises [1].

Ainsi depuis la mer du Nord et l'embouchure de l'Elbe jusqu'au golfe de Trieste, les limites orientales de la chrétienté latine ne dépassent guère celles du

1. Gay, *l. c.*, p. 353-60, 427, 495. Cf. mon mémoire, récemment inséré dans les *Mélanges*. Em. Bertaux, *Jusqu'où s'étend, à l'époque normande, la zone hellénisée de l'Italie méridionale?*

royaume germanique. Dans les pays scandinaves comme en Bohême, il semble que le sort du monde chrétien reste directement lié à la puissance impériale. Les églises de Pologne et de Hongrie commencent à peine à s'émanciper de la tutelle germanique. Au Sud-Est, seules les églises du patriarcat de Grado, celles de Dalmatie, celles de l'Italie méridionale byzantine échappent complètement à la sphère d'influence des empereurs.

Si après avoir fait le tour de la chrétienté latine, on examine l'ensemble des diocèses et des provinces ecclésiastiques, en Italie, dans le royaume de Bourgogne, en France et en Germanie, on s'aperçoit que la répartition en est fort inégale. C'est en Italie que les diocèses sont le plus nombreux : au Nord, les trois provinces de Milan, Ravenne, Aquilée, groupent respectivement dix-huit, treize et huit diocèses. Dans la partie centrale, comprenant, avec l'ancien duché de Rome, la Toscane, le duché de Spolète, une partie de la Campanie, il n'y a pas encore d'autre métropole que le siège de Rome, auquel sont rattachés directement près de cinquante diocèses. Au Sud, les cinq métropoles nouvelles de Capoue, Bénévent, Salerne, Naples et Amalfi représentent un ensemble d'environ trente-cinq à quarante diocèses. — Au delà des Alpes, dans le royaume de Bourgogne, les sept provinces d'Aix, Arles, Embrun, Vienne, Lyon, Tarentaise et Besançon groupent trente-cinq diocèses. En France, Reims a dix suffragants, dont un (Cambrai) se trouve en dehors du royaume; Sens en a sept, Rouen six, Tours quatre; au sud de la Loire, Bourges a sept suffragants, Bordeaux cinq, Auch onze, et Narbonne quinze : la province de Narbonne s'étend au delà des Pyrénées et jusqu'au Rhône. Il faut placer en dehors du royaume de France la

Bretagne, dont les ducs s'efforcent, depuis le IX^e siècle, de constituer autour de Dol une province distincte. — Dans le royaume germanique, auquel se rattache la Lotharingie, il y a six provinces ecclésiastiques, d'étendue fort inégale : celle de Mayence, la plus ancienne, comprend, en dehors de la métropole, quatorze diocèses depuis les bords du Rhin jusqu'à la Bohême inclusivement; Cologne en a cinq; Trèves a les trois évêchés lorrains; Salzbourg en a quatre, Hambourg trois et Magdebourg cinq, en tout quarante diocèses. Ainsi, dans l'ensemble de la chrétienté latine, l'épiscopat d'Italie, de Bourgogne et de France garde une énorme supériorité numérique. Dans le royaume germanique lui-même, les diocèses de la partie occidentale sont en partie latins ou romans. L'épiscopat proprement germanique tire surtout sa force et son prestige de son union avec la cour des Ottons et la dynastie impériale. L'action du pouvoir impérial, aussi bien dans les diocèses rhénans qu'à l'est du Rhin, est plus grande sur les chefs de son clergé que celle de n'importe quelle autre royauté : mais en Italie également, à Rome, et surtout dans les diocèses lombards, la dynastie ottonienne trouve dans le clergé latin de précieux auxiliaires et un solide point d'appui.

CHAPITRE III

LE MONACHISME ET LA RÉFORME MONASTIQUE. CLUNY; MOINES LORRAINS ET ERMITES ITALIENS.

D'un bout à l'autre de la chrétienté latine, surtout dans les régions les plus anciennement chrétiennes, s'élèvent des centaines de monastères, dont quelques-uns, dès l'époque carolingienne, représentent une puissance territoriale considérable (Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis, Fleury-sur-Loire). Un capitulaire de 817 cite quatorze abbayes, capables de fournir à la fois de l'argent et des troupes, seize autres, auxquelles on ne demandera que de l'argent[1]. Par les dons des fidèles, par le prestige du saint dont ils se recommandent, par les progrès du défrichement, les biens de ces monastères s'étendent sans cesse, plus exposés d'ailleurs en raison de leur extension aux convoitises et aux rapines de voisins peu scrupuleux. Les souverains carolingiens se préoccupent de les protéger et de les réformer. Louis le Pieux, surtout, très favorable à l'accroissement des monastères et à leur diffusion, veut empêcher l'oubli des anciennes règles. Il encourage les efforts de saint Benoît d'Aniane, fils d'un comte

1. M. G., *Leges*, t. I, p. 223.

goth de Septimanie, qui, au début du IX^e siècle, cherche à remettre en vigueur la stricte observation de la règle bénédictine avec l'obligation du travail manuel. Des pays méridionaux où s'exerce directement son action son influence rayonne jusqu'aux bords de la Loire : l'évêque d'Orléans lui confie la réforme d'un monastère, et Louis le Pieux le charge de surveiller tous les monastères d'Aquitaine. Après sa mort (821) ses disciples poursuivent son œuvre, et son influence continue de se propager jusqu'en Normandie et en Bretagne[1]. Ainsi s'établissent entre des monastères assez éloignés les uns des autres des relations nouvelles, qui provoquent une sorte d'émulation, un zèle plus grand pour la fidélité à la règle. Mais d'autres causes entravent la réforme, ou l'empêchent d'aboutir à des résultats durables. Beaucoup d'abbayes sont occupées par des seigneurs laïques, le nombre des abbés laïques se multiplie, qui échappent, en fait, au contrôle épiscopal, prescrit par certains capitulaires (853)[2]. D'autre part les invasions de la fin du IX^e siècle et du commencement du X^e ont été partout funestes aux monastères, souvent plus éloignés des villes fortes, plus exposés aux ravages des pillards. Combien de monastères abandonnés et tombant en ruines, après le passage des bandes normandes, sarrasines et hongroises ! La propriété monastique devient singulièrement incertaine ; les vieux titres ayant disparu, on en fabrique de nouveaux ; les procès se multiplient, et c'est l'intérêt des moines de rechercher le patronage de puissants protecteurs. Quand les invasions deviennent moins fréquentes beaucoup de monas-

1. HAUCK, *l. c.*, t. II, p. 520-49.
2. M. G., *Leges*, I, 418.

tères abandonnés se repeuplent, tandis que d'autres, choisissant un terrain plus favorable, vont s'établir ailleurs. Ce travail de restauration matérielle se poursuit au cours du x^e^ siècle, en Italie comme en France, dans tous les pays qui ont souffert des invasions et qui commencent à retrouver plus de sécurité. Mais en même temps, les principaux seigneurs accaparent les plus riches abbayes. Hugues, duc des Francs, entre 936 et 940, est abbé laïque de Saint-Martin de Tours, de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Denis, de Saint-Riquier, et sans doute aussi de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Maur-des-Fossés, de Saint-Aignan d'Orléans [1]. Ayant perdu le droit de libre élection, beaucoup de ces abbayes laissent la discipline se relâcher. Il n'y a plus de conciles, plus de contrôle épiscopal, plus de vie commune. Les principes essentiels de la vie monastique sont négligés, méconnus, parfois violés d'une manière scandaleuse. Ce n'est plus seulement l'indiscipline ou le besoin d'une agitation inquiète qui poussent plusieurs moines à s'enfuir, mais souvent l'horreur du relâchement et l'ambition de réaliser, dans la solitude, l'idéal ascétique. De pieux laïques, des prêtres, des évêques s'inquiètent de ce désordre, et alors le besoin d'une réforme morale, énergique et profonde, commence à émouvoir le monde monastique. Cet effort de réforme, qui se manifeste au cours du x^e^ siècle, diffère des tentatives semblables, entreprises à l'époque carolingienne, parce qu'il ne s'appuie plus sur la volonté d'un empereur et qu'il ne se traduit pas au dehors par une législation générale. Les débuts en sont singulièrement modestes et obscurs. Sur plusieurs points

1. Lauer, *Louis IV d'Outremer*, p. 6.

de la chrétienté, en Bourgogne, en Lorraine, dans le nord de l'Italie, apparaissent des essais de réforme, assez rares encore et qui n'aboutissent qu'à des résultats bien médiocres. Peu à peu, par un lent travail, les centres réformateurs se consolident, leur action se propage, leur réputation grandit : d'abord isolés, ils entrent en rapports les uns avec les autres, les influences s'entrecroisent, et dès la fin du x^e siècle en Italie, en Bourgogne, en France, en Lorraine, dans les Pays-Bas et sur les bords du Rhin apparaissent, de plus en plus nombreux, les monastères réformés. Dans les années qui suivent l'an mille ce mouvement se généralise, ce travail de restauration morale est en pleine activité.

Un nom, entre tous, est resté célèbre, et pour des observateurs superficiels, il semble qu'il représente, à peu près seul, toute la réforme monastique de ce temps : c'est celui de Cluny. Mais la fortune prodigieuse des Clunisiens, au cours du xi^e siècle, nous cache la modestie de leurs débuts. On est porté à exagérer le rôle de Cluny, à lui attribuer prématurément une importance, qu'il n'a pas encore [1]. Au début du xi^e siècle, ce n'est qu'une abbaye modèle, ayant déjà une grande réputation de vertu et de sainteté : autour d'elle se groupent un certain nombre de monastères, qui ont subi plus ou moins son action, sans lui être rattachés par aucun lien organique. Vers l'an 900, il n'y avait là qu'une chapelle et un village, appartenant d'abord au comte de Mâcon, puis à Guillaume d'Aquitaine. Celui-ci fonde en 910 le premier monastère, dédié aux apôtres

1. L'expression, si souvent employée, d'*ordre* de Cluny, est un anachronisme, pour le x^e siècle, et la plus grande partie du xi^e.

Pierre et Paul, et en confie le gouvernement à un moine franc-comtois, Bernon, abbé de Gigny et de Baume. Bernon s'inspire de la tradition de Benoît d'Aniane : il veille à la pratique rigoureuse de la règle bénédictine, maintient sévèrement la communauté des biens, rappelle l'obligation du silence. Le nouveau monastère, qui ne doit être « soumis au joug d'aucune puissance terrestre », est également affranchi de la puissance épiscopale, et directement recommandé au Saint-Siège « pour le protéger, non pour le dominer » ; une bulle du pape Jean X le recommande au roi Raoul, à l'archevêque de Lyon, aux évêques de Chalon et de Mâcon, ainsi qu'aux comtes voisins. Bernon († 927) a pour successeurs Odon ou Eudes, originaire du Maine, qui a poursuivi ses études à Tours et à Paris, puis est entré au monastère de Baume. Odon gouvernera Cluny pendant quinze ans (de 927 à 942) [1]. Une bulle du pape Jean XI (juin 932) l'autorise à prendre d'autres monastères sous sa dépendance, afin de les améliorer ; il peut accueillir aussi des émigrants isolés, qui ne trouvent pas dans leur monastère une vie assez sévère. Avec une ténacité, que rien ne lasse, Odon travaille à propager la réforme en Bourgogne, en Auvergne, et jusque sur les bords de la Loire. Il la fait triompher à Tulle, à Saint-Géraud d'Aurillac, à Saint-Martial de Limoges ; l'évêque de Clermont lui demande, pour sa ville épiscopale, plusieurs de ses disciples. Il prend possession, avec l'appui du duc des Francs, et malgré la résistance de plusieurs moines, de la grande abbaye de Fleury-sur-Loire, où il séjourne assez longtemps, et dont il fait une pépinière de moines réformés : l'un d'eux va gouverner

1. Sackur, *Die Cluniacenser*, t. I, p. 37 et ss. — Berlière, *L'ordre monastique*, p. 168. — Bulle de Jean X : Jaffé-L., 3578.

l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens. En 937 et 938 les moines de Cluny, ceux de Fleury-sur-Loire obtiennent des bulles de protection du pape Léon VII : en faveur de Cluny interviennent le roi d'Italie, Hugues de Provence, et son fils Lothaire, en faveur de Fleury le duc des Francs, Hugues. Pour confirmer les réformes réalisées à Fleury par Odon et interdire tout dommage fait aux domaines de l'abbaye, le pape s'adresse aux archevêques de Lyon, de Tours, de Bourges, de Sens et de Reims, et à leurs suffragants[1].

Odon se trouvait à Rome, au moment où le roi Hugues cherchait, sans y réussir, à en chasser Albéric, prince des Romains : les deux rivaux ont recours à ses bons offices. Avec l'appui d'Albéric, il entreprend la réforme des monastères romains. Le nouveau monastère de Sainte-Marie, construit sur l'Aventin, dans un des palais d'Albéric, se soumet à sa direction ainsi que le monastère voisin de Saint-André, au Cœlius ; il installe un de ses disciples à Saint-Paul hors les Murs ; hors de Rome, les monastères de Subiaco et de Farfa sont également réformés[2]. Contre les barons turbulents et pillards, qui ravagent la campagne, le prince des Romains trouve tout avantage à maintenir et à protéger ces asiles de paix et de travail, ramenés par l'abbé de Cluny à une vie plus austère. Dans ses courses à travers les lieux saints d'Italie, Odon se rend jusqu'à la grotte de Saint-Michel, au mont Gargano ; il visite plusieurs monastères à Salerne, à Naples, à Bénévent. Un de ses disciples se fixe à Salerne, un autre gouverne pendant quelque temps le Mont-Cassin. Odon revient mourir à Tours, auprès du tombeau de saint

1. J FFÉ-L., 3600-5-6-10.
2. SACKUR, t. I, p. 99-110.

Martin, un de ses modèles (942). Non moins que sa ferveur d'ascète, ses contemporains ont admiré sa bonté, sa générosité, son zèle à soulager toutes les misères. L'œuvre de saint Odon est continuée à Cluny par son successeur Aymard, et surtout par l'abbé Maïeul (954-994), originaire d'Avignon, archidiacre de l'église de Mâcon, entré au monastère de Cluny vers 943. Maïeul propage la réforme en Bourgogne, en France et en Italie : le duc de Bourgogne, frère de Hugues Capet, lui confie l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre ; le comte de Chalon construit le monastère de Paray ; Marmoutiers, Saint-Maur-des-Fossés, près Paris, adoptent la réforme. Maïeul s'établit près de Pavie, dirige pendant quelque temps un monastère à Ravenne, puis la vieille abbaye de Lérins, sur les côtes de Provence. Ses relations personnelles avec la cour germanique l'amènent à intervenir comme arbitre entre l'empereur Otton II et la veuve d'Otton Ier, Adélaïde, qu'il arrive à réconcilier (980) [1].

Mais d'autres centres de réforme monastique, fort éloignés de Cluny, et complètement étrangers, d'abord, à la grande abbaye bourguignonne, ont apparu ailleurs. Dans la région de la Basse-Meuse, Gérard de Brogne, protégé du comte de Namur, puis de Gilbert de Lorraine et d'Arnoul de Flandre, introduit une réforme assez sévère à Saint-Bavon de Gand, et dans d'autres monastères de Flandre et des régions voisines : c'est en 923 qu'il devient abbé de Brogne. Dans une église des faubourgs de Metz se réunissent plusieurs clercs, qui se donnent pour tâche de relever autour d'eux l'idéal monastique : l'évêque de Metz, Adalbéron, leur livre le monastère

1. Sackur, t. I, p. 222, 233.

abandonné de Gorze, qui devient, sous la direction de l'abbé Jean (959-974) le foyer de la nouvelle réforme. Tandis que l'évêque de Toul applique aux monastères de son diocèse les règlements écrits, qu'il a rapportés de Fleury-sur-Loire, l'influence des moines de Gorze se répand dans les diocèses de Verdun et de Liége. Dans le diocèse de Laon, l'église restaurée de Saint-Michel-en-Thiérache devient un centre de pèlerinage, où s'établissent des moines celtes, venus d'Irlande ou d'Écosse : l'un d'eux a passé par l'abbaye de Fleury. Celle-ci est illustrée, à la fin du x^e siècle, par le célèbre canoniste Abbon, qui revendique énergiquement contre la puissance épiscopale l'indépendance des monastères. Mais le zèle réformateur d'Abbon lui vaut, dans certaines régions du Midi, de violentes inimitiés : il est tué dans une émeute à La Réole (1005)[1].

Vers la même époque, Romuald de Ravenne, ne trouvant pas dans le monastère dégénéré de Saint-Apollinaire in Classe les exemples et le genre de vie qu'il cherchait, s'enfuit aux environs de Venise, auprès de l'ermite Marin. Tous deux entrent en rapports avec un moine du midi de la France, de passage à Venise, au retour de Rome : c'est Guarin, abbé de Saint-Michel de Cusan, en Roussillon, disciple des Clunisiens, qui a fait de son abbaye, bâtie au pied du Canigou, un centre important d'études et de réforme. Le doge de Venise, Pierre Orseolo, abandonne le pouvoir pour se faire moine : avec deux de ses parents, il se décide à suivre en Roussillon l'abbé Guarin ; Marin et Romuald se joignent à eux. C'est à Saint-Michel de Cusan, où il passe plusieurs années, que Romuald apprend à lire et à écrire, étudie les œuvres de Cas-

1. Sackur, t. I, p. 121 et s., 141 et s., 186, 274-296.

sien, les vies des Pères du désert, et se fait un idéal nouveau de la vie érémitique. Lorsqu'il revient en Italie, il établit près de Ravenne, puis dans la région voisine de l'Apennin, des groupes d'ermites, soumis à une règle précise. La vie érémitique est à ses yeux l'achèvement nécessaire de la vie monastique ; monastères et ermitages doivent être près les uns des autres, de manière que les moines, après un temps d'épreuve suffisant, doivent chercher la solitude et poursuivre, dans les cellules d'anachorètes, une vie plus rigoureuse encore de silence, de mortification et de prière [1]. Pour servir les ermites et les décharger de tout souci temporel, Romuald institue les frères laïques. L'empereur Otton III l'oblige, vers 998, à accepter la direction de la grande abbaye de Saint-Apollinaire ; mais il l'abandonne bientôt pour aller se réfugier en Campanie, auprès du Mont-Cassin ; il est à Rome auprès d'Otton III, revient vers le Nord, parcourra plus tard l'Istrie, ira jusqu'en Hongrie ; un de ses disciples, Brun de Querfurt, apôtre des Slaves, va prêcher l'Évangile chez les Petchénègues, et meurt en 1009, tué par les païens de Prusse [2]. Le principal ermitage, où s'établit Romuald, vers la fin de sa vie, c'est celui de Camaldoli, dans le diocèse d'Arezzo, formé d'un groupe de cinq cellules, à côté d'une église [3]. Ses compagnons et ses disciples propagent son influence en Toscane, en Romagne et dans les Marches : mais ce qu'on appelle « l'ordre des Camaldules » ne s'organise en réalité qu'à la fin du XI^e^ siècle, longtemps après la mort de saint Romuald.

Ce mouvement de réforme avait commencé en Bourgogne, en Lorraine, en Italie, bien avant le

1. W. Franke, *Romuald von Camaldoli*, 1913.
2. Sackur, t. I, p. 323. — *M. G. H.*, Ss., t. XV, p. 709.
3. Mitarelli, *Ann. des Cam.*, t. III, p. 10.

triomphe de l'hégémonie germanique. Comme d'autres souverains du temps, les empereurs de la dynastie ottonienne encouragent et protègent les réformateurs. Il semble qu'Otton I^er ait eu le projet de confier à Maïeul de Cluny la direction de tous les monastères de patronat royal en Allemagne et en Italie. Cependant la réforme clunisienne n'a pas, à l'origine, grand succès dans les pays proprement germaniques; Saint-Gall a longtemps résisté à l'introduction des réformes. A Ratisbonne, il est vrai, l'évêque Wolfgang est animé de tendances différentes; on cite à Salzbourg quelques monastères réformés. Mais ils sont en petit nombre et leur action reste médiocre[1].

Les réformateurs, dont il vient d'être question, ne s'occupent pas du clergé séculier, mais seulement des moines : c'est indirectement et sans le chercher qu'ils préparent la réforme générale de l'Église. Bien souvent, dès le x^e siècle, ce sont des moines qui sont placés à la tête de tel ou tel diocèse; les monastères nouveaux remettent en vigueur les études ecclésiastiques, la lecture assidue des Pères. Parmi ces centres de vie ascétique, beaucoup cherchent à s'affranchir du pouvoir épiscopal, à se rattacher plus étroitement à Rome[2]. Ils contribuent ainsi à préparer la concentration des forces ecclésiastiques autour de l'Église Romaine, avant même que celle-ci soit arrivée à conquérir son indépendance soit contre la féodalité locale, soit contre les empereurs.

1. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 376-386.

2. Les privilèges d'exemption, obtenus par Cluny, ne visent d'abord que le temporel; c'est Grégoire V qui le premier porte atteinte à la juridiction du diocésain. (Cf. l'article de G. Letonnelin sur « *Cluny et le privilège de l'exemption* ». *Annales de l'Acad. de Mâcon* (1910), p. 247-54.)

CHAPITRE IV

LE ROLE DE L'EMPEREUR HENRI II LE SAINT; RAPPORTS AVEC ROME ET PREMIERS ESSAIS DE RÉFORME GÉNÉRALE.

Après la mort d'Otton III (1002), les révoltes qui éclatent de toutes parts en Italie et aux confins de l'Empire montrent combien est fragile encore la domination impériale. Cependant son cousin, Henri II, duc de Bavière, petit-neveu d'Otton Ier, réussit à évincer rapidement tous ses rivaux. Le nouveau souverain, alors âgé de trente ans, n'a reçu la couronne impériale que douze ans plus tard (1014). Mais dès le début il relève l'autorité royale, aussi bien en Bohême que dans l'Italie du Nord. Il est le premier qui ait porté, avant d'être empereur, le titre de *roi des Romains*. Destiné d'abord à l'Eglise, Henri II est resté très au courant des affaires ecclésiastiques; comme Charlemagne, mais avec plus de compétence, il s'occupe de liturgie. Avec lui la question de la réforme ecclésiastique passe au premier plan. Nul n'a été plus soucieux de mettre à la tête des évêchés et des monastères des hommes dignes de leur fonction. En lui le zèle religieux et l'ambition politique sont étroitement unis; il cherche sincèrement à régénérer l'Église. Mais il entend se servir d'elle,

pour fortifier son autorité. L'alliance avec l'épiscopat, conclue sous les Ottons, se resserre encore.

Henri II, pénétré d'une piété aussi fervente qu'Otton III, possède cette maturité, cette maîtrise de soi, qui manquaient à son prédécesseur. Aussitôt reconnu en Allemagne, il met toute son énergie à raffermir partout, et d'abord au sud des Alpes, son autorité souveraine. La révolte du margrave Ardouin d'Ivrée, qui s'était fait reconnaître roi par une poignée de mécontents, a été présentée à tort comme une insurrection nationale : Ardouin n'a pour lui, en Piémont et en Lombardie, qu'une partie de l'aristocratie laïque, spécialement dans la petite noblesse ; la plupart des évêques lui sont hostiles[1]. Le 15 mai 1004, c'est l'archevêque de Milan qui reçoit à Pavie Henri II et s'empresse de le couronner roi. Malgré tout, à Pavie même des troubles éclatent, une partie de la ville est incendiée ; il s'en faut de beaucoup que l'autorité du souverain germanique soit effectivement reconnue dans toute la Lombardie. Assuré, du moins, d'avoir pour lui bon nombre d'évêques, Henri II repasse les Alpes, et c'est en Allemagne que de 1005 à 1014 s'exerce son activité. Dans un concile tenu en Lorraine tout au début de son règne, et auquel assistent, avec les archevêques de Mayence et de Cologne, un grand nombre d'évêques lorrains et allemands, le roi lui-même fait un discours aux évêques, dont il blâme hautement la négligence ; un autre concile réformateur est tenu, vers 1005, à Dortmund, en Westphalie[2]. Comme le roi intervient activement dans toutes les élections épiscopales, il arrive peu à peu à renouveler l'épiscopat germani-

1. G. Romano, *l. c.*, p. 759 et s.
2. Hefele-Leclercq, *l. c.*, t. IV, 2, p. 908.

que : sur dix archevêques, auxquels il a conféré l'investiture, six appartiennent à la chapelle royale, à l'entourage immédiat du souverain. Il montre une préférence marquée pour le clergé bavarois : l'archevêque Tagino de Magdebourg, Piligrim de Cologne, Aribo de Mayence sont des Bavarois; l'évêque d'Augsbourg est le propre frère d'Henri II. S'il confirme aux églises qui le demandent le privilège traditionnel de libre élection, c'est avec la réserve « sauf le consentement du roi », et il se garde bien d'en délivrer de nouveaux. De sa propre autorité, plus tard, il fait déposer, en Italie, l'archevêque de Ravenne et l'évêque de Vicence. Au reste, il étend la souveraineté territoriale et les prérogatives temporelles des évêques (à Paderborn, à Magdebourg, à Worms, à Utrecht, à Cambrai). Si docile que soit, en général, le haut clergé ainsi recruté, Henri II s'est heurté, une fois, en Lorraine, à une sérieuse résistance : le diocèse de Metz reste occupé, pendant plusieurs années, par un évêque, que le roi refuse de reconnaître[1].

La lenteur extrême de la propagande chrétienne à l'est de la Saale et de l'Elbe, les luttes avec Boleslas de Pologne empêchent de ce côté la création de nouveaux diocèses. Henri II se borne à rétablir l'évêché de Merseburg; mais c'est plus au Sud qu'il crée l'église nouvelle de Bamberg. Il n'y avait jusque-là, au confluent du Mein et de la Regnitz, qu'une forteresse isolée au milieu des bois. Aux environs la population, assez clairsemée, était très mêlée de Slaves, en partie païens. Pour assurer a la nouvelle église un diocèse assez vaste et assez riche, il fallut enlever des territoires aux diocèses d'Eich-

1. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 400 et s.

stedt et de Würzbourg. L'évêque de Würzbourg, en particulier, oppose une résistance tenace à l'exécution des projets royaux. L'affaire est portée devant le concile de Francfort (1^er novembre 1007) présidé par l'archevêque de Mayence, et auquel assistent une quarantaine de prélats; parmi eux se trouvent l'archevêque de Lyon, l'évêque de Tarentaise, plusieurs évêques italiens. C'est en 1012 qu'a lieu, en présence de nombreux évêques, la dédicace solennelle de l'église cathédrale de Bamberg : elle sera, un peu plus tard, affranchie de toute métropole allemande et directement soumise à l'Église de Rome[1].

Les grands monastères, autant que les évêchés, sont étroitement soumis au souverain, qui, maintes fois, dispose en maître de leurs biens. Henri II, autant par zèle religieux que par souci du bon ordre, poursuit la réforme de plusieurs monastères, continuant l'œuvre qu'il avait commencée en Bavière avant son avènement; mais il se montre peu favorable à l'autonomie des monastères, et défend contre eux l'autorité épiscopale[2].

L'affaire de Bamberg amène de bonne heure Henri II à négocier avec le Saint-Siège : cependant, dans les premières années de son règne, il semble que ses relations avec Rome soient assez rares. Depuis la mort du pape Silvestre II, l'aristocratie romaine, gouvernée par Jean Crescentius, est toute-puissante sur l'Église : des papes Jean XVIII et Sergius IV, qui sont ses créatures, nous ne savons à peu près rien. Mais Jean Crescentius meurt en 1012, et un mois plus tard, le pape Sergius IV. Deux factions rivales sont aux prises, les Crescentius et les comtes

1. Hefele-Leclercq, *l. c.*, t. IV, 2, p. 940 et s. — Hauck, *l. c.*, III, 12.
2. Hauck, III, 450-59.

de Tusculum, qui ont chacune leur candidat à la tiare. C'est Théophylacte, fils du comte de Tusculum, qui l'emporte, et devient pape sous le nom de Benoît VIII : Henri II s'est prononcé pour lui, et se prépare à passer les Alpes pour recevoir de Benoît VIII la couronne impériale. Dès la fin de 1013, il est à Pavie; une grande assemblée ecclésiastique se tient en sa présence à Ravenne; sur le siège de Ravenne, vacant depuis 1003, le roi installe comme archevêque son demi-frère Arnold; aux évêques et aux abbés réunis autour de lui Henri II prescrit de tenir un inventaire exact de leurs biens[1]. La solennité du couronnement impérial se fait à Saint-Pierre de Rome, le 14 février 1014. Le nouvel empereur confirme les anciennes donations faites au Saint-Siège, s'engage à être le patron et le défenseur de l'Église Romaine; il dépose sur l'autel de Saint-Pierre le globe d'or, surmonté d'une croix, symbole de l'*orbis romanus* chrétien, dont il fera présent, plus tard, à l'abbaye de Cluny. Un synode est tenu au palais du Latran, où sont remis en vigueur d'anciens canons, selon lesquels nul ne peut être ordonné diacre avant ving-cinq ans, ni évêque avant trente[2].

L'entente la plus étroite s'établit entre le pape et l'empereur. Benoît VIII, homme de talent et d'énergie, nous est mieux connu que ses prédécesseurs. Avec lui, l'autorité pontificale se relève, la papauté recommence à jouer un rôle plus actif. Il organise contre les Sarrasins la défense de l'État Pontifical, et pour protéger les côtes de Toscane conclut un accord avec Gênes et Pise (1016). Au Sud, il entre en rapports avec les rebelles de

1. Mansi, XIX, 361. — G. Richter u. Kohl, *l. c.*, 213-16.
2. Mansi, XIX, 362.

Pouille et les premiers aventuriers normands; il établit une forteresse à l'embouchure du Garigliano; à Rome même, et aux environs il travaille, d'accord avec son frère Romanus, qui s'intitule « consul et duc, sénateur de tous les Romains », à ruiner la puissance rivale des Crescentius. L'empereur, peu après son couronnement, avait jugé en personne un procès, où était engagée l'abbaye de Farfa : mais son prompt départ laisse au pape l'exercice effectif de la souveraineté temporelle. Les moines de Cluny eux-mêmes reconnaissent à Benoît VIII d'éminentes qualités, comme souverain temporel et homme politique : mais ce sont les seules. Pierre Damien raconte la vision d'un évêque, qui voit le pape Benoît, dévoré par les flammes du Purgatoire : « Je suis affligé de durs tourments, lui dit le pape, mais je garde l'espoir d'être délivré, si on m'aide; va trouver mon frère, qu'il distribue aux pauvres l'argent qui se trouve dans une certaine cassette. Tout ce que j'ai distribué ne m'a été de nul profit, parce que tout cela était acquis à force de rapines et d'injustices[1]. » Aux yeux des rigoristes de la génération suivante Benoît VIII était suspect de pratiques simoniaques; peut-être voulut-il, comme l'indiquent plusieurs de ses actes, assurer au Saint-Siège la perception plus régulière de ses revenus, et les exactions que lui reproche Pierre Damien s'expliquent-elles surtout par les besoins de sa politique plus active. Mais si, à Rome même, il tolère certains abus et en profite, il se montre tout disposé à encourager l'empereur et à collaborer avec lui au relèvement moral du haut clergé. Benoît VIII accepte volontiers les avis ou les conseils du pieux

1. *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, II, 268. *P. L.*, t. 145, col. 428.

souverain, qui s'entend si bien aux choses d'Église; il se laissa, dit-on, persuader par Henri II d'introduire dans la liturgie romaine le chant du *Credo* à la messe solennelle du dimanche [1]. L'empereur, en face du successeur de Pierre, agit comme le plus respectueux des fidèles : mais pratiquement, c'est lui qui continue à diriger l'Église d'Allemagne; il se sert du pape pour briser les résistances que lui opposent les tendances particularistes de certains prélats. Il se plaît à donner la sanction de la majesté impériale aux décrets de plusieurs synodes : les évêques allemands, réunis à Goslar en 1019, font ressortir l'accord entre la volonté impériale et celle du Saint-Siège pour le bien de l'Église universelle.

A Goslar, comme au synode de Pavie, dont la date est incertaine, il s'agit de définir la condition juridique des fils de clercs, attachés à une église, serfs de cette église, et qui, en épousant une femme libre, ont prétendu obtenir l'affranchissement de leurs enfants. Le synode de Goslar déclare que les enfants de clercs serfs doivent suivre la condition de leurs pères; le synode de Pavie frappe d'anathème les magistrats qui les auront déclarés libres. A Pavie, c'est le pape lui-même, qui, à la séance d'inauguration, dénonce le scandale des clercs mariés. Mais les résolutions prises nous montrent combien la violation du célibat ecclésiastique, déplorée par Benoît VIII, est un mal répandu dans le bas clergé, en Saxe comme en Lombardie. On songe d'abord à sauvegarder l'intégrité des biens ecclésiastiques, trop facilement dispersés ou dilapidés par les clercs mariés. L'empereur s'appuie sur la

1. Hauck, III, 435. — Cf. les *Annales de Baronius*, ad a. 1014 (t. XVI, p. 454).

législation de Justinien pour transformer en lois publiques les décrets d'un concile [1].

L'accord entre les deux pouvoirs s'affirme, d'une manière plus éclatante, lors du voyage du pape en Allemagne. Avant Benoît VIII, sans doute, plusieurs évêques italiens franchissent volontiers les Alpes, pour aller trouver l'empereur et obtenir de lui un privilège : à la fin de 1019, à Strasbourg, se trouvent réunis autour de Henri II les archevêques de Milan et de Ravenne, les évêques de Plaisance, Côme, Verceil, Parme, Lucques et Volterra, avec de nombreux margraves et comtes italiens. En 1020, c'est le pape qui vient célébrer les fêtes de Pâques à Bamberg : or, depuis près d'un siècle et demi, aucun pape n'avait franchi les Alpes. Aussi le pieux empereur prépare-t-il au chef de l'Église, dans sa ville de prédilection, un magnifique accueil. Le pape consacre solennellement l'église nouvelle de Saint-Étienne, tient un synode, confirme les privilèges précédemment accordés à l'évêché de Bamberg; d'accord avec lui, l'empereur prépare la nouvelle expédition, qui doit affermir son autorité au sud de Rome, arrêter les usurpations de Byzance, et prouver que le nouvel empereur romain, pas plus que les Ottons, n'entend renoncer à la possession de *toute* l'Italie [2].

En novembre 1021, de nombreux contingents, fournis par les seigneurs d'Église plus encore que par les vassaux laïques, se réunissent à Augsbourg, et par la vallée de l'Adige, arrivent rapidement jusqu'à Ravenne : outre le corps principal, commandé par

1. Hefele-Leclerq, IV, 2, 920. — Mansi, XIX, 343-56. — M. G., *Constit. et Acta Publica*, 63-73.

2. M. G., *Constit. et Acta Publica*, p. 64. — G. Richter u. Kohl, 23. — Jaffé-L., 4027-28.

l'empereur, deux autres armées ont pour chefs l'une l'archevêque de Cologne, l'autre le patriarche d'Aquilée. Tandis que le pape et l'empereur se rencontrent à Bénévent, l'archevêque de Cologne, avec ses troupes, arrive au pied du Mont-Cassin, trop tard pour y trouver l'abbé, qui vient de s'enfuir et s'embarque pour Constantinople. L'archevêque assiège Capoue, dont le prince est fait prisonnier. Henri II, ayant installé à Capoue un nouveau prince, vient faire ses dévotions au Mont-Cassin et invite les moines à élire en sa présence un nouvel abbé. C'est bien le protectorat impérial qu'il prétend y instituer pour l'avenir. Toute élection nouvelle devra lui être notifiée, et recevoir l'approbation impériale, avant que le nouvel élu se présente au pape pour être consacré. Si le monastère est recommandé au Saint-Siège, qui lui doit sa protection, c'est sous réserve expresse des droits de l'Empire.

Il ne semble pas, bien que des chroniques germaniques affirment le contraire, que Henri II ait réussi à enlever la ville forte de Troia, récemment construite, au nord de la Pouille, par les Byzantins ; mais il en a commencé le siège, et a peut-être conclu, avec les habitants, un accord provisoire. En tout cas, à peine s'est-il éloigné, qu'ils ouvrent de nouveau leurs portes au catapan de Bari, gouverneur byzantin de toute l'Italie méridionale [1].

De retour en Allemagne, Henri II encourage la réunion de plusieurs conciles, destinés à combattre les abus dont souffre l'Église. Il faut noter que l'une de ses créatures, l'archevêque Aribo de Mayence, homme instruit, zélé, actif, théologien et juriste, en bons rapports avec les moines réforma-

1. Gay, *l. c.*, p. 419-24.

teurs, a eu un conflit assez grave avec le Saint-Siège : Aribo estimait que certains fidèles, justiciables de l'épiscopat allemand, abusaient des appels à Rome, et il fait proclamer par un des conciles qu'il préside, ce décret « que nul ne doit se rendre à Rome, sans la permission de l'évêque ». Le pape, estimant qu'il avait dépassé ses droits, lui interdit l'usage du *pallium,* accordé par le Saint-Siège aux métropolitains; Aribo fait écrire par ses suffragants une lettre où ceux-ci, s'adressant à Benoît VIII, prennent fait et cause pour l'archevêque [1]. Le conflit n'est arrêté que par la mort du pape (juin 1024), bientôt suivie de celle de l'empereur (juillet). On ignore ce que fut, en cette circonstance, l'attitude de Henri II. Mais il n'est pas douteux qu'il ait compté jusqu'à la fin sur l'appui du Saint-Siège, pour étendre à toute la chrétienté latine son activité réformatrice.

Avec le roi des Francs de l'Ouest, Robert le Pieux, Henri II a toujours eu des relations pacifiques. Dès l'année 1006, une entrevue avait réuni sur les bords de la Meuse les deux souverains, qui voulaient préparer une expédition commune contre Baudoin de Flandre. L'entrevue se renouvelle en août 1023 : Henri et Robert se jurent amitié, proclament un pacte de paix et de justice et décident de convoquer à Pavie un concile général, auquel prendront part les évêques d'Allemagne, d'Italie et de France, afin d'examiner ensemble un certain nombre de mesures d'intérêt commun à toutes les églises d'Occident. Peut-être le conflit de Mayence empêcha-t-il le projet d'aboutir, aussi tôt que l'aurait souhaité Henri II, mais s'il n'en fut plus question, ce fut surtout parce

1. Hauck, *l. c.*, III, 530.

qu'il eut pour successeur, dès 1024, un empereur beaucoup plus indifférent à la réforme de l'Eglise [1].

Henri II est en relations intimes non seulement avec le pape Benoît VIII, mais avec l'abbé Odilon de Cluny, dont l'influence ne cesse de grandir en Bourgogne, en France, en Italie [2]. Les rois de France et de Bourgogne, beaucoup plus faibles que lui, sont ses alliés. Il apparaît vraiment comme le premier souverain, comme le chef véritable de la chrétienté latine. En Italie l'archevêque de Ravenne et le patriarche d'Aquilée sont ses créatures, tout autant que les archevêques de Cologne et de Mayence, ceux de Hambourg et de Magdebourg; l'abbé du Mont-Cassin est tout à sa dévotion comme celui de Fulda. Le pape sait tout ce qu'il doit à la force et à la piété du successeur des Ottons, non seulemement à Rome et autour de Rome, mais en Allemagne; et jamais encore, depuis l'effondrement de l'empire carolingien, on n'a vu plus de conciles se tenir, avec la protection officielle de la plus haute autorité séculière. Au-dessus de l'enceinte étroite des évêchés, des abbayes, des seigneuries commencent à s'éveiller la conscience d'intérêts communs, le besoin de combattre les mêmes abus, et de chercher un remède aux maux qui corrompent si gravement la société chrétienne. Mais le sentiment de ces maux, aucun souverain du temps ne l'a eu au même degré que le pieux empereur élevé, plus d'un siècle après sa mort, au nombre des saints [3].

1. Hefele-Leclercq, IV, 2, 936. — Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux* (1885), p. 371. Cf. le préambule de la charte délivrée en commun par le roi et l'empereur au monastère Saint-Étienne de Limoges (Id., LIV).

2. Sackur, t. II, p. 156. Ces relations sont purement personnelles : en fait, la politique impériale à l'égard des monastères n'est nullement conforme à l'idéal clunisien.

3. C'est en 1146 qu'Henri II fut canonisé par le pape Eugène III.

CHAPITRE V

L'ÉGLISE ET LA QUESTION DE LA RÉFORME EN FRANCE ET EN BOURGOGNE AU TEMPS DE ROBERT LE PIEUX.

Le fils de Hugues Capet, malgré les faiblesses de sa vie privée, et les difficultés que lui vaut, au début de son règne, son union illicite avec la comtesse Berte, ne montre pas seulement la dévotion extérieure la plus ardente : lui aussi cherche à améliorer le recrutement du haut clergé, et à favoriser la réforme de l'Église. Mais l'autorité royale, si faible encore, ne peut s'exercer que dans des limites assez restreintes. Cependant le roi dispose de plus d'évêchés et d'abbayes qu'aucun de ses grands vassaux : les grandes métropoles de Sens et de Reims sont dans sa dépendance ; le comte de Sens, vassal direct du roi, essaie bien, en l'an 1000, de s'opposer à l'élection de l'archevêque Lietry, candidat de Robert, mais c'est en vain. En 1015, c'est l'archevêque qui livre la ville au roi. En 1032, après la mort de Robert, a lieu une double élection : l'un des candidats est soutenu par le comte de Troyes, l'autre par le roi Henri I^er^ ; c'est le candidat du roi qui l'emporte. Sur le siège épiscopal de Paris, Robert réussit à installer l'un après l'autre deux hommes, qui ont toute sa confiance, et dont il fait ses chanceliers

(Renaud et Francon). A Chartres, siège l'un des prélats les plus instruits et les plus sages de l'époque, le célèbre Fulbert (1006-1028), dont on a gardé un recueil de lettres. C'est lui qui entreprend, après l'incendie de 1020, la restauration de sa cathédrale, pour laquelle il reçoit les dons de Guillaume d'Aquitaine, et du grand Canut, roi des Danois et des Anglais. Au reste la réputation de l'école de Chartres s'étend au loin, jusqu'à Liége et à Cologne. Fulbert a la pleine confiance du roi Robert ; de toutes parts moines et évêques viennent le consulter. Après sa mort, un conflit éclate entre le chapitre et le roi, mais le chapitre finit par céder[1].

A Reims, c'est un laïque, le comte Ebal de Rouci, neveu du roi, qui devient archevêque en 1021 ; les évêques de Cambrai et de Senlis protestent contre cette élection, mais Fulbert de Chartres la considère comme légitime. Le choix a d'autant plus d'importance que l'archevêque est en même temps comte, et souverain temporel de la ville. Dans la province de Reims, les évêques de Laon, Châlons-sur-Marne et Beauvais sont également comtes de leur ville épiscopale, et dépendent étroitement du roi. A Amiens, il y a un comte laïque, mais l'évêché est occupé le plus souvent par un cadet de la famille comtale. Au Nord, dans le diocèse de Térouanne, et dans une partie du diocèse de Cambrai-Arras, l'autorité royale est mise en échec par celle du comte de Flandre. Contre Baudoin, qui chasse l'évêque élu de Térouanne, l'évêque de Cambrai (sujet de l'empereur) presse l'archevêque de Reims et ses collègues de la pro-

1. F. Lot, *Etudes sur le règne de Hugues Capet*, p. 222-25. — Pfister, *Robert le Pieux*, p. 185 et s., 190. Sur Fulbert, cf. la thèse latine de Pfister, *De Fulberti Carnutensis episcopi vita et operibus*, Nancy, 1885 et les lettres de l'évêque (*P. L.*, t. 141).

vince de provoquer l'intervention du roi de France [1].

Dans la province ecclésiastique de Tours, la rivalité des maisons féodales d'Anjou et de Chartres favorise l'action de la royauté. Les évêques d'Angers et du Mans ont besoin de son appui; le métropolitain de Tours requiert aussi l'aide du roi, pour essayer de soumettre les églises de Bretagne. Mais ici, c'est la féodalité locale qui l'emporte, en opposant à Tours la métropole indigène de Dol.

En Normandie, le haut clergé est à la discrétion des ducs : le duc Richard I^er donne Rouen à son fils Robert, Bayeux à son neveu Hugues, Avranches à un autre de ses parents. La subordination des suffragants à la métropole de Rouen est affermie par la forte organisation du duché.

Au sud de la Loire, le roi cherche à intervenir dans le choix du métropolitain de Bourges : en 1013 il y fait élire son demi-frère, Gauzlin, abbé de Fleury-sur-Loire, mais le vicomte et une grande partie des habitants refusent de le recevoir; Gauzlin se rend à Rome et sollicite contre le vicomte récalcitrant une sentence d'anathème; ce n'est qu'en 1017 qu'il réussit à prendre possession de son siège. Des huit suffragants de Bourges, dont la province embrasse, avec l'Auvergne, le Limousin, le Quercy et l'Albigeois, seul le diocèse du Puy est à la disposition du roi; il est placé en même temps sous la protection spéciale du Saint-Siège. Mais ailleurs, c'est l'influence des ducs d'Aquitaine et des comtes de Toulouse qui l'emporte.

Dans le duché de Bourgogne, l'évêque de Langres, Brunon, beau-frère du comte Otte-Guillaume, qui dispute à Robert la succession du duché, entrave

1. PFISTER, *l. c.*, p. 223.

longtemps l'action de la royauté. Mais quand il meurt en 1015, après trente-cinq ans de pontificat, c'est un protégé du roi, Lambert, qui le remplace. L'évêque-comte de Langres, suzerain du comte de Dijon, gouverne, au spirituel et au temporel, la moitié de la Bourgogne française. L'influence du roi se manifeste encore dans le diocèse d'Autun; mais elle n'apparaît ni à Chalon ni à Mâcon, diocèses suffragants d'une métropole, étrangère au royaume (Lyon[1]).

Au sud de la Loire, sauf à Bourges, le grand souverain, protecteur des églises et des monastères, est Guillaume d'Aquitaine, comte de Poitiers, qui recherche volontiers la compagnie des clercs les plus savants, et construit sur ses domaines de nombreuses églises. Infatigable pèlerin, qui se rend presque chaque année au tombeau de Saint-Pierre, ou à Saint-Jacques de Compostelle, Guillaume d'Aquitaine est traité avec les plus grands égards par les souverains, qui échangent avec lui des ambassades, les rois espagnols ou anglais, l'empereur Henri II. Mais si grand que soit son prestige, il n'intervient d'une façon certaine qu'à Poitiers, Limoges et Saintes. Ayant voulu faire consacrer un nouvel évêque de Limoges par les évêques voisins de Saintes, Angoulême, Périgueux et Poitiers, suffragants de Bordeaux, sans tenir compte des droits du métropolitain de Bourges, celui-ci (Gauzlin) excommunie l'évêque de Limoges, qui est forcé, après une lutte de deux ans, de faire sa soumission, et de se rendre lui-même à Bourges : c'est un succès pour Gauzlin, et indirectement pour le roi[2]. A

1. Pfister, *l. c.*, 191-260 et s.
2. *Chronique d'Ademar de Chabannes*, éd. Chavanon, p. 164 et s.

Bordeaux, réside un autre seigneur, le duc de Gascogne : en 1029, à Blaye, les deux ducs concluent entre eux une entente, pour l'élection du futur métropolitain. Dans les provinces d'Auch et de Narbonne, la féodalité locale reste toute-puissante sur les élections épiscopales. Les seigneurs sont les membres les plus importants de l'assemblée électorale, comme notables des cités, comme patrons et bienfaiteurs de l'église cathédrale, d'autres encore comme vassaux de cette église, occupant à ce titre une partie de ses terres. Le droit de choisir un évêque fait partie de la propriété féodale, et peut faire l'objet d'une vente ou d'une donation. Les évêchés deviennent des fiefs de famille : pendant près d'un siècle, les vicomtes d'Albi ont gardé pour un des leurs les sièges épiscopaux d'Albi et de Nîmes. Des quatre fils du comte de Cerdagne, au début du XI^e siècle, deux obtiennent les évêchés d'Elne et de Vich; un troisième, le comte Guifred, achète pour son fils Guifred âgé de dix ans l'archevêché de Narbonne; et l'archevêque Guifred, qui reste en possession de cette riche métropole de 1016 à 1079, achète à son tour pour un de ses frères l'évêché de Girone, pour un autre celui d'Urgel. Pour réunir les sommes nécessaires, il vend « les croix, les reliquaires d'or et d'argent, les patènes, les calices de ses propres églises ». Dans de telles régions, la simonie est courante, et le célibat ecclésiastique fort mal observé[1].

Dans le royaume de Bourgogne, alors gouverné par Rodolphe III (993-1032), l'action du pouvoir royal n'a pas tardé à se restreindre aux diocèses de Lyon, Lausanne, Sion et peut-être Genève. Presque tous

1. LUCHAIRE, *Hist. de Fr.*, t. II, 2, p. 111. — IMBART DE LA TOUR, *Les élections épiscopales dans l'église de France* (1890), 284-300, 334 et s., 360.

les évêchés des Alpes et de Provence, répartis dans les trois provinces d'Arles, Aix et Embrun, sont accaparés par les grandes familles seigneuriales de la région. Plus souvent qu'en France, l'évêque est maître du comté, qui correspond à son diocèse. Au Nord, l'évêché de Bâle (suffragant de Besançon) est à la merci de l'empereur Henri II, qui occupe la ville dès 1006 [1].

Ainsi dans les deux royaumes de Bourgogne et de France, les relations des évêchés avec les puissances féodales sont à peu près les mêmes, et de ces relations naissent les mêmes abus, si généralement répandus qu'on ne voit, pour les prévenir, aucun remède efficace. Il est certain que le roi Robert écarte volontiers, quand il le peut, les candidats des familles seigneuriales, pour les remplacer par des hommes nouveaux, au besoin étrangers au diocèse. Le vieil évêque Adalbéron de Laon, qui représente en quelque sorte au début de la monarchie capétienne l'épiscopat d'ancien régime, reproche vivement au roi son intervention tracassière dans les affaires ecclésiastiques, se plaint qu'on choisisse pour évêques des gens de rien, sans naissance et sans culture, dénonce la partialité de Robert pour les moines [2]. En se servant de l'épiscopat pour affermir sa propre autorité, le roi capétien, luttant contre les puissances féodales, préparait aussi, dans une certaine mesure, la réforme de l'Église.

Mais la question primordiale, à cette époque, est celle de la sauvegarde du patrimoine ecclésiastique, et en même temps l'effort pour abolir ou du moins pour diminuer les guerres privées entre seigneurs.

1. R. POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne* (1907), p. 300, 327, 430.
2. HÜCKEL, *Les poèmes satiriques d'Adalbéron* (Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris, t. XIII (1901), p. 49 et s.).

La faiblesse du pouvoir central rend plus nécessaire l'initiative propre de l'Église. C'est dans les régions les plus éloignées de la zone d'action du roi de France ou de l'empereur, c'est en Aquitaine et en Bourgogne que commence, dès la fin du x^e siècle, le mouvement pour *la paix de Dieu*. L'archevêque de Bordeaux, dans un synode provincial tenu à Charroux, au sud de Poitiers (989), fait adopter des mesures rigoureuses contre quiconque pille les biens d'église. En 990, les conciles de Narbonne et du Puy prennent des mesures semblables. En 994 sont réunis à Anse, près de Lyon, les archevêques de Lyon, de Vienne et de Tarentaise, les évêques d'Autun, Chalon, Valence et Uzès : les décrets qu'ils adoptent concernent surtout la protection de Cluny et de ses nombreux domaines. En 1016, à Verdun-sur-Saône, un concile est organisé par Hugues, évêque d'Auxerre et comte de Chalon : les archevêques de Lyon et de Besançon y assistent avec leurs suffragants, ainsi que l'évêque de Soissons qui transmet les décrets du concile dans la province de Reims. On organise une ligue pour le maintien de la paix; on exige de ceux qui entrent dans la ligue un serment explicite : c'est une formule de ce genre, adoptée à Verdun-sur-Saône, que les évêques de Beauvais et Soissons soumettent à tous leurs collègues de la province de Reims et au roi lui-même en 1023 [1]. D'autres conciles se tiennent à Poitiers, à Limoges et à Bourges entre 1025 et 1031. En 1025 un nouveau concile tenu à Anse réunit l'épiscopat des provinces de Lyon et de Vienne : il s'agit de rétablir la paix dans la région, en imposant aux seigneurs l'engagement de ne pas envahir les terres des églises,

1. LUCHAIRE, *Hist. de Fr.*, 134. — POUPARDIN, *Roy. de Provence*, 303. — PFISTER, *Robert le Pieux*, p. LX.

de ne pas attaquer les clercs ou les moines. Au concile de Charroux (1027 ou 1028), ordre est donné aux princes d'Aquitaine de confirmer la paix solennellement proclamée. A Limoges et à Bourges, en 1031, l'abbé de Saint-Martial de Limoges propose et fait adopter les mesures les plus rigoureuses, si le pacte de paix est violé : l'anathème sera promulgué sur toute la région ; le service divin ne pourra être célébré qu'à huis clos ; plus de sonneries de cloches, plus de processions ; toutes les croix seront voilées [1]. Le chroniqueur Raoul Glaber nous montre le mouvement pour la paix de Dieu gagnant peu à peu des régions nouvelles, attirant les foules et se propageant ainsi dans un cercle de plus en plus large. Ces grandes assemblées mi-ecclésiastiques et mi-laïques, qui se tiennent dans toute la région de la Saône et du Rhône ainsi qu'en Aquitaine, deviennent l'occasion d'imposantes solennités ; on montre les reliques des saints ; la foule s'écrie « paix, paix, paix ! » et confirme, par ses acclamations, les serments échangés à la face du ciel [2]. Sans être vraiment périodiques ces assemblées se renouvellent à des intervalles de plus en plus rapprochés. Elles sont encouragées d'ailleurs par Guillaume d'Aquitaine et par Robert le Pieux. Ces ligues de paix, ces sociétés assermentées groupent ensemble sous la direction de l'Église clercs et laïques, seigneurs et paysans ; par elles se prépare lentement dans la société chrétienne une force nouvelle, que les réformateurs n'auront garde de négliger.

Mais dans les conciles français, aquitains, bourguignons du XI^e^ siècle, une autre question commence

1. Mansi, XIX, 510. — Hefele-Leclercq, 956-8. — *Miracula S. Benedicti*, l. V, 192-4.
2. Raoul Glaber, éd. Prou, IV, 5, p. 103 et s.

aussi à se poser: c'est la protection de la foi contre les nouvelles hérésies. L'affaire des hérétiques d'Orléans, sous le règne de Robert le Pieux, est mal connue dans le détail. Deux prêtres ayant été dénoncés, le roi convoque lui-même un concile dans la cathédrale de Sainte-Croix, à Orléans, sous la présidence de l'archevêque de Sens (1022). Quatorze hérétiques sont brûlés aux portes de la ville. Robert est le premier souverain « qui ait appliqué à l'hérésie la peine du feu[1] ». Des doctrines, contraires à l'orthodoxie, apparaissent vers la même époque à Cambrai, Arras et Liége. En Aquitaine, le chroniqueur Ademar de Chabannes mentionne l'action des Manichéens, qui séduisent la foule et affectent une grande austérité. Comme de nombreux laïques assistent au concile de Limoges, en 1031, plusieurs évêques estiment qu'il ne convient pas, en leur présence, de sonder la profondeur des mystères chrétiens, et redoutent les moqueries de certains fidèles suspects[2].

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner toutes les hypothèses qui ont été faites sur la nature exacte et l'origine de ces hérésies. Les textes sont trop rares et trop peu explicites pour qu'on puisse risquer autre chose que de vagues conjectures. D'autres foyers de révolte contre l'orthodoxie apparaissent, vers la même époque, en Piémont, en Sardaigne; à Ravenne, une chronique dénonce la renaissance du paganisme[3]. Entre tous ces faits isolés il est impossible d'établir un lien, et l'on ne peut signaler encore aucun mouvement d'ensemble, qui soit pour les autorités ecclésiastiques une véritable menace.

Mais dans toutes les assemblées et conciles, dont

1. Luchaire, *Hist. de Fr.*, II, 2, 195.
2. Mansi, XIX, 509 et s.
3. Raoul Glaber, éd. Prou, II, 5 et XII, 23, p. 48-50, 94.

on vient de parler, il importe de signaler le rôle très actif et l'influence grandissante de certains chefs d'abbayes. Au premier rang apparaît l'abbé de Cluny, Odilon, qui a remplacé Maïeul en 994, puis le piémontais Guillaume de Volpiano, que Maïeul a mis à la tête de Saint-Bénigne de Dijon, d'accord avec l'évêque de Langres. Tous deux poursuivent dans l'Ile-de-France et la région parisienne la réforme des monastères. En 1026 ou 1027 le comte de Nevers chasse l'abbé et les moines de Vézelay, pour confier l'abbaye à Odilon et à Guillaume. Mais ayant omis de consulter l'évêque d'Autun, celui-ci proteste, menace d'interdire les églises de Cluny et de Saint-Benigne, et finit par l'emporter. Un échec, çà et là, n'est pas pour décourager les réformateurs, qui ne sont pas en peine de trouver ailleurs l'emploi de leur zèle. Guillaume de Volpiano est appelé en Normandie, où il réforme les abbayes de Fécamp (1001), du Mont Saint-Michel (1023), de Jumièges (1017). Quand il retourne en Italie, c'est un de ses disciples, originaire de Ravenne, qui reste en Normandie comme prieur de Fécamp et abbé de Jumièges. Ces relations monastiques entre l'Italie du Nord et la Normandie se poursuivront jusqu'à la fin du XI^e siècle [1].

En Aquitaine, la réforme monastique est encouragée par le duc Guillaume V, qui comble de faveurs les monastères de Cluny et de Saint-Michel de Chiusi en Piémont. L'action d'Odilon s'exerce particulièrement dans les diocèses de Cahors et de Poitiers, et du sud de la France gagne bientôt l'Espagne. Le roi Sanche de Navarre envoie une ambassade à Cluny, et c'est aux Clunisiens qu'est confié le premier monastère réformé d'Aragon [2], San Juan de la Peña,

1. SACKUR, *l. c.*, t. II, 35-39, 41-50.
2. SACKUR, t. II, 100.

Le roi de Bourgogne, Rodolphe III, et son frère, l'archevêque de Lyon, prêtent leur appui à Odilon; des Clunisiens sont appelés à Nantua et en Provence[1]. Mais le succès de la réforme monastique dans des régions fort éloignées de Cluny pose un problème nouveau, qui ne sera résolu que bien plus tard. Comment réaliser la subordination des monastères, nouvellement réformés, à l'abbaye centrale? L'unité n'est maintenue que par le prestige personnel d'Odilon et par ses voyages incessants; car il faut aux réformateurs une vigilance extraordinaire et une action de tous les instants pour empêcher le retour offensif des forces, hostiles à la réforme. Les nouveaux monastères, dès qu'ils représentent une puissance économique et morale assez solide, ont une tendance naturelle à s'émanciper le plus possible du contrôle épiscopal, et à demander aux souverains de garantir leur autonomie par des chartes de privilège et d'immunité. Beaucoup de souverains ont intérêt à favoriser cette autonomie. Mais les diplômes, d'origine séculière, ne suffisent pas : il faut recourir au Saint-Siège pour obtenir de lui des bulles d'exemption; de là, surtout à une époque où l'autorité morale de l'Église Romaine est encore assez inégalement reconnue, des conflits fréquents avec l'épiscopat. Foulques d'Anjou, au retour d'un pèlerinage à Jérusalem, ayant résolu de faire amende honorable pour les nombreux crimes dont était chargée sa conscience, entreprend la construction d'une église et d'un monastère à Beaulieu. L'archevêque de Tours, qui avait sans doute quelques bonnes raisons pour se méfier de Foulques, refuse de consacrer la fondation nouvelle; Foul-

1. Sackur, t. II, 70-83.

ques envoie une ambassade à Rome, obtient une bulle du pape, qui charge un légat de venir consacrer solennellement l'église de Beaulieu. Les évêques de la province durent s'incliner, mais non sans manifester hautement leur indignation (1012) [1].

Entre l'évêque d'Orléans et l'abbé de Fleury-sur-Loire, Gauzlin (le futur archevêque de Bourges) éclate aussi, au temps du roi Robert, un conflit assez grave. Les moines se plaignent que l'évêque ne tienne aucun compte des privilèges de l'abbaye, et vienne constamment la visiter, sans prévenir l'abbé. Dans un concile présidé par l'archevêque de Sens une discussion violente s'engage entre les deux parties : les moines invoquent plusieurs bulles du Saint-Siège; ils ont accusé plus tard l'archevêque de Sens d'avoir voulu les jeter au feu. Quoi qu'il en soit, Gauzlin alla se plaindre à Rome, et y fut appuyé par Odilon de Cluny [2]. De ces conflits, plusieurs fois répétés, il serait imprudent de tirer une conclusion générale : rien ne nous autorise à dire qu'il y ait, en France, un antagonisme profond et général entre l'épiscopat et les moines réformés [3]. Dans bien des villes, ce sont les évêques eux-mêmes qui font appel aux Clunisiens, et Odilon cherche le plus souvent à éviter toute difficulté avec l'épiscopat. Mais à mesure que s'accroissent, par des donations nouvelles, les terres et les dépendances de l'abbaye, que se multiplient ses prieurés, le besoin d'une protection *générale* se fait plus vivement sentir; en dehors des souverains séculiers, c'est à Rome qu'il

1. Raoul Glaber, éd. Prou, II, 1, p. 32-34. — Cf. Jaffé-L., 3962. La bulle est d'ailleurs suspecte (Halphen, *Le comté d'Anjou au* XI^e *siècle* (1906), p. 219-31).

2. Jaffé-L., 3959-3960. — *Vita Gauzlini* (*Neues Archiv.*, t. III, 351-60). — Sackur, *l. c.*, t. II, p. 85, 88.

3. Pfister (*l. c.*, p. 312, 321) a une tendance à exagérer le conflit.

cherche avant tout son point d'appui. En septembre 1016, il a obtenu du pape Benoît VIII une bulle adressée à tous les évêques de Bourgogne, de Provence et d'Aquitaine, c'est-à-dire aux métropolitains de Lyon, Besançon, Vienne, Arles, etc. et à la plupart de leurs suffragants, bulle où sont dénoncés avec une extrême énergie les torts faits à Cluny [1]. C'est surtout l'évêque de Mâcon qui se plaint sans cesse des usurpations clunisiennes. En 1025, au concile d'Anse, il accuse l'abbé de s'être adressé injustement, pour ordonner ses moines, à l'archevêque de Vienne; les évêques du concile se prononcent contre Cluny et donnent raison à leur collègue. Mais Odilon se rend à Rome, et en mars 1027 il obtient du pape Jean XIX, successeur de Benoît VIII, une bulle qui confirme les privilèges de Cluny [2]. Le pape se plaint au roi Robert de l'attitude des évêques français, interdit à l'évêque de Mâcon de porter atteinte aux privilèges de l'abbaye, et charge spécialement l'archevêque de Lyon de veiller à ce que l'évêque respecte son autonomie. La victoire d'Odilon lui vaut, à la cour de Robert, un surcroît de prestige. Il revient de Rome, pour assister à Reims au couronnement du jeune Henri. De plus en plus, il apparaît dans les assemblées et dans les conciles à côté des principaux métropolitains du royaume. En 1031, à la mort de l'archevêque de Lyon, ce sont les évêques suffragants eux-mêmes qui le poussent à en accepter la succession. Odilon refuse et préfère rester abbé de Cluny [3].

Il est difficile d'apprécier, avec quelque précision, l'influence d'Odilon et des moines réformateurs dans

1. Jaffé-L., 4013. — Cf. Sackur, *l. c.*, II, 88-89.
2. Sackur, t. II, 184, 189. — Jaffé-L., 4079-83.
3. Sackur, t. II, 212-275.

les divers conciles, que nous avons précédemment signalés. Mais par leur participation, de plus en plus fréquente, à ces assemblées, les moines — Clunisiens ou autres — sont entraînés, comme malgré eux, dans une sphère d'action plus large : et devant eux, fatalement, se pose un nouveau problème. Il ne s'agit plus seulement de la réforme des monastères, mais de la réforme de toute l'Eglise, jusques et y compris l'épiscopat et le clergé séculier. Or, c'est en France et en Bourgogne, où la polyarchie féodale est plus ancienne et plus forte, que leur action semble trouver le terrain le plus favorable. Ici, contrairement à ce qui se passe dans le royaume de Germanie (sauf, peut-être, les diocèses lorrains), ce sont les principales puissances séculières qui font alliance avec le monachisme nouveau contre les résistances d'une partie de l'épiscopat. Le grand mal que combattent, en même temps, souverains séculiers et réformateurs n'est-ce pas l'accaparement des hautes fonctions ecclésiastiques par les familles seigneuriales? Les assemblées, les groupements nouveaux qui se forment pour faire triompher la *paix de Dieu* sont amenés, peu à peu, à chercher aux maux qui corrompent l'Eglise des remèdes plus efficaces; cette agitation, confuse encore, favorise, avec les appels à Rome, une intervention plus fréquente du Saint-Siège, à une époque où bien des papes restent suspects, parce que l'Eglise Romaine elle-même attend un renouveau moral.

CHAPITRE VI

L'ÉGLISE ROMAINE ET L'EMPIRE AU TEMPS DE CONRAD II (1024-1039).

Après la mort du pape Benoît VIII, c'est son frère Romanus « sénateur des Romains » qui se fait décerner les ordres et prend possession du Saint-Siège sous le nom de Jean XIX. Contre la toute-puissance des comtes de Tusculum aucun obstacle ne s'élève; le clergé romain est tout à leur dévotion. Nous connaissons fort mal la vie et les actes du pape Jean XIX, qui a gouverné l'Église Romaine de juillet 1024 à janvier 1033. Mais un fait significatif nous apprend combien était fortement établie, dans le clergé d'Occident, la réputation de vénalité de l'Église Romaine. Peu après l'avènement du nouveau pape, arrivait à Rome une ambassade byzantine, apportant de magnifiques présents de l'empereur et du patriarche; aussitôt le bruit se répandit que les Grecs cherchaient, une fois de plus, à faire reconnaître par l'ancienne Rome le titre de « patriarche œcuménique », revendiqué depuis des siècles par leur chef religieux. Guillaume de Volpiano, abbé de Saint-Bénigne, s'empresse d'écrire au pape, pour le mettre en garde contre cette tentative de corruption, et pour le sup-

plier de défendre, contre les Grecs, les prérogatives du Saint-Siège[1].

La mort de l'empereur Henri II, qui ne laissait aucun héritier direct, amène les prélats et seigneurs allemands à remettre en vigueur le droit électif : dans le choix du nouveau souverain, c'est l'archevêque de Mayence qui joue un rôle prépondérant. Le duc Conrad de Franconie est couronné à Mayence le 8 septembre 1024, et malgré quelques tentatives de révolte, assez rapidement reconnu. Conrad II, beaucoup moins instruit qu'Henri II, est avant tout un soldat, mais aussi un homme de gouvernement, qui a su montrer, dès le début, toutes les qualités d'un chef. Il fortifie la monarchie germanique, en assurant, aussitôt que possible, l'union de la puissance royale et du prestige impérial, et il réussit en même temps à préparer l'avenir de sa dynastie, qui restera en possession de ses différentes couronnes pendant un siècle (1024-1125).

En face de l'Église, l'attitude de Conrad II n'est plus celle de son prédécesseur. Sans doute, on trouve chez lui la dévotion commune à tous les princes de son temps : il fera construire sur les bords du Rhin de belles cathédrales, et protègera de nombreuses abbayes ; il montrera les plus grands égards à l'abbé de Cluny, Odilon ; Poppo, abbé de Stavelot, jouira de toute sa confiance. Mais la réforme intérieure et l'amélioration morale de l'Église l'intéressent fort peu ; il pratique ouvertement la simonie, et ne consent à disposer des évêchés ou des abbayes que moyennant le paiement de sommes considérables. Il entend régler lui-même certains détails du culte, et blâme l'évêque de Strasbourg, qui a fixé huit jours trop tôt

1. Raoul Glaber, éd. Prou, IV, t. 2-4, p. 92.

la célébration du premier dimanche de l'Avent; il impose au Saint-Siège la canonisation d'un évêque d'Augsbourg, mais il ne montre qu'un souci fort médiocre des règles canoniques. Son mariage avec Gisèle de Souabe, une de ses parentes, a été blâmé par quelques rigoristes, comme contraire aux lois de l'Église : mais Conrad II étant le maître de l'Église allemande, il n'y a eu contre lui, à ce propos, aucune opposition sérieuse. Un seigneur de moindre importance, le comte de Hammerstein, ayant mérité, pour une faute semblable, les censures ecclésiastiques renouvelées au synode de Francfort (septembre 1027), l'empereur exige que l'affaire soit enterrée[1].

Ce n'est pas lui qui songera à provoquer la réunion de conciles réformateurs. L'archevêque Aribo de Mayence, qui veut exercer dans toute sa plénitude son autorité de métropolitain, sera forcé de s'humilier devant l'empereur. L'épiscopat allemand est, plus que jamais, dans la main de son souverain qui s'en fait un instrument de règne[2]. Chez les prélats, les plus soucieux de remplir exactement les devoirs de leur charge, la responsabilité du seigneur temporel, serviteur et conseiller du souverain, tend à l'emporter, bien souvent, sur la responsabilité de l'homme d'Église. Tiraillés entre de multiples devoirs, combien assistent, impuissants et inertes, à la corruption progressive de l'Église, et prennent leur parti du contraste, de plus en plus scandaleux, entre les lois canoniques et les mœurs courantes! En Italie, c'est à peu près la même situation, avec cette circonstance aggravante que beaucoup d'évêchés échappent à l'action directe du pouvoir impérial, et restent — comme

1. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 540 et s.
2. Hauck, *ibid.*, id.

l'Église Romaine elle-même — entre les mains de la féodalité locale.

Dans l'Italie du Nord, plusieurs seigneurs et probablement avec eux un certain nombre d'évêques avaient voulu profiter de la vacance du trône de Germanie pour attirer au sud des Alpes d'autres souverains. Des offres furent faites à Robert le Pieux, qui eut la sagesse de les décliner, et à Guillaume d'Aquitaine. Celui-ci vient en Italie, au cours de l'été 1025; mais n'ayant pas réussi à se constituer un parti assez solide, il renonce bientôt à l'entreprise. La puissance des traditions est déjà si grande que les plus hauts dignitaires du clergé lombard se tournent vers le nouveau roi de Germanie et sollicitent son intervention : parmi eux, il y a, sans doute, des prélats d'origine allemande, créatures des Ottons, comme l'évêque Léon de Verceil[1]. Mais d'autres appartiennent à la noblesse indigène : le plus considérable, autant par sa dignité que par la richesse de son église et l'importance de ses domaines, est l'archevêque de Milan, Aribert. C'est lui qui reçoit à Milan Conrad II, et met sur sa tête la couronne royale (23 mars 1026). Ayant fait acte de souverain à Verceil et à Crémone, Conrad se dirige vers Ravenne : mais ici des troubles éclatent; l'empereur réprime durement l'émeute et impose comme chef à l'église métropolitaine de Ravenne un nouveau prélat allemand, Gebhard, chanoine de l'église bavaroise d'Eichstedt. Vers la même époque, l'épiscopat de Fiesole en Toscane est conféré à un prêtre bavarois. Le 26 mars 1027 Conrad II entre à Rome : le pape Jean XIX, qui avait envoyé au-devant de lui l'évêque de Porto,

1. Sur l'évêque Léon de Verceil, cf. Bloch, *Neues Archiv*, 1897. — Bresslau, *Jahrb.d. deutschen Reichs u. Heinrich II*, t. III, p. 119.

le couronne empereur. La cérémonie se déroule avec un éclat extraordinaire devant un cortège nombreux de prélats et de seigneurs, auxquels se mêlent des pèlerins étrangers, même des souverains, venus de fort loin, comme l'illustre Canut, roi d'Angleterre et de Danemark, récemment converti à la foi chrétienne. On a conservé la lettre, adressée par le roi Canut aux évêques anglais : « Là se trouvaient, dit-il, tous les chefs des nations, qui habitent depuis le mont Gargano jusqu'à cette mer... Je m'entretins avec l'empereur et avec le pape; je leur exposai les besoins de mes sujets, tant Anglais que Danois; j'obtins la réduction des redevances, qu'on fait peser sur eux, quand ils entreprennent le voyage de Rome[1]. » Un autre souverain, le roi de Bourgogne, Rodolphe III, assistait au couronnement de Conrad II : mais il fait figure de vassal, plutôt que d'allié; déjà, du reste, par un traité conclu avec Henri II, et renouvelé en faveur de Conrad II, le dernier roi de Bourgogne a transmis sa royauté à la monarchie germanique. Quelques années plus tard, après la mort de Rodolphe III (1032), c'est l'empereur Conrad II, qui deviendra le souverain suprême des pays de la Saône et du Jura, et de toute la région alpestre.

Les fêtes du couronnement de 1027 se complètent par un grand concile, tenu au palais du Latran, présidé, tout ensemble, par le pape et l'empereur. Dans un diplôme impérial, où il est fait allusion à ce concile, Conrad II se borne à citer le pape au premier rang de ses fidèles : le peu que nous savons de cette assemblée atteste clairement l'omnipotence de l'empereur et la docilité du pape[2].

1. G. Richter, *l. c.*, t. I, p. 282. — Mansi, XIX, 499.
2. G. Richter, *l. c.*, I, 283. — Mansi, XIX, p. 479.

En dehors d'une querelle de préséance entre les archevêques de Milan et de Ravenne, la principale affaire qui semble avoir occupé le concile, c'est le conflit, déjà ancien, entre les patriarches d'Aquilée et de Grado. Poppo d'Aquilée, prélat allemand, parent du comte de Carinthie, avait prétendu, depuis longtemps déjà, faire reconnaître sa suprématie sur le patriarcat vénitien de Grado : Henri II s'y était toujours refusé. Poppo avait profité d'une révolution intérieure, qui venait de renverser le doge de Venise, pour attaquer de vive force l'île de Grado, piller l'église cathédrale, et faire emporter les reliques à Aquilée. Mais un retour offensif des exilés vénitiens amenait peu après la défaite de Poppo. L'affaire fut portée devant le pape Jean XIX, qui, en décembre 1024, rétablit solennellement dans ses droits le patriarche de Grado. Sur ces entrefaites, Conrad II arrive en Italie : Poppo va le trouver; d'accord avec son ami, l'évêque de Paderborn, il réussit à gagner complètement la confiance de Conrad, qui donne tort aux Vénitiens et les traite en rebelles. Le concile du Latran, sous la pression de l'empereur, reconnaît les prétentions d'Aquilée, et force le pape à se déjuger[1].

Au reste, malgré l'appui de l'empereur, Poppo ne réussit pas, du premier coup, à reprendre l'île, que ses adversaires avaient transformée en une forteresse inexpugnable; il n'y arrive que plusieurs années après, mais la ténacité des Vénitiens finit tout de même par avoir gain de cause[2].

Quoi qu'il en soit, le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Milan et de Ravenne sont les partisans

1. Jaffé-L., 6 avril 1027. — Cf. Hauck, *l. c.*, t. III, 556-1.
2. Kretschmayer, *Gesch. von Venedig*, I, p. 144-46.

les plus zélés et les plus solides défenseurs de la suprématie impériale au nord de la péninsule. Conrad II peut retourner en Allemagne, poursuivre l'affermissement de son autorité soit aux confins orientaux de la Germanie, soit dans les pays rhénans, soit dans la région du Jura, nul ne songe, au sud des Alpes, à méconnaître sa souveraineté. Quand il prépare la campagne de 1034, pour prendre possession effective du royaume de Bourgogne, des contingents italiens viennent le rejoindre à Genève, sous les ordres du margrave de Toscane et de l'archevêque de Milan[1].

Si le haut clergé, en Italie comme en Allemagne, suit docilement les directions impériales, quelle est, en face de la réforme monastique, l'attitude de Conrad II? Il y a une région de l'Empire où la réforme se poursuit avec un succès de plus en plus visible : c'est le pays entre Rhin et Meuse, la Lotharingie. Les évêques lorrains encouragent la double action de Guillaume de Volpiano, abbé de Saint-Bénigne à Dijon, et de Richard, abbé de Saint-Vanne près Verdun; ils confient aux réformateurs de nombreuses abbayes; dans les diocèses de Liége, Cambrai, Utrecht, le nouvel esprit de ferveur monastique se répand aussi, et ce sont les moines, Clunisiens ou amis de Cluny, qui exercent sur l'épiscopat lui-même une influence grandissante. Mais par leur attitude nettement loyaliste, pleine de déférence pour l'autorité impériale, Guillaume de Volpiano et les autres réformateurs réussissent à écarter tout soupçon d'opposition ou d'indépendance excessive. C'est à un disciple de Richard de Saint-Vanne, Poppo, qu'Henri II avait

1. Arnulfi, II, 8 (M. G., Ss, t. VIII, p. 14). — F. Savio, *Gli antichi vescovi d'Italia. — Lombardia*, p. 398.

confié les deux abbayes de Stavelot et de Malmédy, auxquelles il joint plus tard celle de Saint-Maximin de Trèves. Poppo introduit la réforme clunisienne au delà du Rhin, et reste dans les meilleurs termes avec Conrad II, qui place sous sa direction d'autres monastères, entr'autres ceux d'Echternach, d'Hersfeld, de Saint-Gall. Manifestement, l'empereur trouve son intérêt à grouper sous une autorité unique, dont il est sûr, un grand nombre de monastères. Mais cet effort d'organisation et d'unification se heurte à de plus grands obstacles qu'en Bourgogne et en France. Quelques-uns des plus anciens monastères de l'Allemagne du Sud et des pays souabes, à commencer par l'abbaye de Saint-Gall, restent réfractaires à la réforme, reprochent aux rigoristes leurs innovations, leur mépris des anciennes coutumes; ils se méfient des tendances nouvelles, qui entraînent le clergé lorrain, et l'accusent de préparer un schisme[1].

L'abbé de Stavelot, par son crédit personnel auprès de l'empereur, occupe en quelque sorte une place à part dans le clergé germanique. En réalité Conrad II n'est guère plus favorable qu'Henri II à l'autonomie des monastères, à l'exemption spirituelle vis-à-vis des évêques. Le pape Jean XIX, par une bulle du 28 octobre 1031, ayant confirmé certaines prérogatives, reconnues autrefois à l'abbé de Reichenau, l'évêque de Constance se plaint à l'empereur qui lui donne raison. L'abbé est forcé de s'incliner, et l'on met le feu à la bulle pontificale (1033)[2]!

L'empereur tenait si peu de compte de l'autorité pontificale qu'il lui était indifférent d'agir à Rome,

1. Hauck, *l. c.*, t. III, 500 et s.
2. Hauck, t. III, 557. — Jaffé-L., 3880, 4093.

ni de rien tenter pour enlever aux comtes de Tusculum leur domination sur l'Eglise. Après Jean XIX, mort en janvier 1033, c'est à un neveu des papes défunts, un enfant de douze ans, que le Souverain Pontificat est attribué, sans résistance apparente. Cependant Benoît IX est chassé de Rome en 1036 par une émeute : mais c'est pour y rentrer peu de temps après. Quand Conrad II revient en Italie à la fin de 1036, quand, après la diète de Pavie, il ordonne brusquement l'arrestation d'Aribert, le trop-puissant archevêque de Milan, Benoît IX vient au-devant de lui à Crémone, et l'aide de son mieux à lutter contre la révolte lombarde. Aribert, ayant réussi en effet à tromper la vigilance de ses gardiens, est rentré en triomphateur à Milan, d'où il brave l'empereur et organise contre lui la résistance. C'est pendant le siège de Milan que Conrad II promulgue une loi importante « sur les bénéfices du royaume d'Italie » (28 mai 1037) par laquelle il interdit la confiscation des petits fiefs, et protège contre le haut clergé la petite noblesse héréditaire[1] : réaction intéressante contre la politique suivie jusque-là en Lombardie par les souverains germaniques. Mais pour briser la puissance d'Aribert, l'appui de la petite noblesse ou des « vavasseurs » lombards ne suffisait pas à l'empereur : il fallait obtenir du pape une condamnation solennelle de l'archevêque, et mettre à la tête de la métropole milanaise un nouveau prélat, tout à la dévotion de Conrad. Benoît IX consentit sans peine à prononcer l'excommunication d'Aribert (26 mars 1038)[2]. Pendant ce temps, l'archevêque de Milan avait envoyé une ambassade à l'ambitieux comte de

1. M. G., *Legum*, s. IV, *Constit. et Acta Publica*, p. 90.
2. Jaffé-L., à la date indiquée. — Duchesne, *l. c.*, p. 200,

Champagne, Eudes, pour le faire venir en Lombardie. D'autres évêques, accusés de complicité avec Aribert, ceux de Verceil, Plaisance et Crémone, étaient arrêtés par les partisans de l'empereur et chassés de leur ville épiscopale[1]. Mais Milan refuse de céder, et tandis que Conrad II s'éloigne vers l'Italie centrale, la guerre civile continue en Piémont et en Lombardie. Après une courte campagne vers le Sud, l'empereur revient à Ravenne, où il reçoit les serments de plusieurs vassaux italiens et la promesse de prendre une part active à la campagne contre Milan : le siège recommence au printemps de 1039, sans résultat, puis Conrad II repasse les Alpes, et meurt quelques mois plus tard à Nimègue (4 juin 1039), sans qu'Aribert se soit soumis.

Au seuil de l'Italie méridionale, à Capoue et au Mont-Cassin, la politique impériale a plus aisément triomphé. L'abbaye du Mont-Cassin s'empresse de reconnaître la suprématie de Conrad II, comme elle avait subi les volontés de son prédécesseur : pour échapper à la tyrannie du prince de Capoue, qui leur a imposé récemment comme abbé un moine grec de Calabre, les moines du Cassin supplient l'empereur de les prendre sous sa protection, se refusent à élire parmi eux le nouvel abbé, et demandent à Conrad de leur laisser pour chef le moine Richer, un bavarois, prieur d'un monastère voisin de Brescia, qui se trouvait à ce moment dans l'entourage impérial. L'empereur a favorisé d'autre part contre le prince de Capoue son rival, Guaimar, prince de Salerne, qui aidé de ses auxiliaires normands reste le maître incontesté de toute la Campanie. Le Mont-Cassin et Salerne ce sont les points

1. Savio, *l. c.*, 405 et s.

extrêmes où la suprématie impériale triomphe, au sud de la péninsule. Mais la fidélité du prince de Salerne à la souveraineté germanique est elle-même singulièrement fragile[1] !

Au moment où disparaît l'empereur Conrad II (1039) on voit comment se maintient, sur l'Église d'Occident, l'hégémonie germanique : en Allemagne, en Bourgogne, en Italie l'empereur reste le maître des églises et des abbayes, et plus d'une fois, fait sentir son autorité d'une manière assez brutale : des évêques sont arrêtés sur son ordre, un archevêque — celui de Lyon — est mis en prison [2]. Mais en fait, son action directe ne s'exerce que sur l'épiscopat germanique, et sur un petit nombre de diocèses bourguignons et italiens. Si les prérogatives temporelles et politiques reconnues aux grands dignitaires d'Église peuvent contribuer, parfois, à l'affermissement de l'autorité impériale, elles amènent aussi, par ailleurs, des conflits assez graves, comme on le voit par l'affaire de Milan. Les grandes abbayes d'Allemagne, d'autres encore, en Italie et en Bourgogne, sont soumises plus ou moins étroitement à la tutelle impériale. Si peu favorable que soit l'empereur à l'autonomie des monastères, il n'entrave pas la réforme monastique, et garde les meilleures relations avec ses chefs; il est vrai qu'elle n'en est encore, au moins en Allemagne, qu'à ses premiers tâtonnements.

Tandis que la réforme monastique se développe dans les régions qui échappent le plus à l'action directe de l'empereur, et qu'elle crée des centres nouveaux de ferveur religieuse, des foyers d'ascé-

1. Gay, *l. c.*, p. 445-7.
2. Hauck, *l. c.*, III, p. 559.

tisme et de vie spirituelle, il semble que la réforme générale de l'Église, au centre même de la chrétienté et dans la plus grande partie de l'Allemagne et de l'Italie, soit profondément oubliée. La mise à prix des évêchés et des abbayes reste si générale et si fréquente qu'elle apparaît comme un mal inévitable. L'Eglise Romaine paraît incapable de briser les liens qui l'attachent à la féodalité locale : le Saint-Siège reste la propriété des comtes de Tusculum; le clergé romain et les papes eux-mêmes sont tenus, de plus en plus, en médiocre estime par l'élite du clergé d'Occident, tandis que la dévotion à la Rome idéale, à la ville de l'apôtre Pierre, loin de s'affaiblir, se répand tous les jours davantage et devient plus fervente. Les pèlerinages se multiplient, deviennent plus faciles, entraînent des masses plus nombreuses, aussi bien les pèlerinages aux lieux saints d'Orient[1] que ceux, plus proches, au tombeau de l'Apôtre Pierre ou à Saint Jacques en Galice.

Malgré tout, les graves abus qui résultent de la tutelle impériale commencent à apparaître plus clairement, parce que cette tutelle s'exerce d'une manière plus capricieuse, et que le zèle profondément religieux qui animait Henri II le Saint semble à peu près étranger à son successeur. Dans les monastères lorrains, dans les évêchés qui subissent leur influence, le droit canonique est mieux connu; on sent davantage le contraste criant entre le droit et le fait, et de ce contraste même vont sortir de nouvelles aspirations réformatrices. Mais quelle réforme générale est possible sans la participation effective des puissances séculières et notamment de l'empe-

1. Cf. le pèlerinage de l'abbé Richard de Saint-Vanne, entrepris en 1027 (*Hug. chron.*, VIII, 395). — Bréhier, *L'Église et l'Orient au moyen âge*, p. 44.

reur? Comment, d'autre part, l'empereur renoncera-t-il aux revenus que lui assure le trafic des dignités ecclésiastiques? Pour reprendre l'œuvre de réforme générale, à peine ébauchée par Henri II, il fallait un prince singulièrement hardi et fort, et sincèrement résolu à servir l'Église.

CHAPITRE VII

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE L'EMPEREUR HENRI III EN ITALIE ET EN ALLEMAGNE; SON INTERVENTION A ROME, JUSQU'A L'AVÈNEMENT DU PAPE LÉON IX.

Avec Henri III, fils et successeur de Conrad II, la puissance des souverains germaniques et du nouvel Empire d'Occident semble à son apogée. Henri III, reconnu dès 1028 par l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, a été associé d'avance au pouvoir par son père; en 1037 ou 1038 il est chargé d'une expédition importante en Italie. Aucun rival ne lui dispute le pouvoir : il réunit sans peine, à la mort de son père, les trois royautés d'Allemagne, d'Italie et de Bourgogne; les graves difficultés qu'avaient connues à leur avènement Henri II et Conrad II lui sont épargnées.

Henri III ne renonce à aucune des prérogatives de ses prédécesseurs sur les évêchés et les abbayes. Mais par son éducation et sa culture, il se rapproche bien plus de Henri II que de son père. Il se déclare ouvertement contre la simonie, se croyant assez fort pour assurer les dignités ecclésiastiques à des hommes d'une fidélité éprouvée sans chercher à en tirer bénéfice. Il entend travailler à la réforme de l'Église et rappeler aux évêques qu'ils ont charge d'âmes et que leur tâche primordiale est d'abord une tâche spi-

rituelle. En fait, l'œuvre essentielle d'Henri III a été de mettre fin à l'accaparement du Saint-Siège par les factions locales : plus de quarante ans après la mort de l'empereur Otton III, c'est à la politique d'Otton III qu'il revient, en imposant à l'Église Romaine une série de papes, qui n'appartiennent par leur origine ni au clergé romain ni au clergé italien. Henri III n'est venu à Rome qu'en 1046, sept ans après son avènement au trône germanique : mais s'il n'a pas encore le titre impérial, nul ne songe à le lui contester; c'est à lui seul que ce titre est réservé par avance [1].

S'il reste si longtemps au nord des Alpes, c'est que des tâches plus urgentes le retiennent, à l'est de son royaume, du côté de la Bohême et de la Hongrie. Aribert, archevêque de Milan est tout prêt à le reconnaître, si le fils de Conrad II veut bien oublier le passé. Quand Henri III revient à Ratisbonne et à Augsbourg, après une courte campagne vers la Bohême, plusieurs notables italiens se présentent devant lui, et font acte de fidèles vassaux : quelques mois plus tard, c'est l'archevêque Aribert qui vient en personne rèndre hommage à son souverain! Il n'est plus question des anciennes sentences, rendues contre le prélat rebelle par le pape et l'empereur [2]. C'est le fils de Conrad II qui a cédé devant le tout-puissant archevêque. Mais la guerre civile continue en Lombardie, et donne à Henri III l'occasion de réparer son échec : l'un des partis aux prises sollicite son intervention. Après la mort d'Aribert, clercs et laïques s'assemblent pour lui donner un successeur; ils ne veulent rien décider sans l'assentiment

1. E. Steindorff, *Jahrb. d. deutschen Reisch unter Heinrich III*, 1874, t. I, p. 237, 307 et s. — Hauck, *l. c.*, t. III.
2. Arnulf, II, 17 (M. G., S., t. VIII, p. 16).

du souverain, et c'est Henri III lui-même qui désigne Guy, chanoine de l'église cathédrale, pour être mis à la tête de la métropole milanaise. Ainsi le haut clergé lombard continue d'être le point d'appui de la souveraineté germanique, alors même que le souverain reste en Allemagne et abandonne l'Italie à elle-même.

C'est aux confins orientaux de la chrétienté latine que l'autorité d'Henri III est le plus gravement menacée. Le duc de Bohême Bratislav, qui cherche à faire reconnaître sa suprématie en Pologne, travaille à faire de Prague une métropole, indépendante de Mayence; forcé par la paix de Ratisbonne de renoncer à une grande partie de ses conquêtes polonaises, il échoue dans cette tentative. Le roi de Hongrie, après plusieurs expéditions d'Henri III, est également contraint de reconnaître la suzeraineté germanique, et contre lui se constitue la marche d'Autriche. Mais l'église de Hongrie, soumise à la métropole de Gran, réussit à garder son autonomie, et cette nouvelle terre chrétienne, visitée par un nombre croissant de pèlerins, de marchands ou d'aventuriers, prend une importance de plus en plus grande dans la chrétienté latine. Au nord de la Bohême, le long de la Saale et de l'Elbe, les progrès du christianisme restent insignifiants. Les évêchés fondés à Meissen, à Zeitz, à Mersebourg n'ont qu'une vie fragile et mal assurée. Le fameux Thietmar, connu par sa chronique, est resté neuf ans évêque de Mersebourg sans avoir jamais visité la partie Sud-Est de son diocèse. Les évêchés de Brandebourg et de Havelberg n'existent guère qu'en théorie; c'est à peine si les efforts isolés de quelques apôtres, de quelques missionnaires, prêts à tenter le martyre, comme Brun de Querfurt, réussissent à obtenir de

bien médiocres résultats. Les archevêques de Magdebourg, qui ont d'importants domaines et des prérogatives temporelles considérables, ne font à peu près rien pour la propagande chrétienne [1].

Au nord du royaume germanique, la nouvelle chrétienté scandinave aspire vainement à l'autonomie. Canut le Grand, roi des Danois et des Anglais, prétend rattacher à la métropole de Cantorbéry les deux évêchés danois, récemment constitués, de Seeland et de Fionie [2]. Mais l'archevêque de Hambourg s'oppose à l'exécution de cette mesure : l'évêque de Seeland, arrêté à son retour d'Angleterre, n'est mis en liberté qu'à la condition de faire amende honorable, et de prêter serment de fidélité à la métropole de Hambourg. Depuis 1043, le siège de Brême-Hambourg est occupé par un homme de rare valeur, le Thuringien Adalbert. Ce prélat, savant et actif, entreprend à Hambourg de grandes constructions; de nouvelles églises et de nouveaux monastères s'élèvent, par son initiative, sur la rive droite de l'Elbe, à Mecklembourg et à Lübeck. De nouveaux sièges épiscopaux sont créés à Mecklembourg et à Ratzebourg : Adalbert y installe des prélats d'origine étrangère, un Celte d'Écosse et un Grec; il poursuit la conversion des Slaves Abodrites, dont le prince Gottschalk est élevé dans un monastère germanique. Il envoie des ambassades aux souverains scandinaves, semble traiter avec eux de puissance à puissance, et veut faire de Hambourg le siège d'un nouveau patriarcat [3]. Les églises fondées en Danemark et en Suède — il n'y a pas encore

1. HAUCK, *l. c.*, t. III, 620 et s.
2. HAUCK, *l. c.*, t. III, 6.
3. Cf. l'œuvre de son principal biographe : ADAM DE BRÊME (M. G., Ss., t. VII, p. 283 et s. et *P. L.*, t. 146, c. 458 et s.).

en Norvège de diocèses constitués — sont de fondation trop récente, elles sont bâties, pour ainsi dire, sur un sol trop mouvant encore pour qu'elles puissent se soustraire à l'action du métropolitain de Hambourg. Mais les nouvelles royautés chrétiennes, qui apparaissent au nord de l'Europe, sont pratiquement indépendantes de la souveraineté germanique. L'action personnelle d'Henri III n'apparaît point dans toute cette région, et nous ignorons le rôle qu'y jouent les agents royaux, à côté du tout-puissant archevêque de Hambourg.

Pour connaître, avec plus de précision, les rapports du souverain avec le clergé germanique, il faut se tourner vers les régions où le christianisme est plus anciennement établi, où l'on trouve un plus grand nombre d'églises et de monastères richement pourvus : les pays rhénans et l'Allemagne du Sud. En 1043 se tient à Constance une grande assemblée d'évêques et de seigneurs laïques, qui a dû se continuer ou se compléter par un véritable concile : le quatrième jour, Henri III, accompagné par un des évêques présents, monte lui-même en chaire, et adresse aux fidèles un ardent appel en faveur de la *paix;* une cérémonie du même genre se passe à Trèves le jour de Noël[1] : au moment où la *trêve de Dieu* se répand dans les diocèses du sud de la Gaule et en Bourgogne, — pays récemment rattachés à la monarchie germanique, — le souverain cherche à user de son prestige pour imposer à son tour, d'accord avec le haut clergé, la paix de Dieu : quant à la question de la réforme ecclésiastique, on ne peut affirmer qu'elle ait été explicitement traitée dans ces assemblées. Par ses actes, Henri III se

1. Hauck, *l. c.*, t. III, 870. — Hefelé-Leclercq, 991.

montre, bien plus que son père, respectueux des règles canoniques; il se refuse, par exemple, à conférer aucune dignité ecclésiastique à des clercs, fils de prêtres. Malgré tout, l'épiscopat germanique est trop étroitement dans sa dépendance pour que, dans des cas douteux ou obscurs, la volonté personnelle du souverain ne soit la raison décisive et prépondérante.

Henri III, veuf de bonne heure, veut épouser en secondes noces sa cousine Agnès, fille du comte de Poitiers. Il s'inquiète fort peu des scrupules ou du blâme, exprimé par certains rigoristes [1], et charge l'évêque de Würzbourg d'aller faire sa demande. Le mariage est célébré à Besançon, comme pour donner plus d'éclat à la souveraineté nouvelle dans ces régions récemment réunies à la couronne germanique : le second représentant de la dynastie franconienne fortifie encore par cette union ses attaches romanes et latines. Le roi des Romains, futur empereur, continue, comme ses prédécesseurs, à disposer en maître des sièges épiscopaux vacants, à donner aux nouveaux évêques l'investiture par la crosse et par l'anneau; la chapelle royale est, plus que jamais, le séminaire où se recrutent les futurs évêques. Les chefs des grandes abbayes (Fulda, Corvey) sont nommés dans les mêmes conditions; et la même coutume s'établit pour un certain nombre d'évêchés italiens : en 1044 c'est le chanoine Widger de Cologne qui devient archevêque de Ravenne. Henri III convoque et préside des conciles, en Lombardie comme dans les pays rhénans : du concile, tenu à Pavie sous sa présidence, à la fin d'octobre 1046,

1. Cf. Les lettres de Siegfrid de Gorze à l'évêque de Toul et à l'abbé de Stavelot. (GIESEBRECHT, *Geschichte d. deutschen Kaiserzeit*, II, 716-719.)

on sait d'ailleurs fort peu de chose : le seul document, qui en ait été conservé, est relatif à une question de préséance; il s'agit de savoir si l'évêque de Vérone a le droit de siéger à droite du patriarche d'Aquilée! Mais nous savons qu'à ce concile assistent les archevêques de Salzbourg et de Hambourg, les évêques de Spire, Worms, Bamberg, Ratisbonne, Eichstedt, l'archevêque d'Arles, et surtout, avec les archevêques de Milan et d'Aquilée, de nombreux prélats lombards et piémontais [1]. Selon Raoul Glaber, le roi Henri voyant que la cupidité et la passion de l'argent avaient envahi la Gaule et la Germanie, fit réunir des évêques de tout son royaume, et leur adressa un blâme sévère, en même temps qu'il désavouait la conduite de son père : le fléau de la simonie, qui déjà avait provoqué la vengeance divine, sévissait à tous les degrés de la hiérarchie, depuis le pape jusqu'au simple « *ostiarius* » ou portier. Ayant congédié les évêques, Henri promulgue un édit interdisant, sous peine d'anathème, de verser ou de recevoir aucune somme d'argent pour l'acquisition d'aucune dignité ecclésiastique. On a supposé généralement que ce décret fut la conclusion de l'assemblée de Pavie [2].

Quoi qu'il en soit, c'est en quittant Pavie que Henri III se dirige vers Rome, résolu à intervenir pour rétablir l'ordre dans l'Église Romaine, gravement troublée. Sur l'action du pape Benoît IX, au début du nouveau règne, nous sommes mal renseignés. Il semble pourtant qu'en octobre 1040, le pape

1. M. G., *Constit. et Acta Publica*, I, 94.

2. Raoul Glaber, V, 5, p. 135. — M. Fliche (*La Réforme grégorienne*, t. I (1924), p. 112), pense que le discours, attribué à Henri III, a dû être prononcé plutôt au concile de Rome, en janvier 1047 : c'est une conjecture très plausible.

se soit rendu en Provence ; il préside à Marseille une nombreuse assemblée où assistent les archevêques d'Arles, d'Aix, de Vienne et d'Embrun, les comtes de Provence et plusieurs milliers de chrétiens ; il consacre solennellement la nouvelle église du monastère de Saint-Victor. Au cours de cette réunion, ou en tout cas vers la même époque, l'archevêque d'Arles, les évêques de Nice et d'Avignon, auxquels se joint l'abbé Odilon de Cluny, s'adressent aux évêques d'Italie, les engageant à observer la paix et la trêve de Dieu « transmises par un ordre du ciel » ; c'est sur l'ordre du Saint-Siège que la trêve de Dieu est établie près de Lausanne, avec le concours des archevêques de Vienne et de Besançon[1]. Un peu plus tard un concile se tient à Rome, où le pape rend tous ses droits au patriarche de Grado, annulant ainsi une décision prise par le pape Jean XIX, sur la pression de l'empereur Conrad II. Cependant, à Rome même ou dans les environs, l'opposition contre la toute-puissance des comtes de Tusculum, qui s'était manifestée dès 1036, provoque en 1044 une émeute assez grave : est-ce au pape personnellement qu'on en veut ou à la dynastie régnante? en tout cas Benoît IX est chassé ; une bataille violente s'engage entre Romains et gens du Transtévère ; le clergé s'accorde pour mettre à la tête de l'Église l'évêque de Sabine, Jean, qui prend le nom de Silvestre III (21 janvier 1045). Moins de deux mois après, une nouvelle émeute ramène à Rome Benoît IX, mais celui-ci se démet bientôt en faveur d'un des personnages les plus respectés du clergé romain, l'archiprêtre Jean Gratien, proclamé pape sous le nom de Grégoire VI : c'est une abdication

1. DE MANTEYER, *La paix en Viennois*, p. 18-20. — MANSI, XIX, 593. — HEFELE-LECLERCQ, t. IV, 2, p. 972.

en règle que l'ex-pontife se fit largement payer[1]. Malgré tout, l'avènement de Grégoire VI semble avoir provoqué dans les milieux monastiques et réformateurs une satisfaction très vive, et comme un véritable sentiment de délivrance. Saint Pierre Damien, prieur du monastère de Fonte Avellana exprime au nouveau pape le souhait que, sous sa direction, la discipline ecclésiastique soit remise en vigueur, que l'avidité des candidats à l'épiscopat soit enfin réprimée, et il lui signale trois évêchés de l'Italie centrale, occupés par des personnages indignes[2]. C'est auprès de Grégoire VI qu'Hildebrand a commencé sa carrière ecclésiastique, et Raoul Glaber nous apprend qu'à Cluny on fondait les plus grandes espérances sur le nouveau chef de l'Église[3].

Mais à Rome, il s'en faut de beaucoup que l'ordre soit rétabli et que l'autorité de Grégoire VI s'impose à tous. Il semble bien que des démarches pressantes aient été faites auprès d'Henri III, au cours de l'année 1046, pour le décider à intervenir. Vers la fin d'octobre il arrive en Lombardie, avec une nombreuse armée; à Plaisance, Grégoire VI vient au-devant de lui; quelques semaines plus tard, un concile est réuni à Sutri sous la présidence du souverain (20 décembre 1046); un autre concile se tient à Rome les 23 et 24 décembre. Nous ne connaissons les décrets de ces conciles que par des témoignages très postérieurs ou par de vagues allusions contenues dans

1. M. Fliche, *l. c.*, p. 127, affirme que c'est là une légende, et que l'élection de mai 1045 ne pouvait prêter à aucune critique. Son argumentation ne m'a pas convaincu. Il y a d'ailleurs contradiction à regarder comme « régulière » une élection où on voit d'abord un pape abdiquer *en faveur* d'un autre.

2. Pierre Damien, *Lettres*, I, 1 et 2 (*P. L.*, t. 144).

3. Raoul Glaber, éd. Prou, V, 5, p. 135.

des écrits de polémique. Selon les uns, c'est à Sutri même qu'une sentence de déposition aurait frappé les trois papes, Benoît IX, Silvestre III, Grégoire VI. Selon les autres, les deux derniers seuls étaient présents et auraient été condamnés par l'assemblée. On aurait réservé le sort du plus indigne, qui était aussi le plus ancien, Benoît IX, et c'est à Rome seulement qu'il aurait été condamné[1]. L'assemblée procéda aussitôt à une élection nouvelle : l'évêque de Bamberg, Suidger, fut proclamé sous le nom de Clément II, et consacré le jour de Noël. Le même jour Clément II couronne solennellement, dans Saint-Pierre, l'empereur Henri et l'impératrice Agnès. Selon certains textes le pape Grégoire VI aurait volontairement résigné ses fonctions : le plus probable est qu'il a eu la main forcée. En tout cas il fut traité avec respect, et emmené en Allemagne, où il vécut peu de temps, dans une demi-captivité, sous la surveillance de l'archevêque de Cologne. L'évêque de Liége, le savant et courageux Wason, ne craignit pas de déclarer, après la mort de Clément II, que les hommes qui avaient déposé Grégoire VI n'avaient pas qualité pour le juger, et qu'Henri III se devait à lui-même de lui rendre le Saint-Siège[1].

Le nouvel empereur a repris le titre de *patrice des Romains*, qui dans la pensée des contemporains n'a plus un sens purement honorifique : il donne au souverain germanique le droit de désigner lui-même et de présenter à l'assemblée romaine un candidat à la tiare. Henri III remet en vigueur les principes, appliqués par les Ottons, et substitue à la candidature officielle des comtes de Tusculum celle de

1. Steindorff, *l. c.*, t. I, 387-479. — Hauck, *l. c.*, t. III, 580.
2. *Anselmi Gesta episc. Leod.* (M. G. H., Ss., VII, 228).

l'empereur. Un synode romain, tenu en janvier 1047, promulgue l'anathème contre quiconque a reçu de l'argent pour consacrer une église ou ordonner des clercs[1]. Clément II accompagne l'empereur dans l'Italie méridionale, au Mont-Cassin, à Salerne, à Bénévent. Mais les gens de Bénévent ayant refusé de recevoir Henri III, auquel ils ont l'audace de fermer les portes de leur ville, celle-ci est frappée d'interdit par le pape[2]. Sur ces entrefaites, Henri III, rappelé au nord des Alpes par la nouvelle des troubles qui ont éclaté en Lorraine et en Hongrie, est rentré en Allemagne. Clément II meurt le 9 octobre 1047 dans un monastère du comté de Pesaro : aussitôt les Romains envoient une ambassade à l'empereur qui leur désigne, comme futur pape, l'évêque de Brixen. Cependant l'ex-pape Benoît IX a cherché à reprendre possession du Saint-Siège avec la complicité du margrave de Toscane, Boniface, et il occupe Rome de nouveau pendant sept mois[3]. Quand l'empereur et l'évêque de Brixen arrivent en Italie, le margrave Boniface fait mine de leur résister : les menaces d'Henri III le décident à céder et à prêter main-forte au cortège impérial. Pour la troisième ou quatrième fois, Benoît IX est chassé de Rome; Damase II est consacré en juillet 1048, mais enlevé, trois semaines plus tard, par une mort mystérieuse. Il aura pour successeur l'évêque de Toul, cousin de l'empereur, qui, plus heureux que ses deux prédécesseurs, vivra assez longtemps pour entreprendre enfin et poursuivre, avec une énergie nouvelle, la grande réforme, depuis si longtemps attendue : depuis le coup de force de 1046, Léon IX

1. Hefele-Leclercq, t. IV, 2, p. 991.
2. Jaffé-L., février 1047. — Cf. Leonis, *chron. mon. Cas.*, II, 78.
3. Jaffé-L., *Benoît IX*, 8 novembre 1047. — Cf. Duchesne, *l. c.*, p. 204.

est le troisième pape, présenté aux Romains par l'empereur et pris dans le clergé germanique.

En comparant ce régime à l'humiliante tyrannie des comtes de Tusculum, les contemporains n'ont pas eu le moindre doute sur l'immense bienfait de l'intervention impériale. L'élite du clergé d'Occident a salué dans la personne d'Henri III le libérateur de l'Église, seul assez fort pour briser la féodalité locale, et pour imposer au clergé romain des chefs nouveaux, vraiment soucieux de leurs devoirs, et capables de reprendre, avec l'appui de l'empereur, l'œuvre réformatrice, à peine ébauchée vers la fin du règne d'Henri II[1]. Cependant les progrès de la réforme en Bourgogne et en Lorraine devaient, peu à peu, faire naître certains scrupules. Quelles que fussent les qualités personnelles de l'empereur et la sincérité de son zèle pour le bien de l'Église, n'y avait-il pas un danger redoutable à laisser entre ses mains un tel pouvoir? On voit des évêques revendiquer en face de lui certains principes, dont les conséquences pouvaient modifier radicalement le rôle que s'attribuait Henri III dans ses rapports avec l'Église. En 1046 — l'année même des conciles de Sutri et de Rome — l'archevêché de Lyon, longtemps accaparé par une puissante famille de la région, se trouve vacant : le moine Halinard, prieur du monastère, récemment réformé, de Saint-Benigne à Dijon, est proposé comme archevêque à Henri, qui, avant de lui donner l'investiture, lui demande le serment de fidélité, prescrit aux nouveaux évêques[2]. Halinard,

1. Peut-être y a-t-il eu quelque exagération dans les éloges décernés à l'empereur : notons cependant que Pierre Damien, le cardinal Humbert, et Grégoire VII lui-même, ont tous gardé la même vénération pour la mémoire d'Henri III.

2. Sackur, *l. c.*, II, 275. — *Chron. de Saint-Benigne*, éd. Bougaud et Garnier (Dijon, 1875), p. 189.

s'appuyant sur l'Évangile et sur la règle de saint Benoît, se refuse obstinément à prêter serment. « Quelle confiance pourrait-on avoir dans mes engagements, si je méprisais les préceptes du Roi éternel et de la règle, que j'ai promis, par serment, d'observer? » L'empereur, sur l'insistance des évêques qui l'entourent, finit par s'incliner, et laisse Halinard recevoir la consécration épiscopale. Peu de temps après, dans un édit promulgué à Rimini (3 avril 1047), l'empereur rappelait qu'aucun clerc ou moine ne devait être contraint, malgré lui, à prêter serment, dans n'importe quel procès, criminel ou civil[1]. Ainsi, par la propagande réformatrice de Cluny, la différence s'accusait davantage entre les nouveaux moines, qui occupaient déjà les rangs les plus élevés de la hiérarchie, et la société féodale où l'abus du serment rendait si fréquents les parjures.

Un autre exemple de résistance aux volontés impériales est donné par l'évêque de Liége, Wason. Une assemblée, réunie à Aix-la-Chapelle par ordre de l'empereur, prétend juger l'archevêque de Ravenne, élu depuis deux ans et qui n'avait pas encore été consacré. L'évêque de Liége dénie toute compétence à cette assemblée, et déclare qu'il appartient au pape seul de se prononcer. « Au souverain pontife, dit-il, s'adressant à l'empereur, nous devons l'obéissance, à vous la fidélité. C'est à vous que nous devons rendre compte des affaires séculières, mais à lui seul de tout ce qui touche à la charge divine[2]. » L'évêque Wason, en blâmant ainsi l'intervention impériale, dans une affaire d'ordre spirituel, montrait une indépendance peu commune : la plupart

1. M. G., *Leges*, II, 41. — Cf. Ficker, *Forschungen*,.., I, 57, III, 112.
2. *Anselmi Gesta*, 51-58.

des évêques, dans le royaume d'Henri III, ne songeaient guère à faire ces distinctions. Dans cette région lotharingienne, où la féodalité locale était si peu docile, l'empereur se serait attiré sans doute les plus graves embarras s'il avait voulu engager la lutte contre l'évêque de Liége. Ici, comme ailleurs, il avait intérêt à ménager l'épiscopat. Que pouvait du reste un évêque isolé contre le souverain, en qui la plupart saluaient un nouveau Constantin, un nouveau Théodose?

Parce qu'Henri III a établi Léon IX sur le siège de l'Apôtre Pierre, parce qu'il a préparé les voies au premier pontificat réformateur et que seul il l'a rendu possible, on a souvent exagéré son rôle dans la réforme de l'Église au XI^e siècle. En fait, avant son intervention à Rome, on ne peut citer aucune mesure importante, ayant pour objet cette réforme; et pendant les sept premières années de son règne (1039-1046) il ne semble pas qu'aucun concile, convoqué par lui, se soit spécialement occupé d'apporter un remède aux deux abus les plus graves, signalés par les réformateurs : la simonie, et le concubinage des prêtres. L'admonestation adressée par lui aux évêques de son royaume, d'après Raoul Glaber, n'est qu'une vague exhortation morale : « Allez gouverner d'une manière équitable ce que vous avez acquis injustement, et priez pour le repos de l'âme de mon père, qui a été votre complice en tout ceci[1]. » Tant que durait à Rome la domination des comtes de Tusculum et que l'Église restait livrée à leurs créatures, aucune réforme générale et profonde ne pouvait être tentée.

1. RAOUL GLABER, éd. Prou, V, 5, p. 133. Il est d'ailleurs très douteux que ce discours ait été tenu dans les termes que rapporte le chroniqueur (FLICHE, *l. c.*, 112, n. 1).

CHAPITRE VIII

ÉTAT POLITIQUE ET MORAL DE LA CHRÉTIENTÉ LATINE A L'AVÈNEMENT DU PAPE LÉON IX.

L'avènement du pape Léon IX et les premières réformes, dues à son initiative, marquent une date si importante dans l'histoire de la chrétienté latine qu'il convient de rappeler tout d'abord et de résumer, dans un tableau d'ensemble, les transformations principales, qui ont modifié, depuis la restauration de l'Empire au profit des Ottons, l'état politique de cette partie de l'Europe chrétienne, qui reconnaît, au moins en principe, la juridiction directe du Saint-Siège, et la suprématie de l'ancienne Rome. Au cours du demi-siècle, qui s'est écoulé depuis l'an 1000, les frontières de cette chrétienté, au Nord-Est et à l'Est, n'ont pas varié d'une manière très sensible; son domaine commence à peine à s'élargir du côté des pays scandinaves; en terre slave, les progrès restent très lents; l'affermissement du nouveau royaume chrétien de Hongrie est le seul fait important à signaler, tandis qu'au Sud-Ouest, dans la péninsule ibérique et sur les rives de la Méditerranée occidentale, le lent déclin de l'Islam ne se traduit pas encore par des événements décisifs. Mais dans les

limites de l'ancien empire carolingien, il n'y a plus, en réalité, que deux royautés vraiment stables : la royauté germanique et la royauté française. Depuis la disparition d'Arduin d'Ivrée, il ne surgit plus en Lombardie de royauté indigène; et le dernier roi de Bourgogne a légué ses États à la monarchie germanique.

Le changement de dynastie qui suit la mort de l'empereur Henri II n'a point affaibli la souveraineté germanique : il semble, au contraire, qu'avec la dynastie franconienne, elle prenne une vigueur nouvelle. Ces Franconiens, qui ont hérité du nom des Francs, et qui ont leurs domaines propres sur les bords du Rhin moyen et dans les pays du Mein, apparaissent, de plus en plus, par leur prestige, comme les héritiers directs et authentiques des anciens empereurs carolingiens. Quelle que soit la turbulence de leurs vassaux, entre le Rhin et la Meuse, si faible que soit leur autorité réelle, depuis Bâle et Besançon jusqu'à Arles, nul ne songe à leur contester le rang suprême; nul n'est en mesure de leur barrer sérieusement les passages des Alpes, et toutes les routes qui conduisent en Italie, aussi bien à l'ouest qu'au centre et à l'est. Le souverain germanique a cet énorme avantage de pouvoir lever plus de troupes qu'aucun autre : cependant, quand il prépare à grands frais une expédition en Italie, ses forces seraient souvent bien réduites s'il n'avait, avant tout, le concours militaire des archevêques rhénans et des grandes abbayes. En fait, surtout en Italie et en Bourgogne, ce n'est, pour ainsi dire, qu'une souveraineté indirecte et intermittente, qui n'a pas les moyens d'organiser une administration régulière. Elle ne réussit pas à empêcher le développement normal et fatal

des seigneuries héréditaires : elle n'a pu le retarder que dans la Germanie proprement dite, sur la rive droite du Rhin. Car c'est un fait important que les anciens duchés régionaux de Souabe, de Bavière, de Franconie n'aient pu se transformer en gouvernements seigneuriaux héréditaires, comme sont en train de le faire le duché de Normandie, les comtés de Flandre ou de Champagne. On aperçoit ici la cause principale du contraste entre la puissance de la monarchie germanique et la faiblesse de la monarchie capétienne. Tandis que l'une est forcée de concentrer son action, de borner son effort, l'autre, en raison même de sa supériorité militaire et du moindre développement de la féodalité en Allemagne, peut entreprendre, avec moins de risques, des expéditions plus lointaines : elle reste, essentiellement, une royauté ambulante, sans cesse en mouvement, des bords du Rhin aux confins slaves, de la forêt saxonne aux pays danubiens et aux Alpes.

Le prestige de la dignité impériale s'ajoute à cette supériorité militaire, dont elle est en quelque sorte la consécration et le symbole : mais ce n'est pas un accroissement de puissance réelle, sauf à Rome même, en cas de troubles ou de schismes. En dehors de ces cas exceptionnels, la domination impériale ne s'exerce sur les Romains que d'une manière très lointaine et à peine sensible. Rome, placée en fait à l'extrémité méridionale du nouvel Empire, ne peut, d'aucune manière, en être la capitale politique, et il ne semble pas qu'Henri III lui-même ait jamais songé à reprendre le rêve d'Otton III. Sans doute, aucun empereur ne renonce à faire reconnaître sa suprématie dans le Sud, en Campanie et jusqu'en Pouille. Mais qu'ils favorisent

l'un ou l'autre des princes lombards, qu'ils s'appuient sur Salerne ou sur Capoue, leur impuissance réelle reste la même. Aux anciennes puissances locales vient s'ajouter, surtout à partir de 1040, un élément nouveau, dont la turbulence et la force croissante ne tardent pas à modifier gravement l'équilibre de l'Italie méridionale : ce sont les Normands, qu'Henri III cherche à subordonner directement à l'Empire. En mettant les nouveaux comtes d'Apulie et d'Aversa sur le même rang que les anciens seigneurs du pays, en leur donnant, à Capoue, l'investiture impériale pour toutes les terres qu'ils occupent, le souverain germanique consolide la force normande bien plus que sa propre autorité [1].

Si depuis la plaine lombarde jusqu'à la Campanie la suprématie impériale est reconnue, sans opposition sérieuse, faut-il croire que dès cette époque, dans les milieux romains et italiens, on regarde le titre d'empereur comme le privilège propre de la nation germanique et de ses souverains? On l'a affirmé, mais sans aucune preuve [2] : tout ce qu'on peut conclure des textes, c'est que les souverains germaniques apparaissent comme les héritiers et les continuateurs des empereurs francs. Il n'en résulte point cependant que le pays des Francs de l'Ouest fasse partie intégrante du nouvel Empire : ce n'est pas avant le XII^e siècle que certaines chroniques traitent dédaigneusement de « rois des provinces » les souverains de France et d'Angleterre. Sans doute, le nouvel Empire, qui prétend conti-

1. Gay, *l. c.*, p. 477.

2. Leroux, *La royauté française et le Saint-Empire* (*Revue Historique* (1892), t. 50. — Cf. les critiques de Lot (*Rev. Hist.*, t. 50, p. 147-151) et P. Fournier (*Bulletin critique*, 1895, p. 545-57).

nuer l'empire de Charlemagne, et derrière lui l'empire romain, doit comprendre, en théorie, la Gaule et la Germanie. Mais cet empire n'est pas un territoire : c'est bien plutôt une institution, le titre impérial n'est qu'une magistrature suprême, conférée au premier souverain de la chrétienté latine, qui est en même temps le défenseur et l'avoué de l'Église Romaine.

En fait, les souverains germaniques, dans leurs rapports avec les premiers Capétiens, n'ont jamais agi comme des suzerains : ils ne revendiquent aucune autorité, aucun droit sur la rive gauche de la Meuse; et les premiers Capétiens, de leur côté, gardent vis-à-vis de leurs puissants voisins l'attitude de souverains indépendants. Raoul Glaber nous conte en détail l'entrevue qui a lieu en 1024 entre Henri II et Robert le Pieux sur les bords de la Meuse : les deux souverains échangent des présents; ils se lient l'un à l'autre par un pacte d'amitié, qui suppose l'indépendance mutuelle des deux contractants. Les sentiments mêmes du chroniqueur, l'égale vénération qu'il témoigne pour l'empereur et pour le roi de France, nous aident à mieux comprendre ce que sont, dans la première moitié du XI^e^ siècle, les relations habituelles entre les deux souverains [1]. Contre la féodalité turbulente des pays meusiens les deux royautés sont plus souvent alliées que rivales. En face de l'Église, leur politique est sensiblement la même : n'ont-elles pas le même intérêt à s'appuyer sur l'épiscopat pour affaiblir la féodalité laïque, à intervenir activement dans les élections épiscopales, pour empêcher l'accaparement des évêchés par les petites dynasties locales ?

[1] Raoul Glaber, éd. Prou, III, 3, p. 59.

En France, comme en Italie et en Allemagne, le rôle politique de l'épiscopat tend à se développer; l'absorption du comté par l'évêché est un fait assez fréquent, dès la fin du xe siècle, en France, en Bourgogne, en Germanie; il est plus rare en Italie. Mais alors même que les évêques n'ont pas le titre et les pouvoirs de comte, leur autorité temporelle reste considérable, et il n'arrive pas souvent qu'il y ait, dans la ville même, un pouvoir laïque assez fort pour les tenir en échec.

Cependant, dans les campagnes surgissent de nouvelles puissances ecclésiastiques, les grandes abbayes, qui cherchent à s'affranchir de toute autorité épiscopale. La fin des invasions, la sécurité reconquise ont favorisé partout, dès le début du xie siècle, les travaux de restauration, la construction de nouvelles églises et de nouveaux monastères. Il semblait, dit Raoul Glaber « que le monde, secouant sa vieillesse, se revêtait du blanc vêtement des églises[1] ». Beaucoup de ces monastères deviennent des centres de villages nouveaux; autour d'eux se forment des « sauvetés », où la population rurale trouve un plus sûr asile[2]. Mais l'accroissement des domaines monastiques est un appât nouveau à la cupidité de leurs voisins : une partie de ces terres est concédée à de petits feudataires; d'autres sont usurpées, et s'il ne faut pas prendre au pied de la lettre toutes les plaintes des moines contre les déprédations, dont ils seraient les victimes, il apparaît clairement que la propriété ecclésiastique reste assez instable.

Entre toutes ces abbayes se distinguent nette-

1. Raoul Glaber, l. III, c. iv, p. 62.
2. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, t. II, p. 160-180.

ment, en Italie, en Bourgogne et dans les régions les plus diverses de la France celles qui ont subi l'action réformatrice de Cluny, ou qui sont devenues, à leur tour, des centres de réforme. Elles ne forment pas encore, sous la direction de l'abbé de Cluny, une organisation centralisée. Mais la grande dispersion des domaines du monastère et de ses dépendances accroît singulièrement le cercle de ses relations et de son influence. L'abbé Odilon, qui est à la tête du monastère, depuis plus d'un demi-siècle, a une situation hors de pair, dans la chrétienté occidentale ; il a d'excellents rapports avec les empereurs comme avec les rois de France : mais son influence est insignifiante sur la rive droite du Rhin [1].

La réforme monastique a des conséquences économiques et sociales : elle favorise la concentration et la meilleure administration des terres. Beaucoup de paysans libres, mais privés de terres, trouvent une vie mieux assurée, en devenant *hôtes* et tenanciers des monastères. Dans certaines villes (à Vienne, à Avignon et Arles) les monastères réformés acquièrent des marchés, deviennent les propriétaires de tout un quartier. La prospérité de Cluny et des monastères réformés en fait aussi des centres de vie intellectuelle. Il n'est pas vrai que les moines rejettent de parti pris la culture antique [2]. Dans la vieille abbaye de Fleury-sur-Loire renaissent les traditions de l'époque carolingienne. Sans doute, certaines chroniques nous donnent une médiocre idée de leurs auteurs, et ce n'est pas être trop sévère que de noter, comme on l'a fait, chez un Raoul Glaber, une vé ri-

1. Sackur, *l. c.*, II, 89, 283 et s.
2. Luchaire, *Hist. de Fr.* — Sackur, *l. c.*, t. II, p. 330 et s.

table anémie intellectuelle[1]. Mais d'autres écrits contemporains nous montrent que l'on continue à lire les poètes et les historiens de l'antiquité latine, et c'est à Cluny même que sont copiées les œuvres de Virgile, d'Ovide et de Juvénal. Par contre, il faut remarquer chez certains moines, notamment en Italie, une réaction violente contre le paganisme, poursuivie avec un zèle de néophytes, dont l'ardeur même nous prouve combien autour d'eux les anciens les plus profanes étaient connus et cultivés.

Il n'est pas douteux que l'influence clunisienne ait rendu une ferveur nouvelle à la piété chrétienne ; c'est à Cluny qu'apparaît pour la première fois, au temps de saint Odilon, la fête de la Commémoraison des morts ; la notion même de la communion des saints devient, par les Clunisiens, plus familière aux fidèles. D'autre part, en donnant plus de relief à l'idéal chrétien de la Cité de Dieu, la réforme monastique contribue à rendre plus sensibles les abus, qui corrompent l'Église, à augmenter la répulsion contre le rôle croissant de la simonie, l'horreur de la cupidité et des ambitions vulgaires, qui souillent une partie du clergé. Mais pour réaliser une réforme d'une certaine étendue, pour briser la résistance de certains évêques, il faut compter sur l'appui des principales puissances séculières. Favorables à l'action universelle du Saint-Siège, auquel ils demandent aide et protection, les moines ne songent point à émanciper l'Église Romaine de la puissance impériale. Entre les différents réformateurs il y a, du reste, des nuances assez marquées, et peut-être ceux d'Italie, plus véhéments et plus hardis, sont-ils

1. Em. Gebhart, *Moines et papes* (1913) (l'état d'âme d'un moine de l'an 1000).

disposés, plus que les abbés de Cluny, à entreprendre une lutte active contre les prélats simoniaques.

Si la plupart des Clunisiens consacrent uniquement leur activité à la réforme monastique, la grande plaie qui ronge la société féodale ne peut les laisser indifférents : c'est l'abus des guerres privées. Contre ce mal, les abbés de Cluny ont lutté de toutes leurs forces, en travaillant à faire triompher la paix et la trêve de Dieu. Comme on l'a vu précédemment, c'est en Aquitaine et en Bourgogne que le mouvement pour la paix de Dieu a eu ses débuts ; c'est dans les régions où l'évolution féodale est la plus avancée, où l'impuissance d'une autorité centrale est le mieux avérée, où les rivalités des nouvelles seigneuries héréditaires, les querelles de succession, sans cesse renaissantes, déchaînent, à chaque instant, de nouveaux conflits, que le mouvement se développe, sous la direction des évêques. Ailleurs, comme dans la région de Cambrai, on verra l'évêque faire opposition au pacte de paix [1], parce qu'il comptait encore sur l'action efficace du roi germanique : mais cette protestation isolée fait mieux ressortir l'accord de l'épiscopat, dans la plupart des régions françaises, pour organiser les ligues assermentées, et les milices diocésaines, chargées de faire respecter la paix. En 1038, un concile présidé par l'archevêque de Bourges oblige tous les fidèles âgés de plus de quinze ans à maintenir, au besoin par les armes, la paix jurée, et à faire partie des nouvelles milices ; le décret conciliaire est valable pour tous les diocèses de la province,

1. *Gesta episc. Camerac.*, III, 27 (M. G., Ss., t. VII, p. 474). — LUCHAIRE, *Hist. de Fr.*, II, 2, 135.

c'est-à-dire pour le Berry, l'Auvergne, l'Albigeois, le Quercy, le Limousin [1]. On sait comment à la paix de Dieu l'Eglise ajoute *la trêve de Dieu,* qui implique, généralement, l'interdiction absolue de porter les armes de tel jour à tel jour, et qui apparaît dès 1027, au concile d'Elne (en Roussillon). En 1041, l'archevêque d'Arles, les évêques de Nice et d'Avignon, auxquels se joint l'abbé Odilon de Cluny, d'accord, disent-ils, avec tous les évêques et abbés des Gaules, envoient une lettre pressante aux évêques d'Italie, les adjurant de recevoir et de garder la paix, et cette trêve de Dieu « envoyée du ciel, que nous avons reçue nous-même, et que nous maintenons fermement [2] ».

Quelques mois auparavant, s'il faut en croire une charte de Saint-Victor de Marseille, avait eu lieu, au monastère et sous la présidence du pape Benoît IX, une grande réunion d'évêques provençaux. En septembre 1042, les archevêques de Vienne et d'Arles, et plusieurs évêques de Provence, réunis à Saint-Gilles, décrètent qu'aucun chevalier ne pourra porter les armes, sans être muni de la permission de son évêque. Vers la même époque, un concile tenu à Montriond près de Lausanne, proclame la trêve de Dieu, établie sur l'ordre du pape : ce concile groupe l'épiscopat des deux provinces de Vienne et de Besançon [3]. L'appel du haut clergé de Provence à l'épiscopat italien a trouvé un écho en Lombardie, où évêques, abbés et margraves se réunissent pour proclamer publiquement « les trêves de Dieu »; les formules de malédiction qu'ils emploient contre les

1. Hefele-Leclercq, t. IV, 2, 971.
2. Mansi, XIX, 593. — Hefele-Leclercq, t. IV, 2, 972.
3. Jaffé-L., 15 octobre 1040. — de Manteyer, *La Paix en Viennois*, p. 18-20.

violateurs de ces trêves sont manifestement inspirées du document provençal [1]. Tous ces faits nous montrent comment le mouvement se propage, et gagne, de proche en proche, les régions les plus éloignées. Déjà en 1023, l'évêque de Beauvais avait soumis au roi Robert une formule de serment pour la paix de Dieu, dont le texte a été conservé : on a retrouvé la même formule dans un pacte de paix, juré à Vienne, et qui s'adresse aux fidèles des diocèses de Vienne et de Belley ; le document viennois n'est pas daté, mais une conjecture très probable attribue ce serment au fameux comte de Maurienne, Humbert aux Blanches Mains [2].

La trêve de Dieu, accueillie avec empressement depuis les côtes de Provence jusqu'au Jura, propagée de là en Lotharingie, semble avoir rencontré quelque résistance dans l'ancienne Neustrie, particulièrement en Normandie : mais ce fut justement un moine lorrain, ami de Cluny, Richard de Saint-Vanne, qui employa tout son zèle à la faire adopter dans les diocèses normands [3]. Ainsi les réformateurs monastiques associent leurs efforts à ceux des évêques et d'une partie des seigneurs laïques, pour faire connaître, dans un cercle de plus en plus étendu, les nouvelles institutions de paix. On devine aisément quels obstacles s'opposaient, sans cesse, à l'exécution des sentences conciliaires. Pour faire observer rigoureusement la trêve de Dieu, il fallait de la part des autorités ecclésiastiques — avec le concours assuré de certaines puissances laïques — une vigilance, une fermeté, une ténacité, qui ne se conçoivent guère sans un épiscopat renouvelé et rajeuni par la réforme.

1. M. G., *Constit. et acta publica*, p. 598.
2. Pfister, *l. c.*, p. LX. — Manteyer, *l. c.*, p. 38-39.
3. Hefele-Leclercq, 976.

Ainsi l'urgence de cette réforme s'imposait tous les jours davantage.

En somme, vers le milieu du XIe siècle, une grande partie de la chrétienté latine est travaillée par une crise morale profonde. En même temps que s'accroissent la prospérité matérielle et la richesse générale, que le commerce se développe et que l'argent joue un rôle de plus en plus important, des protestations passionnées s'élèvent contre les maux sans nombre, qui affligent l'humanité : aux fléaux du ciel s'ajoutent la malice et la corruption des hommes, et par-dessus tout l'impuissance à obtenir la paix, à maintenir l'ordre. Parmi ces églises et ces monastères, dont les domaines s'étendent, et dont l'action sociale ne cesse de grandir, combien sont occupés par des personnages indignes, ou simplement vendus au plus offrant! Cependant l'angoisse et le découragement, qui saisissent tant de fidèles, en jettent beaucoup vers le cloître, tandis que d'autres, sans renoncer à la vie séculière, ont recours à la protection des moines et augmentent leur clientèle. Ainsi les principaux monastères, qu'ils soient réformés ou non, sont mêlés de plus en plus à la vie séculière; les réformateurs les plus ardents, les plus dévorés du zèle divin, ne peuvent se détacher de ce monde, qui leur fait horreur. Dans les solitudes les plus reculées de l'Apennin, les pieux ermites, qui fuient les monastères trop fréquentés, ne peuvent se désintéresser de l'état général de l'Église : censeurs impitoyables de l'église séculière, ils sont entraînés malgré eux dans la lutte pour une réforme générale. Le lent travail poursuivi depuis un siècle à Cluny, à Fleury-sur-Loire, dans les monastères lorrains de Gorze et de Saint-Vanne, n'a-t-il pas déjà transformé et renouvelé une partie de l'épiscopat? Sans doute, plu-

sieurs moines refusent obstinément les hautes charges de l'Église, mais l'exemple d'Halinard nous montre qu'ils ne peuvent pas persister indéfiniment dans ce refus. Le prestige même de leur vertu et de leur sainteté les entraîne, malgré eux, à des formes nouvelles d'action. Déjà le clergé lorrain a subi leur influence ; leur exemple a provoqué des conversions. Ces prélats, animés d'un nouvel esprit, plus rigoureux à eux-mêmes et aux autres, seront moins disposés à tolérer certains abus, le jour où ils auront en main la puissance d'agir, et des alliances séculières assez sincères et assez fortes pour leur prêter un appui efficace. Moines et prélats, c'est toute une génération nouvelle de réformateurs, partout dispersés, mais en relations plus faciles les uns avec les autres, et tout prêts à collaborer, dans l'intérêt de l'Église, au premier signal qui leur sera donné.

CHAPITRE IX

LE PAPE LÉON IX ET LA RÉFORME DE L'ÉGLISE (1049-1052).

La mort si rapide du pape Damase II semble avoir produit dans le haut clergé allemand une sorte de terreur : l'empereur se heurta à plusieurs refus, avant de trouver un candidat, prêt à accepter une succession si périlleuse. C'est à la grande assemblée, tenue à Worms en 1048, qu'Henri III présente aux ambassadeurs des Romains son cousin, l'évêque de Toul, Bruno d'Eguisheim, qui avait déjà une grande réputation de savoir et de piété[1]. Avant de partir pour Rome, l'évêque, accompagné du métropolitain de Trèves, des évêques de Metz et de Verdun, auxquels se joint l'évêque d'Assise, retourne à Toul, pour y célébrer la fête de Noël. Puis, d'après le récit de son principal biographe (Wibert de Toul), c'est en habit de pèlerin qu'il se dirige vers Rome, et la première fois qu'il parle au peuple de Rome, rassemblé dans la basilique de Saint-Pierre, c'est pour rappeler que seul le choix du clergé et du peuple rend son élection valable[2]. Selon d'autres

1. L'empereur Conrad II, père d'Henri III, était le cousin germain du père de Bruno.
2. WATTERICH, *Pontificum Romanorum vitae*, t. I, p. 150.

sources, moins dignes de foi, c'est Hildebrand, qui soit à Worms ou à Toul, soit à Besançon, où il l'aurait rencontré, aurait éveillé les scrupules du nouvel élu, et l'aurait décidé à rejeter les insignes de la dignité suprême, que les Romains étaient venus lui apporter[1]. Mais ces récits, postérieurs à la mort de Grégoire VII, portent visiblement la trace des polémiques du temps : il s'agit de légitimer après coup une élection contraire à tous les principes de la réforme grégorienne, et d'atténuer le plus possible le rôle de l'empereur. Il n'est pas douteux qu'en 1048 c'est bien de l'empereur que les chefs du clergé romain attendent la désignation du candidat au siège apostolique et que le pieux évêque de Toul ait considéré comme parfaitement légitime la démarche d'Henri III : l'expression de la volonté impériale est pour lui comme un ordre de la Providence, auquel il ne songe point à se soustraire[2]. Quant à Hildebrand, nous savons qu'il avait accompagné sur les bords du Rhin l'ancien pape Grégoire VI, et que très probablement, comme l'évêque Wason de Liége, il le tenait pour légitime[3]. Mais que pouvait, en face de l'empereur et des hauts prélats d'Allemagne, ce petit groupe d'opposants ? En tout cas le jeune Hildebrand n'avait encore ni l'âge ni l'autorité suffisante pour donner des conseils à l'évêque de Toul, et le témoignage très postérieur des panégyristes de Grégoire VII doit être ici nettement écarté[4].

A Rome même toute opposition a disparu ; et si les comtes de Tusculum, représentés par l'ancien

1. Bonizo de Sutri (éd. des *Libelli de lite...*, t. I, p. 586) et Bruno de Segni (Watterich, *l. c.*, I, 97).
2. Duchesne, *l. c.*, p. 206.
3. Fliche, *Hildebrand* (*Moyen âge*, t. XXI (1919), p. 76 et s.).
4. Cf. La critique de A. Fliche, *art. cité*.

pape Benoît IX et ses deux frères tiennent toujours une partie de la campagne, il ne semble pas que la population romaine soit tentée de revenir à l'ancien régime. Le nouveau pape est intronisé solennellement, sous le nom de Léon IX, le 12 février 1049. Pour mieux connaître une personnalité d'une telle importance il ne faut pas négliger ses origines. Son père, Hugues d'Eguisheim, était un petit seigneur alsacien des environs de Colmar; sa mère était d'origine bourguignonne et française : en tout cas le roman et le teuton étaient également parlés dans la pieuse maison des châtelains alsaciens, fondateurs et bienfaiteurs de plusieurs monastères. Le jeune Bruno, né vers 1002, fut amené dès son enfance à l'école de la cathédrale de Toul, où il eut comme compagnon d'études le futur évêque de Metz, Adalbéron, de la famille des comtes de Verdun. L'influence de Guillaume de Volpiano avait fait des monastères de Toul un des centres les plus importants de la réforme clunisienne. Bruno d'Eguisheim est attaché de bonne heure à la chapelle royale, au début du règne de l'empereur Conrad, dont son père est parent. Quand Conrad se rend en Italie en 1027, c'est Bruno, simple « lévite », qui est mis à la tête des troupes envoyées par l'évêque de Toul. Le même biographe, qui vante sa douceur et sa piété, remarque qu'il montra dans ses fonctions séculières un tel savoir-faire qu'on aurait pu le croire uniquement préparé à ce genre d'affaires [1]. Rentré à Toul, il trouva l'évêché vacant; les chefs du clergé le supplient d'accepter la succession et s'adressent à l'empereur lui-même, qui était encore en Italie, pour vaincre les hésitations du jeune clerc. Il eut, dès le

1. WIBERT, dans WATTERICH, *l. c.*, t. I, p. 130 et s.

début, certaines difficultés avec son métropolitain, l'archevêque de Trèves, qui, avant de le consacrer, voulut exiger de lui, comme de ses autres suffragants, le serment de ne prendre aucune initiative en dehors de lui et de l'assister de ses conseils. Bruno refusa, sans doute appuyé par l'empereur, se bornant à une promesse de soumission assez vague. L'évêché de Toul passait pour assez pauvre, mais sa situation, aux confins de la Lorraine et du royaume de France[1], l'exposait aux attaques des seigneurs voisins et notamment, à cette époque, du turbulent Eudes de Champagne. Les relations de l'évêque avec la famille impériale l'amènent, à plusieurs reprises, à jouer un rôle politique : il est envoyé en ambassade auprès de Robert le Pieux; plus tard, c'est lui qui prépare une entrevue entre Henri III et Henri Ier de France. Il encourage dans son diocèse les progrès de la réforme monastique en confiant à l'abbé de Saint-Epvre deux nouveaux monastères. Il se donne comme modèle un de ses prédécesseurs, saint Gérard, grand ami de Mayeul, le saint abbé de Cluny, et il fait écrire sa vie. Durant un épiscopat de près de vingt ans, Bruno travaille de toute son énergie à relever son église et son clergé; l'appui qu'il trouve auprès de l'empereur Henri III stimule son zèle et consolide son action. Étant venu souvent à Rome en pèlerinage, il a pu voir de ses yeux le mal dont souffre toute l'Église.

Avec lui Léon IX entraîne d'autres Lorrains, et ne tarde pas à grouper autour du Saint-Siège une

1. Le diocèse de Toul comprenait alors tout le diocèse actuel de Saint-Dié, et la plus grande partie de celui de Nancy (Brucker, *L'Alsace et l'Eglise au temps du pape Léon IX*, t. I, p. 85).

2. Cf. la bulle du 2 mai 1050 pour la canonisation de Gérard (Mansi, XIX, 771) et M. G., *Ss.*, t. IV, 506.

élite intellectuelle et morale, où il trouve les meilleurs de ses conseillers et de ses auxiliaires. Citons tout d'abord Humbert, le savant abbé de Moyen-Moutier dans les Vosges, peut-être d'origine bourguignonne, écrivain et polémiste, que Léon IX voudra ordonner plus tard « archevêque » de Sicile, mais qui restera, en tout cas, probablement jusqu'à sa mort, évêque de Silva Candida[1]; puis Frédéric de Lorraine, le frère du duc Godefroy, archidiacre de Liége, qui deviendra bibliothécaire et chancelier de l'Église Romaine, abbé du Mont-Cassin, et, sous le nom d'Etienne IX, le second successeur de Léon IX; Hugues le Blanc, ancien abbé de Remiremont; l'archevêque de Lyon Halinard, ancien abbé de Saint-Bénigne. A ces transalpins il faut joindre le moine de Ravenne, Pierre Damien, un peu plus jeune que Léon IX, prieur du monastère ombrien de Fonte Avellana, près Gubbio, ascète et orateur, apôtre infatigable de la réforme, polémiste redoutable, qui dénonce l'indignité des évêques simoniaques et s'inquiète de leur arrogance, en face du pape Clément II[2]. Pierre Damien, futur cardinal évêque d'Ostie, biographe et panégyriste de saint Romuald, restera sans cesse partagé entre l'horreur du monde, la passion de la solitude et de la vie contemplative, et le besoin d'agir pour le bien de l'Église, le devoir d'accepter, malgré sa répugnance, les hautes responsabilités que lui imposent les papes réformateurs. Ces hommes, de tempéraments très divers, ne soutiendront pas toujours les mêmes thèses, et seront

1. *P. L.*, t. 150, col. 409 (témoignage de Lanfranc). *Ibid.*, t. 143, col. 915.

2. *Lettres*, I, 3 (*P. L.*, t. 144). Pierre Damien est né vers 1007. Cf. W. Franke, *Quellen zur Gesch. Romualds von Camaldoli* (Inaug. diss. Halle, 1910).

loin de rester d'accord sur les moyens à employer, pour faire triompher la réforme. Mais à l'origine, profondément unis dans le dévouement à une même cause, ils sont tout prêts à suivre les initiatives d'un pape novateur.

Le trait le plus saillant du nouveau pontificat, c'est l'extraordinaire activité de Léon IX, sans cesse en mouvement, passant plusieurs fois les Alpes, pour aller en Allemagne ou en France, parcourant l'Italie dans tous les sens, pour tenir partout des conciles. Deux mois après son avènement, il préside à Rome un premier concile; aux fêtes de la Pentecôte (14-20 mai) il est à Pavie; à la fin de septembre, il préside une grande assemblée à Reims, puis il se rend à Mayence, et ne rentre en Italie qu'en décembre. Sur le premier synode romain nous n'avons que des indications assez vagues. Les décrets sont signés par un petit nombre d'évêques, presque tous de l'Italie centrale; les seuls étrangers sont l'archevêque de Trèves et celui de Lyon. Le synode rappelle la loi du célibat, interdit les « ventes d'autels », rappelle l'obligation de payer la dîme à toutes les églises, prononce la déposition de certains évêques[1]. Il semble que le pape aurait voulu tout d'abord non seulement châtier les évêques simoniaques, mais frapper également les prêtres, qu'ils avaient ordonnés; devant la gravité de cette mesure et la difficulté de la mettre en pratique, il fallut reculer. Il y eut, nous dit-on, une telle émotion dans le clergé romain, qu'on dut se borner à imposer une pénitence à tous ceux qui avaient reçu les ordres d'un évêque simoniaque[2].

Après le synode de Pavie, Léon IX va rejoindre

1. Mansi, t. XIX, 721-724. — Hefele-Leclercq, t. IV, 2, 1004.
2. Pierre Damien, *Liber gratissimus* (Libelli de lite, t. I, p. 69-70).

l'empereur sur les bords du Rhin : on les trouve ensemble à Cologne, à Aix-la-Chapelle et à Liége. Henri III était alors engagé dans un conflit assez grave avec son vassal Godefroy de Lorraine, qui récemment avait détruit Nimègue et pillé Verdun : celui-ci avait pour alliés, dans sa révolte, les comtes de Flandre, de Hainaut et de Hollande, tandis que les évêques de Metz, de Liége et d'Utrecht soutenaient le parti de l'empereur[1]. Le pape prononce des sentences d'excommunication contre les seigneurs rebelles : Godefroy se décide à venir à Aix-la-Chapelle faire sa soumission, et par l'entremise du pape obtient son pardon. Puis Léon IX revient à Toul, et c'est de son ancien évêché qu'il envoie des lettres de convocation, pour le grand concile qu'il veut tenir à Reims[2]. Ayant promis à l'abbé de Saint-Remi de venir consacrer sa nouvelle église, il entend profiter de l'occasion pour grouper autour de lui le plus grand nombre possible d'évêques : c'est la tradition carolingienne des conciles, réunissant le haut clergé des Gaules et de Germanie, qui est ici renouée. Mais le roi Henri I^er, occupé à une campagne contre certains de ses vassaux, refuse de se rendre à Reims, charge l'évêque de Senlis de transmettre au pape ses excuses, tandis qu'il entraîne avec lui dans son abstention plusieurs évêques[3]. D'après le moine de Saint-Remi, auquel nous devons la principale relation du concile, un certain nombre d'évêques et d'abbés, dont la conscience n'était pas très tranquille, firent tout leur possible pour détourner le roi de venir à Reims, et l'on devine

1. Giesebrecht, *Gesch. d. deutschen Kaiserzeit*, II, 440. — E. Dupréel, *Hist. critique de Godefroid le Barbu...* (1904), p. 43-53.
2. Jaffé-L., 4174.
3. Luchaire, *H. de Fr.*, II, 2, 164, 207.

aisément qu'Henri Ier, qui avait tout intérêt dans sa faiblesse à disposer en maître de plusieurs évêchés, devait être peu favorable à la réforme. Les archevêques de Trèves, de Lyon et de Besançon avaient accompagné le pape ; de la province de Reims, seuls les évêques de Senlis, de Soissons et de Térouanne se joignent à leur métropolitain, puis les évêques de Langres, de Nevers, d'Angers, de Nantes et cinq évêques de Normandie. Plusieurs des grandes abbayes, Saint-Médard de Soissons, Saint-Riquier, Corbie, Cluny, étaient représentées par leurs chefs. Malgré tout, c'était un événement extraordinaire que la venue du pape : la curiosité se joignait à la dévotion pour attirer à Reims une foule nombreuse, où les étrangers ne manquaient pas. Tous les évêques présents durent jurer qu'ils n'avaient pas été ordonnés par simonie : l'évêque de Nantes, ayant avoué qu'il avait acheté la charge épiscopale à la mort de son père, fut déposé; l'évêque de Langres, contre lequel des plaintes assez graves étaient formulées, s'enfuit avant la fin du concile, et fut excommunié. L'archevêque de Sens, les évêques de Beauvais et d'Amiens, qui n'avaient pas justifié leur absence, sont également frappés. L'évêque de Dol, en Bretagne, qui avait usurpé les droits de métropolitain, est sommé de venir à Rome [1].

Douze canons sont promulgués, dont les principaux rappellent la nécessité de l'élection, l'interdiction aux laïques d'acheter les fonctions ecclésiastiques ou les autels; l'interdiction aux clercs de faire

1. Watterich, I, 117 et s. Le récit du moine Anselme, écrit au moins six ans après le concile, ne mérite peut-être pas toute la confiance qu'on lui a jusqu'ici accordée (Cf. Fliche, *l. c.*, p. 140 et s.). Mais, dans l'ensemble, et pour ce qui a trait aux mesures disciplinaires, il est d'accord avec les autres sources, et paraît digne de foi.

la guerre. Le comte Geoffroi d'Anjou est sommé de rendre la liberté à l'évêque du Mans et de venir s'expliquer devant un nouveau concile, qui se tiendra à Mayence.

Le concile de Reims, par suite de nombreuses abstentions, n'avait eu qu'un demi-succès. De là le pape se rendit à Verdun, à Metz, et enfin à Mayence, où il retrouva l'empereur, entouré d'un nombreux cortège de prélats et de seigneurs, parmi lesquels on remarquait aussi, paraît-il, des ambassadeurs venus de Byzance.

Le nouveau concile, auquel assistaient les archevêques de Mayence, Cologne, Trèves, Hambourg et Magdebourg, eut sans doute un tout autre éclat; en réalité, nous en savons fort peu de choses. Il renouvelle les décrets contre la simonie et le concubinage, l'interdiction aux clercs de se livrer à la chasse, au commerce et aux affaires temporelles. Il met fin à un schisme, qui divisait depuis plusieurs années l'église archiépiscopale de Besançon. La bulle pontificale, datée de Mayence, qui est sur ce concile notre principal document, est contresignée en premier lieu par l'empereur, et après lui seulement par l'évêque Jean de Porto, l'archevêque de Mayence et les autres prélats du royaume germanique [1]. Léon IX, plein de confiance dans la bonne volonté impériale, se flattait de voir bientôt la simonie radicalement extirpée d'Allemagne. De Mayence il revint directement en Alsace, pour reprendre ensuite, quelques semaines plus tard, la route des Alpes.

Le nouveau synode romain du 29 avril 1050 atteste déjà l'autorité croissante du pape, par le grand nombre de prélats, qui y prennent part. Au lieu du

1. Jaffé-L., 4188. — *P. L.*, t. 143, c. 621.

chiffre dérisoire de l'année précédente, nous trouvons sur les documents qui en proviennent la mention de 55 évêques et de 32 abbés : c'est dans cette assemblée que Léon IX procède à la canonisation solennelle d'un de ses prédécesseurs sur le siège de Toul, Gérard [1]. L'évêque de Dol et ses complices des sièges bretons sont excommuniés, un avertissement est envoyé aux seigneurs bretons, qui sont convoqués à Verceil; le chanoine Bérenger de Tours est cité, pour la première fois, à comparaître devant le Saint-Siège, pour s'expliquer sur les doctrines suspectes qui lui sont attribuées. La vieille rivalité qui séparait les deux principaux métropolitains de l'Italie du Nord, ceux de Milan et de Ravenne, se manifeste de nouveau, en plein concile, par une querelle de préséance et une véritable bataille : cette fois, Ravenne est forcée de s'humilier devant Milan. C'est aussi dans l'Italie méridionale, très probablement au début de 1050, que Léon IX est allé tenir des synodes réformateurs, à Salerne, puis à Siponto, sur l'Adriatique, au pied de la sainte montagne du Gargano, célèbre par le sanctuaire de Saint-Michel, région où le voisinage des Grecs, les conflits de juridiction entre Latins et Grecs rendaient plus impérieuse encore la nécessité de rétablir la discipline : deux archevêques simoniaques ont été déposés à Siponto [2] Au troisième synode romain (avril 1051) c'est l'évêque de Verceil qui est excommunié. La question de la validité des ordinations, faites par les évêques simoniaques, se pose de nouveau, et elle est loin d'être tranchée. Tandis que Pierre Damien, dans un traité composé vers cette époque, se prononce net-

1. Mansi, XIX, 771. — Hefele-Leclercq, t. IV, 2-1040.
2. Jaffé-L., févr.-avril 1050.

tement pour la validité [1], le cardinal Humbert condamne radicalement toutes les ordinations de ce genre. Selon Pierre Damien, le mal était si répandu dans tous les royaumes d'Occident qu'il fallait bien se résigner à des compromis : quand beaucoup de prêtres irréprochables ont été ordonnés par des simoniaques, comment osera-t-on les exclure du sacerdoce? Cependant les décrets du Saint-Siège commençaient à se heurter, dans une partie du haut clergé lombard, à une vive résistance. En février 1053, revenant d'Augsbourg, le pape s'arrêtait à Mantoue pour y tenir un concile. Dès la première session, éclate une émeute contre les serviteurs de Léon IX; plusieurs évêques se révoltent contre des mesures qu'ils estiment trop rigoureuses, et le pape, pour ne pas avoir l'air d'exercer une vengeance personnelle, est contraint d'absoudre les rebelles [2]!

Depuis le concile de Reims, aucun nouveau concile ne s'est tenu en France, mais Léon IX est revenu une fois en Bourgogne : en octobre 1050, il est à Langres, où il consacre en personne les évêques nouveaux de Langres et de Troyes. C'est en Allemagne qu'il revient à plusieurs reprises : en janvier 1051 il est avec Trèves avec Henri III, en septembre 1052 il va rejoindre l'empereur sous les murs de Presbourg; il essaie vainement de décider les Hongrois à faire la paix et à payer tribut [3]. Il accompagne encore Henri III dans sa retraite à Ratisbonne et à Bamberg, s'efforçant partout de remettre

1. C'est le « *liber gratissimus* » adressé à l'archevêque de Ravenne (M. G., *Libelli de lite...*, I, 21).

2. JAFFÉ-L., 21 février 1053. — WATTERICH, t. I, p. 160.

3. Cf. les différents textes dans G. RICHTER et H. KOHL, *Annalen des deutschen Reichs..*, I, 396.

en vigueur les anciens canons, de rétablir la discipline ecclésiastique, tranchant aussi nombre de conflits, agissant comme arbitre et comme juge, autant que comme pasteur suprême de la chrétienté. Cette action personnelle et incessante du pape dans les régions les plus diverses était par elle-même une grande nouveauté. A quelle hauteur s'élevait tout d'un coup le pontife, s'imposant au respect de tous et prenant en mains le gouvernement de toute l'Église d'Occident avec une vigueur et un zèle inconnus depuis si longtemps aux successeurs de l'Apôtre! A travers l'Europe, plus que jamais déchirée par les guerres privées, le cortège pontifical circule pacifiquement, passant les Alpes à maintes reprises sans être arrêté. Les grands métropolitains allemands lui sont étroitement subordonnés; il veut bien reconnaître les privilèges traditionnels de l'archevêque de Trèves (son ancien métropolitain) et notamment la primatie « de la Gaule Belgique », mais à condition que l'archevêque envoie tous les ans à Rome des légats, qui lui rapportent les instructions du Saint-Siège sur les intérêts de l'Église universelle, et que tous les trois ans lui-même fasse sa visite *ad limina*. Il reconnaît à l'archevêque de Cologne le titre de chancelier de l'Église Romaine [1]. Il y a pourtant, dans l'entourage de l'empereur, quelques personnes peu favorables à Léon IX. Mais les conflits de détail, et les velléités d'opposition au Saint-Siège n'ont qu'une importance secondaire, à cause de l'entente étroite qui existe depuis longtemps entre le pape et l'empereur. Rien ne peut altérer les sentiments de confiance, d'amitié, de vénération qui unissent Henri III à Léon IX; le prince a été, dès

1. Jaffé-L., 4158, 4271. — Watterich, I, p. 155.

sa jeunesse trop pénétré des enseignements de l'Eglise, il a pris trop au sérieux lui-même son rôle d'avoué de l'Église Romaine, pour ne pas servir de tout son pouvoir un pape, dont le prestige et l'autorité morale peuvent apporter à l'empereur un tel supplément de force. Mais il semble que Léon IX, avec une intrépidité presque juvénile, ait entrepris la lutte contre l'Église dégénérée, sans se douter des conséquences, auxquelles lui ou ses successeurs seraient fatalement entraînés. Tandis qu'en Allemagne, où il avait l'appui du souverain, il croyait trouver le terrain le plus solide pour réaliser la réforme, c'est en France que le particularisme féodal, jaloux de ses anciens privilèges, se dressait contre lui avec le plus d'obstination; c'est aussi, on l'a vu, dans une partie du haut clergé d'Italie qu'il trouvait, à son action, les plus graves obstacles. Malgré tout, Léon IX affirmait avec une vigueur nouvelle l'autonomie de l'Église en face des puissances séculières et c'est contre ces puissances qu'il commençait la lutte, sans l'avoir cherchée, sans soupçonner, assurément, de quel côté viendraient un jour à l'application de la réforme les difficultés les plus graves.

CHAPITRE X

RÔLE POLITIQUE DE LÉON IX EN ITALIE ; RUPTURE AVEC LES NORMANDS ; FIN DU PONTIFICAT.

En dehors et à côté de son action réformatrice, le pape est amené à jouer un rôle politique et militaire, d'autant plus important que l'empereur s'en remet pleinement à lui du soin de relever, au sud des Alpes, l'autorité impériale. On a vu dans quelles circonstances Henri III est venu à Rome, sept ans après son avènement, comme « roi des Romains » ; c'est de Rome qu'il a poursuivi son voyage, selon la tradition de ses prédécesseurs, vers la Campanie et Bénévent (1046-1047). Mais rappelé peu de temps après vers le Nord et au delà des Alpes, il ne reviendra plus en Italie qu'après la mort de Léon IX. Entre 1049 et 1054, c'est le pape seul qui franchit les Alpes, à plusieurs reprises, pour venir trouver l'empereur, et se concerter avec lui. Aucun vicaire, aucun légat impérial ne représente l'empereur à côté du pape dans cette Italie, sans laquelle il n'y aurait pas d'empire. D'accord avec Léon IX, Henri III n'hésite point à revenir sur les décisions de son père, et à suivre une politique contraire. Tandis que Conrad II avait sacrifié le siège vénitien de Grado aux rancunes et à l'ambition du patriarche d'Aquilée, il suffit que

Léon IX accueille favorablement les protestations de Venise pour que le patriarche de Grado, « la nouvelle Aquilée », tête et métropole de la Vénétie et de l'Istrie, soit rétabli dans la plénitude de ses droits. C'est en vain d'ailleurs que le patriarche d'Aquilée, à plusieurs reprises, est invité par le pape à comparaître devant lui ; il s'abstient de venir à Rome, tandis que son rival, Dominique de Grado, manifeste avec empressement sa dévotion au Saint-Siège, en participant régulièrement au synode romain[1].

Dans la pensée de Léon IX, comme dans celle de l'empereur, tout ce qui contribue à exalter l'Eglise Romaine, à relever et à purifier tant d'autres églises, doit servir aussi à l'affermissement de l'autorité impériale. Mais pratiquement et en fait, l'empereur s'efface derrière le pape, qui, de plus en plus, apparaît au premier plan : c'est un véritable renversement des rôles qui s'opère, en quelque sorte, insensiblement, par l'action personnelle du pontife. Pendant qu'à Rome même et autour de Rome l'autorité temporelle du Saint-Siège reprend une vigueur nouvelle, elle ne tarde pas à s'étendre plus loin : par l'action des milices locales, soumises à une plus stricte discipline, les barons de la Campagne sont tenus en respect. Jusqu'où s'étend, en réalité, cette domination temporelle? Il est impossible de le savoir avec précision. Sans doute, on conserve avec soin dans les archives de l'Eglise Romaine les privilèges impériaux, sur lesquels se fondent les revendications du Saint-Siège, celui de Louis le Pieux (817) d'où procèdent, sauf des remaniements secondaires, ceux d'Otton Ier (962) et de l'empereur Henri II (1020)[2].

1. JAFFÉ-L., 4295.
2. M. G., *II. legum*, s. IV, « Constitutiones et acta publica imperato-

Mais il s'en faut de beaucoup que la réalité réponde à des revendications si anciennes, et restées partiellement théoriques. Comment déterminer une limite — à peu près exacte (pour le XI^e siècle), — entre la Toscane pontificale et le margraviat de Toscane, qui a pour souverain le fameux Boniface de Canossa, l'époux de Béatrix de Lorraine? Au Nord-Est, entre l'Apennin et la mer Adriatique, dans cette région que la nomenclature carolingienne appelle « Exarquat et Pentapole », que sont devenus les droits temporels du Saint-Siège, si souvent contestés ou méconnus par les archevêques de Ravenne? Le principal biographe de Léon IX nous apprend que certains « palatins », hommes d'Église ou laïques, continuent de favoriser l'archevêque « par jalousie contre le pape[1] ». Mais quelle que soit l'influence de ces « palatins », qui ont à leur tête l'évêque de Freising, il ne semble point qu'ils aient réussi à entraîner l'empereur: Ravenne, si souvent occupée par des prélats d'origine germanique, cessera du moins provisoirement, comme Aquilée, de faire obstacle à l'action de Rome. Quant au duché de Spolète qui, dès les temps carolingiens avait échappé au Saint-Siège, il est réuni temporairement au margraviat de Toscane.

C'est surtout au sud de l'État Pontifical que l'équilibre politique a subi, au temps de Léon IX, de graves changements. Des troubles ayant éclaté vers 1040 dans la Pouille byzantine, les aventuriers normands ont envahi le pays, battu à plusieurs reprises les troupes byzantines, et maîtres de Melfi, au pied du mont Vulture, ils ne tardent pas à occuper défini-

rum et regum » (1893), t. I, p. 23 et 65. Cf. l'étude de SICKEL, *Das privilegium Otto's I für die römische Kirche* (Innsbrück, 1883).

1. WIBER (WATTERICH, I, p. 158).

tivement la région de plateaux, de steppes et de collines qui s'étend à l'ouest de la Pouille, jusqu'aux environs de Tarente. Les Byzantins sont réduits, ou peu s'en faut à la zone maritime, tandis que Guillaume Bras de Fer, fils de Tancrède de Hauteville, chef des Normands de Melfi, a pris le titre de comte. L'empereur Henri III, dans son expédition de 1047, jugeant excessive la puissance du prince de Salerne, reconnue par son père, a rétabli à Capoue l'ancien prince, et rattaché directement à l'Empire les deux comtes normands, Rainulf d'Aversa et Drogon de Melfi, auxquels il donne l'investiture. Mais il ne réussit pas à faire reconnaître sa suprématie dans la vieille capitale lombarde de Bénévent; et les Normands continuant leurs incursions de la Campanie à la Pouille se soucient fort peu de la suzeraineté impériale[1]. Cependant, Léon IX, dès le début de son pontificat, est allé faire ses dévotions aux sanctuaires, fameux entre tous, qui attirent des foules de pèlerins : au Mont-Cassin, tombeau de saint Benoît, où l'abbaye est gouvernée par un moine de Bavière, à la grotte de Saint-Michel au mont Gargano, naguère visitée par l'empereur Otton III. Les pays qu'il a traversés sont ravagés par des bandes de pillards, que favorisent les guerres incessantes entre Normands, Byzantins et princes lombards. Les biens d'Eglise et parmi eux des patrimoines de Saint-Pierre sont maintes fois envahis et confisqués; le désordre général entraîne les pires scandales. Une autre cause de confusion, c'est le voisinage des Grecs et des Latins. L'exemple du clergé grec est défavorable à la pratique du célibat ecclésiastique; mais, en ce qui concerne la simonie, les plus hautes autorités de

1. Gay, *l. c.*, p. 453, 473, 475.

l'Église latine reconnaissent elles-mêmes que les règles anciennes sont mieux observées dans l'Eglise grecque, et que les laïques n'y trafiquent point des dignités ecclésiastiques[1]. On devine quelle lourde tâche s'impose au zèle réformateur du pape. C'est au pied même du Gargano, dans la ville de Siponto, récemment érigée en évêché par les Grecs (création ratifiée par le pape Benoît IX), que Léon IX convoque un grand synode, où sont déposés deux archevêques, suspects de simonie. Mais le pape, tenant pour nulle et non avenue la concession de son indigne prédécesseur, supprime l'autonomie du siège de Siponto, et soumet, de nouveau, la ville au siège de Bénévent (juillet 1053)[2]. Un autre concile, réuni à Salerne, et présidé par le pape, condamne la simonie, le parjure, les mariages défendus par l'Église, soumet à un sévère examen l'élection de plusieurs évêques, et prononce diverses sentences d'excommunication[3]. Comme aux temps antérieurs à la restauration de l'empire, où tous les diocèses de l'Italie méridionale relevaient directement de Rome, c'est l'action personnelle et directe du Saint-Siège qui travaille à rétablir ici l'ancienne discipline. Mais du même coup le pape envoie aux Normands des lettres, des ambassades, de plus en plus pressantes, pour les mettre en demeure de cesser leurs déprédations. Ils répondent par les plus belles promesses, et se déclarent prêts à faire tout ce que demande le pape. Seule, la ville de Bénévent, déjà frappée d'interdit par le pape Clément II, pour sa résistance à l'empe-

Humbert, *Adv. simoniacos*, III, 9 (Libelli, I, p. 208-209).

2. Jaffé-L., avril 1050 et 4299.

3. Léon IX est venu à Salerne au début de 1050, puis de nouveau en août 1051 et en juillet 1052. Le concile est probablement de 1050.

reur, refuse de se soumettre, et s'attire de nouveau l'anathème pontifical [1].

Mais le pape ne tarde pas à s'apercevoir qu'en réalité les plus indociles et les plus redoutables, ce sont les Normands. A peine rentré à Rome, il est assailli de plaintes contre eux. Ils mettent tout à feu et à sang, terrorisent les populations italiennes qui dénoncent en eux de nouveaux barbares, pareils aux Sarrasins du x^e siècle : des fugitifs qui arrivent en foule, de malheureux mutilés, les yeux crevés ou le nez coupé, demandent vengeance contre ce peuple maudit, et jusque dans les chartes privées, on trouve de fréquentes allusions à ces « *Agareni* » impies, aussi redoutés que ceux de l'ère précédente. Une lettre curieuse adressée à Léon IX par Jean, abbé de Fécamp, nous apprend que malgré son titre de légat et d'envoyé du Saint-Siège, les Toscans l'ont attaqué et maltraité, en haine du nom normand [2].

Cependant les Bénéventains, las de l'anathème qui pèse sur eux, chassent leurs princes, et envoient au pape une ambassade. Léon IX charge le cardinal Humbert et le patriarche de Grado d'aller les absoudre et de recevoir leurs serments de fidélité : Bénévent reconnaît la suprématie du pape, qui s'empresse de faire ratifier par l'empereur la mesure prise, en lui offrant, en échange, de renoncer aux droits de l'Eglise Romaine sur l'évêché de Bamberg et l'abbaye de Fulda [3]. Le Saint-Siège acquiert ainsi, au cœur de l'Italie méridionale, une position de premier ordre, d'où il pourra surveiller plus aisément les faits et gestes des Normands. Le pape se rend lui-même à Bénévent

1. Herm. Aug. (Watterich, I, p. 107), 1050.
2. Bruno de Segni (Watterich, I, 98). — Gay, *l. c.*, p. 482. La lettre de Jean de Fécamp se trouve dans la *P. L.*, t. 143, col. 798.
3. Leo Ost., II, 81. — Herm. Aug., 1053 (M. G., *Ss*, V, 132

(;uillet 1051), où le prince de Salerne et le comte normand Drogon viennent le voir. Mais quelque temps après, Drogon est assassiné, et la nouvelle du meurtre, partout répandue, provoque un soulèvement général contre les Normands. Le prince de Salerne, suspect de protéger les Normands, est attaqué dans son palais et mis à mort : les villes d'Amalfi et de Sorrente , auxquelles il avait imposé sa suprématie, reprennent leur indépendance. Cependant, vient de débarquer en Pouille, envoyé par la cour byzantine, un nouveau « duc d'Italie », Apulien d'origine, et fils de rebelle, Argyros, qui a pour mission soit de faire entrer les chefs normands au service de Byzance, soit de préparer contre eux une nouvelle attaque. Il envoie une ambassade au pape, pour se concerter avec lui sur les mesures à prendre[1]. Dès lors Léon IX est résolu à une action plus vigoureuse et au besoin à la guerre. Le chancelier de l'Eglise Romaine, Frédéric de Lorraine, archidiacre de Liége, négocie pour obtenir des troupes avec divers seigneurs de la haute vallée du Liris et de la région des Abruzzes. Le pape étant venu en Allemagne (août 1052) réussit à former une armée assez nombreuse de contingents souabes, franconiens et lorrains. Mais avant qu'ils aient passé les Alpes, les conseils hostiles et l'intervention énergique de l'évêque d'Eichstedt (le futur pape Victor II) décident l'empereur à en rappeler la plus grande partie : grave échec pour la politique de Léon IX, qui n'entraîne avec lui dans la péninsule qu'un petit nombre d'hommes. Cette armée se grossit en route, sans gagner en qualité. En février 1053, le pape est en Lombardie : après le synode de Mantoue, interrompu, comme on l'a vu, par une

[1] Gay, *l. c.*, 4 83-485.

émeute, il vient présider à Rome un autre synode, gagne ensuite le Mont-Cassin et Bénévent, où se rassemble l'armée pontificale; de là, elle se dirige vers le nord de la Pouille, cherchant, semble-t-il, à éviter les Normands et à rejoindre Argyros. Puis brusquement les deux armées se trouvent tout près l'une de l'autre sur les bords du Fortore, non loin de Civitate. Les Normands ont vaincu Argiros, qui a dû s'enfuir dans une autre direction. Leur armée se grossit peu à peu de nouveaux renforts; les villes terrifiées ferment leurs portes. Après quelques jours de négociations et de vains pourparlers la bataille s'engage soudain le 18 juin 1053; une partie des troupes pontificales, frappée de panique, s'enfuit en désordre, tandis que le pape, enfermé dans les murs de Civitate, assiste impuissant à l'incendie des faubourgs. Forcé bientôt de s'avouer vaincu, il envoie des messagers aux chefs normands, prêt à les absoudre et à s'entendre avec eux, s'ils veulent bien cesser le combat. Les vainqueurs, sûrs de tenir le pontife à leur merci, consentent à la paix : le cortège pontifical sort de la ville en grande pompe, et les Normands, excommuniés la veille, se prosternent pieusement aux pieds du pape, lui jurant obéissance et fidélité[1]. Ils escortent ainsi Léon IX jusqu'à Bénévent, où il va rester, malgré lui, sous la garde de ses vainqueurs, enfermé dans la ville, d'où il ne pourra sortir que neuf mois plus tard, pour venir mourir à Rome, quelques jours après son retour, le 19 avril 1054[2]. Du traité provisoire, conclu avec les

1. Gay, *l. c.*, p. 489-490.

2. Les biographes récents de Léon IX, l'abbé Delarc et le P. Brucker, ont prétendu, mais sans le démontrer, que le pape était resté libre. Bonizo de Sutri dit expressément le contraire (*Liber ad amicum*, libelli, I, p. 589).

Normands, on ne sait rien de précis : sans doute le pape a-t-il dû leur reconnaître la plus grande partie des territoires occupés, mais à condition de garder la ville de Bénévent et ses environs. En tout cas, le pape réussit à faire passer en Pouille une lettre destinée à l'empereur de Byzance, où il ne cache pas son espoir de voir l'audace des Normands enfin châtiée. Leurs promesses ne lui inspirent évidemment aucune confiance; il compte sur un secours prochain de l'empereur Henri, pour délivrer la chrétienté de ce nouveau péril, et servir ainsi les intérêts communs de l'Eglise et des deux empires[1].

En fait, la victoire des Normands à Civitate devait avoir les plus graves conséquences. Devant cette force politique nouvelle, le pape ne peut que réserver l'avenir. A la cour de l'empereur Henri, l'échec de Léon IX fournit à ses adversaires de nouveaux arguments; sa politique est ouvertement blâmée; quand survient quelques mois plus tard la nouvelle de sa mort, ni le clergé romain ni l'empereur ne réussissent à trouver l'homme, qui se chargera de recueillir une succession si difficile : l'interrègne pontifical se prolongera près d'un an.

Tandis que les victimes de la bataille sont honorées comme des martyrs, tombés pour la cause de l'Eglise, des voix sévères blâment le pape de son imprudence et signalent dans sa défaite un jugement de Dieu. Pierre Damien, écrivant à l'évêque de Fermo, se demande s'il est permis à un homme d'Eglise de prendre les armes, comme l'a fait Léon IX[2]. Tout en reconnaissant ses vertus et sa sainteté, il ne cache pas les scrupules que lui inspire sa conduite. N'est-ce pas l'affaire du roi ou de l'empereur, avoué de l'Eglise,

1. *P. L.*, t. 143, col. 778.
2. Pierre Dam., ep. IV, 9 (*P. L.*, t. 144).

d'avoir recours aux armes, tandis que le prêtre doit connaître seulement le glaive spirituel, qui est la parole de Dieu? L'application rigoureuse des principes posés par Pierre Damien aurait conduit à un bouleversement total. Cette puissance impériale, en qui le moine rigoriste mettait toute sa confiance, s'appuyait précisément sur les prérogatives politiques accordées à l'épiscopat : parce que beaucoup d'évêques ont en même temps le titre comtal, ou sans avoir ce titre, font en réalité fonction de seigneurs temporels, ils sont fatalement impliqués dans les querelles politiques; le Saint-Siège, à mesure qu'il développe son action, et précisément parce que l'empereur lui abandonne en quelque manière les affaires italiennes, est conduit, par la force des choses, à des interventions semblables.

C'est surtout en Allemagne que la politique de Léon IX soulève de violentes critiques. A Rome même et dans son entourage immédiat, il ne semble pas que sa défaite ait porté la moindre atteinte à cette autorité, qu'il tenait autant de son caractère que de sa dignité. Ses biographes mettent en relief les vertus qui, à Bénévent comme ailleurs, édifient tous ceux qui l'entourent, la patience, avec laquelle il supporte les épreuves, les privations qu'il s'impose, sa vie austère et pieuse. C'est au cours de cette demi-captivité qu'il se met à apprendre le grec, afin de juger, en connaissance de cause, la controverse engagée avec le patriarche de Byzance. Il rentre à Rome, déjà gravement atteint, se fait transporter, la veille de sa mort, à côté de l'église de Saint-Pierre, et c'est en présence d'une foule émue qu'il reçoit l'extrême onction. Sur sa tombe, quelques jours après, surgissent des miracles, dont les clercs qui l'entourent ont consigné le récit.

Durant ce dernier séjour à Bénévent, Léon IX est

resté en relations avec toute la chrétienté. Il correspond avec Byzance ; il a écrit, peu de temps auparavant, au patriarche d'Antioche. En décembre 1053, c'est à l'évêque de Carthage qu'il s'adresse, déplorant le déclin de cette église d'Afrique, qui, après avoir compté plus de deux cents évêques, n'en a plus que cinq! Mais il rappelle que l'évêque de Carthage est le principal métropolitain d'Afrique et que ses droits ne sauraient être oubliés [1].

C'est ainsi que Léon IX fait sentir partout l'action du Saint-Siège pour le rétablissement de l'ancienne discipline. Avec lui, l'évêque de Rome a repris pleine conscience de son autorité universelle. Jusque dans les régions qui échappent en fait à l'autorité impériale, au delà même des limites de la chrétienté latine, le pape travaille à restaurer, dans la réalité, cette primauté de juridiction qui, depuis l'époque de Nicolas Ier, ne s'exerçait plus que très rarement, et de loin en loin. C'est à la chrétienté tout entière que s'adresse la voix du Pontife, avec l'ambition sainte de la ramener, sous la conduite d'une hiérarchie renouvelée, dans les voies de Dieu [2].

L'échec politique de Léon IX, les déceptions de ses dernières années n'ont pas nui à la cause de la réforme ecclésiastique. Le succès de l'œuvre engagée ne tient plus à un homme : qu'on se représente l'immense changement qui s'est produit, en quelques années, dans la composition même du clergé romain et dans l'entourage immédiat du pape. Cette église, où Léon IX a groupé autour de lui un Frédéric de

1. JAFFÉ-L., 4304.

2. Léon IX donne aussi une vive impulsion aux études de droit canonique : c'est de son temps, et probablement sur son initiative qu'est élaborée la collection en soixante-quatorze titres, appelée par M. P. Fournier le « premier manuel canonique de la réforme du XIe siècle » (*Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1894, p. 136 et s.).

Lorraine, un cardinal Humbert, un Pierre Damien, un Hildebrand, représente maintenant une véritable élite intellectuelle et morale, qui sait où il faut agir et qui en a les moyens. De tous ces hommes, qui vont jouer, au lendemain de la mort du pape, un rôle capital, les historiens postérieurs et les panégyristes de la réforme n'ont guère retenu que le nom d'Hildebrand, le plus illustre de tous, et ils lui ont attribué, par avance, une importance démesurée : au moment où nous sommes, le jeune sous-diacre, chargé, probablement, d'administrer les finances de l'Eglise de Rome, et peut-être aussi de rétablir l'ordre dans l'abbaye de Saint-Paul, n'a pas encore la situation prépondérante, que ses talents et ses services devaient lui assurer quelques années plus tard.

Les chefs et les initiateurs de la réforme sont trop engagés pour pouvoir reculer : ce ne sont plus seulement les monastères, c'est toute la hiérarchie séculière qui doit être, de gré ou de force, renouvelée et transformée. Léon IX, emporté par l'ardeur de son zèle, ne semble pas avoir calculé les obstacles qui devaient, tôt ou tard, surgir devant lui. Se doute-t-il des bouleversements que va produire, dans la société européenne, l'impulsion nouvelle qu'il donne au mouvement réformateur ? C'est pleinement d'accord avec le pouvoir impérial, c'est dans l'intérêt commun de l'Eglise et de l'Empire qu'il promulgue ses décrets : ce pape de tradition, qui prétend revenir à l'ancienne discipline, n'a pas eu le temps de se demander si les rapports mêmes entre les deux grands pouvoirs de la chrétienté n'allaient pas être gravement altérés par son initiative.

CHAPITRE XI

LES RELATIONS DE LA CHRÉTIENTÉ LATINE AVEC L'ORIENT AU TEMPS DE LÉON IX; LE SCHISME DE MICHEL CÉRULAIRE.

Le schisme fameux de Michel Cérulaire, qui consomme en 1054 la séparation entre l'Eglise latine et l'Eglise grecque, a eu pour origine une controverse engagée dans les derniers mois du pontificat de Léon IX et qui est liée, d'une certaine manière, à l'action pontificale dans l'Italie méridionale, aux progrès du nouveau clergé latin. Sans doute Léon IX est mort avant le schisme, et ses successeurs immédiats n'y ont attaché qu'une importance secondaire : comment auraient-ils soupçonné les conséquences lointaines d'une querelle, ajoutée à tant d'autres et si souvent renouvelées ? Longtemps après 1054, et pendant près de quatre siècles, il y a eu, entre Rome et Byzance, des tentatives, sans cesse répétées, de réconciliation [1]. Dès la fin du XI[e] siècle, les croisades vont multiplier les points de contact entre les deux mondes, accroître, il est vrai, les mal-

1. Cf. le livre capital de W. NORDEN, *Das Papstum und Byzanz*, 1903.

entendus, les griefs réciproques, mais faire sentir davantage aussi le besoin d'union. Plus peut-être que la révolte des patriarches, c'est la conquête turque qui dressera entre l'Eglise latine et celles d'Orient une formidable barrière.

Pour bien comprendre comment s'est produit le schisme, rappelons quelles sont, avant le conflit, les relations des deux Eglises. Tandis qu'en Occident le pape seul est vraiment patriarche [1], les églises orientales ont été longtemps groupées entre les quatre patriarcats d'Antioche, Alexandrie, Byzance et Jérusalem : mais que représentent, au XIe siècle, les patriarcats, si glorieux par leur passé, d'Antioche, Alexandrie et Jérusalem? Sans doute le Saint-Siège entretient quelques rapports avec le patriarche d'Antioche, siège vénérable entre tous pour le successeur de l'Apôtre, mais à quel point déchu de son antique grandeur! L'Orient chrétien n'a plus, en réalité, qu'un seul chef religieux : c'est le patriarche de Byzance. « De même que Rome gère le principat de tous les Latins, de même Constantinople est la tête non seulement des Grecs, mais de tous les autres Orientaux, habitant au delà des mers [2]. » Le patriarche de la « nouvelle Rome » peut s'incliner devant celui de l'ancienne, reconnaître plus ou moins vaguement sa primauté; en fait, et pratiquement, il n'entretient avec lui que des relations intermittentes, irrégulières. Sans doute, le schisme de Photius, au IXe siècle, n'a pas abouti, et il semble que Photius lui-même se soit réconcilié avec un des successeurs

1. Le titre de patriarche a été maintenu, par exception, aux deux métropolitains, voisins et rivaux, d'Aquilée et de Grado : mais leur prérogative reste purement honorifique et leur juridiction ne s'exerce que sur un domaine fort restreint.

2. RAOUL GLABER, éd. Prou, l. I, c. V, p. 17.

du pape Nicolas Ier [1]. Mais la polémique, suscitée par lui, est restée sans solution ; les malentendus subsistent et s'aggravent. Si la plupart des successeurs de Photius reconnaissent la primauté romaine, ils laissent attaquer, sur bien des points, les usages et les opinions des Latins.

Cependant, depuis la fin du IXe siècle, les empereurs de Byzance entretiennent avec l'Italie des relations bien plus fréquentes : en dehors même de leur domaine direct, ils y ont des vassaux et une clientèle. Le nouvel Empire d'Occident, ressuscité par le Saint-Siège, cherche à s'entendre avec le vieil Empire plus souvent qu'il ne le combat : Otton II épouse une princesse byzantine; si le conflit renaît, au temps de saint Henri et du pape Benoît VIII, lors du retour offensif des Byzantins (entre 1020 et 1025), les empereurs Conrad II et Henri III s'empressent de renouer avec la cour de Byzance des relations diplomatiques. Si chacune des deux Églises a ses usages et ses traditions propres, les points de contact entre elles, particulièrement en Italie et à Rome même, sont plus fréquents qu'on ne l'imagine; entre les deux rites et les deux liturgies il y a encore, dans une certaine mesure, pénétration mutuelle. Dans une grande partie de l'Italie méridionale, Latins et Grecs, monastères et chapelles des deux églises vivent côte à côte : entre le domaine propre de la chrétienté latine et celui de la chrétienté orientale il est impossible d'établir une ligne de démarcation précise [2]. Hors de l'Italie même, il s'en faut de beaucoup que les moines latins, en apparence les plus ignorants, méprisent le grec, autant

1. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne : le pape Jean VIII*, p. 68.
2. Gay, *l. c.*, p. 350 et s., 376.

qu'on le dit souvent. Le bourguignon Raoul Glaber est persuadé, sans doute, que l'Orient est la terre par excellence des hérésies, et que les Latins ont une foi plus pure : c'est avant tout vers l'Ouest et vers le Nord que se propage, selon lui, la vérité chrétienne. Mais il reconnaît, d'autre part, que les règles de la discipline ecclésiastique sont mieux observées en Orient qu'en Occident; il n'ignore pas que les philosophes et les théologiens grecs ont précédé les docteurs latins et qu'ils furent les premiers à faire connaître les éléments des choses [1]. Au x^e siècle, comme au IX^e, on trouve des Grecs dispersés à travers l'Occident, dans les monastères lorrains, à Toul, à Metz, à Utrecht. La célèbre abbaye de Saint-Bénigne, à Dijon, réformée par Guillaume de Volpiano, donne asile, au XI^e siècle, à des moines et même à des évêques grecs. A Trèves, vers 1035, meurt en odeur de sainteté le grec sicilien Siméon, ancien moine du Sinaï, qui a séjourné en Normandie [2].

C'est surtout dans les hautes sphères ecclésiastiques que s'accusent les différences et les malentendus, provenant soit d'une interprétation différente de certains dogmes soit des divergences de discipline. Le contraste est grand entre l'Eglise d'Orient, mieux unifiée, soumise, en quelque sorte, à une centralisation plus ancienne, et l'Eglise d'Occident, désorganisée par tant de bouleversements. C'est un scandale pour les Orientaux de voir les évêques d'Occident exercer une autorité temporelle, et conduire au besoin des armées. Sauf en haut lieu (là où elle est placée sous la dépendance immédiate

1. RAOUL GLABER, éd. PROU, l. I, c. I, p. 2.
2. BOLL., *Acta Sanctorum*, 1^er juin. — RICHER, *Gesta Senon. eccl.*. *M. G.*, *Ss.* XXV, 280.

de la cour) l'église d'Orient est généralement plus libre que les églises latines, en ce sens que son autonomie en face des puissances laïques semble mieux assurée. Cette église, plus fidèle aux règles anciennes, en raison même d'un état politique et social très différent, ne connaît pas les mêmes abus, les mêmes scandales, les mêmes besoins de réforme que l'église d'Occident, ou du moins le problème de la réforme ne se pose pas en Orient dans les mêmes termes. Sans doute, la discipline orientale autorise l'ordination des clercs mariés : mais la pratique rigoureuse du célibat reste imposée aux évêques. Si à Byzance même l'intervention abusive de la cour dans les affaires religieuses a été, souvent, une cause de troubles et de scandales, le temps des grandes querelles dogmatiques est passé, et il ne semble pas que les empereurs des x^e^ et xi^e^ siècles soient aussi disposés que leurs prédécesseurs à s'en mêler.

Cependant les progrès du clergé grec et du monachisme grec, favorisés par les succès politiques de Byzance, trouvent en Pouille même une assez vive résistance, au moment où la tentative du patriarche Eustathios (1019-1025) pour obtenir de la complaisance de Rome la reconnaissance du titre de « patriarche œcuménique » soulève la réprobation des moines réformateurs latins. C'est Guillaume de Volpiano qui met en garde le pape Jean XIX contre les intrigues byzantines, et lui rappelle que « le pouvoir de lier et de délier appartient à Pierre seul et à son successeur [1] ». Mais après la mort de Basile II, le « tueur de Bulgares », puis de son frère Constantin VIII (1025-1028), le brusque déclin de la

1. Raoul Glaber, IV, 1, 2, p. 92. Cf. *supra*, p. 64.

puissance byzantine, ses échecs en Sicile et sur le continent, l'irruption des bandes normandes affaiblissent singulièrement l'action du patriarcat byzantin à cette extrémité de son domaine. En 1042 monte sur le trône de Byzance l'empereur Constantin IX Monomaque, très dévot, mais indifférent aux querelles religieuses, préoccupé surtout de fortifier et de resserrer, contre l'ennemi commun, récemment apparu en Italie, l'entente des deux empires. Michel Cérulaire, nommé patriarche presque en même temps, est un ancien moine, compromis dans un complot sous le règne précédent, et qui a vécu longtemps en exil; énergique, autoritaire, il exerce sur l'empereur une grande influence : lors de la révolte de Tornikios en 1047, c'est lui qui relève le courage défaillant de Constantin [1]. Mais s'il y a, entre les deux cours impériales, des relations diplomatiques, les deux églises, depuis 1025, continuent très probablement de s'ignorer, et Léon IX lui-même, dans les derniers mois de sa vie, félicitera l'empereur Constantin d'avoir pris l'initiative d'un rapprochement, après de *si longues années de discorde*. Cependant le bruit de l'élévation de Léon IX s'est répandu en Orient : le patriarche a entendu vanter ses vertus et sa science; les premiers actes du nouveau pape, ses voyages à Bénévent, à Siponto, le concile qu'il a tenu dans cette dernière ville, n'ont pu passer inaperçus dans la Pouille byzantine, et le haut fonctionnaire, envoyé à Bari en 1051 par le basileus, cherche aussitôt l'occasion de se concerter avec le pape. Mais si le magistros et duc d'Italie, Argyros, Apulien d'origine, a réussi à gagner la confiance de l'empereur, ses relations avec le patriarche ont été

1. Bréhier, *Le schisme oriental du XI^e siècle* (1899), p. 80.

toutes différentes : l'un et l'autre représentent, en face des Latins établis dans l'Empire, deux tendances et deux politiques opposées [1].

A ce moment, circule parmi les évêques de Pouille une lettre adressée par l'archevêque grec Léon d'Achrida (en Bulgarie) à l'évêque Jean de Trani, qui a reçu de Byzance le titre de *syncelle,* sorte de chanoine honoraire de l'église de Constantinople. Cette lettre, où les usages et coutumes des Latins sont très vivement blâmés, est communiquée au cardinal Humbert, qui l'apporte au pape. Léon IX, s'adressant au patriarche lui-même, entreprend une réfutation en règle des reproches faits aux Latins, et prend à son tour l'offensive. Il a su que des églises latines ont été fermées à Constantinople, sur l'ordre de Michel Cérulaire, que des monastères ont été enlevés aux Latins. Il revendique hautement la primauté du siège de Rome, se plaint des usurpations du patriarche, oppose à l'orthodoxie latine les doctrines suspectes des Grecs [2]. Peu de temps après, le pape, vaincu à Civitate, retenu malgré lui à Bénévent, reçoit des lettres officielles du patriarche et de l'empereur, contenant l'une et l'autre des protestations de respect et d'amitié. Il s'empresse de leur répondre, loue les sentiments de concorde et d'union qui les animent, se réjouit de la promesse de secours, faite par le basileus, encourage leur zèle contre les barbares normands [3]. Mais en même temps, il adresse au patriarche une admonestation sévère, le blâme de calomnier la foi et les usages des Latins, et de prétendre abaisser les autres patriar-

1. Gay, *l. c.*, p. 495 et s.
2. Jaffé-L., n. 4302. — *P. L.*, t. 143, col. 744 et s.
3. Jaffé-L., n. 4332 et 4333. — *P. L.*, t. 143, col. 773 et 777. Sur la date probable de ces diverses lettres, Cf. Gay, *l. c.*, p. 492.

ches. Tandis que l'intérêt politique pousse l'empereur à se rapprocher du pape, le patriarche s'inquiète des progrès de l'Eglise latine, et des concessions faites par Argyros aux Latins. En fait, le pape Léon IX parlait avec une énergie et une hauteur dont les Orientaux étaient déshabitués depuis longtemps.

Les légats qu'il envoyait à Constantinople, le cardinal Humbert, le chancelier Frédéric de Lorraine, l'évêque Laurent d'Amalfi, étaient des hommes de premier plan, résolus à obtenir, coûte que coûte, la soumission entière du patriarche et la reconnaissance de la primauté romaine. Mais ils ne devaient arriver dans la capitale byzantine qu'en juin 1054, trois mois après la mort du pape. Comptant sur l'appui et les bonnes dispositions du basileus, ils ouvrent de nouveau les églises latines; mais le patriarche refuse d'entrer en rapports avec eux, et ils déposent sur l'autel de Sainte-Sophie une sentence solennelle d'excommunication. Vainement le basileus essaie une tentative de conciliation : une émeute populaire l'oblige à laisser faire le patriarche, qui excommunie, à son tour, les partisans du pape et obtient sans peine l'adhésion de nombreux métropolitains. Les légats du Saint-Siège quittèrent Constantinople sans se rendre compte que Michel Cérulaire, par son opposition même aux Latins, grandissait en autorité morale et en prestige, auprès d'une bonne partie du clergé grec. Depuis trop longtemps, les théologiens grecs, pénétrés de leur supériorité, dédaignaient les Latins, et prenaient en pitié ces chrétiens ignorants, encore à demi barbares. Au moment où l'Empire byzantin s'affaiblissait, gravement menacé à ses deux extrémités par les Turcs Seldjoukides et les Normands, le patriarche

représentait, mieux que l'empereur, la conscience nationale byzantine se raidissant dans son orgueil, résolue à défendre impérieusement ses traditions et ses doctrines, plus que jamais hostile aux étrangers, qui commençaient selon lui à corrompre l'orthodoxie. Michel Cérulaire devait survivre à l'empereur, et jouer encore à Byzance un rôle singulièrement actif jusqu'au jour où, brouillé avec Isaac Comnène, il sera arrêté, envoyé en exil, menacé de déposition. Mais les Grecs, après sa mort (1059), le vénèreront comme un saint.

Peu à peu, suivant une pente fatale, tout l'Orient devait être entraîné dans le schisme. Le patriarche d'Antioche déplore la rupture de l'unité, se flatte de la maintenir encore, mais il condamne, comme Byzance, les usages latins. En fait, ni à Rome ni à Byzance, on n'a attaché grande importance à cette rupture. Malgré tout, les relations politiques se poursuivent, entretenant ainsi les illusions des Latins. Quant aux Orientaux, ils ne pouvaient comprendre quelle force nouvelle représentait, dans l'Occident latin, l'Église Romaine, régénérée par Léon IX. De part et d'autre, on ne se doutait guère que ces barbares normands, contre lesquels on rêvait une action commune, allaient devenir, dans quelques années, les vassaux de l'Église Romaine, qui se servirait d'eux pour élargir dans l'Italie méridionale le domaine du clergé latin.

1. Brehier, *l. c.*, p. 283-304.

CHAPITRE XII

LES PROGRÈS DE LA RÉFORME ECCLÉSIASTIQUE AU TEMPS DE VICTOR II, ÉTIENNE IX ET NICOLAS II (1054-1061). — LA FIN DE LA TUTELLE GERMANIQUE.

Entre la mort de Léon IX à Rome (19 avril 1054) et la consécration de son successeur (13 avril 1055), il s'écoule un interrègne de près d'un an, pendant lequel l'histoire de l'Église Romaine est fort obscure. Outre la tâche écrasante qui s'imposait au nouveau pape, s'il voulait poursuivre les grandes initiatives de son prédécesseur, il faut observer que les auxiliaires les plus actifs, les conseillers les plus écoutés du pape défunt se trouvaient, à ce moment, fort loin de Rome : Humbert et Frédéric de Lorraine étaient à Constantinople, Hildebrand en France[1]. Ce n'est qu'en septembre 1054, à Mayence, que l'empereur Henri III, recevant les représentants du clergé et de la ville de Rome, se met d'accord avec eux, pour offrir la tiare à l'évêque Gebhard d'Eichstedt, celui-là même qui avait combattu victorieusement, dans l'entourage d'Henri III, la politique belliqueuse de Léon IX. Les pourparlers se prolongent encore,

1. Hildebrand, légat du Saint-Siège en France, s'occupait alors de la controverse relative aux doctrines de Bérenger, l'écolâtre de Tours. Cf. DELARC, *Grégoire VII*, t. I, p. 380. FLICHE, *Hildebrand* (*Moyen Age*, 1919, p. 93-104).

pendant plusieurs mois, et ne s'achèvent qu'en mars 1055, à Ratisbonne. Après de longues hésitations, l'évêque d'Eichstedt se décide à partir pour Rome, où il est intronisé à Saint-Pierre, sous le nom de Victor II. Mais s'il faut en croire son principal biographe, il aurait déclaré n'obéir aux ordres de l'empereur que si promesse lui était faite « de rendre à Saint-Pierre les patrimoines qui lui appartiennent », en d'autres termes de recevoir un secours efficace, pour arracher aux Normands les terres de l'Église, qu'ils avaient confisquées[1]. Une intervention active de l'empereur en Italie, après une si longue absence et la récente victoire normande, s'imposait plus que jamais. Henri III, en effet, ne tarde guère à passer les Alpes : quelques jours après l'intronisation à Rome du nouveau pape, il tient une diète à Roncaglia près de Plaisance (20 avril 1055) et se dirige vers la Toscane. Précisément le prestige et l'autorité de l'empereur y étaient gravement menacés par l'attitude d'un puissant vassal, récemment venu en Italie des bords de la Meuse : il s'agissait de Godefroy le Barbu, autrefois rebelle, réconcilié, en apparence, avec l'empereur depuis 1049, mais de nouveau suspect, depuis qu'il avait épousé, sans le consentement impérial, Béatrix de Lorraine, la veuve du margrave de Toscane, Boniface de Canossa — puissance déjà redoutable que celle de ces margraves, dont les domaines s'étendaient sur les rives du Pô, de Mantoue à Reggio, et sur les deux versants opposés de l'Apennin toscan[2].

Le pape Victor II vient rejoindre l'empereur à Florence, où se tient aux fêtes de la Pentecôte (4 juin) un concile de plus de cent évêques. Les

1. *Anonymus Haserensis* (M. G., *Ss.* VII, 265).
2. Dupréel, *l. c.*, p. 57-68.

décrets réformateurs y sont renouvelés; une sentence d'anathème frappe l'archevêque de Narbonne, notoirement simoniaque. Mais tandis que Béatrix de Lorraine est arrêtée, et retenue prisonnière, Godefroy a réussi à s'échapper : il retourne guerroyer aux Pays-Bas contre les fidèles de l'empereur. Son frère, le chancelier de l'Église Romaine, revenu de Constantinople, s'est retiré au Mont-Cassin, puis va chercher un asile plus sûr encore, au monastère de Tremiti, dans une île de l'Adriatique [1]. L'empereur confie au pape le duché de Spolète et la marche de Fermò, alors vacants : concession personnelle faite à Victor II, plutôt qu'à l'Église Romaine; c'est le pape qui fait fonction de *vicaire impérial* dans l'Italie centrale. Quant aux Normands, ils continuent leurs pillages et leurs progrès, sans que personne puisse les arrêter : c'est à ce moment que Robert Guiscard fait la conquête du nord de la Calabre, et prend bientôt le titre de comte. Nous savons qu'Henri III a reçu de nouveaux envoyés du gouverneur byzantin d'Italie, Argyros, et qu'il envoie lui-même à Constantinople l'évêque Otton de Novare [2]; mais tout se borne à des pourparlers : la grande expédition projetée contre les Normands est remise à des temps plus favorables. D'autres affaires rappellent bientôt l'empereur au nord des Alpes : une invasion des Hongrois en Carinthie, une révolte en Bavière, promptement réprimée.

Cependant le pape fait une tournée dans la région des Abruzzes, travaille au rétablissement de l'ordre, promulgue le ban impérial contre les seigneurs rebelles. En septembre 1056 il va rejoindre l'empereur

1. Léo Ost., II, 86 (Watterich, I, p. 190).
2. Steindorff, t. I, p. 311.

en Allemagne, à Goslar, reste auprès de lui et l'assiste à son lit de mort, quelques jours plus tard (5 octobre 1056). C'est au pape que l'empereur confie son fils, le futur Henri IV, un enfant de six ans; ce sont ses conseils et son appui que sollicite l'impératrice Agnès pour assurer la transmission régulière de l'autorité souveraine. Victor II préside, à Spire, aux funérailles solennelles de l'empereur; à Aix-la-Chapelle il fait reconnaître le jeune roi par les grands et les évêques; à la diète de Cologne, où les anciens vassaux rebelles, Godefroy et Baudoin (de Flandre), reconnaissent explicitement la suprématie du jeune roi, c'est encore le pape qui joue le premier rôle.

Ainsi continue de s'affirmer, au moment où disparaît l'empereur Henri III, l'union étroite, l'intime collaboration des deux pouvoirs. Victor II, de retour en Italie au début de 1057, a convoqué un concile important dans la basilique du Latran (18 avril), puis il retourne en Toscane, où il meurt, près d'Arezzo, le 28 juillet 1057. Dans ces derniers mois de son pontificat, Victor II agit pleinement d'accord avec Godefroy, margrave de Toscane, et son frère Frédéric. Les moines du Mont-Cassin, ayant procédé récemment, sans l'avis du Saint-Siège et de la cour germanique, à une nouvelle élection abbatiale, le pape leur inflige un blâme sévère, et charge le cardinal Humbert d'aller faire une enquête sur les lieux. C'est Frédéric de Lorraine qui est élu abbé du Mont-Cassin (23 mai), et peu de temps après reçoit du pape un droit de préséance sur tous les autres abbés [1].

1. Cf. les extraits de Léo Ost., dans le recueil de Watterich, t. I, p. 192.

Durant les deux années du pontificat de Victor II, l'œuvre de la réforme ecclésiastique a été poursuivie sans relâche : Hildebrand est envoyé à Lyon, où il prononce la déposition de plusieurs évêques simoniaques ; des conciles réformateurs sont tenus à Chalon-sur-Saône, puis en Normandie, à Lisieux : c'est le moine Maurilius qui devient, vers la même époque, archevêque de Rouen. Au concile de Toulouse (septembre 1056) les deux archevêques d'Arles et d'Aix, qui président, s'intitulent vicaires du Saint-Siège : il ne semble pas que l'archevêque de Narbonne, qui siège avec eux, soit encore inquiété ; c'est seulement quelques mois ou quelques années plus tard que ses nombreux actes de simonie seront enfin dénoncés, et attireront sur lui, après une longue impunité, de tardifs anathèmes. Au delà même des Pyrénées, un synode réformateur est tenu, en janvier 1056, à Saint-Jacques de Compostelle [1].

Au lendemain de la mort de Victor II, son successeur est élu avec une rapidité déconcertante : premier et grave changement, si l'on se rappelle la longueur du précédent interrègne. D'Arezzo la nouvelle de la mort du pape est aussitôt portée à Rome, et cinq jours après (le 2 août) c'est Frédéric de Lorraine, arrivé depuis peu du Mont-Cassin, qui de sa retraite du Palatin est conduit triomphalement dans la basilique de Saint-Pierre aux Liens, proclamé pape, et consacré le lendemain à Saint-Pierre, sous le nom d'Etienne IX [2]. Ainsi sont prévenues et déjouées toutes les intrigues de l'aristocratie locale : mais en même temps, avec une audace, que justifient les circonstances, les chefs du nouveau clergé

1. Mansi, XIX, 847. Delarc, *Grégoire VII*, t. II, 40.
2. Watterich, *l. c.*, I, 194.

romain, pour la première fois, ont agi sans attendre l'agrément de la cour germanique; les promesses faites en 1046 à l'empereur Henri III sont considérées comme nulles et non avenues. Sans doute, une ambassade est envoyée aussitôt à l'impératrice Agnès, qui sera hors d'état de refuser son consentement. Il est vrai que selon certains textes, c'est l'impératrice elle-même qui aurait reconnu à Godefroy de Lorraine, frère du nouveau pape, les prérogatives de *patrice des Romains,* chargé d'autoriser ou d'approuver l'élection pontificale. Mais le texte allégué est peu sûr. En fait, et quels que soient, à son égard, les sentiments de la cour germanique, Godefroy agit comme vicaire impérial, et remplace le souverain mineur, comme protecteur et avoué de l'Église Romaine : Etienne IX le reconnaît comme duc de Spolète et margrave de Fermò, — titres qu'il ajoute à la dignité de margrave de Toscane. Le bruit se répand qu'il pense à donner à Godefroy la couronne impériale [1]. Quand le pape, après quelques mois de séjour à Rome, va retrouver son frère en Toscane, c'est surtout pour organiser avec lui l'expédition, si longtemps ajournée, contre les Normands.

Étienne IX poursuit avec vigueur la tâche réformatrice que lui ont léguée Léon IX et Victor II : plusieurs conciles sont tenus à Rome, où sont renouvelées l'interdiction du mariage des clercs et la prohibition des mariages consanguins [2]. Ecrivant à l'archevêque de Reims, pour le convoquer à un nouveau synode romain, le pape fait allusion aux difficultés redoutables, que rencontrent les prélats fidèles à l'Église Romaine et aux saints canons ; il l'exhorte

1. Watterich, I, 195.
2. Jaffé-L., août-novembre 1057.

à souffrir avec patience et courage les violences de ses adversaires; ailleurs il défend énergiquement le droit des clercs à n'être pas traduits devant les tribunaux séculiers [1]. Mais le temps lui a manqué pour aboutir à des résultats efficaces : ayant quitté Rome pour la Toscane, au début de mars 1058, Étienne IX meurt bientôt à Florence (29 mars). Avant de partir, il avait réuni dans une grande assemblée les évêques, le clergé, les chefs de la population romaine, et avait décidé, sous peine d'anathème, que dans le cas où il mourrait avant le retour du sous-diacre Hildebrand, envoyé en mission à la cour germanique, aucune élection ne pourrait avoir lieu [2].

Précisément, plusieurs des barons romains, mis à l'écart depuis Léon IX, mettent à profit, pour agir, la dispersion des chefs de la réforme; les factions locales, autrefois divisées par des haines inexpiables, font alliance pour s'emparer de nouveau du Saint-Siège : Grégoire, comte de Tusculum et Gérard, comte de Galeria, fils de Crescentius, sont d'accord pour faire proclamer pape un Romain d'origine, l'évêque de Velletri, qui prend le nom de Benoît X, Le nouveau pape, homme de peu d'esprit, selon ses adversaires, ne sera que l'instrument de l'aristocratie romaine, hostile aux réformes. Mais le cardinal Humbert, Hildebrand et leurs amis refusent de le reconnaître : ils se réunissent à Florence ou à Sienne quelques mois plus tard (décembre 1058)[3], et proclament l'évêque de Florence, originaire de la Savoie, qui prend le nom de Nicolas II. D'accord

1. Jaffé-L., 4373. P. L., t. 143, c. 871.

2. Pierre Dam., *Lettres*, III, 4.

3. Hildebrand est à Florence auprès de Godefroy, dès juin 1058 : mais les pourparlers avec la cour germanique ont dû reculer l'élection jusqu'à la fin de l'année (Meyer v. Knonau, *Jahrb.*, t. I, p. 92, 101). Cf. plus loin, sur le rôle d'Hildebrand, p. 189.

avec Godefroy de Lorraine, margrave de Toscane, et le chancelier d'Italie, Guibert de Parme, le nouveau pape et ses partisans se dirigent sur Rome, escortés et protégés par une petite armée. Un concile est tenu à Sutri, auquel assistent plusieurs évêques lombards et toscans [1]. Mais il faut s'emparer de Rome de vive force : Hildebrand a réussi à gagner des partisans au Transtévère, et à s'assurer l'appui d'un certain Léon, fils de Benoît, d'origine juive. Une bataille s'engage dans les rues de Rome, où les partisans de Benoît X sont vaincus. Nicolas II est conduit au palais du Latran, puis à Saint-Pierre (24 janvier 1059), tandis que son rival gagne la campagne, et s'enferme dans la forteresse d'un des barons, qui le protègent [2]. Si les Romains — ou la plupart d'entre eux — jurent fidélité à Nicolas II, l'attitude hostile du comte de Galeria reste un grave danger. Le pape et ses conseillers se décident alors à chercher contre lui un nouvel appui : tout près de la Campanie romaine se trouvent les domaines et les hommes d'armes du comte normand, Richard d'Aversa, qui vient de prendre un titre nouveau, celui de prince de Capoue. C'est auprès de Richard qu'Hildebrand est envoyé en mission : il rentre bientôt à Rome, avec une petite armée d'auxiliaires normands [3]. On a vu qu'Etienne IX songeait à une expédition contre les Normands, au moins ceux de Pouille et des environs de Bénévent : il avait envoyé à Byzance une ambassade qui devait reprendre, contre les nouveaux « barbares », les anciens projets d'alliance. De cette ambassade faisait partie

1. Watterich, I, 208.
2. Watterich, I, 216.
3. Watterich, I, 216. Le témoignage des *Annales Romaines* paraît ici très digne de foi.

son successeur à l'abbaye du Mont-Cassin, le moine Didier. Mais Didier et ses compagnons s'étaient à peine mis en route et n'avaient pas encore quitté l'Italie, quand ils apprirent la mort d'Etienne IX : aussitôt ils se décidèrent à rebrousser chemin. Pour rentrer pacifiquement au Mont-Cassin, il leur fallut obtenir un sauf-conduit du maître de la Pouille, le Normand Robert Guiscard. L'interrègne pontifical, une fois de plus, tournait à l'avantage des Normands : tout projet de guerre contre eux était abandonné, et c'est vers leurs chefs les plus puissants que se tournait maintenant le successeur d'Etienne IX. Richard d'Aversa, le premier, prête serment de fidélité à l'Église Romaine, qui le reconnaît comme prince de Capoue. Avec le secours des troupes normandes la forteresse de Galeria sera assiégée et prise, non sans une longue résistance. Puis l'armée pontificale enlève Préneste, Tusculum, Nomentum, et s'assure ainsi les abords de Rome [1]. Cependant un grand concile s'était réuni au Latran (13 avril 1059) auquel prirent part une centaine d'évêques : l'un des documents, par lesquels nous le connaissons, mentionne les signatures de cent treize évêques, tous italiens, sauf un seul, l'archevêque de Besançon. Des décrets importants y sont promulgués, interdisant la prise de possession d'une église par l'intermédiaire des laïques, rappelant les privilèges judiciaires du clergé, le temps d'épreuve nécessaire pour être promu régulièrement aux divers ordres ecclésiastiques ; il est interdit d'entendre la messe d'un prêtre concubinaire. Les clercs, attachés à une église, et fidèles aux instruc-

1. Il semble que le siège de Galeria ait été interrompu, avant le concile d'avril, pour être repris au cours de l'été (Watterich, I, 217. Cf. aussi Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, dans Watterich, *ibid.*, 209 et *Libelli de lite*, I, 593.

tions du Saint-Siège, doivent s'astreindre à la vie commune. L'anathème est prononcé contre les clercs, qui abandonnent la tonsure et les obligations cléricales, contre les moines, infidèles à la règle. Mais de tous les canons du concile, le plus important et le plus nouveau est celui qui fixe pour l'avenir les règles de l'élection pontificale.

De ce document capital deux versions différentes ont été conservées. Il est reconnu aujourd'hui que la version dite impériale a été remaniée, au temps de Grégoire VII, par ses adversaires, et que le meilleur texte est la version pontificale, conservée par les canonistes de la fin du XI^e^ siècle[1]. En voici les articles essentiels. L'initiative de l'élection, après la mort du pape, appartient aux cardinaux évêques, qui appellent à eux les cardinaux clercs ; après quoi, le reste du clergé et le peuple donnent leur consentement. Ce sont les cardinaux évêques qui font fonction de métropolitain et auxquels il appartient d'élever au trône apostolique le nouvel élu. Leur choix doit se porter sur un membre de l'Église Romaine, s'il en est un de capable ; sinon, qu'ils le prennent dans une autre église. Il est procédé à l'élection « étant saufs l'honneur et le respect dus à notre fils Henri, roi présentement, et s'il plaît à Dieu futur empereur, ainsi que nous lui en avons fait la concession, — de même pour ses successeurs, qui auront obtenu personnellement ce droit du siège apostolique ». Il est donc admis qu'on doit s'entendre avec la cour germanique, et lui garder la déférence traditionnelle : mais son approbation *préalable* n'est plus requise. Si les intrigues ou la violence

1. Cf. M. G. H. *Constit. et acta publica imp. et regum*, t. I, p. 539 et S. FLICHE, *l. c.*, p. 314.

d'hommes pervers entravent la liberté de l'élection dans la ville, les cardinaux évêques, avec les clercs et les laïques, même en petit nombre, auront le pouvoir de choisir le pontife là où ils le jugeront convenable.

Ce décret, dirigé surtout contre les barons romains, transformait, pour l'avenir, en régime légal les conditions extraordinaires dans lesquelles s'était faite l'élection de Nicolas II[1]. C'est avant tout contre l'aristocratie locale, non encore vaincue, que les chefs du clergé réformateur veulent assurer leur œuvre : soucieux de ne pas rompre avec la cour germanique, ils agissent, en fait, en dehors d'elle, et ne lui attribuent désormais qu'un rôle secondaire. Déjà mise à l'écart lors de l'avènement d'Etienne IX, comment l'impératrice ou son entourage allait-elle supporter une telle déchéance, si peu d'années après les jours glorieux d'Henri III? Son hostilité ne tarda pas à se manifester : elle refusa de recevoir le cardinal-prêtre Etienne, qui venait lui apporter les décrets du concile. Vers la même époque, un concile allemand avait l'audace de condamner Nicolas II, et prétendait annuler ses actes[2]. Mais qu'importe, aux réformateurs une opposition lointaine, incapable, pour l'instant, d'agir au sud des Alpes? La tâche urgente, c'est de poursuivre l'écrasement du parti de l'antipape, c'est de vaincre la féodalité locale, c'est de compléter et d'élargir l'entente commencée avec les chefs normands. Le pape Nicolas II, quelques mois

1. Duchesne, *Les premiers temps de l'Etat Pontifical*, p. 213.

2. Les deux faits sont attestés par Pierre Damien, dans sa *disceptatio synodalis*, écrite peu après. Mais ils doivent être placés plutôt en 1060 qu'en 1059 : si cette date est exacte, l'attitude de la cour germanique s'expliquerait surtout par le rapprochement imprévu entre le Saint-Siège et les Normands de Pouille (Meyer von Knonau, *Jahrbücher d. deutschen Reichs unter Heinrich IV*, t. I, p. 181, 684).

après le grand synode du Latran, entreprenait un voyage dans l'Italie du Sud, qu'il fallait pacifier, en y relevant le prestige du Saint-Siège et en reprenant l'œuvre réformatrice, commencée par Léon IX. Le concile de Melfi, tenu en plein cœur de la Pouille normande, voit se presser, autour de Nicolas II, la plupart des évêques latins de l'Italie méridionale (août 1059). Plusieurs prélats simoniaques, et non des moindres, y sont solennellement déposés ; l'observation rigoureuse du célibat est impérieusement rappelée à tous les clercs. Mais en même temps, s'affirme la réconciliation solennelle du Saint-Siège avec Robert Guiscard : il peut s'intituler désormais « par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc de Pouille et de Calabre, et, avec le secours de l'un et de l'autre, de Sicile ». Il prête serment de fidélité à l'Eglise et au pape Nicolas, qu'il aidera à recouvrer les « *regalia* », droits ou domaines royaux de Saint-Pierre; il s'engage à payer au Saint-Siège un cens annuel : c'est le point de départ de toute une série d'actes, par lesquels l'Eglise Romaine s'efforce de transformer en vassaux les nouveaux maîtres de l'Italie méridionale. Mais à l'origine et dans la réalité ce n'est pas une vassalité véritable; telle n'est point assurément la pensée de Robert Guiscard, qui donne aux engagements pris vis-à-vis du Saint-Siège un sens assez vague. Malgré tout, c'est une alliance nouvelle, où le Saint-Siège peut trouver, à l'occasion, un appui singulièrement utile [1].

Cependant la lutte contre l'antipape Benoît X et ses partisans se termine au cours de l'année 1060

1. Watterich, I, 233. — Cf. Gay, *l. c.*, p. 519. C'était la seule alliance, qui pût être pour l'Eglise Romaine vraiment efficace. Quoiqu'on en ait dit, on ne voit pas de quel secours pouvait être à la papauté, vers 1059, la faible monarchie capétienne.

par la victoire de Nicolas II : la sentence solennelle de déposition, prononcée au synode d'avril, ne reste pas lettre morte, et l'antipape, forcé de rentrer à Rome, de s'humilier devant son vainqueur, finit obscurément ses jours dans l'hospice de l'église Sainte-Agnès. Les synodes de 1060 et de 1061 marquent une nouvelle étape dans la lutte contre la simonie et les prêtres concubinaires. Le pape retourne dans son ancien évêché, et c'est à Florence qu'il meurt, le 27 juillet 1061.

Au moment où disparaît le pape, dont les initiatives ont eu de si graves conséquences, il importe de rappeler quels sont, en Italie même, les principaux points d'appui de la réforme. Toute la région soumise à l'autorité des seigneurs de Canossa, margraves de Toscane, est travaillée, depuis la fin du x^e siècle, par un mouvement de ferveur monastique et ascétique, où les défenseurs du célibat ecclésiastique et les adversaires de la simonie trouvent d'ardents auxiliaires. La restauration par saint Romuald de la vie anachorétique, considérée comme le complément et l'achèvement nécessaire de la vie monastique, oppose, en quelque manière, une protestation vivante aux nombreux monastères où la règle bénédictine s'est atténuée et relâchée : depuis la région deltaïque du Pô et les environs de Ravenne jusqu'aux montagnes boisées qui dominent les hautes vallées du Tibre et de l'Arno, se répandent les ermitages et les cellules ou cabanes d'anachorètes, réunies en groupes, soumises à une organisation nouvelle. A mesure que se multiplient ces foyers nouveaux d'ascétisme, le haut clergé simoniaque, ou peu fidèle au célibat, voit se dresser devant lui d'âpres censeurs, dont l'enseignement et l'exemple se propagent dans un cercle

de plus en plus vaste, et qui trouvent souvent chez de pieux laïques, possesseurs de vastes domaines, une très utile protection.

Vers l'époque même où Pierre Damien est appelé à réformer un monastère du comté d'Urbino et compose pour édifier ses nouveaux disciples la vie de Romuald, Jean Gualbert, fils d'un seigneur des environs de Florence, se décide brusquement à fuir le monde. Comme il ne trouve pas, aux portes de la ville, au monastère de Saint-Miniato, gouverné par un abbé simoniaque, les modèles de ferveur et d'austérité qu'il cherche, il va consulter un vieil ermite, qui l'engage d'abord à dénoncer publiquement la conduite de l'évêque de Florence et de l'abbé de Saint-Miniato, son complice, puis l'envoie chercher un plus sûr asile dans les solitudes de l'Apennin. Jean Gualbert, après avoir erré de monastère en monastère, s'arrête d'abord au prieuré de Camaldoli, l'une des fondations de saint Romuald; puis il se retire à Vallombreuse, qui devient le centre principal de son activité. Sur un terrain cédé par la pieuse abbesse de Saint-Hilaire (une fille du margrave Hugues) s'élève un modeste oratoire en planches, et à côté, un nouveau monastère : les disciples de Jean Gualbert forment une congrégation spéciale, qui se répand bientôt aux environs de Florence et de Fiesole. C'est le cardinal Humbert qui, probablement vers 1058, et sur l'ordre du pape Etienne IX, est venu consacrer l'oratoire de Vallombreuse, tandis qu'une colonie de la congrégation nouvelle s'établit au monastère de Saint-Salvius, aux portes de Florence [1].

1. Cf. les vies de saint Jean Gualbert. *P. L.*, t. 146, c. 672 et 677, et le texte nouveau publié par Davidsohn, *Forschungen zur Gesch. v. Florenz*, t. I, p. 55.

Florence qui n'était encore qu'une ville secondaire, à côté des cités plus anciennes et plus riches de Lucques et de Pise, prend une importance nouvelle avec la comtesse Béatrix : le concile de 1055, présidé par le pape Victor II et l'empereur Henri III lui a donné plus de relief; les longs séjours qu'y font successivement Victor II et Étienne IX, la présence du nouveau margrave, Godefroy de Lorraine, y attirent plus de monde; manifestement, l'évêque Gérard (le futur Nicolas II) est l'homme de confiance des papes réformateurs[1].

Les forces réformatrices trouvent au centre de la plaine lombarde un autre point d'appui, plus précieux encore, si l'on pense à l'importance politique ancienne de la grande cité milanaise. L'église de Milan, dont le chef avait naguère bravé la majesté impériale, était célèbre par sa richesse et par l'éclat de ses fêtes : son clergé, nombreux et puissant, était le gardien jaloux des vieilles traditions locales. Mais à ces traditions s'étaient mêlés peu à peu des abus, qui attestaient une corruption profonde : la simonie y était tellement répandue que les ordinations y étaient tarifées, selon l'importance des dignités qu'il s'agissait de pourvoir. La règle du célibat était ou ignorée ou très généralement enfreinte. Les biens d'église se transmettaient de père en fils, comme n'importe quel héritage privé. On devine combien ce régime était favorisé par l'aristocratie lombarde, où se recrutaient la plupart des hautes charges. Mais bientôt une agitation redoutable se dessinait contre le haut clergé simoniaque. Un diacre, d'origine modeste, Ariald, très instruit dans les saintes lettres, « très rigoureux interprète de la loi divine », réserve

1. Kehr, *Italia pontificia. Etruria*, t. III. — Ughelli, *Italia Sacra*, III.

toute sa sévérité pour les clercs, dont il dénonce âprement la conduite scandaleuse[1]. Associé à un certain Landulf, de famille noble, plus adroit et plus éloquent, il ne tarde pas à réunir d'enthousiastes partisans : un jour, on chasse d'une église les chanoines, pendant l'office; on envahit et on pille les maisons de certains clercs. Les victimes portent plainte à l'archevêque, puis à Rome. Le pape Etienne IX engage l'archevêque à tenir un synode; les agitateurs y sont frappés d'anathème, mais dédaignant cette sentence, ils continuent leur propagande, et font prêter aux laïques le serment solennel de combattre « toute consécration vénale ». Ariald part pour Rome, où il trouve un accueil favorable. Le pape le renvoie à Milan, accompagné de deux légats, chargés de faire une enquête : c'est Hildebrand et l'évêque de Lucques, Anselme de Badagio, un Lombard d'origine. L'archevêque est obligé de venir à Rome se justifier contre l'accusation de simonie : il promet au pape de se soumettre et de faire exécuter les décrets réformateurs. L'agitation se poursuit : Nicolas II envoie de nouveau l'évêque de Lucques, accompagné cette fois de Pierre Damien. Celui-ci obtient, semble-t-il, une paix provisoire[2]. Mais ce n'est qu'une trêve, car le parti d'Ariald et de Landulf se plaint que les ordres du Saint-Siège soient fort mal exécutés : contre ceux, qu'on appelle par dérision les *Patares* ou *Patarins*[3], la plupart des évêques lombards s'insurgent; l'antique jalousie des Milanais contre Rome se réveille et

1. Arnulf, *Gesta archiep.*, III, 10. — Hefele-Leclercq, t. IV, 2, 1125, et s.

2. Cf. la relation de Pierre Damien, adressée à l'archidiacre Hildebrand (Watterich, I, 219).

3. Arnulf, *l. c.*, III, 13 et IV, 11 (M. G. H. *Ss.*, t. VIII, p. 20, et n. 17, p. 28) (Cf. Savio, *Vescovi d'Italia, Lombardia*, 420).

fournit aux partisans du « statu quo » de nouveaux arguments. Mais les forces populaires, dont l'enthousiasme est réchauffé chaque jour par d'ardents apôtres, dont l'organisation se consolide, et qui se savent plus ou moins appuyées par l'Eglise Romaine, ne sont pas prêtes à désarmer : et de proche en proche, c'est toute la populeuse et riche Lombardie qui devient le principal champ de bataille entre partisans et adversaires de la réforme ecclésiastique.

De ce mouvement, dont l'ampleur s'élargit sans cesse, nous avons vu déjà quels sont les guides; au moment où disparaît le pape Nicolas II, trois des principaux collaborateurs de Léon IX apparaissent encore au premier plan : les deux cardinaux-évêques Humbert et Pierre Damien; l'ancien sous-diacre Hildebrand, devenu depuis peu archidiacre de l'Église Romaine. On a vu quelles missions importantes avait remplies le cardinal Humbert, ambassadeur à Constantinople, bibliothécaire et chancelier de l'Église Romaine, célèbre par sa science, par sa connaissance du grec, à la fois docteur, théoricien et homme d'action. Les principes essentiels de la réforme, surtout en ce qui concerne la lutte contre la simonie, il les a exposés, avec une implacable logique dans son traité « contre les Simoniaques », écrit très probablement, sous le pontificat d'Étienne IX, en 1057 ou 1058 [1]. Tous ceux qui trafiquent des dignités ecclésiastiques sont de véritables hérétiques, et doivent être traités comme tels, c'est-à-dire rejetés hors de la communion des fidèles. Après avoir tracé un tableau très sombre des progrès de la simonie, surtout en Italie, après avoir

1. Cf. l'édition des *Libelli de lite pontificum et imperatorum*, t. I, p. 111 et s.

montré les monastères, les lieux saints mis au pillage, souvent abandonnés, tombant en ruines, il recherche l'origine du mal, dénonce les usurpations des puissances séculières, condamne formellement l'investiture des laïques, flétrit les clercs ambitieux, sans vocation, sans conscience, qui assiègent les palais des princes. C'est la politique d'Otton Ier et de ses successeurs immédiats qui, suivant Humbert, a causé tout le mal : en revanche, il fait un grand éloge de l'empereur Henri III, qu'une mort prématurée a empêché de poursuivre sa tâche réformatrice; sa conduite fait un singulier contraste avec celle du roi de France, Henri Ier, détestable tyran, qui n'a tenu aucun compte des avertissements des papes Léon et Victor! Pour conclure, Humbert réclame la déposition de tous les évêques simoniaques, et l'annulation de toutes les ordinations faites par eux. Toutes les idées essentielles du programme grégorien, on les trouve indiquées par avance dans le *libellus adversus symoniacos*. Si le cardinal Humbert a été l'un des principaux conseillers du pape Nicolas II, il n'est plus question de lui, dès les premières années du nouveau pontificat[1].

Pierre Damien, évêque d'Ostie depuis le pontificat d'Étienne IX, nous est mieux connu qu'Humbert par le grand nombre de lettres, traités, opuscules divers, où l'âme passionnée de ce grand ascète se révèle à nous avec toute sa fougue et tous ses scrupules. Nous sommes aussi beaucoup mieux renseignés sur les phases diverses de sa vie[2]. Il a fait, aux écoles de Parme, des études assez complètes de grammaire et de jurisprudence; et quel que soit, plus tard, son

1. *P. L.*, t. 143, col. 915. *Libelli...*, t. I (introd. de Thaner).
2. *P. L.*, t. 144 et 145. Son biographe principal est Jean de Lodi. Cf. Capecelatro, *Vita di S. Pier Damiano* (1862).

dédain pour les auteurs païens, il a tiré profit de cette culture classique, plus qu'il ne veut bien l'avouer. Un jour, le dégoût du monde le pousse à chercher un refuge dans un ermitage de l'Apennin, à Fonte Avellana, près de Gubbio. Prieur de ce petit groupe d'ermites, disciple et admirateur du grand ermite saint Romuald, un autre Ravennate, mort quelques années auparavant, il se fait son biographe, pour propager son exemple et ses leçons. Au-dessus de l'idéal monastique habituel et ordinaire il place un autre idéal : celui des anachorètes, qui vivent tout à fait solitaires, ou se groupent, en petit nombre, autour d'une petite chapelle, au fond des bois. Mais entre les uns et les autres subsiste le lien d'une organisation commune. Réformer les monastères, leur rendre le sens et le goût de la règle, en faire, en même temps, comme le lieu d'apprentissage, où se forment les futurs ermites, telle est l'ambition de Pierre Damien. Mais il a vu de trop près les maux et les scandales dont souffre toute l'Église, qu'il s'agisse des moines et de leurs abbés, ou du clergé séculier et des évêques indignes, pour ne pas les dénoncer avec une extrême âpreté. C'est au temps de Léon IX qu'il a composé et adressé au pape, au grand scandale de quelques-uns, le *Liber Gomorrhianus,* où, déchirant tous les voiles, il montre à nu les pires désordres, qui souillent une partie du clergé, laissant au pape le soin de déterminer la pénitence, qui convient aux diverses catégories de pécheurs. On a vu comment, dans le grave débat ouvert à propos des ordinations faites par les évêques simoniaques, il se prononce, contrairement à Humbert, pour la validité de ces ordinations. Malgré les missions importantes que lui confie le Saint-Siège, il s'effraie déjà des responsabilités qui

pèsent sur lui, et demande, dès le temps de Nicolas II, à être déchargé du fardeau de l'épiscopat.

Plus jeune que Pierre Damien, Hildebrand sera de bonne heure, et plus que lui, un homme d'action et de lutte. Il est difficile de préciser exactement la date de sa naissance : on hésite entre 1015 et 1020[1] ; d'autres historiens récents ont proposé même 1025[2]. Né en Toscane, à Soano, d'une famille modeste, il est venu, jeune encore, à Rome, confié à l'un de ses oncles, abbé du monastère de Sainte-Marie sur l'Aventin ; il a vécu dans l'entourage immédiat des papes, au palais du Latran. Attaché à la personne de Grégoire VI, il l'a suivi en Allemagne, il a séjourné pendant quelque temps à Cologne. Revenu à Rome avec Léon IX, il a reçu de lui le sous-diaconat. Tout ce qu'on a raconté sur son prétendu séjour à Cluny est pure légende. Mais certains critiques sont même allés plus loin, et se sont demandés s'il avait été vraiment moine[3]. Il est incontestable qu'il a administré pendant quelque temps, avec le titre d'*œconomus*, l'abbaye romaine de Saint-Paul, dont l'abbé titulaire semble avoir été un certain Airaudus, évêque de Nantes. Nous ignorons, d'autre part, où et quand il a fait profession de vie monastique ; les missions importantes, que lui confient Léon IX et ses successeurs, ne lui ont permis aucun séjour prolongé dans un monastère. Mais ses plus ardents adversaires n'ont jamais douté qu'il fût moine, et qu'il en ait toujours gardé l'habit : mauvais moine, prétendent-ils, observant fort mal le silence et la réserve, qui, selon eux,

1. Fliche, *Hildebrand* (*Moyen âge*, 1919, p. 84-92).
2. Martens, *Gregor VII, sein Leben und Wirken* (1894), t. I, p. 6 et s.
3. La question a été soulevée par Martens. V. Berlière, *Revue bénédictine*, 1893, p. 337, et *Analecta Bollandiana*, 1894, p. 184. — Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, III, 598.

conviennent à sa profession; un autre lui reprochera son goût pour la bataille et les choses militaires, les sommes d'argent qu'il a recueillies pour organiser une milice. Mêlé très tôt à la vie active de la nouvelle église réformatrice, jeté en plein combat, prêt à regarder en face les nécessités pratiques qui s'imposent aux réformateurs, s'ils veulent aboutir, Hildebrand n'est pas, pour autant, infidèle à l'idéal monastique, qui gouverne sa vie intérieure; toujours il favorisera les moines et le développement des exemptions monastiques. S'il connaît les décrets des anciens conciles et des anciens papes, — dans les collections plus ou moins authentiques, qui circulaient alors à Rome, — il n'est pas douteux que les œuvres du grand pape, dont il a repris le nom, n'aient été l'objet de ses lectures et de ses méditations : et l'on sait tout ce que Grégoire le Grand a fait pour les moines. S'il n'est pas, comme son glorieux modèle, de vieille famille romaine, aucun des chefs de la réforme ne connaît, mieux que lui, le milieu romain; aucun n'est pénétré plus profondément des traditions de la Rome chrétienne. A quel point il importe, pour faire triompher la réforme, de régénérer l'Eglise Romaine elle-même, et en même temps, de relever son prestige, son autorité, de fortifier ses instruments et ses moyens d'action, aucun n'en a, plus que lui, le sentiment et la claire notion. C'est précisément sous le pontificat de Nicolas II qu'il adjure le savant Pierre Damien de rassembler dans un recueil tous les textes anciens, qui concernent spécialement l'autorité du Siège apostolique[1].

1. Cf. la relation de Pierre Damien sur les affaires de Milan, adressée à Hildebrand (WATTERICH, I, 219).

Tous les successeurs de Léon IX lui ont gardé la même confiance : Victor II l'a envoyé en France, plus exactement dans la vallée du Rhône et de la Saône; mais au concile de Chalon-sur-Saône, qu'il préside, assistent de nombreux évêques français[1]. Etienne IX l'envoie en Allemagne : il a gardé, d'ailleurs, pour l'empereur Henri III, les sentiments de reconnaissance et de vénération affectueuse, qui animent l'élite ecclésiastique de son temps, et continue de recevoir, auprès de l'impératrice Agnès et de son entourage, l'accueil le plus favorable. Ainsi, son influence et son rôle grandissent peu à peu, mais tant que n'a pas disparu le premier groupe des réformateurs, ces cardinaux-évêques, plus anciens et plus élevés en dignité qu'un simple sous-diacre, il faut se garder d'anticiper sur les événements, et d'attribuer à Hildebrand toutes les initiatives. Quel est exactement son rôle, lors de l'avènement de Nicolas II, et dans les actes essentiels du pontificat? Il est difficile de le déterminer. Si l'on s'en tient uniquement aux sources italiennes, c'est Hildebrand qui se serait entendu avec les cardinaux-évêques et le duc Godefroy pour choisir l'évêque de Florence; d'après les sources germaniques, on a commencé par aller consulter la cour germanique, et c'est seulement après son assentiment formel que le nouveau pape a été proclamé[2]. Comme on l'a remarqué, il n'y a pas contradiction entre ces deux séries de sources, qui, très probablement, se complètent. Mais il n'est nullement nécessaire de supposer qu'Hildebrand ait été le man-

1. Mansi, XIX, 838. — Pierre Dam., opuscule 19 (*P. L.*, 145, col. 429). — Hefele-Leclercq, t. IV, 2, 1122.

2. Cf. d'un côté Bonizo de Sutri, Leo Ost. et les *Annales Romani;* de l'autre Lambert de Hersfeld et les *Annales Altahenses* (Watterich, 206-216; Fliche, *Hildebrand* (*Moyen âge,* 1919, p. 154 et s.).

dataire de la cour impériale, chargé, par elle, de proposer la candidature de l'évêque Gérard. On a prétendu que la version italienne est « inadmissible, car elle suppose promulgué le fameux décret de 1059 ». A quoi il est facile de répondre que précisément les auteurs du décret de 1059 ont voulu transformer en droit ce qui s'était passé, lors de l'élection de Nicolas II[1]. C'est après s'être mis d'accord sur le nom de l'évêque de Florence que les cardinaux-évêques et Hildebrand, résolus à empêcher le triomphe de l' « intrus » Benoît X, candidat de la féodalité indigène, ont dû s'assurer, par l'envoi d'une ambassade, qu'ils ne seraient pas désavoués par la cour germanique[2].

En tout cas, Hildebrand a eu sa part, et une part très active, dans la victoire de Nicolas II sur son rival. S'il est excessif de lui attribuer le premier rôle dans les événements qui suivent, — concile du Latran, décret sur les élections pontificales, alliance avec les Normands, — si l'influence prépondérante reste celle du cardinal Humbert et des autres cardinaux-évêques, il apparaît de plus en plus comme l'un des principaux agents de la politique nouvelle, et Pierre Damien le cite lui-même, après ceux qu'il nomme « les yeux très perçants et perspicaces » du Saint-Siège. Aussi bien, est-ce avant la mort de Nicolas II qu'il remplit déjà les importantes fonctions d'archidiacre de l'Eglise Romaine, et en prend bientôt le titre[3].

1. Duchesne, *Les premiers temps de l'Etat Pontifical*, p. 213.

2. Comme il s'est écoulé près de huit mois entre la mort d'Etienne IX et la proclamation, à Sienne, de Nicolas II, on peut fort bien admettre qu'Hildebrand ait quitté la cour germanique, avant qu'on y ait appris les événements de Rome.

3. *Lettres* de Pierre Damien, I, 7 (*P. L.*, t. 144). Hildebrand souscrit, comme archidiacre, une bulle du 14 octobre 1059 (Fliche, *l. c.*, p. 156).

Tels sont, en 1061, les chef de la réforme, les points d'appui, sur lesquels ils peuvent compter, les forces dont ils disposent. Mais à mesure qu'ils poursuivront leur tâche, ils vont se heurter à de nouveaux obstacles; ils vont provoquer eux-mêmes des résistances singulièrement tenaces. Ce haut clergé d'ancien régime qui, depuis si longtemps, profite des abus et qui détient encore tant de sièges épiscopaux, ne va pas se laisser dépouiller sans révolte : et derrière lui, combien de princes ou de souverains qui ont intérêt à garder ces sources de revenus, à en disposer comme ils l'entendent, à en faire trafic! Les premiers réformateurs ont trouvé dans l'empereur Henri III une aide très précieuse : mais lui disparu, est-il possible que les conseillers de son fils restent longtemps leurs alliés? Quand la cour germanique sent lui échapper la tutelle de l'Église Romaine, elle commence à se rapprocher des adversaires de la réforme, elle va trouver, en Italie même, et particulièrement dans le haut clergé lombard, des éléments d'opposition, résolus à tout faire pour entraver l'œuvre commencée. L'application des décrets réformateurs prépare un bouleversement profond, dont l'Italie, l'Allemagne, la France et toutes les autres parties de la chrétienté latine vont subir, peu à peu, le contre-coup. La lutte éclate, dès l'avènement du nouveau pape, par le schisme même qui lui oppose un rival.

CHAPITRE XIII

L'ÉLECTION D'ALEXANDRE II ET LES PREMIERS TEMPS DE SON PONTIFICAT; LE SCHISME DE CADALUS (HONORIUS II) (1061-1064).

La mort du pape Nicolas II à Florence (27 juillet 1061) créait une situation assez grave : il s'agissait d'appliquer, pour la première fois, le statut électoral de 1059, de trouver, le plus rapidement possible, un homme résolu à poursuivre l'exécution du programme réformateur; il fallait empêcher les adversaires de la réforme, à Rome et en Lombardie, de lier partie avec la cour germanique. Celle-ci, on l'a vu précédemment, avait fort mal accueilli les décrets de Nicolas II[1]; les prélats allemands qui entouraient l'impératrice et le jeune roi durent juger l'occasion favorable pour leur rendre, dans les affaires de Rome, l'influence qu'ils avaient perdue.

A la nouvelle de la mort du pape, des troubles éclatent à Rome : l'aristocratie indigène, dirigée par le comte de Galeria, se prépare à exploiter les rancunes et les méfiances de la cour germanique, pour prendre sa revanche contre les conseillers de Nicolas II; une ambassade romaine, composée du

1. Cf. *supra*, p. 178.

comte de Galeria lui-même et d'un chef de monastère, vient apporter au jeune roi les insignes de sa dignité, la chlamyde, l'anneau du « patrice », sans doute une couronne[1]. Les évêques lombards, hostiles à la *Pataria* s'agitent également sous la direction du chancelier Guibert de Parme, et envoient auprès de Henri IV les évêques de Plaisance et de Crémone. Mais l'archidiacre Hildebrand réussit, par sa prompte décision, à prévenir les uns et les autres. Il décide l'évêque de Lucques, le lombard Anselme de Badagio à accepter la candidature au Saint-Siège et à venir à Rome. Anselme était un des anciens chefs de la *Pataria :* ses adversaires redoutaient la puissance de sa parole et les ressources de sa fortune personnelle[2] : comme il était honorablement connu de la cour germanique, ayant été chargé, à deux reprises différentes, d'une ambassade en Allemagne, on pouvait espérer qu'il ne serait pas trop difficile d'obtenir son assentiment; mais ce nom avait toute la valeur d'un symbole : c'était la continuation d'une lutte sans merci contre le haut clergé simoniaque. A Rome même, il fallait s'assurer une force matérielle assez grande pour mettre en échec l'aristocratie indigène : Hildebrand avait réussi à gagner un certain Léon, d'origine juive, Cencius Frangipani, Jean Brachiutus; il pouvait compter aussi sur l'appui du chef normand Richard de Capoue, dont il semble que les troupes aient été conduites jusqu'aux portes de Rome par l'abbé du Mont-Cassin[3].

Anselme de Lucques, proclamé le 30 septembre ou 1er octobre — deux mois après la mort de son prédé-

1. Meyer v. Knonau, *l. c.*, I, p. 217 et n. 33.
2. Landulfus, *Hist. Mediol.*, III, 5 (dans Watterich, *l. c.*, I, 236).
3. Cf. Benzo, II, 4 (Watterich, t. I, p. 273) et Leo Ost., III, 19 (*ibid.*, p. 252).

cesseur — est conduit au Latran après une lutte assez vive : consacré sous le nom d'Alexandre II, c'est le lendemain qu'il reçoit, au palais du Latran, le serment de fidélité du prince Richard. Nous avons peu de détails sur cette élection, mais il est certain qu'Hildebrand et ses partisans se sont mis d'accord avec les cardinaux-évêques [1]. Le nouveau pape annonce ausitôt son élection à ses anciens concitoyens, les fidèles de l'église de Milan, évitant de s'adresser à l'archevêque, et plusieurs lettres de lui sont expédiées dans les diverses parties de la chrétienté, jusqu'en Scandinavie [2]. Cependant, un mois plus tard, à Bâle, en présence du jeune roi Henri IV, un certain nombre d'évêques italiens et allemands, après avoir proclamé solennellement les droits qui dérivent du patriciat royal, acclament Cadalus évêque de Parme, et le consacrent sous le nom d'Honorius II, avec la confirmation royale. L'épiscopat allemand, à vrai dire, était très divisé : quelques-uns des plus considérables, et notamment Adalbert, archevêque de Brême-Hambourg, et Gebhard, archevêque de Salzbourg, ont reconnu de bonne heure Alexandre II, qui les récompense en accordant à l'un le titre de vicaire et légat du Saint-Siège, en s'empressant d'envoyer à l'autre le pallium [3]. Il s'agissait, pour les partisans de Cadalus, de le faire arriver à Rome, le plus rapidement possible, malgré l'opposition de Béatrix de Toscane, souveraine d'une grande partie de l'Italie centrale, par où passaient les routes de Lombardie à Rome. Un évêque piémontais, Benzo d'Albe, fut chargé de préparer la venue de l'antipape.

1. Cf. les écrits de Pierre Damien (Watterich, t. I, p. 241 et s.).
2. Jaffé-L., n. 4469, 4471-74.
3. Jaffé-L., n. 4475 (22 février 1062) et les lettres citées à la note précédente.

Ce prélat lettré et quelque peu pédant, adversaire acharné de la *Pataria*, des moines et d'Hildebrand, nous a laissé le récit de son ambassade, plein de faits curieux et d'affirmations tendancieuses, mais dont on aurait tort d'écarter, de parti pris, le témoignage. Benzo, qui était le plénipotentiaire non seulement des évêques lombards mais de la cour germanique réussit à gagner, à force de présents, une partie importante de la population romaine, et s'installe au Capitole, comme délégué officiel de l'impératrice. Il y reçoit un riche marchand d'Amalfi, porteur de lettres et de propositions d'alliance, envoyées par l'empereur byzantin Constantin Dukas : il s'agit de reprendre, contre les Normands, l'alliance des deux Empires, ébauchée au temps de Léon IX et du basileus Constantin Monomaque. Benzo s'enflamme pour ce grand projet d'un bel enthousiasme et travaille de toutes ses forces à provoquer l'intervention active de la cour germanique dans les affaires italiennes, pour assurer, du même coup, le triomphe de l'antipape [1].

Cependant Cadalus arrive avec une petite armée : à la fin de mars il est à Sutri ; ses partisans occupent le château Saint-Ange ; le 14 avril dans les prairies de Néron, aux portes de Rome, s'engage une bataille, qui se termine par la victoire de Cadalus ; la cité léonine et la basilique de Saint-Pierre sont provisoirement à l'antipape. Mais Alexandre II, retranché dans un monastère voisin du Capitole, réussit à garder pour lui une partie de la ville, et ses partisans empêchent Cadalus d'arriver jusqu'à Saint-Pierre aux liens [2]. Quelques jours après, la

1. Les œuvres de Benzo sont dans M. G., *S.*, t. XI, p. 591. Cf. Gay, *L'Italie méridionale...*, p. 528.

2. Cf. le récit, d'ailleurs sujet à caution, des *Annales Romani*,

brusque intervention du mari de Béatrix, Godefroy de Lorraine, vient compliquer la situation, sans y apporter de grand changement. Godefroy est l'adversaire des Normands, ne veut pas se brouiller avec la cour germanique, et tient à faire sentir sa force aux partisans d'Alexandre II. Il affecte donc de rester neutre, et invite les deux rivaux à retourner chacun dans son diocèse, en attendant la décision d'un concile, et celle du roi. Sur ces entrefaites, une révolution de palais, en Allemagne, vient d'amener la séparation du jeune roi et de sa mère, qui est mise en demeure de rentrer dans la vie privée. L'austère Anno, archevêque de Cologne, s'empare de la régence, qu'il partage avec Adalbert de Brême (avril 1062). Les tuteurs d'Henri IV, sans rompre avec les réformateurs, entendent maintenir énergiquement les droits de la royauté germanique, mais ne sont pas éloignés de reconnaître Alexandre II, qui a été le premier élu. Ils estiment nécessaire, en tout cas, de réunir à Augsbourg un concile, qui tranchera le litige [1].

C'est alors que Pierre Damien compose sa *disceptatio synodalis*, sorte de dialogue entre l'avocat du roi et le défenseur de l'Église Romaine. Au reproche d'avoir intronisé le nouveau pape, sans l'assentiment du roi, il répond en citant de nombreux exemples de papes élus, en dehors de toute intervention impériale ou royale; l'Occident tout entier n'a-t-il pas été abandonné au Saint-Siège par

(Watterich, t. I, p. 255). — Bonizo de Sutri (*ibid.*, 258), les *Regesta de Cadalus* dans Jaffé-L., t. I, p. 593.

1. Meyer v. Knonau, *l. c.*, t. I, p. 263, 275 et s. Si Alexandre II semble accepter l'arbitrage de Godefroy, et la reprise par la cour germanique de ses anciennes prérogatives, c'est qu'il n'a pas, sans doute, assez de partisans et de fidèles, pour braver en face ses adversaires.

Constantin? L'avocat du roi rappelle que le patriciat a été reconnu à l'empereur Henri III, que son fils peut revendiquer le même privilège, que le pape Nicolas II en a convenu lui-même. Pierre Damien ne conteste pas la valeur de l'objection, et met en relief les circonstances exceptionnelles, qui justifient la conduite des électeurs d'Alexandre II : l'éloignement de la cour, la menace d'une guerre civile ; le prélat qu'on a choisi n'était-il pas, d'ailleurs, bien connu dans l'entourage du jeune roi, et nullement suspect d'hostilité à son égard? La conclusion de Pierre Damien, partisan décidé d'Alexandre II, c'est la nécessité qui s'impose de maintenir entre le Sacerdoce suprême et l'Empire l'entente traditionnelle, pour le salut du genre humain et le triomphe de la réforme [1].

Cependant le concile annoncé se tient à Augsbourg, à la fin d'octobre, sous la direction des archevêques de Cologne et de Mayence : plusieurs évêques italiens se plaignent de l'absence des archevêques de Milan et de Ravenne, insistent sur la nécessité d'une nouvelle enquête ; une accusation de simonie est formulée contre Alexandre II. L'évêque Burchard d'Halberstadt, neveu de l'archevêque de Cologne, se rend en Italie, au nom du roi, pour procéder à l'enquête demandée. Alexandre II s'empresse de témoigner à l'*advocatus* royal toutes les marques de sa bienveillance et de sa confiance ; il lui octroie le *pallium* (bulle du 13 janvier 1063), et ne fait aucune réserve sur la mission pacifique, qui lui a été confiée [2]. Rentré à Lucques, Alexandre II ne tarde pas à reprendre la route de Rome, et préside

1. *Libelli de lite..*, t. I, p. 77.
2. Meyer v. Knonau, *l. c.*, p. 300. — Jaffé-L., n. 4498.

bientôt, au palais du Latran, un concile de plus de cent évêques, qui condamne Cadalus, prononce son excommunication, confirme solennellement les décrets réformateurs des pontificats précédents. Si les évêques simoniaques doivent être impitoyablement écartés, on n'annule pas cependant toutes les ordinations qu'ils ont célébrées : si les prêtres, ordonnés par eux, sont personnellement innocents et purs de tout soupçon de simonie, on leur laissera leurs charges. Il est absolument interdit aux fidèles d'entendre la messe d'un prêtre marié. Que nul laïque ne soit admis aux saints ordres, sans avoir quitté l'habit séculier et vécu quelque temps au milieu des clercs. Que personne ne prenne l'habit monastique, avec l'espoir ou la promesse de devenir abbé. Le concile s'occupe également des mariages consanguins, et pour mieux déterminer ceux qu'il faut proscrire, établit, d'accord avec des juristes laïques, la manière de calculer les degrés de parenté[1].

Alexandre II parle et agit, comme si son autorité de pape légitime était dès lors universellement reconnue. Ayant appris que l'évêque de Florence et quelques chanoines se sont adressés à la cour germanique, pour se renseigner sur la manière dont il a été élu, il déclare que cette démarche a été faite au mépris des droits du Saint-Siège, et que le jugement des affaires ecclésiastiques échappe à la compétence royale[2]. De son côté l'antipape Honorius II a réuni un concile à Parme, où il prononce la condamnation de son rival, sous prétexte que celui-ci a été élu, non par le clergé et le peuple de Rome, mais par les Normands, ennemis de l'Empire romain[3]. Il réussit

1. Jaffé-L., n. 4500, 4501. — Mansi, XIX, 966 et s.
2. Jaffé-L., n. 4540.
3. *Ann. Altah.*, M. G., S., XX, 812. — Jaffé-L., p. 593.

de nouveau à s'approcher de Rome avec une armée, s'empare de la cité léonine et s'installe au château Saint-Ange : des combats s'engagent, dans les rues de Rome, entre les partisans de Cadalus et les Normands : ceux-ci sont maîtres de la basilique de Saint-Paul et de la porte voisine, d'où part la voie appienne. Le bouillant évêque d'Albe, Benzo, voudrait faire venir le roi, pour que l'antipape lui décerne la couronne impériale : des lettres pressantes sont envoyées à Henri IV et à ses conseillers, en particulier à l'archevêque de Brême-Hambourg, Adalbert, dont l'influence s'oppose à celle d'Anno, archevêque de Cologne, et dont le rôle est assez ambigu. Le cardinal Pierre Damien, envoyé en France comme légat, profite de son séjour au delà des Alpes pour se mettre en relations plus directes avec Anno de Cologne : il le loue d'avoir combattu l'intrus Cadalus; mais comme celui-ci continue à tromper beaucoup de monde, ne serait-il pas utile de réunir un concile général, qui arrache enfin les épines de cette erreur? Cette initiative personnelle de Pierre Damien est vivement blâmée dans l'entourage d'Alexandre II : n'est-ce pas une concession dangereuse, et ne semble-t-on pas, par cette proposition, remettre en question de nouveau la régularité de l'élection pontificale et la légitimité du nouvel élu? Pierre Damien écrit au pape et *à l'archidiacre Hildebrand*, pour se justifier et protester contre les conséquences que d'autres ont pu tirer de sa lettre. « Si pour cette lettre je dois mourir, je tends le cou, vous pouvez frapper... » et il adjure humblement son « Saint Satan » (Hildebrand) de ne pas sévir à ce point contre lui[1]. Au

1. Pierre Damien, ep. I, 16 (*P. L.*, 144, col. 235), la lettre à Anno est III, 6.

reste, Pierre Damien n'était pas le seul à penser au concile. Les archevêques rhénans étaient d'accord avec celui de Brême, les évêques d'Halberstadt et de Münster et divers seigneurs laïques, pour provoquer en Lombardie la réunion d'une grande assemblée ecclésiastique, destinée à mettre fin au schisme.

Le concile se tient à Mantoue, à la Pentecôte 1064, et l'on y convoque les deux rivaux. C'est l'archevêque Anno qui dirige les débats, après que l'antipape a vainement réclamé la présidence. Honorius II, ainsi évincé, s'abstient de comparaître, tandis qu'Alexandre II, dont la situation, à Rome même, s'était consolidée, se décide, malgré ses réserves, à se présenter devant l'assemblée. L'archevêque de Cologne l'invite à s'expliquer sur les deux griefs que formulent ses adversaires : 1° sur la manière dont il a été élu et proclamé; 2° sur son alliance avec les Normands, « ennemis de l'Empire ». Alexandre II déclare solennellement qu'il n'a pas souillé sa conscience du péché de simonie, qu'il a été élu et consacré « selon l'antique usage » ; quant à l'alliance avec les Normands, il n'a pas à répondre. Que le roi vienne lui-même à Rome, et il verra ce que ce reproche a de fondé. C'était avouer clairement qu'on regardait l'alliance nouvelle comme une nécessité politique, en présence des menaces de l'aristocratie locale. L'assemblée de Mantoue, acquise à la cause d'Alexandre II, prononce l'anathème contre Cadalus. Mais le lendemain, une émeute interrompt les travaux du concile : l'église est envahie, Alexandre II est insulté. Il faut l'intervention de Béatrix de Toscane et de ses troupes pour mettre en fuite les partisans de l'antipape. L'assemblée est dissoute, et Alexandre II, regagnant la Toscane, se rend dans son ancien évêché de Lucques (31 août). Il est probable qu'il arrive à Rome

avant la fin de l'année 1064 : ses premières bulles, datées du palais du Latran, sont de janvier 1065[1]. En fait l'opposition faiblissait : Alexandre II était reconnu par l'archevêque de Milan et par ses suffragants. Seul le métropolitain de Ravenne, et le cardinal Hugues le Blanc restaient fidèles à l'antipape. Le schisme se prolongeait dans l'Italie du Nord, mais il ne trouvait aucun appui à la cour germanique. En Italie même l'alliance des Normands et de la comtesse de Toscane avait permis aux partisans d'Alexandre II de tenir en échec l'aristocratie romaine; et c'était pour eux un grand succès que d'avoir entraîné à leur suite les principaux chefs du haut clergé d'Allemagne : ils avaient triomphé, par là, des hésitations et des lenteurs de la cour germanique. Le pape réformateur, élu et consacré malgré elle, s'imposait à toute l'Église d'Occident, et n'avait plus devant lui qu'une poignée d'opposants.

1. Watterich, *l. c.*, t. I, p. 262. — Jaffé-L., p. 574-575.

CHAPITRE XIV

ALEXANDRE II ET L'ACTION DU SAINT-SIÈGE EN ITALIE (1065-1073).

Depuis le début de l'année 1065, Alexandre II, maître de Rome et du palais de Latran, peut tenir pour négligeable le schisme de Cadalus. Il poursuit plus librement, à travers toute la péninsule, soit en Toscane, soit dans l'Italie du Sud, sa tâche réformatrice. En mai 1065, un concile se tient au Latran : vingt-cinq évêques de l'Italie centrale y prennent part, et avec eux, plusieurs évêques français, ceux de Paris, Orléans, Beauvais, Troyes, Auxerre, Bordeaux et Limoges [1].

Mais l'application des décrets réformateurs se heurte dans certaines régions, et particulièrement en Lombardie, à une résistance acharnée. Malgré le zèle de quelques évêques, ceux de Côme et de Mantoue, les adversaires de la réforme se flattent de rester les maîtres à Milan, et continuent de tenir tête à la *Pataria*, dirigée d'abord par Arialdet Landulf, puis, après la disparition de Landulf, par son frère Erlembald, un chevalier laïque, qui donne aux adversaires du clergé simoniaque une organisation

1. JAFFÉ-L., n. 4565-7. — HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 1252.

militaire. Une bulle pontificale de 1065, adressée au clergé milanais, prononce la déposition de deux chanoines, qui se sont emparés des abbayes de Saint-Celse et de Saint-Vincent avec la complicité de l'archevêque [1]. Erlembald pousse les moines à se révolter, provoque une émeute contre l'archevêque, qui s'enfuit de Milan, tandis que son adversaire, étant parti pour Rome, en rapporte bientôt la bannière de Saint-Pierre. L'archevêque est frappé d'une sentence d'excommunication, son palais livré au pillage : les partisans de l'archevêque et du chapitre organisent la lutte contre les Patares; Ariald, chassé de Milan, poursuivi par ses adversaires, est arrêté dans une île du lac Majeur, et périt après avoir subi les pires tortures. Mais Erlembald force l'ennemi à restituer le corps d'Ariald, vénéré comme un saint et un martyr : les Patares le ramènent à Milan et lui font de solennelles funérailles [2]. Cependant deux cardinaux sont envoyés en mission à Milan, au cours de l'été 1067; l'archevêque se soumet, moyennant certaines concessions. Si le procès-verbal du 1er août rappelle l'interdiction de la simonie et du concubinage, le recours à la violence contre les clercs coupables est proscrit; défense est faite de condamner un accusé sur de simples soupçons. Si quelque laïque, ayant des clercs à son service ou dans son pouvoir, sait qu'ils violent les prescriptions du Saint-Siège, il doit les dénoncer à l'archevêque : si celui-ci néglige de les punir, le laïque ne doit pas permettre qu'ils gardent un bénéfice, ou qu'ils célèbrent l'office religieux; mais le bénéfice ainsi repris ne

1. Jaffé-L., n. 4579.
2. Cf. Arnulf, II, 19-21 (M. G., S. VIII). *S. Arialdi Vita* (*P. L.*, 143, col. 1476).

doit être, sous aucun prétexte, cédé à un laïque [1]. Entre les deux partis, ce n'est en réalité qu'une trêve provisoire. L'archevêque reste suspect aux partisans de la réforme, et Erlembald retourne à Rome, toujours prêt à signaler au Saint-Siège ceux qui tournent ses décrets. Des luttes du même genre s'engagent dans les villes voisines de Crémone et de Plaisance : à Crémone, l'évêque, neveu de l'archevêque de Milan, est chassé par une émeute; la lutte contre le clergé simoniaque et concubinaire est organisée par un moine, l'abbé Christophore, aidé d'un petit nombre de laïques [2].

L'ancien évêque de Lucques s'attache, comme son prédécesseur, à faire triompher la réforme en Toscane : au reste, Alexandre II garde son évêché toscan et y revient fréquemment, de même que Nicolas II avait gardé, jusqu'à sa mort, l'évêché de Florence. En 1068, le pape reçoit une plainte des clercs de Chiusi contre les exigences fiscales de leur évêque; il convoque une grande assemblée, pour examiner cette plainte, d'accord avec le cardinal évêque de Tusculum : l'évêque est déclaré innocent. Dans une autre circonstance, Alexandre II, alors à Lucques, reconnaît explicitement le droit pour les clercs de n'être pas traduits devant les tribunaux séculiers (3 décembre 1070) [3]. Mais c'est l'église de Florence qui semble lui avoir donné le plus de soucis, et rien ne montre mieux quel pouvait être le retour offensif des vieux abus dans les villes mêmes où ils avaient été le plus énergiquement combattus. Après la mort du pape Nicolas II, c'est un certain évêque Pierre, fils d'un riche habi-

1. Mansi, XIX, 948.
2. Bonizo de Sutri (Watterich, I, p. 263).
3. Jaffé-L., n. 4657-4681. — *P. L.*, t. 146, col. 1347.

tant de Pavie, qui a pris possession du siège épiscopal, non sans avoir versé des sommes considérables à la cour royale, au dire des moines qui le combattent. Malgré le blâme qu'il avait reçu du Saint-Siège à la suite d'une démarche faite par lui auprès du jeune roi, Alexandre II s'était résigné à le reconnaître, et à procéder à son ordination; car on doit se souvenir que les évêques de Toscane n'avaient encore d'autre métropolitain que le pape. Cependant une partie du clergé de Florence, et surtout un groupe important de moines, dénoncent l'évêque Pierre, comme coupable de simonie. L'âme de cette opposition, c'est le grand ascète, saint Jean Gualbert, fondateur du monastère de Vallombreuse, autour duquel se groupent, peu à peu, de nombreux prieurés; aux portes mêmes de Florence, le monastère de Saint-Salvius est occupé par des disciples de saint Jean Gualbert, qui vont à Rome se plaindre de leur évêque; mais celui-ci a pour défenseur un puissant personnage, le duc et margrave Godefroy. Les moines offrent au pape, pour prouver leurs dires, de subir l'épreuve du feu, en traversant, sur une place publique de Florence, un grand bûcher allumé. Alexandre II refuse; il vient lui-même à Florence, où les moines sollicitent vainement son approbation; après son départ l'agitation est loin de se calmer; entre les deux partis c'est une véritable guerre civile, comme à Milan. Les adversaires de l'évêque refusent de le reconnaître; on ferme les églises; on met en demeure les moines de Saint-Salvius d'intervenir; un grand bûcher se dresse sur une place, on y met le feu, un moine s'élance à travers les flammes, en sort indemne, est porté en triomphe par la foule [1]. C'est

1. Cf. *Vie de saint Jean Gualbert* (*P. L.*, t. 146, col. 693 et s.).

en quelque sorte sous la poussée des forces populaires et mystiques qu'Alexandre II se décide, en 1068, à prononcer, contre l'évêque de Florence, une sentence de déposition [1]. Mais il n'a pris ce grave parti qu'après de longues hésitations. Dans une lettre adressée au clergé et au peuple de Florence (1064), il rappelle les prescriptions des conciles, qui ordonnent aux moines de ne pas franchir l'enceinte de leurs monastères, pour parcourir les villes et les campagnes, et il leur interdit de se livrer à la prédication populaire [2]. Manifestement il est peu favorable à certains d'entre eux, et redoute, à Florence comme à Milan, les excès de zèle de certains agitateurs. Il y a eu, d'ailleurs, des relations certaines entre la *Pataria* et saint Jean Gualbert : l'un des biographes du saint affirme que des clercs et des fidèles de Milan, privés des sacrements depuis plusieurs années, à la suite de leurs démêlés avec une grande partie du clergé milanais, et désespérant de trouver autour d'eux un prêtre vraiment catholique, vont trouver l'ascète toscan et se font réconcilier par lui [3].

L'un des conseillers du pape, les plus anciens et les plus respectés, s'était heurté à l'intransigeance et au parti pris de certains zélateurs toscans : Pierre Damien avait cherché vainement à intervenir dans les troubles qui déchiraient l'église de Florence ; dans une lettre adressée aux habitants de Florence il se voit forcé de rappeler à ceux qui l'oublient avec quelle énergie il a toujours condamné « l'hérésie simoniaque », tout en reconnaissant la validité des ordinations, faites par des évêques suspects. Quant

1. Au concile du 30 mars (JAFFÉ-L., I, p. 583).
2. JAFFÉ-L., n. 4552.
3. *P. L.*, t. 146, col. 701.

au cas de l'évêque Pierre, il déclare qu'il *y a doute* sur les fautes qui lui sont reprochées, et qu'il est préférable d'absoudre un pécheur que de condamner, sans preuves, un innocent[1]. Mais une telle indulgence ne convenait pas à tous : plus la lutte s'envenimait et s'exaspérait, plus il était difficile de modérer le zèle de certains réformateurs. En Toscane, comme en Lombardie, la lutte contre les simoniaques en était venue au point où les passions populaires, partout soulevées, aggravaient encore le trouble et le désordre. L'ordre nouveau ne pouvait s'établir qu'au prix de luttes sanglantes. Ce serait, d'ailleurs, tirer des faits connus une conclusion excessive que d'apercevoir, dans ces troubles, un conflit entre le clergé séculier et les moines, pris en masse. Il ne s'agit ici que de certains moines, conduits par les circonstances à diriger une agitation nouvelle. La situation est encore compliquée par l'attitude indécise et assez obscure du duc et margrave Godefroy : plusieurs des clercs, qui l'entourent et sont ses conseillers dans les affaires ecclésiastiques, prétendent que le fait de verser certaines sommes pour recevoir du roi ou du prince une dignité ecclésiastique, ne constitue pas, à proprement parler, le crime de simonie, si l'ordination elle-même se fait gratuitement, et saint Pierre Damien engage avec eux une polémique singulièrement instructive[2].

Si l'attitude indécise de Godefroy pouvait apporter parfois quelque gêne à l'application rigoureuse des décrets réformateurs, le rôle qu'il avait joué en face du schisme de Cadalus, l'influence de sa femme, la comtesse Béatrix, n'avaient rien d'encourageant pour les adversaires résolus de la réforme et du

1. *P. L.*, t. 145, col. 523.
2. Cf. Dans les *Lettres* de Pierre Damien, l. I, 13 (*P. L.*, t. 144).

nouveau pape. Alexandre II et ses légats avaient pu agir, dans l'Italie du Centre et du Nord, sans se heurter à l'opposition formelle d'aucune puissance séculière. Comme le jeune roi Henri IV venait d'être déclaré majeur, la question de son voyage en Italie et des préliminaires du couronnement impérial commençait à se poser d'une manière plus urgente; mais on était si incertain de ses dispositions véritables que les partis les plus opposés comptaient sur son appui. Les uns, et Pierre Damien tout le premier, espéraient retrouver en lui le digne héritier du glorieux Henri III, fidèle aux exemples de son père; d'autres se flattaient d'arrêter avec son intervention les progrès menaçants de la réforme, et de rendre une nouvelle vigueur à l'exercice, dans l'Église, des prérogatives royales. Son mariage avec Berthe de Turin (1066) liait plus étroitement le jeune souverain avec les familles les plus riches et les plus puissantes de la plaine subalpine : le point d'appui qu'il trouvait en Piémont devait accroître son prestige dans l'Italie du Nord, et lui permettre une intervention plus efficace dans les affaires lombardes.

Cependant le voyage à Rome était ajourné d'une année à l'autre : en 1067 enfin, le roi se rend à Augsbourg où il a convoqué les grands, et d'importants préparatifs, destinés évidemment au voyage traditionnel outre-monts, se poursuivent. Le pape lui-même, mal rassuré sur les dispositions des Normands, est favorable à une intervention du souverain germanique; mais pour des raisons peu claires l'expédition est retardée, et Godefroy seul se rend en Italie. En 1068 c'est une ambassade royale, ayant à sa tête l'archevêque Anno de Cologne, l'évêque de Trente et le duc de Bavière, qui franchit les Alpes. Arrivée en Lombardie, elle essaie de négocier avec

l'antipape, et par là même réveille les méfiances d'Alexandre II et de son entourage. Mais c'est à Milan que l'intervention d'Henri IV se prononce décidément contre la *Pataria*, — et indirectement contre le Saint-Siège. L'archevêque Guy, las d'une lutte interminable, prend le parti d'abdiquer : il s'entend secrètement avec la cour germanique, pour préparer le triomphe du sous-diacre Godefroi, qui est sacré à Novare et reçoit l'investiture royale. Les Patares refusent de le reconnaître, envahissent le palais épiscopal, et l'obligent à quitter la ville, pour se réfugier dans un château des environs. Godefroi est condamné à Rome; l'ancien archevêque, revenu à Milan, se rapproche de la *Pataria*. Celle-ci, d'accord avec le Saint-Siège, oppose à Godefroi le clerc Atto (au début de 1072) : mais les adversaires de la réforme sont de nouveau les plus forts, et empêchent l'intronisation d'Atto, qui va chercher un refuge auprès du pape [1].

Sur ces entrefaites, disparaît l'antipape Cadalus, dont la mort passe à peu près inaperçue [2]. Cependant il s'en faut encore de beaucoup que la réforme ecclésiastique ait cause gagnée dans les grandes cités de la plaine lombarde.

Au sud de Rome, ce sont les progrès continus des Normands, qui tantôt favorisent l'action du Saint-Siège et tantôt l'entravent. Richard d'Aversa, prince de Capoue, est un allié fort incommode, avec qui l'Église Romaine se brouille plus d'une fois. Le Saint-Siège cherche dès lors à exploiter les rivalités des princes normands, et à les opposer les uns aux autres. D'autres difficultés rendent particulièrement délicate la tâche des réformateurs : le voisi-

1. Arnulf, III, 22-24. — Hefele-Leclercq, t. IV, p. 1266.
2. Jaffé-L., t. I, p. 594.

nage et l'exemple du clergé grec, qui n'est pas astreint au célibat, l'état de demi-anarchie, qui résulte de la disparition des autorités byzantines ou de leurs défaites, l'existence d'une sorte de zone mixte, où il est à peu près impossible de tracer une limite précise entre le patriarcat d'Occident et celui de Byzance, la situation particulière de certains évêques ou archevêques latins, qui se considèrent toujours comme sujets de Byzance, et reçoivent de Byzance certaines dignités ou certains titres. D'autre part, le déclin de Byzance, l'abandon où se trouve cette partie du clergé, qui se rattache au patriarcat de Constantinople, favorisent les initiatives du nouveau clergé latin. Un certain Arnulf, qui s'intitule archevêque de Cosenza, depuis le pontificat de Nicolas II, est venu à Bari dès 1063 pour y tenir, au nom d'Alexandre II, un synode de réforme; en 1065, il prend possession de sa métropole, et y consacre, sur l'invitation du pape, un nouveau monastère fondé par Robert Guiscard en expiation de ses crimes[1]. Le 1^er août 1067, c'est Alexandre II lui-même qui vient à Melfi, et dans une assemblée solennelle, prononce la déposition de plusieurs évêques, casse des ordinations irrégulières, reconnaît aussi, semble-t-il, les privilèges du grand siège métropolitain d'Apulie, celui de Canosa-Bari[2].

Une autre assemblée, plus nombreuse, plus solennelle encore est celle qui réunit au Mont-Cassin, pour la consécration de la nouvelle église (1^er octobre 1071), plusieurs métropolitains latins de l'Italie méridionale, et bon nombre de leurs suffragants, les archevêques de Salerne, de Capoue, de Naples et de Sorrente, ceux de Siponto, Trani et Tarente,

1. JAFFÉ-L., n. 4576.
2. JAFFÉ-L., p. 581. — Cf. GAY, *l. c.*, p. 548.

dont le titre archiépiscopal, d'origine byzantine, est pour la première fois reconnu par le Saint-Siège. Ainsi s'affirme avec éclat, l'année même où Bari et Palerme tombent entre les mains des Normands, l'entente entre l'Église Romaine et la force normande, par l'entremise de l'abbé du Mont-Cassin, Didier, cardinal-prêtre et conseiller du Saint-Siège. Le Mont-Cassin, sur lequel s'appuyait naguère la puissance impériale, est devenu, comme Rome elle-même, un centre de réforme, étroitement uni au Saint-Siège : l'étendue de ses domaines, partout dispersés à travers l'Italie méridionale, sa richesse et sa puissance politique, rendent son appui singulièrement précieux; c'est l'intérêt de la grande abbaye, comme celui de la papauté, de favoriser le renouvellement du personnel épiscopal, et au besoin le remaniement des diocèses, d'affermir enfin la hiérarchie latine, dans cette zone indécise, où le prestige de Byzance reste toujours si grand [1].

Ainsi, d'un bout à l'autre de la péninsule, se développe l'action du Saint-Siège, et son intervention directe, plus ou moins efficace, plus ou moins combattue. A la fin du pontificat, c'est encore et toujours en Lombardie que la résistance de l'ancien clergé semble la plus redoutable, malgré la force considérable que donne à la cause réformatrice la tumultueuse agitation, dont la *Pataria* est le foyer. C'est qu'ici les évêques, rebelles au Saint-Siège, peuvent lier partie, plus facilement qu'ailleurs, avec certaines dynasties locales, et peut-être, derrière elles, avec la royauté germanique, le jour où celle-ci se croira en mesure de reprendre l'offensive.

1. JAFFÉ-L., n. 4689. — LEO OST. (M. G., S. t. VII, p. 519). Cf. MURATORI, *R. I. S.*, t. V, p. 76.

CHAPITRE XV

L'ÉGLISE DU ROYAUME GERMANIQUE ET SES RAPPORTS AVEC ALEXANDRE II.

Les membres du haut clergé germanique, et particulièrement les archevêques rhénans, avaient toujours eu un rôle politique d'autant plus actif qu'ils fournissaient à l'empereur, chef de la chrétienté, ses principaux conseillers; c'est dans cet épiscopat que le défunt empereur avait trouvé les meilleurs candidats à la tiare. Depuis sa mort, la longue minorité du roi Henri IV avait accru singulièrement l'importance des hauts prélats. Pendant longtemps, le principal ministre de l'impératrice veuve resta l'évêque Henri d'Augsbourg, contre lequel finirent par se déchaîner des haines violentes. On réussit à l'évincer, en écartant Agnès elle-même, qui dut se réfugier en Italie, où elle vécut désormais, loin des affaires publiques, menant la vie austère et pieuse d'une recluse. L'archevêque Anno de Cologne, qui, à partir d'avril 1062 accapare la tutelle du jeune roi, était le fils d'un chevalier de Souabe. Promu au siège de Cologne en 1056, l'ambitieux prélat était d'ailleurs un ascète, très favorable aux moines, lui-même grand fondateur de monastères, ayant une dévotion particulière pour le monas-

tère piémontais de Fruttuaria, où était mort l'un des grands réformateurs de la première moitié du siècle, Guillaume de Volpiano. Mais ce prince germanique, très jaloux de son autorité, met tout son crédit au service de ses parents et de sa clientèle [1]. D'autre part, en sa qualité d'archichancelier, il prétend garder la haute main sur les affaires italiennes, et l'on a vu quel est son rôle au moment du concile de Mantoue. Son principal rival à la cour, et dans l'entourage d'Henri IV, ce n'est pas l'archevêque de Mayence, — c'est le thuringien Adalbert, archevêque de Brême-Hambourg de 1043 à 1072, dont l'une des œuvres historiques les meilleures de cette époque, la chronique d'Adam de Brême, nous a laissé une si vivante image [2]. L'église de Brême, placée à l'avant-garde de la chrétienté latine, est en relations fréquentes avec les pays scandinaves, où la pénétration chrétienne est encore si récente. La forteresse de Hambourg, centre de missions, par où l'Évangile se propage à la fois en pays scandinave et en pays slave, n'en est pas encore détachée. Adalbert est un des prélats les plus instruits de son temps, mais aussi un prince fastueux, prodigue, dont l'entourage forme une véritable cour, où l'on voit des médecins, des astrologues et des bouffons. Il entretient des relations courtoises et amicales avec les rois de Danemark et de Norvège; il travaille en même temps à maintenir la subordination des églises scandinaves à la métropole dont il est le chef, et à en instituer de nouvelles. Il prétend fonder un véritable patriarcat, et se fait donner, en attendant, par le Saint-Siège, le titre de vicaire apostolique,

1. HAUCK, *Kirchengesch. Deutschlands*, t. III, p. 714.
2. *P. L.*, t. 146, col. 458 et s., et M. G. S., t. VII, 2.

Cette ville de Brême, dont il veut faire la Rome du Nord, est visitée par des gens de toute origine et de tout pays, des envoyés d'Islande et du Groënland, des voyageurs, venus des îles Orcades, qui réclament des missionnaires. D'autre part, Adalbert entend exercer une autorité souveraine dans toute l'Allemagne du Nord, soumettre à une sorte de tutelle les princes saxons, garder toute son influence auprès du jeune roi. S'il est favorable, en principe, au mouvement réformateur, il est occupé par trop de tâches diverses pour qu'il puisse poursuivre efficacement la lutte contre les abus, qui là comme ailleurs corrompent l'Église. Son biographe vante surtout le zèle qu'il apporte à donner aux cérémonies de son église une grande majesté, et à frapper ainsi l'esprit des nouveaux convertis [1].

L'ambition démesurée d'Adalbert devait se heurter, au bout de quelques années, à de graves obstacles. Contre lui se forme une coalition de tous les princes et prélats, jaloux de son influence, les archevêques de Cologne et de Mayence, les ducs de Bavière et de Souabe, qui se réunissent à l'assemblée de Tribur (janvier 1066) et demandent au roi sa disgrâce. Il est forcé de s'enfermer à Brême. L'Église germanique, divisée, désorganisée, n'a plus la même force d'expansion : les missions du Nord sont compromises ; il se produit, au delà de l'Elbe, un retour offensif des païens. Le prince slave Gotescalc, qui avait embrassé le christianisme, est massacré ; un évêque et de nombreux chrétiens sont faits prisonniers ; la forteresse de Magdebourg est détruite [2].

Cependant Adalbert devait connaître encore, vers

1. Adam de Brême, *P. L.*, t. 146, col. 576 et s.
2. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 735.

la fin de sa vie, un retour de faveur (1069-1072); mais son influence n'empêche point le roi Henri IV, devenu majeur, de se montrer fort infidèle, dans ses rapports avec l'Église, aux traditions paternelles. En fait, le roi recommence à profiter des vacances épiscopales ou abbatiales, pour distribuer évêchés et abbayes au plus intrigant ou au plus offrant. Un nouvel évêque de Strasbourg doit son élévation à sa parenté avec le comte Wernher, un des conseillers du roi. On nomme à Spire un évêque qui n'a pas l'âge canonique[1]. Étrange clergé, où les manifestations de la ferveur religieuse alternent, chez les mêmes hommes, avec celles de l'ambition la plus cynique : en 1064 étaient partis en pèlerinage pour les Lieux Saints plusieurs évêques allemands et avec eux des milliers d'hommes[2]. Ils avaient pour chefs l'archevêque Siegfried de Mayence et l'évêque de Bamberg, qui mourut en Hongrie. Aussitôt un chanoine de Mayence, pèlerin lui aussi, écrit à ses parents et amis pour briguer la succession; on dépense pour lui des sommes considérables; il sera dénoncé à Rome comme simoniaque.

Le siège de Trèves étant vacant, Anno de Cologne veut y faire nommer son neveu, le prévôt Conrad. Mais quand il arrive à Trèves, des troubles éclatent provoqués par un certain comte Dietrich : Conrad est tué dans la bagarre. L'abbé de Reichenau ayant abdiqué, l'ambitieux Robert dépense des sommes considérables pour se faire attribuer l'abbaye, et cherche à y joindre celle de Fulda. Les moines de Fulda sont en pleine révolte contre leur abbé, auquel ils reprochent de distribuer les biens

1. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 724 et s.
2. Meyer von Knonau, *Jahrbücher*, *etc.*, t. I, p. 391.

du monastère entre des chevaliers voisins, et de réduire abusivement les revenus qui doivent leur être attribués. Une autre fois, à Goslar, se produit un conflit sanglant entre les mêmes moines et l'évêque d'Hildesheim. Dans l'église de Mayence, c'est à propos des dîmes de Thuringe que l'archevêque se heurte à l'opposition violente de plusieurs monastères. L'archevêque Anno, ayant voulu ramener à l'observance rigoureuse de la règle quelques monastères du diocèse de Cologne, provoque parmi eux une véritable panique. Ces troubles et ces désordres montrent de quelles réformes profondes avait besoin l'Église germanique. Mais de tels scandales ne passent plus inaperçus, et le zèle même avec lequel on les signale prouve aussi le progrès de l'esprit réformiste. Les appels au Saint-Siège se multiplient et de toutes parts on sollicite son intervention : c'est l'abbé de Fulda qui invoque l'appui d'Alexandre II contre l'archevêque de Mayence, c'est l'archevêque de Mayence à son tour qui le réclame contre tous ceux qui refusent de payer la dîme en Thuringe[1]. On a gardé plusieurs lettres adressées au pape par Siegfried de Mayence. Il lui demande d'envoyer des légats en Allemagne, pour prendre part à un synode ; à défaut de légats, qu'il veuille bien adresser aux évêques de la province de Mayence une lettre officielle, qui prononce l'anathème contre tous les rebelles à l'autorité épiscopale. Il réclame son appui pour châtier les auteurs du meurtre de Conrad de Trèves. Une autre fois, il s'étonne et se plaint de n'avoir reçu du Saint-Siège aucune réponse : il insiste auprès du pape pour qu'il se souvienne du roi Henri, puisque « la couronne du royaume et le

1. Jaffé-L., n. 4658 et 4659.

diadème impérial sont entre ses mains », qu'il daigne accorder au roi sa protection et sa faveur, afin qu'il puisse être couronné empereur[1].

Plus tard, c'est le pape lui-même qui, écrivant à l'archevêque, se plaint d'avoir à intervenir une troisième fois, pour faire respecter sa volonté, et lui intime l'ordre de restituer au monastère de Fulda tout ce qu'on lui a pris[2].

Contre l'archevêque de Cologne c'est l'abbé de Stavelot qui fait appel au Saint-Siège : Alexandre II répond à cet appel, en interdisant à Anno de violer les libertés du monastère, mais Anno s'obstine et ne tient aucun compte de cet ordre. Quand il vient en Italie, en 1068, avec l'évêque de Trente et le duc de Bavière, il ne craint pas d'être l'hôte d'un prélat schismatique, l'archevêque de Ravenne. Le pape refuse de recevoir les envoyés germaniques qui l'ont ainsi bravé : finalement ce sont eux qui doivent s'incliner, et solliciter humblement leur pardon[3].

L'état d'anarchie où se trouve une grande partie de l'Église germanique favorise les interventions plus fréquentes de la curie réformatrice : Alexandre II écrit directement à certains évêques, ceux de Metz, de Passau, de Constance, de Bâle, et se soucie peu, semble-t-il, d'affaiblir, dans certains cas, l'autorité des métropolitains. Une autre fois, au contraire, ayant reçu à Rome même la plainte d'un prêtre lorrain, qu'on aurait dépouillé de certains biens, il la signale à l'archevêque de Trèves et à l'évêque de Verdun[4], en faisant observer que l'affaire doit être jugée par le concile provincial de Trèves.

1. *Codex Udalricus*, n. 31 et 32 (JAFFÉ, *Bibliotheca rerum german.*).
2. JAFFÉ-L., 4658. — *P. L.*, t. 146, col. 1409.
3. *Ann. Altah. maj.* ad a. 1068 (M. G., S., t. XX, p. 800).
4. JAFFÉ-L., 4625. — *P. L.*, t. 146, col. 1414.

Quand le roi Henri IV, peu après son mariage avec Berthe de Turin, songe à divorcer, l'archevêque de Mayence, d'abord nettement hostile à ce projet, se laisse persuader ensuite que des raisons très graves le justifient, et propose de soumettre la question à un concile : mais c'est un légat du Saint-Siège, le cardinal Pierre Damien lui-même, qui vient présider le concile de Francfort (1069); c'est lui qui menace Henri IV des foudres du Saint-Siège, s'il s'obstine à réclamer le divorce[1]. Le roi, dans la crainte que la couronne impériale lui soit refusée, se décide à une soumission au moins apparente. En 1070, les archevêques de Mayence et Cologne, et avec eux l'évêque de Bamberg, objet de plusieurs plaintes, sont invités à comparaître en personne devant le pape, et viennent à Rome se justifier. L'évêque de Bamberg, quoique fort suspect, aurait réussi, semble-t-il, à persuader le pape de son innocence, et à obtenir de lui d'importants privilèges[2].

Mais c'est le roi lui-même qui, en disposant de certains évêchés, favorise les pratiques simoniaques : le pape interdit à l'archevêque de Mayence de consacrer le nouvel élu de Constance, qui a reçu son siège du roi dans des conditions peu canoniques, et comme Alexandre II réclame la convocation d'un concile, le roi s'arrange pour empêcher ou retarder sa réunion. Cependant le concile se tient à Mayence (avril 1071) en présence des archevêques de Trèves et de Salzbourg, qui sont expressément délégués du Saint-Siège : la simonie y est solennellement condamnée; l'élu de Constance finit par abdiquer, les actes du concile sont transmis à Rome pour y être

1. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 748.
2. Lambert de Hersfeld, ad a. 1070 (*P. L.*, 146, col. 1095).

confirmés[1]. Un concile se tient à Erfurt, en présence du roi, pour examiner l'affaire des dîmes de Thuringe, et les dissentiments qui mettent aux prises, à ce propos, l'archevêque de Mayence et les chefs des deux grands monastères de Fulda et de Hersfeld. L'archevêque et les abbés finissent par s'entendre, mais le roi, par ses menaces, prétend interdire à certains plaignants de faire appel à Rome. La politique de Henri IV, dans les affaires ecclésiastiques, reste encore quelque peu hésitante. Ses velléités de résistance se brisent devant l'attitude résolue du Saint-Siège, mais on aperçoit déjà sa profonde indifférence en face des décrets réformateurs, et à quelles difficultés s'exposent les agents du Saint-Siège s'ils veulent empêcher la plus haute puissance séculière du royaume d'exploiter à son profit les évêchés ou les monastères vacants. Cependant c'est un fait nouveau pour les hommes du XI^e^ siècle, et d'une portée considérable que Rome ait réussi à humilier les chefs du haut clergé allemand, à les contraindre de venir eux-mêmes se justifier devant un synode romain. Si les tuteurs et les conseillers les plus anciens de la royauté ont dû céder ainsi devant le pape, ne serait-ce pas pour le jeune roi une grave imprudence, que de s'aliéner, au début de son gouvernement personnel, le suprême pouvoir de la chrétienté?

1. JAFFÉ-L., I, n. 4684; *P. L.*, t. 146, col. 1111-1115.

CHAPITRE XVI

LE SAINT-SIÈGE ET LES ÉGLISES DE FRANCE AU TEMPS D'ALEXANDRE II.

Quand on parle des églises de France, dans la seconde moitié du XI^e^ siècle, il ne faut pas oublier quelle part importante de ces églises reste en dehors du royaume capétien, et quelle discordance existe entre les circonscriptions ecclésiastiques et les divisions politiques. Si les provinces ecclésiastiques du Sud-Est (Aix, Arles, Embrun, Vienne et Tarantaise) et celle de Besançon sont entièrement dans l'ancien royaume de Bourgogne, rattaché depuis peu à la monarchie germanique, la province de Lyon présente cette anomalie que sa métropole seule est en dehors des limites du royaume capétien, à l'intérieur duquel se trouvent ses quatre suffragants (Mâcon, Chalon, Autun et Langres). D'autre part, les provinces du Sud-Ouest (Narbonne, Auch, Bordeaux) ne sont soumises que théoriquement au roi de France. Au sud de la Loire, l'action du souverain capétien n'est possible que dans la province de Bourges, qui englobe, il est vrai, tout le massif central; en fait l'influence royale n'est sensible que dans la métropole même de Bourges, puis dans le diocèse du Puy, immédiatement soumis au Saint-Siège, et centre

d'un pèlerinage célèbre. Les provinces de Tours et de Rouen subissent surtout l'action des comtes d'Anjou et des ducs de Normandie ; seules les provinces de Sens et de Reims sont directement soumises à l'autorité royale. Mais l'église de Reims elle-même a des domaines en terre d'Empire, — ainsi qu'un de ses diocèses suffragants, celui de Cambrai. D'un bout à l'autre du territoire, le développement des puissances féodales a favorisé depuis longtemps, et particulièrement au Sud-Ouest, le trafic, ouvertement avoué, des charges ecclésiastiques, tandis que l'influence grandissante des prieurés clunisiens, le développement des conciles, le mouvement pour la paix et la trêve de Dieu, ont suscité partout un esprit nouveau, des besoins nouveaux de réforme, les éléments d'une opposition plus active. Quand l'Église Romaine, à son tour, est entrée dans la lutte, elle a trouvé, chez presque toutes les puissances séculières, indifférence ou hostilité ; la royauté capétienne, elle-même, favorable à la réforme, au temps de Robert le Pieux, en redoute maintenant les conséquences, et le roi Henri Ier entraîne, dans une abstention boudeuse en face des initiatives de Léon IX, une grande partie de son épiscopat. Malgré tout, les adversaires de la réforme restent dispersés et divisés, et nulle part, il ne se dressera contre elle une puissance aussi dangereuse que celle de la cour germanique.

L'hostilité d'Henri Ier n'a pas empêché le succès du concile de Reims, au temps de Léon IX ; elle ne peut réussir à entraver la tâche, poursuivie avec ténacité, par les légats du Saint-Siège de 1054 à 1061. Au concile de Chalon-sur-Saône, présidé (vers 1056) par le sous-diacre Hildebrand, délégué de Victor II, assistent avec les archevêques de Lyon, Vienne, Bourges

et Tours, plusieurs évêques des bords de la Loire, et de la vallée du Rhône; Hildebrand vient lui-même à Tours[1]. En Provence, les métropolitains d'Arles et d'Aix sont investis de la confiance particulière du Saint-Siège, et c'est en son nom qu'ils président des conciles. Le pape consacre un nouvel archevêque pour la métropole d'Embrun, qui a longtemps souffert et des incursions sarrasines et de la longue oppression des pasteurs simoniaques[2]; et Nicolas II, dans une bulle adressée au clergé de Sisteron[3], rappelle la mission confiée à l'abbé Hugues de Cluny, les synodes tenus à Avignon et à Toulouse. A propos de l'élection d'un nouvel évêque, il est curieux de signaler la mention de clercs venus d'Afrique : le pape recommande de les écarter des saints ordres, les uns étant « manichéens », les autres « rebaptisés ». En 1059, les décrets du concile du Latran ont été communiqués à tous les archevêques et évêques des Gaules, y compris les Aquitains et les Gascons[4]. La même année, une grande partie de l'épiscopat français était réunie à Reims, où le roi faisait sacrer son fils aîné, Philippe, alors âgé de sept ans. Un récit composé dans l'entourage de l'archevêque revendique pour le successeur de saint Remi le droit d'élire et de consacrer le roi, et en même temps, la primauté sur toute la Gaule. Les légats du Saint-Siège, l'archevêque Hugues de Besançon et l'évêque de Sion, assistent à la cérémonie « en témoignage d'affection et pour faire honneur au roi », sans que leur présence implique la nécessité d'une autorisation spéciale du Saint-Siège, pour procéder à ladite con-

1. Mansi, XIX, 843.
2. Mansi, XIX, 859. — Jaffé-L., n. 4369 (bulle de Victor II, 1057).
3. Bouquet, *Hist. des Gaules*, XI, 494. — Jaffé-L., n. 4442.
4. Mansi, XIX, 873. — Jaffé-L., n. 4404.

sécration[1]. Il est manifeste qu'à Reims même, dans les milieux qui tenaient de près à l'archevêque « archi-chancelier du royaume », on a cherché à atténuer la portée de cette démarche : mais nous voyons clairement ici la volonté de la nouvelle Église Romaine de profiter de toutes les occasions, et spécialement des plus solennelles, pour se mettre en rapports directs avec les chefs du clergé de France.

En présence de cette vigoureuse attitude la royauté capétienne oscille, incertaine, entre des tendances opposées. Un diplôme royal en faveur du monastère de Saint-Maur-des-Fossés marque la préoccupation de se conformer, au moins en apparence, aux vues réformatrices du Saint-Siège : un certain chevalier, Guillaume de Corbeil, ayant demandé au roi de lui accorder les mêmes droits sur le monastère qu'au comte Burchard, le roi rappelle qu'il est simplement l'*avoué* du monastère et que cette qualité ne lui confère aucun autre droit; il ajoute qu'il ne faut pas s'exposer aux anathèmes de l'Église Romaine, qui interdit absolument de vendre aucun bénéfice, aucune abbaye[2].

L'archevêque de Reims, qui a sacré le jeune Philippe Ier, et dont les relations fréquentes avec la papauté réformatrice doivent retenir notre attention, est bien connu par ailleurs. Gervasius, d'une famille noble du Maine, a été d'abord évêque du Mans; en conflit avec le terrible comte d'Anjou, Geoffroi, il était resté en prison pendant sept ans : le concile de Reims avait sommé le comte de lui rendre la liberté. Gervasius, sorti de prison, alla trouver le duc de Normandie, puis en 1055 réussit à se faire élire et sacrer archevêque de Reims. Une lettre du pape

1. Bouquet, *Histoire des Gaules*, t. XI, p. 32-33.
2. Bouquet, *l. c.*, t. XI, p. 596.

Étienne IX le loue de sa fidélité à l'Église Romaine, l'engage à se rendre auprès du pape, et fait allusion au projet d'un concile, qui devait se tenir à Reims[1]. Plusieurs lettres de Nicolas II attestent, entre ce prélat batailleur et le pape, des relations assez étroites et confiantes. Cependant l'archevêque a été desservi à Rome : il ne paraît pas que Nicolas II, qui lui transmet le salut des cardinaux-évêques et d'Hildebrand, se laisse émouvoir par ces attaques. Gervasius a des difficultés avec Godefroy de Lorraine, comte de Verdun, dont les domaines touchent à ceux de l'archevêque : celui-ci redoute, s'il vient à Rome, d'être attaqué en route ou molesté par les serviteurs de Godefroy, devenu souverain de la Toscane ; le pape cherche à le rassurer, tout en se plaignant des dommages subis par l'église de Verdun. Il invite, ailleurs, le métropolitain à sévir contre ses suffragants de Beauvais et de Senlis[2].

Au temps d'Alexandre II les mêmes relations se poursuivent, et dans la correspondance du pape, relative à la France, ce sont les lettres à l'archevêque de Reims qui sont les plus nombreuses. Gervasius a mis le pape au courant des troubles du royaume. Alexandre II se plaint, de son côté, qu'à la faveur de ces désordres, les abus renaissent, que le fléau de la simonie sévisse de nouveau, que beaucoup de métropolitains montrent une faiblesse coupable en consacrant évêques certains personnages indignes[3]. C'est donc à l'énergie des métropolitains que le pape fait appel, pour maintenir la rigoureuse observation des règles canoniques, mais il entend exercer sur eux un

1. Mansi, XIX, 862. — Jaffé-L., n. 4372.

2. Mansi, XIX, 867. — Jaffé-L., n. 4412-4443. — Cf. une lettre de Gervasius au pape dans Bouquet, XI, 499.

3. Jaffé-L., n. 4496, 4517, 4527, 4573. — *P. L.*, t. 146, col. 1283, 1296 et s.

contrôle sévère. Il met en demeure l'archevêque de refuser la consécration à l'élu de Soissons, ancien archidiacre de Paris ; l'abbaye de Saint-Médard a été occupée par un intrus, qu'il faut expulser ; l'évêque d'Orléans doit être condamné : que l'archevêque s'entende, à cette fin, avec son collègue le métropolitain de Sens. L'évêché de Chartres a été usurpé par un personnage indigne : il faut avertir le roi Philippe et les princes qu'ils doivent intervenir pour le chasser[1].

Voici le procès de deux clercs, appartenant au diocèse de Reims, qui se prolonge depuis deux ans : on est venu porter plainte à Rome. Le pape accuse la négligence de l'archevêque, lui rappelle que l'affaire doit être jugée dans un synode provincial et en présence des légats romains. Il a écrit aux comtes qu'ils devaient se présenter devant ses légats, pour donner satisfaction aux plaignants[2].

C'est donc l'archevêque de Reims qui est le principal intermédiaire entre Rome et le clergé du royaume. A l'action réformatrice ainsi poursuivie il ne semble pas que les conseillers laïques du jeune roi aient fait sérieusement obstacle. Nous ne connaissons qu'une bulle adressée par Alexandre II au comte Baudoin de Flandre[3] : elle confirme les privilèges de l'évêque de Noyon en faveur de l'église de Saint-Pierre, à Lille.

Les rapports avec l'archevêque de Rouen présentent d'autant plus d'intérêt que la province ecclésiastique, qui correspond au duché de Normandie, est sans doute une des plus fortement organisées du royaume.

1. Jaffé-L., n. 4573.
2. Jaffé-L., n. 4603. — *P. L.*, t. 146, col. 1318. — Cf. Jaffé-L., n. 4605-9.
3. Jaffé-L., n. 4629 : l'authenticité de la bulle n'est pas très sûre.

L'archevêque Maurilius (1055-1067) est un moine austère, qui a passé quelque temps en Allemagne et en Italie, où il a gouverné un monastère florentin, avant de venir à l'abbaye de Fécamp. Il a pour successeur sur le siège de Rouen l'évêque Jean d'Avranches, qui combat énergiquement les abus; candidat du roi Guillaume, le pape lui est également très favorable. Alexandre II envoie des légats en Normandie; le monastère de Saint-Etienne, fondé à Caen et dirigé par l'abbé Lanfranc, le futur archevêque de Cantorbéry, est placé sous la tutelle et la protection du Saint-Siège[1]. En cas d'appel, nul évêque ne pourra lui intenter un procès; en cas de désordre grave, l'évêque de Bayeux devra se borner à un avertissement amical et discret.

A Tours, l'archevêque Barthélemy (1052-1067) se plaint des vexations du comte d'Anjou et de son intervention abusive, lors de l'établissement d'un nouvel évêque au Mans. Devant les menaces et les violences du comte, l'archevêque s'est décidé à saisir l'assemblée des évêques du royaume, réunie à Orléans auprès du roi : le comte était présent, on l'a mis en demeure de cesser ses persécutions; mais rien n'y a fait; les évêques l'ont excommunié; l'archevêque de Tours supplie le pape de confirmer la sentence. Le cardinal Etienne est envoyé en mission par le Saint-Siège : en mars 1067 il se trouve avec l'archevêque à Tours et à Saumur[2]. Peu de temps après, l'archevêque étant mort dans l'intervalle, c'est le légat qui réunit à Tours les évêques de la province, et confirme, d'accord avec eux, l'excommunication du comte Geoffroi. Cependant le roi Philippe prétend intervenir activement dans l'élec-

1. JAFFÉ-L., n. 4613-4. — *P. L.*, t. 146, col. 1339-40.
2. DELARC, *Saint Grégoire VII*, t. II, 313-316.

tion du nouveau métropolitain : l'évêque d'Angers se plaint au pape que le roi, se rendant coupable de simonie, ait remis le bâton pastoral et l'anneau à un homme ignorant, qui a pillé les biens de l'Eglise de Tours ; il s'agit ici de Raoul de Langeais, au sujet duquel le Saint-Siège ordonne une enquête : Alexandre II finit d'ailleurs par reconnaître ce personnage, malgré l'opinion défavorable émise par l'évêque d'Angers[1].

Dans les diocèses du Midi, l'intervention de Rome n'est pas moins active : le même cardinal Étienne va présider un synode à Bordeaux (1068), où l'évêque de Saintes est déposé. Le pape reproche à l'archevêque de Bordeaux de suivre certaines erreurs des Grecs, de prêcher qu'on ne doit pas vénérer l'image du Christ en croix[2]. Alexandre II s'adresse à l'archevêque de Narbonne, pour qu'il empêche les barons français, en route pour l'Espagne, où ils vont combattre les Sarrasins, de se jeter sur les Juifs et de les massacrer[3]. De nombreuses bulles concernent la protection des monastères : le pape protège le monastère de Corbie contre l'évêque d'Amiens ; il confirme, malgré l'évêque de Paris, les privilèges du monastère de Saint-Denis (1065), et notifie aux archevêques de Reims, de Sens et de Rouen l'exemption accordée[4]. Il renouvelle les privilèges de Fleury-sur-Loire, dont l'abbé a le droit de siéger le premier, avant tous les abbés de Gaule ; il reconnaît au monastère le droit d'asile pour tous les moines, venus d'autres régions[5]. Le monastère de la Trinité de

1. Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 222. — Delarc, *l. c.*, t. II, 319-20.

2. Jaffé-L., n. 4715. — Mansi, XIX.

3. Jaffé-L., n. 4533 ; il adresse le même avertissement au vicomte Bérenger (*id.*, n. 4532).

4. Jaffé-L., n. 4566-8. (*P. L.*, t. 146, col. 1307.)

5. Jaffé-L., n. 4708. (*P. L.*, t. 146, col. 1376.)

Vendôme, fondé par Geoffroi, comte d'Anjou, est offert à l'apôtre Pierre comme alleu et patrimoine : même un légat ne peut prendre aucune décision qui le concerne sans en référer au Saint-Siège. L'abbé de la Trinité a conclu un accord avec Hildebrand, en vertu duquel l'église de Sainte-Prisque, sur l'Aventin, qui était un titre cardinalice, est cédée au monastère. D'autres bulles sont adressées aux monastères méridionaux les plus célèbres : Saint-Géraud d'Aurillac, Aniane et Gellone, illustrés par le souvenir du grand réformateur Benoît d'Aniane, contemporain de Louis le Pieux [1].

Parmi les légats envoyés en France, on compte quelques-uns des cardinaux les plus connus : avant le cardinal Étienne, c'est Pierre Damien, qui dans les premières années du nouveau pontificat est parti pour la France, comme vicaire apostolique, avec une lettre adressée aux archevêques de Reims, Sens, Tours, Bourges et Bordeaux [2]. Avant de pénéter au cœur même du royaume capétien, celui qu'Alexandre II appelait « notre œil » et « le fondement immuable du siège apostolique » eut à examiner un grave litige survenu entre l'abbé de Clùny et l'évêque de Mâcon. Il vint séjourner quelque temps à Cluny, dont il eut l'occasion d'admirer l'immense église avec ses nombreux autels et le vaste cloître. De là il se rendit à Limoges, où venait d'éclater une révolte contre les Clunisiens, récemment établis à l'abbaye de Saint-Martial. Pierre Damien réussit à tout remettre en ordre, puis au retour, à Souvigny, consacre l'église, où reposaient les corps des saints abbés de Cluny, Maïeul et Odilon. Il revient à

1. Jaffé-L., n. 4512 (*P. L.*, t. 146, col. 1291), 4592, 4597.
2. Jaffé-L., n. 4516

Chalon présider un concile, où sont examinées plusieurs affaires, entre autres celles de l'église d'Orléans et du monastère Saint-Médard de Soissons[1]. Contre l'abbaye de Cluny la plupart des évêques de la région montrent une évidente hostilité ; Pierre Damien a dû rappeler les exemptions, depuis longtemps accordées au monastère, et les placer de nouveau sous la garantie formelle du Saint-Siège. En dehors de Pierre Damien et du cardinal Étienne, il est question, dans les actes d'Alexandre II, d'une troisième légation « en France et en Bourgogne », confiée à Girald, évêque d'Ostie, et d'un autre concile de Chalon[2].

Si le pape reçoit de France de nombreux appels, s'il envoie en France de nombreuses bulles, s'il exerce sur la plupart des métropolitains un contrôle vigilant, il est manifeste que ses légats séjournent de préférence en dehors de la zone d'action immédiate de la royauté : au cœur même du royaume, il leur serait beaucoup plus difficile de tenir des assemblées fréquentes que dans ces pays de la Saône, situés aux confins des terres d'Empire. Malgré tout, par les légations, par les conciles, par les monastères exempts, par les relations régulières avec certains métropolitains, l'autorité du Saint-Siège se fortifie, ses moyens de contrôle et d'information se multiplient, et son intervention, souvent efficace, ne peut être sérieusement arrêtée par aucune puissance séculière : en face de cette force grandissante, la royauté capétienne apparaît encore — en dehors de son domaine direct — singulièrement fragile et n'ayant qu'un médiocre prestige.

1. Cf. le récit du compagnon de Pierre Damien, *P. L.*, t. 145, col. 867 et s.

2. Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. XI, p. 146.

CHAPITRE XVII

RELATIONS D'ALEXANDRE II AVEC L'ESPAGNE, L'ANGLETERRE, LES PAYS SCANDINAVES ET LES CONFINS ORIENTAUX DE LA CHRÉTIENTÉ LATINE. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX DU PONTIFICAT. — ROLE D'HILDEBRAND.

Entre le midi de la France et l'Espagne chrétienne les relations sont fréquentes; certains hauts dignitaires du clergé méridional prétendent exercer leur action au nord de la péninsule ibérique; l'archevêque Guifred de Narbonne prend part à un concile tenu à Girone, en Catalogne, sous la présidence d'un cardinal, venu de Rome; un autre concile, celui de Vich, s'occupe vers la même époque de la trêve de Dieu et de la protection des biens d'église[1]. Un concile tenu dans le diocèse d'Oviedo, sous la présidence de l'archevêque de Lugo, — en présence du roi de Léon, — cherche à propager dans les diocèses des pays de Léon et de Galice la connaissance des décrets de réforme. Les légats envoyés en Languedoc passent volontiers les Pyrénées orientales, pour arracher les chrétiens d'Espagne à cet isolement où ils ont vécu jusqu'alors, et qui a favorisé le maintien de leurs coutumes particulières.

1. MANSI, XIX, 1070 et s. — DELARC, *Saint Grégoire VII*, t. II, p. 345.

C'est au temps d'Alexandre II que sont faites les premières tentatives pour imposer dans la liturgie l'unité du rite romain, aux dépens de ce qui reste en Espagne de la liturgie ancienne. Une bulle du pape à l'abbé du monastère Saint-Jean de la Peña, en Aragon, rappelle la mission confiée au cardinal Hugues le Blanc, qui a restauré l'intégrité de la foi et combattu la simonie[1]. Le roi d'Aragon lui-même s'est confié au Saint-Siège, et lui a reconnu la tutelle de tous les monastères de son royaume. L'Eglise Romaine ne peut pas se désintéresser des expéditions alors entreprises par des seigneurs français pour aller batailler contre les Sarrasins d'Espagne : c'est au début du pontificat qu'un grand nombre de chevaliers français et bourguignons, avec le duc d'Aquitaine Gui-Geffroi, franchissent les Pyrénées et vont s'emparer de Barbastro[2]. Un peu plus tard c'est le champenois Ebles de Roucy, gendre de Robert Guiscard, qui prépare une nouvelle campagne contre les ennemis de la Croix : en vertu d'une convention spéciale conclue avec le Saint-Siège, les terres conquises reviendront, de plein droit, à l'Apôtre Pierre[3].

Mais il y a eu, sous ce pontificat, une autre entreprise politique et militaire, à laquelle le Saint-Siège s'est trouvé étroitement associé : c'est la conquête de l'Angleterre par les Normands (1066). Guillaume

1. 18 octobre 1071 (JAFFÉ-L., 4691. — *P. L.*, t. 146, col. 1362).

2. DELARC, *l. c.*, t. II, p. 389. Les recherches récentes de M. Boissonnade (*Du nouveau sur la chanson de Roland*, 1923, p. 23 et s.) fixent d'une manière plus précise la date de l'expédition et ses préparatifs. Des contingents italiens envoyés par le pape rallient les Provençaux et les Languedociens, et vont rejoindre à Girone les troupes catalanes. Leur chef est Guillaume de Montreuil, gonfalonier du Saint-Siège; c'est au début de 1064 que la plupart des croisés arrivent en Espagne.

3. Cf. *Registre de Grégoire VII*, I, 6 (JAFFÉ, *Monumenta gregoriana*, p. 14).

le Bâtard, duc de Normandie, avait avec la papauté réformatrice les meilleures relations, malgré la difficulté passagère, qu'avait provoquée, vers 1059, son mariage avec Mathilde : il semble qu'à ce moment l'intervention de l'italien Lanfranc, abbé du Bec, ait réussi à tout aplanir, en procurant au duc la dispense nécessaire. Quelques années plus tard Lanfranc était mis à la tête du monastère nouveau de Saint-Etienne, fondé à Caen par le duc. Celui-ci favorise activement la réforme de l'Eglise, dont il se sert pour lutter, dans son duché, contre l'anarchie féodale. Combattu à Rome, où d'autres chefs normands sont très redoutés, le duc se montre d'autant plus empressé à écarter les soupçons du Saint-Siège, et à gagner sa faveur. Quand après la mort du roi d'Angleterre, Edouard le Confesseur, il revendique son héritage, un envoyé spécial, l'archidiacre de Lisieux, est chargé par Guillaume d'aller plaider sa cause à Rome : il réussit à faire condamner comme parjure le Saxon Harold et à justifier ainsi l'expédition projetée; comme gage de son appui, le pape lui envoie la bannière de Saint-Pierre[1]. Un conflit s'était élevé récemment entre le Saint-Siège et la monarchie anglo-saxonne à propos de la nomination au siège de Cantorbéry de Stigand, déjà évêque de Winchester, qui s'était fait octroyer le pallium par l'antipape Benoît X : les légats, envoyés en Angleterre, n'avaient pas obtenu, semble-t-il, la soumission de Stigand.

Il n'est pas douteux, du reste, que l'approbation donnée par le pape au duc de Normandie souleva parmi les cardinaux une très vive opposition. Plus

1. Orderic Vital, t. II, p. 123. — Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. XI, p. 92. Cf. de Crozals, *Lanfranc*, p. 112.

tard, Hildebrand, devenu Grégoire VII, rappelle au roi Guillaume qu'il a été, dans l'entourage d'Alexandre II, son avocat le plus ardent et le principal initiateur de l'intervention pontificale[1].

Au lendemain de sa victoire, le nouveau roi d'Angleterre s'empresse d'envoyer au Saint-Siège de riches présents, et bientôt, poursuivant en Angleterre la même politique que dans son duché, il trouvera dans la réforme ecclésiastique le meilleur moyen de briser les résistances de l'ancien clergé, et d'établir partout des hommes nouveaux. Mais ce n'est guère qu'à partir de 1070 qu'il a pu, avec le concours des légats romains, opérer les changements nécessaires. Jusque-là l'archevêque Stigand de Cantorbéry, qui a refusé de le reconnaître (c'est son rival, le métropolitain d'York, qui a couronné Guillaume), réussit à grouper contre lui les opposants. Lors des fêtes de Pâques, l'an 1070, se tient à Winchester une grande assemblée en présence de l'évêque de Sion, Ermenfrid, et de deux cardinaux, qui procèdent, de nouveau, à la cérémonie solennelle du couronnement. Une autre assemblée, tenue à Windsor, prononce la déposition de Stigand et de plusieurs de ses suffragants[2]. C'est l'abbé de Saint-Etienne de Caen, le savant Lanfranc, qui devient archevêque de Cantorbéry, et à ce titre, le principal auxiliaire du roi, dans son œuvre de réforme. Au reste, il se rend à Rome dès 1071, pour demander le *pallium;* l'archevêque d'York et l'évêque de Lincoln, dont la légitimité était contestée par Rome, accompagnent Lanfranc, sont contraints d'abdiquer, mais obtiennent ensuite d'être réintégrés dans leur dignité. Un nouveau légat est envoyé en

1. *Registre de Grégoire VII*, VII, 23 (*Monum. greg.*, p. 416).
2. Mansi, XX, 6. Cf. de Crozals, *l. c.*, p. 130, 199.

Angleterre en 1072. La vieille question de la primatie a été tranchée en faveur de Cantorbéry.

Le pape écrit à Lanfranc pour qu'il protège certains monastères contre les entreprises des clercs normands, qui les envahissent. Au roi lui-même il rappelle que le royaume d'Angleterre est placé sous la protection et la tutelle de l'Apôtre, soumis à l'obligation traditionnelle d'acquitter le denier de saint Pierre, dont une part revient au pape, une autre à l'église de Sainte-Marie des Anglais, à Rome[1].

La correspondance d'Alexandre II s'étend jusque dans les pays scandinaves : il écrit au clergé du royaume de Danemark et au roi Sueno -- ainsi qu'au roi de Norvège, Harald. Les évêques danois doivent être ordonnés par l'archevêque de Brême-Hambourg, qui a, nous l'avons vu, le titre de vicaire apostolique : prescription d'autant plus nécessaire que certains d'entre eux songent à se faire consacrer en Angleterre ou même en France [2]. Le roi de Danemark s'est engagé à payer un cens au Saint-Siège; c'est d'ailleurs un prince ami des lettres, et plein de zèle pour les choses d'Eglise. Cependant les troubles d'Allemagne ont entravé, quelques années plus tard, les relations de Rome avec le nord de l'Europe, et nous savons, par une lettre de Grégoire VII, que les légats envoyés en Scandinavie, et chargés d'une mission importante, n'ont pas pu ou n'ont pas osé arriver au terme de leur voyage [3].

Aux confins orientaux de la chrétienté latine, le

1. JAFFÉ-L., n. 4757-4761 et s.
2. JAFFÉ-L., n. 4471 et s. (*P. L.*, t. 146, col. 1281).
3. *Registre de Grégoire VII*, II, 51 (*Mon. Greg.*, p. 168).

pape est en correspondance avec le duc slave de Bohême dont il loue la dévotion au Saint-Siège : des difficultés ayant surgi entre le duc et l'évêque de Prague, des légats sont envoyés auprès d'eux [1] pour servir d'arbitres : ces relations s'établissent directement, sans l'intermédiaire du haut clergé allemand ni des autorités germaniques, bien que l'évêché de Prague soit, depuis sa fondation, suffragant de Mayence. Des régions balkaniques et illyriennes seule la Dalmatie a gardé des liens avec Rome : dès le début du pontificat, une lettre du pape, adressée au roi et aux évêques de la région, nous apprend que, sous le pontificat précédent, un évêque suburbicaire, légat du Saint-Siège, a été envoyé à Spalato, qu'un certain nombre de statuts, destinés au clergé dalmate, et proposés par l'archevêque de Spalato, ont été soumis à l'approbation du synode romain. Alexandre II rappelle les règles canoniques pour l'élection des évêques, les peines qui frappent quiconque, dans le clergé, manque à la loi du célibat, et insiste enfin sur l'interdiction de conférer les saints ordres à des clercs slaves, s'ils ne savent pas le latin [2]. Spalato n'est pas la seule métropole ecclésiastique en Dalmatie : une lettre adressée à l'archevêque d'Antivari, en 1067, groupe sous son autorité un certain nombre d'églises dispersées, au nombre desquelles on peut relever celles de Scutari et de Serbie, lui accorde le privilège de revêtir le pallium aux principales fêtes, et de faire porter la croix, devant lui, dans toutes les localités de *Dalmatie* et de *Slavonie* qu'il aura l'occasion de parcourir. Sa vigilance doit s'exercer

1. JAFFÉ-L., n. 4696 (*P. L.*, t. 146, col. 1366).
2. JAFFÉ-L., n. 4477 (*P. L.*, t. 146, col. 1407-12).

enfin sur tous les monastères, quels qu'ils soient, *Latins*, *Grecs* ou *Slaves* [1].

Ainsi se révèle à nous la coexistence, au sud de la Dalmatie, comme en Pouille, des éléments chrétiens les plus hétérogènes : ici, comme dans certains diocèses de l'Italie méridionale, il est difficile de tracer une ligne de démarcation précise entre le monde latin et le monde hellénique.

Si l'on envisage, dans son ensemble, l'action du Saint-Siège à la fin du pontificat d'Alexandre II, on remarquera combien se développe, à travers toute la chrétienté latine, l'activité des légats : ceux-ci peuvent être des cardinaux ou de simples sous-diacres; ils sont investis des pouvoirs les plus larges; ils interviennent comme arbitres et comme juges; ils encouragent la réunion de conciles locaux, chargés de faire mieux connaître et de mettre en vigueur les décrets rendus par les conciles romains, et d'assurer aux mesures réformatrices inspirées de Rome la publicité la plus étendue; le contrôle sévère qu'ils exercent sur le haut clergé suppose le plus souvent une entente avec le souverain. Ainsi l'action du Saint-Siège ne tend pas seulement à faire triompher la réforme, mais à resserrer et à fortifier les liens qui unissent les églises locales à l'Église Romaine; mais en même temps des relations nouvelles et plus fréquentes s'établissent avec les puissances séculières; surtout aux dynasties nouvelles des légats romains feront mieux sentir qu'elles ont besoin du Saint-Siège, qu'elles ont intérêt à entrer dans ses desseins, à favoriser ses entreprises et à se placer sous la tutelle de l'Apôtre Pierre. Ainsi se prépare, autour

1. JAFFÉ-L., n. 4628.

de la papauté réformatrice, un groupement nouveau de forces; et jamais encore depuis le développement de la polyarchie féodale, d'un bout à l'autre de la chrétienté latine, l'action directe de l'Eglise Romaine ne s'était manifestée avec plus de vigueur.

Alexandre II, dans une lettre au roi de France, rappelle que les décrets du Saint-Siège doivent être mis sur le même rang que les anciens canons [1], mais ces décrets ne sont qu'une application aux circonstances nouvelles des règles canoniques trop longtemps oubliées. Restaurer l'ancien droit canonique et rappeler en même temps sur quels titres repose l'autorité revendiquée par Rome, telle est la pensée essentielle des réformateurs. Pierre Damien raconte qu'Hildebrand lui demanda un jour de recueillir tous les décrets des anciens papes, et il regrette de n'avoir pas pu entreprendre cette tâche [2]. A défaut d'un tel recueil, on avait sans doute plusieurs collections anciennes, et notamment celle du Pseudo-Isidore, fabriquée en pleine décadence carolingienne, qui offrait comme une série de morceaux choisis, destinée à mettre en lumière certains points essentiels de la réforme, et à favoriser, par exemple, les appels au Saint-Siège. A côté de nombreuses pièces apocryphes, dont nul ne pouvait alors soupçonner la fausseté, ces collections contenaient une part de vérité assez large, pour fournir les meilleurs titres aux défenseurs de la réforme et de l'autorité pontificale. Mais ces hommes, qui prétendaient ainsi relier le présent au passé, ne se rendaient pas compte des profonds chan-

1. Jaffé-L., n. 4525.
2. Cf. *supra*, p. 188.

gements, qui avaient bouleversé, depuis des siècles, l'état politique et social de l'Europe chrétienne. Dans cette masse confuse de seigneuries et de royautés, si faibles encore et dont l'autorité se heurtait à tant d'obstacles, l'unité croissante de l'Eglise latine préparait, autour de la Rome nouvelle et sous sa direction, comme l'ébauche d'un ordre nouveau, que jamais encore l'Europe n'avait connu : la longue vacance du pouvoir impérial, en favorisant les initiatives hardies des réformateurs, les avait jetés, comme malgré eux, dans la politique militante; la révolution morale, dont ils s'étaient faits les initiateurs, entraînait, pour toutes les puissances séculières, des conséquences d'une portée incalculable.

Ainsi le pontificat d'Alexandre II affermit, en l'élargissant, l'œuvre de ses prédécesseurs. Des premiers et plus anciens conseillers du Saint-Siège, de cette élite attirée à Rome, une vingtaine d'années auparavant, par Léon IX, la plupart ont disparu; le collège des cardinaux a été renouvelé. Mais de plus en plus un nom domine tous les autres, et commence vraiment à s'imposer. Dès le début du pontificat, c'est bien Hildebrand, archidiacre de l'Eglise Romaine qui, à côté du pape et pleinement d'accord avec lui, donne l'impulsion principale. C'est lui qui dirige la lutte contre les partisans de l'antipape, et qui soutient le courage d'Alexandre II aux heures difficiles où le nouveau pontife sent encore son autorité si mal affermie, à Rome même, en Lombardie, en Allemagne. Une fois la victoire assurée, c'est lui qui reste, auprès du pape, le principal conseiller et le mieux écouté; c'est par lui surtout que se poursuit, avec une énergie infatigable, la lutte contre tous les adversaires de la réforme, contre tous ceux qui sous

un prétexte ou un autre cherchent à mettre en échec l'autorité pontificale.

Le vieil évêque d'Ostie, Pierre Damien, continue sans doute à remplir d'importantes missions; Alexandre II lui demande souvent conseil et ne craint pas les éclats de sa rude franchise. Pierre Damien lui signale les abus, qu'il devrait corriger sans retard : il se plaint que presque toutes les décrétales, sorties de la chancellerie apostolique, se terminent par une formule d'anathème, et qu'on traite, avec la même rigueur, des fautes fort inégales; il regrette qu'on empêche les simples fidèles, clercs ou laïques, de faire connaître les excès de pouvoir de leur propre évêque, et demande qu'on donne libre accès aux « justes plaintes [1] ». Mais ses lettres nous montrent que, sans rompre jamais avec Hildebrand, il s'est trouvé plus d'une fois en conflit avec lui, et il lui arrive de protester avec quelque amertume contre l'impérieuse volonté de l'archidiacre; trop rudement blâmé pour avoir écrit une lettre imprudente à l'archevêque de Cologne, on a vu comment il déclare « tendre le cou » et « supplie humblement son saint Satan » de ne pas l'accabler[2]. Invité à se rendre à Rome, avant de venir au concile de Mantoue rejoindre le pape, il se plaint que la vieillesse et sa misérable santé l'en empêchent, et s'excuse d'arriver directement de France à Mantoue, sans passer par Rome. Au reste, dans la même lettre, adressée à la fois « au pape et à l'archidiacre » il met quelque malice à les opposer l'un à l'autre, relevant la manière très différente dont ils lui ont adressé les mêmes reproches; s'il se loue de la douceur du pape et de sa paternelle bonté,

1. *Lettres*, I, 12 (*P. L.*, t. 144).
2. Cf. *supra*, p. 199 : *Lettres*, I, 16.

il s'étonne des terribles menaces, que fulmine Hildebrand. Ailleurs, s'adressant à l'archidiacre seul, il se plaint de son injuste rigueur, il est surpris de ne recevoir de lui aucune parole de douceur et de miséricorde; il lui rappelle les preuves anciennes de son affection, de son dévouement, de sa confiance. « Ta simple volonté était pour moi comme l'autorité des canons, et je suivais non pas mon jugement mais le tien. Demande au seigneur de Cluny (l'abbé Hugues), qui ne t'est pas inconnu, avec quelle affectueuse sollicitude nous avons parlé de toi[1]. » Pierre Damien a supplié le pape, — comme il l'avait déjà fait au temps de Nicolas II, — de le décharger du poids de l'épiscopat, d'accepter sa démission. Si le pape a refusé, il sait bien qu'il doit s'en prendre surtout à Hildebrand. Comme il écrit, de France, à Alexandre II pour lui recommander l'évêque d'Orléans, il revient encore sur l'état déplorable de sa santé, sur les douleurs incessantes, qui l'accablent depuis plus de deux mois, mais il ne veut pas insister, parce que « tandis qu'il demande un peu de compassion à la charité fraternelle de ses autres compagnons, il est bien sûr de faire rire le meilleur de ses amis, le seigneur archidiacre [2] ».

Ainsi se révèle à nous jusque dans l'excès de sa rudesse le caractère indomptable du futur Grégoire VII. C'est par l'ascendant d'une volonté inflexible, souvent impitoyable, qu'Hildebrand s'impose au clergé romain et, dès le pontificat de son prédécesseur, fait vraiment figure de chef. Entre Pierre Damien et Hildebrand il n'y a pas seulement de petites divergences; il y a, pour ainsi dire, deux

1. *Lettres*, II, 8.
2. *Lettres*, I, 11.

sensibilités très différentes, deux caractères souvent opposés l'un à l'autre, deux manières, différentes aussi, de comprendre et d'appliquer la grande réforme, au triomphe de laquelle ils apportent le même zèle et la même passion. Entre ces deux grands ascètes il y a eu, sans nul doute, le lien profond d'une confiance et d'une amitié véritables; mais à mesure que vieillit Pierre Damien et que grandit l'influence d'Hildebrand, les différences s'accusent davantage. Souvenons-nous avec quels scrupules Pierre Damien voit les chefs de l'Eglise s'engager dans une action politique et militaire [1]; le moraliste et le grand spéculatif qu'il est resté jusqu'à la fin hésite devant les responsabilités nouvelles qui s'imposent aux conducteurs de la chrétienté : ces responsabilités, Hildebrand les accepte avec toutes leurs conséquences; les obstacles, loin de l'effrayer ou de le décourager, surexcitent encore son énergie; aussi prompt à se décider qu'à entraîner les autres, la lutte ne l'effraie pas. Pierre Damien a gardé pour la mémoire de l'empereur Henri III un sentiment de vénération affectueuse, qu'il reporte sur son fils et son héritier. L'impératrice Agnès le consulte souvent [2]; il reste persuadé que la famille impériale est destinée encore à jouer, dans la réforme de l'Eglise, un rôle de premier ordre; que cette réforme est impossible, sans l'union étroite et la collaboration des deux pouvoirs, que seule, sans doute, la puissance impériale est assez forte et assez bien armée pour briser les obstacles qu'oppose à la régénération de l'Eglise le cynique égoïsme et la redoutable puissance des prélats indignes. Hildebrand semble, au premier

1. Cf. *supra*, p. 155.
2. *Lettres*, VIII, 6, 7, 8.

abord, partager les mêmes sentiments; il sait, lui aussi, quels services a rendus l'empereur Henri II à la cause de la réforme, et rien ne prouve qu'il n'adhère pas, en principe, aux idées fondamentales de Pierre Damien sur l'entente nécessaire des deux pouvoirs. Mais entre la théorie et la pratique le désaccord s'est élargi peu à peu, et risque de s'élargir encore; il a fallu, dans des circonstances très graves, se passer du concours impérial, agir au besoin, contre l'impératrice veuve, et les principaux conseillers de son fils. Il faut que l'Eglise de Rome soit assez forte pour choisir ailleurs, si c'est nécessaire, ses appuis temporels, pour trouver ailleurs les moyens et les instruments de sa politique personnelle : il faut, avant tout, fortifier l'organisation intérieure de l'Eglise d'Occident, restaurer dans cette Eglise elle-même, le principe d'autorité, maintenir l'étroite subordination des métropolitains et de l'épiscopat, renouveler de gré ou de force le personnel épiscopal, s'il reste rebelle ou indocile. L'heure est passée des compromis et des demi-mesures : si le mal renaît sans cesse, il faut, pour l'extirper jusqu'à sa racine, ne pas reculer devant des mesures et des sanctions plus radicales, et s'engager, d'un cœur intrépide, dans les risques de nouvelles luttes. Par son expérience déjà longue, par les hautes missions qu'il a remplies, par les services qu'il a rendus, Hildebrand sait, mieux que personne, quelle tâche redoutable est réservée au successeur d'Alexandre II.

CHAPITRE XVIII

LES DÉBUTS DU PONTIFICAT DE GRÉGOIRE VII; SES PREMIERS RAPPORTS AVEC LE ROI HENRI IV D'ALLEMAGNE (1073-1076).

Pour nous renseigner sur l'élection de Grégoire VII nous n'avons que d'assez rares témoignages : les plus importants sont les lettres mêmes du nouveau pape, puis le récit de Bonizo de Sutri, dans le « *liber ad amicum* », quelques indications données par la chronique de Lambert de Hersfeld, par Guy de Ferrare[1]; le *commentarius electionis*, sorte de procès-verbal rédigé par un notaire de l'Eglise Romaine et inséré au début du Registre, a été regardé par plusieurs savants comme un document de rédaction tardive[2], qui mériterait peu de confiance; les recherches du P. Peitz sur le Registre de Grégoire VII modifient cette hypothèse[3]; le *commentarius* est sans doute un document officiel, mais contemporain. Voici, à peu près, les faits les plus

1. Cf. Wattérich, t. I, p. 350-354 et dans les M. G., *Libelli de lite...*, t. I, p. 554-600. *Monum. Gregor.*, p. 9.

2. Mirbt, *Die publizistik...*, p. 580. — Meyer v. Knonau, *Jahrbücher...*, t. II, p. 206.

3. Peitz... *Das originalregister Gregors VII im Vaticanischen Archiv.* (Sitzungsberichte de l'Académie de Vienne, t. CLXV, 1911).

sûrs : Alexandre II étant mort le 21 avril 1073, l'archidiacre Hildebrand décide qu'après un jeûne de trois jours on procèdera à l'élection. Mais le jour même où sont célébrées, dans l'église du Latran, les funérailles du pape défunt, le clergé et la foule acclament l'archidiacre, et au milieu d'un grand tumulte, déclarent leur volonté de l'avoir pour pape. La foule entraîne le nouvel élu dans l'église de Saint-Pierre aux Liens, où il est solennellement intronisé. Plus tard ses adversaires l'accuseront d'avoir dépensé des sommes considérables, soi-disant pour maintenir l'ordre : il aurait pris soin de constituer une garde et de corrompre une partie des Romains pour se faire acclamer. Mais l'auteur même qui rapporte ce bruit (Guy de Ferrare) se garde bien d'affirmer la réalité du fait. Manifestement, l'élection s'est faite avec une extrême rapidité, sans la moindre opposition : Hildebrand a pour lui la masse du clergé et de la population romaine.

D'après Lambert de Hersfeld, le comte Eberhard, envoyé en ambassade aux grands de Rome, serait venu se plaindre que le roi n'ait pas été consulté avant l'élection, et Grégoire aurait donné comme excuse la contrainte exercée sur lui[1]. Il faut noter que Grégoire, pendant deux mois, s'intitule seulement « *élu* pontife romain », et qu'il attend, pour se faire consacrer, le consentement exprès du souverain germanique : c'est le 22 mai, la veille de la Pentecôte, juste un mois après son élection, qu'il est ordonné prêtre, c'est le 29 juin seulement (peut-être le 30) qu'il reçoit dans la basilique de Saint-Pierre la consécration papale. Mais dès l'origine, et n'étant que simple élu, il agit comme pape et exerce dans

1. Lambert de Hersfeld dans WATTERICH, I, 350. Cf. l'article récent de FLICHE sur *l'élection de Grégoire VII* (Moyen âge, 1924-25, p. 71-90).

toute sa plénitude l'autorité apostolique. Le 6 mai, il répond au duc Godefroy — alors en Toscane — qui l'a félicité de son élection, et il lui notifie ce qu'il compte faire au sujet du roi[1]. A la première occasion, il lui enverra une ambassade, pour lui transmettre ses avertissements sur tout ce qui concerne « le progrès de l'église et l'honneur de la dignité royale. » Il espère l'amener à changer de conduite, et le préparer à recevoir la couronne impériale : s'il reste sourd à ses conseils, rien au monde ne pourra faire dévier le pape de son devoir ; il n'est pas libre de sacrifier la loi de Dieu, par aucune considération de personne. Grégoire connaissait de longue date le jeune roi, se méfiait de son entourage et de certains conseillers suspects, déjà excommuniés vers la fin du pontificat précédent : l'intervention personnelle d'Henri IV dans certaines élections épiscopales autorisait les inquiétudes du nouveau pape.

Il n'est pas douteux que le roi ait observé au début et de propos délibéré une attitude conciliante. De celui qui allait être, pendant plus de vingt ans, le grand adversaire de la papauté, il est difficile de se faire une image exacte. Né à Goslar le 11 novembre 1050, ce souverain de vingt-deux ans était doué, sans nul doute, d'une vive intelligence ; il avait reçu une éducation soignée, aimait les arts ; mais sa nature impétueuse l'entraînait à toutes sortes d'excès : voluptueux et sensuel, il annonce, à bien des égards, un autre souverain germanique, beaucoup mieux connu à vrai dire : Frédéric II de Hohenstaufen. Ayant contracté de bonne heure un mariage purement politique avec Berthe de Turin, Henri

1. Jaffé-L., 4780, *Reg.* I, 9.

chercha très vite à le faire rompre. Les polémistes du parti opposé ont flétri ses débordements, et l'ont présenté sous les couleurs les plus noires; mais il faut se garder d'accepter au pied de la lettre tout ce que racontent des adversaires passionnés. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'Henri IV, élevé par des hommes d'Église, cherche à s'émanciper de leur tutelle, et prétend vivre à sa guise, aussi peu soucieux, dans sa vie privée, des préceptes de la morale chrétienne qu'indocile, comme souverain, aux exigences des réformateurs. Ce n'est pas son père, l'empereur Henri III, qu'il rappelle, mais son grand'père Conrad II, ne se faisant aucun scrupule de revenir aux pratiques simoniaques de l'avant-dernier règne. Son but essentiel c'est de relever l'autorité royale, affaiblie par une longue minorité; c'est de contenir la haute aristocratie, ecclésiastique et laïque, en s'appuyant de préférence sur la petite noblesse, et au besoin sur la bourgeoisie des villes. L'application de cette politique nouvelle se heurte à de fortes résistances, surtout en Bavière et en Saxe. Le roi cherche à étendre ses domaines entre le Harz et la forêt de Thuringe; il s'efforce d'annuler les usurpations de terres et de juridictions favorisées par l'anarchie des années précédentes. Mais alors le nombre des mécontents s'accroît; et bientôt, d'un bout à l'autre de la Saxe, au cours de l'été 1073, une conjuration se prépare; elle éclate à la fin de septembre. Précisément à cette époque le pape a reçu du roi une lettre, telle qu'aucun de ses prédécesseurs n'en a jamais écrit de semblable au Saint-Siège : il reconnaît ses fautes et s'en accuse: il avoue avoir vendu des églises à des hommes indignes; il promet de donner pleine satisfaction au pape, et demande humblement le secours de

Grégoire contre les adversaires qui le menacent. Aussitôt le pape invite le roi à poser les armes, en attendant l'arrivée des légats qui interviendront comme arbitres et seront chargés de rétablir la paix (décembre 1073)[1].

Cette humilité si nouvelle avait surpris le pontife qui au début de septembre attendait encore les signes et les preuves de la conversion royale. Il avait écrit, le 1er septembre, à l'évêque récemment élu de Lucques, pour l'inviter à ne pas recevoir l'investiture « de la main du roi », tant que celui-ci n'aurait pas donné satisfaction au Saint-Siège. Il se préparait à recevoir à Rome le duc Rodolphe de Souabe, l'impératrice Agnès, la comtesse Béatrix, l'évêque de Côme, et d'autres notables pour aviser aux moyens de rétablir l'entente entre le « Sacerdoce et l'Empire[2] ». Nous ignorons quel accueil reçurent en Allemagne les légats, chargés de pacifier la Saxe : mais le résultat cherché ne fut pas atteint, puisque la guerre reprenait quelques mois plus tard.

C'est en mai 1074 que deux cardinaux, les évêques d'Ostie et de Palestrina, arrivent auprès du roi, et le réconcilient solennellement avec Rome, tandis que l'impératrice Agnès, la comtesse Béatrix, l'évêque de Côme sont revenus de Lombardie à Nuremberg, où se trouve Henri IV. En décembre, Grégoire remercie le roi de l'accueil bienveillant fait à ses légats, et se félicite des bonnes dispositions que lui attestent, d'autre part, Agnès et Béatrix; il constate cependant que l'affaire du siège de Milan n'est pas encore arrangée[3]. Les relations du pape avec l'épiscopat germanique semblent, à cet instant, moins

1. *Reg.*, I, 29 *a* et 39 (p. 46 et 58).
2. *Reg.*, I, 19, 20, 21.
3. *Reg.*, II, 30 et 31, I, 85.

bonnes qu'avec le roi : il reproche à l'archevêque de Cologne de n'être pas venu à Rome, à celui de Salzbourg de ne pas lui écrire; il se plaint que l'archevêque de Mayence veuille trancher un litige avec l'évêque de Prague, alors que le jugement de cette affaire appartient au Saint-Siège; il invite le même archevêque à venir à Rome *avec plusieurs de ses suffragants;* ou s'il ne peut venir en personne, qu'il se fasse représenter : en tout cas une enquête doit être ouverte sur la manière dont plusieurs évêques ont pris possession de leur siège, et sur leur conduite. Le roi lui-même doit les contraindre à venir et communiquer les résultats de l'enquête. Mais la lettre la plus sévère est adressée à l'archevêque de Brême qui a négligé de venir à Rome, et qui a entravé les efforts des légats pour réunir un concile[1]. Le duc de Souabe et le duc de Carinthie sont mis en demeure de cesser toutes relations avec les prélats indignes et de le faire partout savoir (janvier 1075)[2]. L'exécution des décrets réformateurs et des ordres du Saint-Siège se heurte, en Allemagne, à une évidente mauvaise volonté : au synode provincial d'Erfurt, présidé par l'archevêque de Mayence, une partie du clergé proteste violemment contre les règlements qu'on veut lui imposer, et notamment contre l'obligation du célibat[3].

Cependant Grégoire VII avait tenu à Rome deux importants conciles, l'un le 30 novembre 1074, l'autre à la fin de février 1075. En présence d'une cinquantaine d'évêques, entourés d'une multitude de prêtres et d'abbés, il proclamait ce principe : que quiconque aura reçu d'un laïque un évêché ou une

1. *Reg.*, I, 30, 60, 79; II, 10, 25, 28.
2. *Reg.*, II, 45.
3. Hauck, *l. c.*, III, 780.

abbaye ne pourra pas reprendre place parmi les évêques ou les abbés, et que l'entrée de l'église lui sera interdite : tout seigneur ou souverain qui aura donné l'investiture d'une dignité ecclésiastique sera également excommunié. Suivant un autre texte, c'est dans la seconde de ces assemblées que cinq conseillers du roi Henri sont frappés d'excommunication; un avertissement sévère est adressé au roi de France, Philippe Ier; l'archevêque de Brême, les évêques de Strasbourg, Spire et Bamberg, ceux de Pavie et de Turin sont suspendus; l'évêque de Plaisance est déposé [1]. Tandis que des sanctions rigoureuses poursuivaient partout les prélats indociles, le Saint-Siège promulguait, pour la première fois, dans toute sa rigueur, la condamnation *de l'investiture laïque*. Les mesures prises jusque-là soit pour détruire la simonie, soit pour imposer le célibat au clergé tout entier, n'avaient pas une efficacité suffisante. Pour éliminer tous les prélats indignes, il fallait faire appel aux princes, ou soulever, au besoin, comme dans les communes lombardes, les passions populaires. Mais pour couper, jusque dans sa racine, le trafic toujours renaissant des dignités ecclésiastiques, c'était à l'investiture laïque qu'il fallait s'en prendre, en rétablissant partout le régime des élections canoniques. Tâche singulièrement difficile, et dont l'exécution allait entraîner des luttes sans fin : la plupart des souverains et le premier de tous, le roi germanique, dépouillés d'un droit, qui constituait une part importante de leur puissance, n'allaient-ils pas résister de toutes leurs forces à l'application du nouveau décret? Comment revenir à l'ancien droit sans contrarier toutes les habitudes

1. *Reg.*, II, 33 et 52 *a*. — WATTERICH, I, 364.

acquises, sans bouleverser toute l'organisation ecclésiastique présente? Il ne semble pas que les contemporains aient regardé le principe ainsi posé comme une mesure immédiatement applicable. En juillet 1075, une ambassade royale est reçue à Rome, et le pape félicite le roi de son zèle contre la simonie, de ses efforts pour faire triompher, dans le clergé, la loi du célibat, sans faire aucune allusion au décret contre l'investiture laïque. Donc le pape ne se presse pas d'agir, et se borne, sans doute, à négocier, espérant obtenir de la bonne volonté royale des concessions nouvelles. En septembre 1075, il vient d'apprendre la victoire remportée par le roi sur les rebelles saxons, et l'en félicite[1].

Mais cette victoire, qui permet au roi de relever son autorité compromise, en couvrant le pays soumis de nouvelles forteresses, lui a rendu la confiance en ses propres forces, et l'audace de braver le mécontentement du Saint-Siège. Il recommence à disposer en maître, à Spire et à Bamberg, de sièges épiscopaux vacants. En Lombardie également, la mort du grand chef des Patares milanais, Erlembald entraîne la défaite de la *Pataria :* ses adversaires envoient une députation au roi, pour solliciter la reconnaissance et l'investiture du nouvel archevêque élu, le sous-diacre Tedald. De son côté, celui-ci semble rechercher l'appui de Grégoire VII, dans l'espoir de réconcilier les deux partis. Mais le pape écrit aux suffragants de la métropole milanaise, qu'ils doivent, jusqu'à nouvel ordre, s'abstenir de consacrer le nouvel élu[2]. La correspondance avec le roi change de ton : il n'a pas tenu ses promesses; il s'entoure de nouveau

1. *Reg.*, III, 3, 7.
2. *Reg.*, III, 8 et 9. Sur la mort d'Erlembald (en 1075), Cf. ARNULF, IV, 9, 10. — MEYER v. KNONAU, *l. c.*, t. II, p. 475.

de conseillers hérétiques ; il a pourvu, en Italie même, à deux évêchés vacants (ceux de Fermo et de Spolète) sans consulter le Saint-Siège[1]. En même temps, le pape, faisant cette fois une claire allusion au décret qui condamne l'investiture laïque, se défend du reproche d'avoir innové : il n'a fait que remettre en vigueur d'anciennes lois canoniques, oubliées et négligées. Au reste le décret ne concerne pas seulement le roi de Germanie ; il doit être reçu avec dévotion par tous les princes et tous les peuples de la terre. S'il impose au roi des charges trop lourdes, qu'il envoie à Rome des personnes de confiance, des hommes vraiment sages et pieux ; « s'ils pouvaient établir en quoi, sans péril pour les âmes, on pourrait adoucir la sentence des Pères, nous serions prêts à accepter leurs offres ». L'équité demandait en tout cas qu'avant de violer les décrets apostoliques, le roi s'adressât au Saint-Siège pour obtenir justice, dans le cas où une atteinte serait portée à son honneur[2]. Grégoire VII chargeait aussi trois fidèles du roi, venus à Rome pour lui apporter la lettre de leur souverain, de lui transmettre en secret le plus grave des avertissements : il devait faire pénitence pour ses crimes, rompre toutes relations avec les excommuniés, sous peine d'attirer sur sa tête un châtiment semblable, et même d'être privé de tout honneur royal[3].

Devant cette menace de déposition, Henri IV cherche à soulever contre le pape le haut clergé d'Allemagne et d'Italie. A Rome même, un complot se prépare sous la direction d'un certain Cencius :

1. *Reg.*, III, 10.

2. « Aequum tamen fuerat ut prius in quo te gravaremus aut tuis honoribus obstaremus rationabiliter a nobis exigeres, quam apostolica decreta violares. » *Reg.*, III, 10, p. 221.

3. *Epist. coll.*, 14, p. 538.

les conjurés profitent de la fête de Noël, attaquent le pape dans l'église de Sainte-Marie Majeure; Grégoire est blessé dans la bagarre, arrêté, enfermé dans une tour voisine, puis délivré quelques heures plus tard[1]. Ses adversaires ont trouvé un complice chez les cardinaux : Hugues le Blanc, chargé d'une mission importante en France et en Espagne au début du pontificat[2], est devenu, nous ne savons comment, l'âme de l'opposition, et sans doute se met-il en relations avec une partie des prélats lombards. En tout cas, il ne tarde pas à mettre ses rancunes et sa haine au service du roi Henri. Celui-ci ayant convoqué une grande assemblée ecclésiastique à Worms, les deux archevêques de Mayence et de Trèves se rendent à son appel, et groupent autour d'eux vingt-quatre évêques, presque tous allemands; un seul Lombard s'est joint à eux, l'évêque Brunon de Vérone. Le cardinal Hugues le Blanc est présent, et se fait l'accusateur du pape. L'assemblée de Worms, réunie un mois après l'attentat de Cencius, nous est connue par plusieurs documents : la lettre des évêques à « leur frère Hildebrand », les lettres du roi au clergé et au peuple de Rome, ainsi qu'à Hildebrand « qui n'est plus l'Apostolique, mais un faux moine ». Les évêques dénoncent avec violence l'usurpation commise par Hildebrand, quand il s'est emparé du souverain pontificat sans attendre l'autorisation royale, les troubles qu'il a déchaînés partout, véritable porte-bannière du schisme, propageant la flamme de discorde à travers toutes les églises d'Italie, d'Allemagne, de Gaule et d'Espagne, enlevant tout pouvoir aux évêques, pour livrer l'administration des biens

1. Lambert de Hersfeld (Watterich, I, 371). Bonizo de Sutri (*Libelli*, I, 607).
2. *Reg.*, I, 6.

de l'Eglise à la fureur de la plèbe. Cette diatribe est manisfestement inspirée par le cardinal Hugues le Blanc, d'accord avec une partie du haut clergé lombard. En s'indignant que Grégoire ait confié l'administration de l'Eglise à un « nouveau sénat de femmes » par lequel passent les jugements et décrets du Siège de Rome, les adversaires de la papauté réformatrice s'en prenaient surtout à la comtesse de Toscane, Béatrix et à sa fille, la comtesse Mathilde, mais aussi, peut-être, à l'impératrice Agnès, que son ardente piété tendait toujours à ramener vers Rome. Quant à Henri, roi « non par usurpation mais par une pieuse ordonnance de Dieu », il revendiquait avec hauteur son droit héréditaire, il accusait le pape de vouloir lui aliéner les Italiens, ébranler son trône et le déshonorer. Il adjurait le clergé et le peuple de Rome de ne plus reconnaître en Hildebrand qu'un usurpateur et un oppresseur, et de le contraindre, au besoin par la force, à descendre du siège apostolique[1].

En conséquence, les évêques réunis à Worms déclaraient Hildebrand indigne d'occuper le Saint-Siège, s'engageaient par écrit à lui refuser toute obéissance, et le roi terminait sa lettre par une hautaine sommation : « Frappé par cet anathème, condamné par le jugement de tous nos évêques, descends, abandonne le siège que tu as usurpé, et qu'un autre vienne occuper la place du bienheureux Pierre. Moi, Henri, roi par la grâce de Dieu, avec tous nos évêques, nous te disons : descends, descends, toi qui dois être condamné à travers les siècles[2]! »

Manifestement le roi se flattait de l'espoir

1. M. G. H., *Constit. et acta publica regum et imperatorum*, t. I, 106 et s.
2. M. G., *ibid.*, 109-110.

d'entraîner avec lui une bonne partie de l'épiscopat italien, et de provoquer à Rome une révolution. Les évêques de Spire et Bâle, apportant avec eux les lettres de Worms, passent les Alpes, réunissent non loin de Plaisance les évêques lombards, hostiles au Saint-Siège, qui prêtent serment de refuser toute obéissance à Grégoire. Un chanoine de Parme et un serviteur du roi partent pour Rome avec les délégués de l'épiscopat germanique. Cependant le pape vient de réunir, dans l'église du Latran, un synode auquel assistent avec les évêques, les abbés, les clercs de tout ordre, un assez grand nombre de laïques : devant cette assemblée sont introduits les ambassadeurs du roi; lecture est donnée des lettres de Worms. Elles soulèvent une telle clameur que les évêques allemands en sont réduits à implorer, contre les menaces d'une foule furieuse, la protection du pape. Quand le calme est rétabli, le synode reprend ses travaux et au bout de quelques jours, approuve solennellement, entre autres décrets, diverses condamnations. Sont excommuniés : l'archevêque de Mayence, qui s'est efforcé de détacher de l'Eglise Romaine les évêques et les abbés du royaume teuton, les évêques de Lombardie, qui ont conspiré par serment contre l'apôtre Pierre; plusieurs évêques d'outre-monts, ceux d'Agde et de Vienne, l'abbé de Saint-Gilles, le comte de Forez et Humbert de Beaujeu, coupables de violences sur l'église de Lyon, etc. Vient alors la sentence contre le roi, promulguée, en termes plus solennels, au nom de l'apôtre Pierre[1].

« Bienheureux Pierre, prince des apôtres, écoute ton serviteur, que tu as nourri dès l'enfance et que tu as délivré jusqu'à ce jour de la main des méchants.

1. *Reg.*, III, 10 *a*.

Tu m'es témoin, et Notre-Dame la mère de Dieu, et le bienheureux Paul ton frère, que ta sainte Eglise Romaine m'a conduit, malgré moi, au gouvernail... C'est par ta grâce et non par mes œuvres qu'il te plaît que le peuple chrétien m'obéisse... A ta place et par ta grâce pouvoir m'a été donné par Dieu de lier et de délier au ciel et sur la terre. C'est pourquoi, animé d'une telle confiance, pour l'honneur et la défense de ton Eglise, de la part du Dieu tout-puissant, par ton pouvoir et ton autorité, je dénie au roi Henri, fils de l'empereur Henri, qui s'est élevé contre ton Eglise avec un orgueil inouï, le gouvernement de tout le royaume des Teutons et de l'Italie; je délie tous les chrétiens du serment de fidélité, qu'ils lui ont fait ou qu'ils lui feront; j'interdis que personne soit tenu, envers lui, du service dû à un roi... Je l'enchaîne du lien de l'anathème... » Cette condamnation, approuvée par une assemblée de plus de cent évêques, devait avoir une tout autre portée que les décrets de Worms. Mais c'était, malgré tout, une nouveauté extraordinaire, un acte d'une singulière audace dans cette chrétienté du XI^e^ siècle, habituée depuis plus d'un siècle à regarder le monarque teuton comme son véritable chef, comme l'héritier authentique des Constantin et des Charlemagne. Et cette censure, la plus grave de toutes, frappait le fils du dévot empereur Henri III, en qui l'élite des réformateurs saluait depuis près de trente ans le grand libérateur de l'Eglise Romaine!

Pour la première fois Henri IV se dressait ouvertement contre la nouvelle Eglise Romaine, prêt à maintenir l'ancien régime ecclésiastique, que défendaient avec lui une grande partie des prélats allemands et italiens. Revenant sur l'œuvre accomplie depuis 1059, revendiquant son titre de patrice des

Romains, il entendait rétablir sur le Saint-Siège l'ancienne tutelle du souverain, et faisait servir à cet effet une version apocryphe du décret de Nicolas II sur les élections pontificales. Jamais l'œuvre de la réforme, commencée sous Léon IX, n'avait couru un tel danger. Pour la mener à bonne fin, pour la poursuivre dans toutes ses conséquences, il fallait briser la résistance du premier souverain de la chrétienté, et de tous ses alliés; il fallait tendre, jusqu'à l'extrême, les ressorts du gouvernement pontifical. Si la lutte engagée touchait d'abord et avant tout les clergés d'Italie et d'Allemagne, elle avait, en réalité, une portée plus vaste, une portée proprement universelle. Toutes les parties de la chrétienté latine devaient en subir, plus ou moins, le contre-coup : était-ce la vieille Église d'Empire ou l'Église rajeunie, émancipée de la tutelle germanique, qui devait désormais la conduire?

CHAPITRE XIX

GRÉGOIRE VII ET HENRI IV DE 1076 A 1080 : CANOSSA ET LA SECONDE RUPTURE.

La sentence, prononcée à Rome, ne fut connue qu'assez tard dans certaines régions : elle suffit cependant pour ébranler gravement, au cœur même de l'Allemagne, la puissance royale, pour y provoquer de nouveaux troubles, et ranimer, en Saxe, le feu mal éteint de la révolte. Parmi les membres de l'assemblée de Worms les évêques de Metz et de Verdun furent les premiers à se détacher du roi, pour faire leur soumission à Grégoire. Seul l'évêque d'Utrecht avait osé publier les décrets contre le pape : c'est dans sa ville épiscopale qu'Henri IV alla célébrer la fête de Pâques[1]. Pendant que les prélats et seigneurs saxons tiennent de nouveaux conciliabules, les mécontents s'agitent aussi au sud du Mein : Rodolphe de Souabe et Welf de Bavière sont en relations avec les évêques de Würzbourg et de Metz, réfractaires à la volonté royale ; les Saxons prisonniers sont mis en liberté. Aux diètes de Worms et de Mayence, tenues, la première à la Pentecôte, la seconde le 29 juin, beaucoup de prélats et de sei-

1. HAUCK, *l. c.*, t. III, p. 793 et s.

gneurs font défaut. Le pape avait fait parvenir à tous les évêques, comtes et autres fidèles du royaume teutonique une lettre, où il donnait les motifs essentiels de son attitude, recommandait à tous la stricte application de la sentence, et les engageait à tenir le Saint-Siège au courant des événements ; en septembre 1076 une nouvelle lettre, adressée à tout le clergé allemand, l'invite à s'informer des véritables dispositions du roi; s'il est prêt à se repentir, c'est au Saint-Siège seul qu'appartient l'absolution; s'il refuse de se convertir, il faudra lui opposer un autre candidat à la royauté : mais de toute manière, qu'on demande conseil à sa mère (l'impératrice Agnès) et au pape [1].

La lettre à l'évêque Hermann de Metz (25 août 1076) est importante par l'exposé de principes et la discussion qu'elle renferme. A ceux qui prétendent qu'un roi ne peut pas être excommunié comme un simple fidèle le pape oppose l'exemple du dernier roi mérovingien, déposé par le pape Zacharie, l'interdiction faite à Théodose par saint Ambroise d'entrer dans l'église, et une citation tirée du registre de Grégoire le Grand. Quelques-uns osent affirmer que la dignité royale l'emporte sur celle des évêques, mais il suffit d'examiner leurs principes, pour voir combien elles diffèrent [2] !

Cependant les princes allemands, prélats et seigneurs, se réunissaient en octobre 1076 à la diète de Tribur, sur la rive droite du Rhin, non loin de son confluent avec le Mein : les légats du Saint-Siège, le patriarche d'Aquilée, l'évêque de Passau assistaient à l'assemblée. On y lut un exposé de griefs contre le

1. Greg. VII, *epist. coll.* 14. *Reg.*, IV, 3.
2. *Reg.*, IV, 2 : on reviendra plus loin sur l'exposé de principes contenu dans cette lettre.

roi : on lui reprochait, entre autres choses, de donner sa confiance à des personnages de rang infime, à des hommes sans naissance, et d'affecter les revenus des églises et des monastères à l'entretien de ses chevaliers. Le roi et ses partisans se trouvaient sur l'autre rive du fleuve, à Oppenheim (au nord de Worms). Des pourparlers s'engagent entre les deux partis : mais la coalition antiroyale ne cesse de grandir; l'archevêque de Mayence abandonne le roi, les princes saxons et les Allemands du Sud font cause commune ; les chefs de l'aristocratie laïque s'entendent avec la plupart des évêques, que la rigueur pontificale a fini par émouvoir. Devant cette hostilité générale le roi se décide brusquement à céder, seul moyen de sauver sa couronne[1]. Il est fort douteux que les princes lui aient adressé l'*ultimatum* impérieux dont Lambert de Hersfeld est seul à parler. Mais il dut promettre de renvoyer ses conseillers excommuniés, de rendre la ville de Worms à l'évêque, et d'écrire au pape une lettre de soumission. Par un édit général adressé à tous ses sujets il annonce qu'il est résolu à donner à l'apôtre Pierre pleine et entière satisfaction; il avoue avoir été trompé sur le compte de Grégoire, annule les actes de Worms, et invite tous ceux qui ont été frappés à se faire absoudre[2]. Le 31 octobre, écrivant à ses fidèles de l'église de Milan, le pape, qui n'avait pas encore reçu la lettre de soumission royale, pouvait se réjouir cependant des bonnes nouvelles reçues d'Allemagne : il savait avec quelle rapidité s'y développait le nombre des fidèles de l'Église[3].

Malgré les dispositions nouvelles affichées par le

1. Watterich, *l. c.*, t. I, p. 382 et 3.
2. M. G. H., *Constit. et acta publica regum et imp.*, p. 114.
3. *Reg.*, IV, 7.

roi, il restait encore, entre lui et les princes, bien des causes de litige : les princes se donnent rendez-vous à la diète d'Augsbourg, pour le 2 février 1077, et ils demandent au pape de se rendre auprès d'eux. Grégoire VII, malgré les conseils de son entourage, se décide à quitter Rome : seule la comtesse Mathilde, toujours favorable aux projets de réconciliation avec Henri IV, l'encourage à poursuivre son voyage. Il comptait être à Mantoue au début de janvier, et si les évêques et princes allemands voulaient bien envoyer au-devant de lui une escorte suffisante, il était prêt à passer aussitôt les Alpes : c'était à eux qu'il appartenait de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité [1]. Mais avant que l'escorte attendue se fût mise en route, le roi se décidait brusquement à courir au-devant du pape, et à solliciter, en Italie même, son absolution, de manière à rentrer en Allemagne, officiellement réconcilié avec l'Eglise, sans que ses adversaires aient pu s'entendre avec le Saint-Siège. Tous les passages des Alpes centrales et orientales étant soumis à une étroite surveillance, Henri, avec une petite escorte, gagne la Franche-Comté, célèbre à Besançon la fête de Noël, puis arrive en Savoie, et passe les Alpes au Mont-Cenis : il se trouvait désormais en pays ami, sur les terres des margraves de Turin. (Il semble que depuis le projet de divorce, auquel il avait dû renoncer, il se soit réconcilié avec la famille de sa femme.) Grégoire attendait encore du côté de Reggio la réponse des princes allemands, quand il apprit la soudaine arrivée du roi. Le pape, hôte de la comtesse Mathilde, s'enferme dans le château de Canossa qui, bâti sur un plateau rocheux

1. Greg. VII, *epist. coll.*, 17 et 18.

de l'Apennin, non loin de Reggio, domine toute la plaine d'Émilie. Les évêques lombards et leurs partisans se préparaient à prêter main-forte au roi, persuadés qu'il allait faire cause commune avec eux contre le pape.

Nul ne savait au juste les intentions du roi, quand on apprit brusquement qu'après une attente de trois jours il avait été reçu par le pape lui-même, admis à faire pénitence, et solennellement réconcilié avec le Saint-Siège. La scène fameuse de Canossa, si souvent racontée et commentée, est surtout connue dans le détail par le récit, en partie fantaisiste, du chroniqueur allemand Lambert de Hersfeld. C'est lui — et lui seul — qui a représenté le roi, abandonné de ses compagnons, attendant, en dehors de l'enceinte du château, vêtu d'un habit de pénitent, les pieds nus dans la neige, que le pape voulût bien consentir à lui faire grâce [1]. En réalité, les trois jours qui précédèrent l'entrevue et l'absolution furent employés à des négociations très actives entre le roi, sa belle-mère Adélaïde de Turin, la comtesse Mathilde et l'abbé de Cluny. Il y avait sur le plateau même de Canossa, tout à côté du château, une chapelle de Saint-Nicolas où eut lieu l'entrevue préliminaire entre Henri IV et la comtesse Mathilde : celle-ci et l'abbé Hugues de Cluny intercédèrent en sa faveur et se firent, auprès du pape, les garants de sa bonne foi. D'autres aussi — nous le savons par le pape lui-même — émus de cette attitude humble et repentante, surpris de la « dureté insolite » opposée par le pontife à leurs prières, s'écriaient déjà qu'il y avait en Grégoire, non pas « la

1. Sur la critique du récit de Lambert, cf. HOLDER-EGGER, *Neues Archiv*, 1894, t. XIX, 537-68.

gravité qui convient à la rigueur apostolique, mais la cruauté de je ne sais quelle tyrannique sauvagerie [1] ». C'est le 28 janvier 1077 qu'Henri, s'agenouillant aux pieds de Grégoire, recevait l'absolution, était admis de nouveau dans le sein de l'Église, et communiait de la main du pape [2]. Par serment solennel, le roi s'engageait à accepter l'arbitrage et la sentence du Saint-Siège, dans le conflit qui le séparait des évêques et princes allemands; il promettait également, quand le pape viendrait en Allemagne, de garantir sa sécurité. Ce serment fut prêté en présence de plusieurs cardinaux (dont les évêques de Palestrina et d'Ostie), de l'archevêque de Brême, des évêques d'Osnabrück et de Verceil, de l'abbé de Cluny et de plusieurs nobles, qui confirmèrent également les promesses royales [3].

Si l'on se représente ce qu'est, au XIe siècle, le prestige de « l'Apôtre », et quels faibles personnages étaient encore la plupart des rois, l'humiliation infligée au souverain germanique n'avait rien d'extraordinaire : mais ici il s'agissait du futur empereur, de celui dont le père, moins de trente ans auparavant, avait prononcé la déposition de trois papes; quel chemin parcouru depuis le concile de Sutri, en 1046! Le triomphe apparent du Saint-Siège était, en réalité, et pris d'un certain biais, un succès de la diplomatie royale : Henri avait réussi à prévenir une entente entre le pape et l'opposition allemande. L'absolution pontificale lui donnait comme une nouvelle auréole et lui rendait, en Alle-

1. *Reg.*, IV, 12, p. 257.
2. *Reg.*, IV, 12, p. 257.
3. *Reg.*, IV, 12 *a*. M. G. H., *Constit. et acta publica regum et imp.*, t. I, p. 115.

magne même, pleine liberté d'action. Ce fut un coup de théâtre qui déconcerta tout d'abord et les partisans du Saint-Siège en Allemagne et ceux du roi en Italie. En fait, il n'y eut pas grand'chose de changé dans les positions respectives des partis : tandis que bon nombre des princes allemands continuaient la lutte contre le roi, les évêques lombards refusaient de plier devant le pape; deux cardinaux étaient arrêtés puis relâchés; l'affaire de Milan restait en suspens. Le roi ne se pressait point de passer les Alpes, parcourant différentes villes de l'Italie du Nord, profitant de sa situation nouvelle pour raffermir son autorité [1].

Cependant les princes allemands, réunis à la diète de Forchheim renouvelaient, en présence des légats du Saint-Siège, l'exposé de leurs griefs, et se décidaient à choisir un nouveau roi en la personne du duc Rodolphe de Souabe, beau-frère d'Henri IV (12 mars). L'anti-roi Rodolphe était couronné, quelques jours plus tard, à Mayence, par l'archevêque Siegfried, en présence de l'archevêque de Magdebourg et de plusieurs évêques [2]. Mais une émeute le forçait bientôt à évacuer la ville. Rodolphe s'était engagé à reconnaître : 1° la liberté des élections épiscopales ; 2° le caractère électif de la dignité royale. Les rebelles se flattaient de gagner ainsi à leur cause, malgré Canossa, le plein appui du Saint-Siège. Quant à Henri IV, il était à Pavie, quand il apprit les événements de Forchheim : le pape s'étant refusé, malgé ses instances, à condamner son rival, il se décidait à quitter l'Italie, pour regagner au plus tôt l'Allemagne du Sud :

1. Meyer von Knonau, *Jahrbücher...*, t. III, p. 12-20.
2. Meyer von Knonau, *l. c.*, t. III, p. 21 et s. — Hauck, *l. c.*, t. III, p. 810.

c'est par les passages des Alpes orientales, du côt
d'Aquilée, qu'il pénétrait fin avril en Carinthie pui
en Bavière, laissant à la garde de ses fidèles italien
son jeune fils Conrad, alors âgé de trois ans. Cepen
dant Grégoire recommandait à ses nouveaux légats
d'observer la neutralité : le 31 mai, il écrivait au
cardinal-diacre Bernard et à l'abbé de Saint-Victo
de Marseille (un autre Bernard), chargés de porte
ses instructions aux fidèles du royaume teutonique.
que les deux partis en présence devaient lui fourni
les moyens de se rendre en Allemagne [1] : il espérait
avec le concours des clercs et des laïques, examine
à loisir le litige et déclarer enfin, en connaissanc
de cause, à qui revenait la couronne. En août Gré
goire VII était encore en Lombardie, et vers l
fin du mois renonçait décidément au voyage d'Alle
magne, pour rentrer à Rome par la Toscane. L
30 septembre il écrivait de Rome à l'archevêque d
Trèves et à ses suffragants pour les presser d
faire accepter son arbitrage par les deux partis [2]
Il leur communiquait à nouveau, au cas où ils n
l'auraient pas reçu, le texte du serment très explicit
prêté à Canossa par le roi Henri : mais il consta
tait qu'en dépit de ses promesses de soumission
les fidèles du même roi avaient arrêté les légats d
Saint-Siège, l'évêque d'Ostie en Lombardie, l'abb
de Saint-Victor en Allemagne.

En fait la guerre civile continuait à déchirer l'Alle
magne : Henri s'était fait reconnaître dans un
grande partie de l'Allemagne du Sud, où il conférai
le duché de Souabe à Frédéric de Büren, l'ancêtr
des Hohenstaufen, bientôt fiancé à sa fille Agnès

1. *Reg.*, IV, 23, 24.
2. *Reg.*, V, 7.

Rodolphe avait dû se réfugier au milieu des Saxons : à l'assemblée de Goslar (12 novembre 1077) l'archevêque de Mayence et plusieurs de ses suffragants, en présence d'un légat pontifical et avec son assentiment, prononçaient l'excommunication du roi Henri et proclamaient Rodolphe le seul roi légitime[1]. Ainsi les instructions primitives du Saint-Siège étaient ouvertement contredites ou dépassées.

Les deux rivaux envoyaient chacun leurs ambassadeurs au synode romain, réuni dans la basilique du Latran, du 27 février au 3 mars 1078, et auquel prirent part près de cent évêques. Le pape se décidait à faire partir pour l'Allemagne de nouveaux légats, qui devaient convoquer des assemblées de clercs et de laïques, et de concert avec elles, rétablir la paix, ou du moins, après un mûr examen de la situation, reconnaître de quel côté était la justice, et en vertu de l'autorité apostolique contraindre à résipiscence le parti de l'injustice. Entre Henri et Rodolphe le Saint-Siège refusait, jusqu'à nouvel ordre, de se prononcer. Mais en Italie du moins, il sévissait avec la dernière rigueur contre les prélats, réfractaires à l'application des décrets antérieurs, renouvelait l'anathème contre les archevêques de Milan et de Ravenne, déposait les évêques de Crémone et de Trévise, frappait d'excommunication tous les Normands qui envahissaient l'Italie Centrale, et ceux qui venaient de mettre le siège devant Bénévent, — tous ceux également qui envahissaient les abords immédiats de Rome, la Campanie, la Maritime et la Sabine[2]. C'est qu'en effet depuis près de deux ans, les progrès de Robert Guiscard, sur les confins de l'État Pontifical, étaient devenus singuliè-

1. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 81.
2. *Reg.*, V, 14 *a*.

rsment menaçants. Le 13 décembre 1076, après un siège de plus de six mois, il occupait Salerne et en chassait le prince Gisulf. Celui-ci cherchait vainement un refuge auprès de l'autre chef des Normands, Richard prince de Capoue : Robert et Richard, brouillés depuis plusieurs années, venaient de se réconcilier; Robert prêtait main-forte à Richard, qui venait d'entreprendre le siège de Naples. Il ne restait plus à Gisulf, le dernier des princes lombards, qu'à se réfugier à Rome, où il avait attendu plusieurs mois le retour du pape. Enfin Robert Guiscard avait rassemblé ses troupes sous les murs de Bénévent, ville pontificale, et en commençait le siège! (décembre 1077)[1].

Mais au lendemain du concile de Rome, la mort de Richard, l'avènement de son fils Jourdain, qui s'empressait de venir à Rome solliciter l'absolution du Saint-Siège, modifiaient brusquement la situation (avril 1078). Le nouveau prince de Capoue renonçait au siège de Naples; un soulèvement éclatait en Pouille contre Robert Guiscard; Grégoire VII venait lui-même à Capoue et au Mont-Cassin (juillet-août)[2]. Cependant du côté du Nord et au delà des Alpes l'horizon était loin de s'éclaircir. Le pape s'adressait de nouveau à tous les clercs et laïques du royaume teutonique, se plaignait des entraves apportées à l'exécution de ses ordres, pressait les fidèles du Saint-Siège de favoriser l'action de ses légats[3]. La guerre civile semblait provisoirement arrêtée, puisque chacun des deux rivaux parcourait une partie diffé-

1. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. I, p. 248.

2. Chalandon, *l. c.*, p. 251. – Meyer von Knonau, t. III, p. 156. — Jaffé-L., n. 5080-81.

3. *Reg.*, VI, 1.

rente de l'Allemagne, Henri la Bavière et les pays rhénans, Rodolphe la Thuringe et les régions voisines. Mais si les troupes ennemies évitaient de se rencontrer, elles n'étaient nullement disposées à désarmer; chacun des deux partis ne songeait qu'à attirer de son côté les légats, et à faire sortir le pape de sa neutralité. Nous sommes mal renseignés sur l'action des légats, qui étaient évidemment hors d'état de diriger les événements, comme l'aurait voulu Grégoire. Ils ne réussirent ni à tenir les assemblées préliminaires prescrites par le pape ni à prévenir la reprise des hostilités. Une bataille indécise, qui coûta de grosses pertes aux uns et aux autres, fut livrée à Melrichstadt (Franconie orientale) le 7 août 1078. Parmi les partisans de Rodolphe, l'archevêque de Magdebourg fut tué, tandis que Siegfried de Mayence restait quelques mois prisonnier[1].

De nouveaux synodes sont tenus à Rome le 19 novembre 1078, puis en février 1079 : le premier, auquel ne prennent part qu'un petit nombre d'évêques, formule avec une rigueur nouvelle la condamnation de l'investiture laïque. Le second, plus important, comprend plus de cent cinquante évêques; les ambassadeurs des deux rivaux assistent aux deux assemblées[2]. Les uns et les autres s'engagent par serment, devant le second synode, à reconnaître la décision de Rome : mais cette décision elle-même est encore ajournée, le pape voulant attendre le résultat des pourparlers qui doivent s'engager, en Allemagne même, entre les représentants des deux partis. Le cardinal Pierre d'Albano et l'évêque de Padoue partent pour l'Allemagne, accompagnés par

1. Meyer von Knonau, *l. c.*, t. III, p. 142-156.
2. *Reg.*, VI, 5 *b* et 17 *a*.

le nouveau patriarche d'Aquilée ; Henri IV les reçoit à Ratisbonne; une conférence préliminaire a lieu à Würzbourg (15 août 1079) : l'abstention de Rodolphe et de ses partisans la fait échouer[1]. Si l'évêque de Padoue, revenu le premier à Rome, se porte garant des bonnes dispositions d'Henri IV et de sa soumission aux ordres du Saint-Siège, le cardinal d'Albano, un peu plus tard, apporte un témoignage très différent. Les adversaires allemands d'Henri IV se plaignent que le pape les abandonne et se laisse tromper. Grégoire VII leur répond (1^er octobre) qu'ils ne savent pas à quelles difficultés il se heurte, et quels outrages il subit. « Presque tous les laïques, sauf un petit nombre, soutiennent la cause d'Henri, et m'accusent d'une excessive dureté à son égard. » Quant à ses légats « forcés par la violence ou contraints par la ruse » ils n'ont pas agi suivant les ordres qu'ils avaient reçus[2].

Cependant Henri IV, dans la partie de l'Allemagne où il est le maître, continue à disposer à son gré des évêchés ou des abbayes : il nomme un archevêque à Trèves, des évêques à Augsbourg, à Strasbourg, à Coire, un abbé à Saint-Gall; Grégoire avait recommandé à ses légats de surseoir à tout jugement contre ceux qui avaient reçu l'investiture « par la main laïque », tant qu'un accord n'était pas conclu avec le roi. Mais les chances d'aboutir à cet accord, en faisant accepter du roi les décrets de Rome, s'éloignaient de plus en plus. Le 27 janvier 1080 la bataille de Flarchheim (en Thuringe) ne donnait à aucun des deux rivaux d'avantage décisif. Henri voulait en finir, et mettre le pape en demeure de se prononcer :

1. Greg. VII, *epist. coll.*, 31. — Meyer von Knonau, *l. c.*, t. III, 187-226. — Hauck, *l. c.*, t. III, 819 et s.
2. *Reg.*, VII, 3.

il envoyait à Rome l'archevêque de Brême et l'évêque de Bamberg pour solliciter contre Rodolphe, traître et rebelle, une sentence d'excommunication[1]. Toute tentative d'arbitrage avait échoué; Rodolphe se montrait mieux disposé qu'Henri à favoriser l'application rigoureuse de la réforme, la disparition progressive de toute investiture laïque. Dès lors Grégoire VII, persuadé de la mauvaise foi d'Henri IV, se décide à agir vigoureusement contre lui. Le concile réuni à Rome le 7 mars 1080 rappelle les décisions prises dans les conciles antérieurs : si quelqu'un a reçu de la main d'un laïque un évêché ou une abbaye, nul ne lui doit l'obéissance; nous lui interdisons l'entrée de l'église, tant qu'il n'aura pas fait amende honorable. Si quelque laïque, roi, duc ou comte, a osé conférer l'investiture de n'importe quelle dignité ecclésiastique, qu'il soit lié par la même sentence[2]. Contre les prélats de l'Italie du Nord, toujours rebelles (ceux de Milan, de Ravenne et de Trévise) l'excommunication est renouvelée. Si les Normands envahissent les terres de Saint-Pierre, ou celles du Mont-Cassin, s'ils osent encore attaquer Bénévent « nous leur refusons la grâce de Saint-Pierre et l'entrée de l'Église ». Cependant les considérants de cette sentence sont développés avec moins de rigueur que dans les conciles précédents et laissent entrevoir, du côté des Normands, l'espoir d'un prochain accord. Les règles à suivre, en cas de vacance épiscopale, sont indiquées avec précision, de manière à écarter toute intervention de laïques, et à permettre un contrôle rigoureux du Saint-Siège. C'est à l'évêque visiteur, envoyé par le pape ou par

1. Hauck, *l. c.*, t. III, 819-824.
2. *Reg.*, VII, 14 *a*.

le métropolitain, qu'il appartient de convoquer l'assemblée, où le clergé et le peuple doivent procéder à l'élection[1].

Puis s'adressant aux bienheureux Pierre et Paul, comme il l'avait fait quatre ans plus tôt, Grégoire expose longuement, devant le concile, ses rapports avec Henri, depuis l'absolution de Canossa. En le faisant rentrer dans la communion des fidèles il n'a voulu ni lui rendre les pouvoirs, dont il était privé, ni contraindre ses sujets à lui rendre leur fidélité. L'entrevue qu'il avait prescrite en Allemagne, pour rétablir la paix, pour examiner de quel côté était la justice, n'a pas pu avoir lieu. Henri avec ses partisans, en empêchant ce colloque, a encouru l'excommunication. C'est pourquoi « je les enchaîne par les liens de l'anathème; et de nouveau, de la part du Dieu tout-puissant et de la vôtre, lui interdisant le royaume des Teutons et d'Italie, je lui enlève tout pouvoir et toute dignité royale. C'est à Rodolphe, élu par les Allemands, que j'accorde le royaume et l'autorité. De même qu'Henri est justement déposé pour son orgueil, sa désobéissance et sa fausseté, de même à Rodolphe revient la dignité royale, en raison de son humilité, de son obéissance, et de sa franchise ... Agissez maintenant, pères et princes très saints, pour que le monde entier comprenne et connaisse que si vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez sur la terre enlever ou accorder à chacun selon ses mérites empires, royaumes, duchés, marches, comtés.... Que les rois et tous les princes du siècle apprennent maintenant combien vous êtes et ce que vous pouvez; et qu'ils redoutent de mépriser l'ordre de votre église! »

1. *Reg.*, VII, 14 *a*, p. 400.

Les prélats allemands, ambassadeurs d'Henri IV, durent quitter Rome, chassés par les outrages et les menaces d'une foule hostile : l'évêque de Verdun se plaignait un peu plus tard à Grégoire VII qu'on eût refusé de les entendre [1]. Ils se hâtaient de rejoindre la Lombardie, où ils n'eurent pas de peine à soulever contre Grégoire une notable partie du haut clergé. Mais c'est en Allemagne surtout que la sentence romaine allait se heurter cette fois, bien plus qu'en 1076, à une résistance opiniâtre. Sauf dans cette partie de l'Allemagne du Nord, où les Saxons formaient une opposition en apparence irréductible, le parti d'Henri IV n'avait cessé de grandir; et de nombreux prélats, mis en présence de cette alternative : rester princes d'Empire ou se mettre au service du Saint-Siège et de la réforme, choisirent le premier parti [2]. Les évêques réunis à Bamberg aux fêtes de Pâques, puis à Mayence le 31 mai, décidèrent de rompre avec Grégoire VII, et de pourvoir le plus tôt possible, d'accord avec les prélats lombards, à l'élection d'un nouveau pape. L'évêque de Spire s'adressait à tous les archevêques, évêques, margraves et comtes de toute la Lombardie pour reprendre contre Hildebrand le réquisitoire de Worms, et les entraîner à la lutte. Le 25 juin, dans la ville épiscopale de Brixen, au fond du Tyrol, aux confins de l'Italie, trente prélats, Italiens et Allemands — les Lombards étaient cette fois en majorité — se réunissaient sur les ordres du roi, en présence du cardinal Hugues le Blanc; aux anciens griefs contre Grégoire VII on en ajoutait de nouveaux : usurpateur, protecteur d'un héré-

1. Delarc, *l. c.*, t. III, p. 487 n. — *Cod. Udalrici*, 60-62.
2. K. Hampe, *Deutsche Kaisergeschichte*, p. 57.
3. Hauck, *l. c.*, et t. III, p. 825-29.

tique notoire (Bérenger), magicien et sorcier, c'était lui sans doute qui avait fait périr, par le poison, quatre de ses prédécesseurs [1] ! L'assemblée prononçait solennellement sa déposition, et proclamait, à sa place, l'archevêque de Ravenne, Guibert, ancien chancelier d'Italie, qui prit le nom de Clément III. En opposant un antipape à Grégoire VII, le roi et les prélats qui le suivaient étaient résolus à marcher jusqu'à Rome, pour enlever de vive force le Siège Apostolique à celui qui les condamnait. Ce n'était plus l'Allemagne qui était le théâtre principal de la lutte. Aussi bien la guerre civile était-elle à la veille de se terminer par le triomphe d'Henri IV : son rival, Rodolphe de Souabe, périssait dans une bataille, sur les bords de l'Elster (15 octobre 1080). L'opposition allemande, désorganisée, ne sachant où trouver un nouveau chef, n'était plus pour le roi un sérieux danger : il pouvait cette fois se préparer à passer de nouveau les Alpes, non plus en pénitent, mais en souverain et en chef de guerre, entraînant avec lui une véritable armée, assez fort pour briser la nouvelle Église réformatrice, et rétablir, à Rome même, l'ancienne hégémonie impériale. Jamais depuis son avènement, Grégoire VII n'avait vu se dresser devant lui un péril aussi grave et aussi prochain.

1. M. G. H., *Constit. et acta publica r. et imp.*, t. I, p. 117 et s.

CHAPITRE XX

HENRI IV EN ITALIE; SIÈGE ET PRISE DE ROME; L'INTERVENTION NORMANDE.

Le pape n'ignorait pas combien était redoutable, en Italie même, la coalition des forces hostiles, toutes prêtes à se tourner vers le roi et l'antipape. Derrière les puissants métropolitains de Milan et de Ravenne se groupèrent plusieurs évêques et de nombreux seigneurs. Il ne semblait pas que la *Pataria,* privée de ses premiers chefs, eût réussi à gagner beaucoup de nouveaux partisans depuis les luttes héroïques, livrées sous le pontificat précédent. La nouvelle condamnation, prononcée à Rome, n'allait-elle pas rester lettre morte dans une grande partie des diocèses lombards ? Le rival allemand d'Henri IV était, sans doute, fort inconnu de la plupart des Italiens : relégué, dès le début de la guerre civile, dans les régions au nord du Mein, c'est à grand'peine que ses ambassadeurs arrivaient jusqu'à Rome, mais aucune trace n'est restée des relations qu'il aurait pu nouer, au sud des Alpes, avec tel seigneur ou tel évêque. En fait Henri IV avait gardé tout son prestige, et son autorité politique était d'autant mieux reconnue dans toute l'Italie

du Nord qu'elle était plus lointaine. Prélats et seigneurs en venaient à redouter davantage les bouleversements provoqués par la réforme que l'intervention dans leurs affaires du souverain germanique ; n'étaient-ils pas habitués depuis longtemps à considérer cette intervention comme peu vexatoire et fort irrégulière ?

Entre toutes les puissances séculières qui se partageaient le sol de la péninsule depuis les Alpes jusqu'à Rome, une seule s'était montrée, jusqu'à présent, entièrement dévouée à la cause de la réforme et du Saint-Siège, sincèrement résolue à aider Grégoire VII : c'était la pieuse comtesse Béatrix de Toscane, veuve de Godefroy de Lorraine, et sa fille Mathilde, mariée depuis 1071 au fils de son beau-père Godefroy le Bossu [1] et veuve à son tour, cinq ans plus tard. On a vu avec quelle ardeur et quelle ténacité Béatrix avait cherché à prévenir la première rupture, avec quel zèle la comtesse Mathilde s'était employée à préparer le rapprochement de Canossa [2]. En 1079 encore, Mathilde, restée en relations avec sa famille lorraine, proposait au pape la médiation éventuelle du duc Thierry de Lorraine, pour engager avec le roi de nouveaux pourparlers : elle était donc restée jusqu'en 1080 une vassale fidèle. Cependant ses troupes, en lutte avec les milices lombardes, venaient de subir, sur les bords du Mincio, une assez grave défaite, au moment même où le pape Grégoire s'adressait à tous les évêques, abbés, clercs et laïques, de la marche de Toscane et de l'exarquat de Ravenne, pour dénoncer la conduite de Guibert, et

1. Delarc, *l. c.*, t. III, p. 216.
2. Cf. *supra*, p. 247, 261.

le faire remplacer sur le siège de Ravenne [1]. Les domaines et les seigneuries qui, à des titres divers, étaient sous la domination de la comtesse Mathilde représentaient, depuis les environs du lac de Garde et les bords du Pô inférieur jusqu'aux collines de Toscane, un très vaste ensemble, une puissance séculière vraiment redoutable, et dont l'alliance pouvait être, le cas échéant, singulièrement précieuse. La fille du margrave Boniface avait hérité de son père une grande partie des comtés de Mantoue, de Modène et de Reggio, et d'autres terres encore, éparses dans les comtés de Ferrare et de Vérone, en Romagne, dans le comté de Parme. La plaine d'Emilie et les hauteurs voisines étaient le vrai centre de sa puissance, mais en Toscane aussi, elle avait quelques terres, aux environs de Lucques et de Pise, sans compter le titre margravial, qui lui assurait, entre les communes en formation déjà rivales mais peu puissantes encore, un incontestable prestige [2]. Elle tenait la clef des routes principales qui, à travers l'Apennin, conduisaient dans la haute vallée de l'Arno. Mais sa politique personnelle, hostile à l'émancipation des villes, en même temps qu'à certains prélats, avait soulevé contre elle de nombreux mécontents, tout prêts à se tourner vers le roi Henri. Grégoire se rendait compte mieux que personne du danger de cette entente : quand déjà le bruit de la mort de l'anti-roi s'était répandu jusqu'à Rome, il avertissait ses légats en Allemagne qu'on le pressait de toutes parts de se réconcilier avec Henri, que celui-ci

1. Sur la défaite de Mathilde, Cf. BERNOLD, dans WATTERICH, t. I, p. 445. *Reg.*, VIII, 12-14.

2. A. OVERMANN, *Gräfin Mathilde von Tuscien, ihre Besitzungen...* (1895), p. 1-40.

aurait l'appui de presque tous les Italiens, qu'il était urgent d'envoyer des secours à Mathilde, que si Henri arrivait en Lombardie, il fallait avertir le duc Welf d'agir en fidèle de Saint-Pierre, ainsi qu'il l'avait promis naguère, en présence de l'impératrice Agnès[1].

En dehors de la comtesse Mathilde, seuls les princes normands pouvaient apporter au Saint-Siège un concours efficace : mais de ce côté le pape ne s'engageait évidemment qu'avec une extrême méfiance. Tandis qu'il connaissait depuis longtemps l'ardente piété de Mathilde, il avait eu constamment à se plaindre des Normands, pillards incorrigibles et conquérants insatiables. Dès le début du pontificat, le plus redoutable de leurs chefs, Robert Guiscard, avait été l'objet des plus graves censures, maintes fois renouvelées depuis. Si le nouveau prince de Capoue, Jourdain, s'était soumis au Saint-Siège (1078), si la révolte de Pouille affaiblissait provisoirement l'autorité de Guiscard, quelle serait son attitude après la répression, quand il pourrait de nouveau tourner ses forces vers Bénévent et la Campanie? L'abbé du Mont-Cassin, Didier, s'entremit, une fois de plus, entre Rome et les Normands[2]. Dès le concile de mars 1080, il est visible que la rigueur du pape commence à fléchir ; trois mois plus tard Grégoire se rend à l'extrême limite de la Campanie romaine, et dans la bourgade de Ceperano a une entrevue avec les chefs normands, y compris Robert Guiscard (29 juin). Cette fois, c'est bien d'une réconciliation solennelle qu'il s'agit[3]. Le duc de Pouille et de Calabre, renouvelant,

1. *Reg.*, VIII, 26.
2. CHALANDON, *l. c.*, p. 257.
3. *Reg.*, VIII, 1 *a*, *b*, *c*.

après plus de vingt ans, le serment de Melfi, se déclare le fidèle de la Sainte Église Romaine, prêt à l'aider de tout son pouvoir ; il reçoit la bannière de Saint-Pierre ; le pape lui renouvelle l'investiture, que lui ont accordée ses prédécesseurs, les papes Nicolas et Alexandre, pour les terres dont il est le légitime souverain, — se bornant à maintenir une expresse réserve pour celles que Robert occupe « injustement » et dont le sort définitif n'est pas encore réglé : Salerne, Amalfi, une partie de la marche de Fermò ; comme gage de sa fidélité, le duc promet de payer un cens annuel. D'autres accords sont conclus par Grégoire avec des seigneurs de la Campagne Romaine, en vue d'une expédition contre Ravenne ; et l'abbé du Mont-Cassin devra, un peu plus tard, renseigner le pape sur les intentions de Robert Guiscard pour l'envoi éventuel de troupes auxiliaires [1].

Cependant Henri IV, hâtant ses préparatifs au cours de l'hiver, entrait en Italie par la vallée de l'Adige avec une petite armée ; dès le mois de mars 1081, il était à Vérone, d'où il gagnait Milan, Pavie et bientôt Ravenne ; il passait ensuite en Toscane et s'arrêtait au monastère de Vallombreuse, où il recevait une députation des bourgeois de Lucques, révoltés à la fois contre leur évêque et contre la comtesse Mathilde [2]. Le roi s'empressait de négocier avec les villes, exploitait les rancunes et les colères locales, accordait d'importants privilèges. Aux riches marchands de Pise il devait promettre de ne plus envoyer de margrave en Toscane, sans l'approbation de douze représentants de la commune [3]. Mais il

1. *Reg.*, VIII, 27, p. 477.
2. Meyer von Knonau, *Jahrbücher...*, t. III, p. 381.
3. Meyer von Knonau, *l. c.*

a couru d'abord au plus pressé, sur la route de Rome : un manifeste, envoyé au clergé et au peuple de Rome, leur a fait connaître ses intentions : il vient recevoir de leur assentiment unanime la dignité héréditaire, qui lui est due ; il s'étonne cependant qu'ayant su son arrivée prochaine ils n'aient envoyé à sa rencontre aucune ambassade. On a répandu le bruit qu'il voulait porter atteinte « à l'honneur de Saint-Pierre » et bouleverser le gouvernement de Rome : rien n'est plus faux ! le souverain proteste qu'il cherche avant tout la paix, la fin de la discorde entre le royaume et le sacerdoce[1]. Mais les Romains, fidèles à Grégoire, s'obstinaient à fermer leurs portes. Henri dut se retirer en Toscane, pour y poursuivre ses pourparlers avec Pise.

Cependant la comtesse Mathilde continuait à correspondre avec Rome, et tenait le pape au courant des allées et venues de l'ennemi : un instant, on avait craint un accord possible entre le roi et Robert Guiscard, et le pape, qui s'attendait à toutes les trahisons, en avait informé l'abbé du Mont-Cassin[2]. Mais le rusé Normand avait bien d'autres projets en tête : après s'être rapproché de Rome, il était reparti pour la Pouille, et s'était embarqué à Otrante pour aller batailler contre les Grecs dans l'île de Corfou, puis sur le littoral illyrien, où il avait entamé le siège de Durazzo ; bien décidé malgré tout à ne pas se laisser oublier en Italie, il devait bientôt notifier au pape et aux Romains sa première victoire[3].

1. Watterich, *l. c.*, t. I, p. 447. *Cod. Udalr.*, 66, p. 138.
2. *Reg.* VIII, 34. Le bruit courait d'un projet de mariage entre un fils du roi et une fille de Robert Guiscard ; Henri IV aurait reconnu au duc normand une extension de territoire (la marche d'Ancône).
3. *Reg.*, VIII, 40.

Durant ce même hiver (1081-1082)l'opposition allemande s'est enfin décidée à donner un successeur à Rodolphe de Souabe : en décembre 1081 Hermann de Salm, frère du comte de Luxembourg, est proclamé roi et sacré à Goslar par l'archevêque de Mayence. Ainsi la guerre civile se poursuit en Allemagne, sans amener de changement décisif ; Henri IV se garde bien de quitter l'Italie où il n'a qu'un souci : c'est de briser la résistance des Romains. A la fin de février 1082, il revient près de Rome, entouré d'une nombreuse escorte de prélats ; aux fêtes de Pâques, il est à Albano, cherche de nouveau à négocier avec les Romains, puis avec le prince de Capoue, travaille à isoler le pape ; déjà, du reste, plusieurs cardinaux hésitent à s'engager à fond dans la lutte [1]. Mais il est manifeste qu'Henri n'a pas les forces suffisantes pour assiéger Rome : à la fin de l'été, il revient en Toscane et de là en Lombardie, se bornant à laisser autour de Rome quelques-uns de ses partisans, avec l'antipape Guibert, qui s'établit à Tivoli. Au début de 1083, la situation est assez rassurante pour que le pape ait pu aller jusqu'à Bénévent, puis revenir ensuite s'enfermer à Rome [2]. Cependant Henri IV apparaît de nouveau avec des forces plus nombreuses. Aux fêtes de Pâques 1083, il est aux portes de Rome, à Sainte-Rufine, et entame le siège de la ville, tandis qu'un évêque allemand, Benno d'Osnabrück va de l'un à l'autre camp, s'obstinant à chercher un terrain d'entente entre le pape et le roi. Au début de juin, Henri IV a réussi, par surprise, à ouvrir une brèche dans l'enceinte,

1. Meyer von Knonau, *l. c.*, t. III, p. 432-444. L'abbé du Mont-Cassin, Didier, a une entrevue avec Henri IV, probablement à Albano.

2. Jaffé-L., n. 5253. Robert Guiscard est revenu en Italie, mais une attaque des Normands contre Tivoli échoue.

tout près de Saint-Pierre : la cité léonine est envahie, en partie détruite, le roi occupe la basilique de Saint-Pierre, où l'antipape prend possession du siège apostolique, le 28 juin[1]. Mais le château Saint-Ange reste à Grégoire VII, qui s'y enferme, et les troupes royales n'ont pas réussi encore à passer sur l'autre rive du Tibre ni à pénétrer au cœur de la ville. Henri IV fait construire, en hâte, entre Saint-Pierre et le château Saint-Ange, une nouvelle forteresse.

Le 24 juin, Grégoire a renouvelé contre Henri IV et l'antipape l'excommunication solennelle, qui frappe également le prince Jourdain de Capoue et l'abbé du Mont-Cassin; il écrit aux archevêques de Capoue et de Naples pour soutenir leur courage et leur fidélité au Saint-Siège[2]. Le parti impérial grandit peu à peu dans la population romaine : un subside envoyé par Robert Guiscard arrête pendant quelque temps les défections; la garnison allemande, laissée près de Saint-Pierre, est décimée par une épidémie, tandis que les contingents lombards sont revenus vers le Nord; la forteresse d'Henri IV est rasée. De nouvelles tentatives sont faites pour rapprocher les deux partis : l'abbé de Cluny, Hugues, est venu trouver le roi à Sutri, en juillet, après avoir vu le pape. L'antipape est retourné à Ravenne, et Grégoire VII, d'accord avec les Romains, convoque un grand concile, pour la mi-novembre; Henri IV lui-même s'engage à donner les sauf-conduits nécessaires. Mais plusieurs des prélats qui s'y rendent et particulièrement les envoyés des princes teutons sont arrêtés en route et dépouillés :

1. Meyer von Knonau, *l. c.*, t. III, p. 470-84. — Cf. Bernold (Watterich, *l. c.*, I, 455). — Jaffé-L., p. 630.

2. Peitz, *Das Originalregister Gregors VII*, p. 238. — Jaffé-L., 5234-5 (*Reg.*, VIII, 48-49).

parmi eux se trouve l'évêque d'Ostie, Eudes, et un certain nombre de Français[1]. C'est de nouveau la guerre, et le concile ne fait qu'accuser l'irrémédiable rupture. Le siège de Rome recommence : l'armée royale, grossie de nouveaux contingents, parcourt les environs de Rome, la Campanie : le roi reçoit une ambassade byzantine, qui vient solliciter son appui contre Robert Guiscard et lui apporte d'utiles subsides. Dans le clergé romain, quelques hauts dignitaires, plusieurs cardinaux se lassent de la résistance. Sans être complètement bloquée, la ville de Rome commence à souffrir de l'insécurité croissante, des communications plus difficiles, des menaces plus prochaines, venues des adversaires de Grégoire. Une députation des Romains vient trouver le roi; le 21 mars 1084, il entre avec son armée par la porte de Saint-Jean, prend possession du Latran; treize cardinaux et un assez grand nombre de clercs ont abandonné Grégoire, et tiennent une assemblée qui prononce sa déposition. Trois jours plus tard Guibert, archevêque de Ravenne, est solennellement intronisé sur le siège pontifical, sous le nom de Clément III, par les évêques de Modène et d'Arezzo. Le 31 mars (jour de Pâques) Henri IV est couronné empereur et proclamé patrice des Romains : c'est la restauration du vieil empire ottonien, la reconnaissance, par les Romains eux-mêmes, de l'hégémonie impériale dans l'Eglise; c'est le triomphe d'un nouveau schisme, appuyé, cette fois, par de puissants protecteurs, à l'abri

1. Peitz, *l. c.* Cf. Bernold (Watterich, *l. c.*, I, 456). — Jaffé-L., 5259-5237. Comme le montre Peitz, ce concile ne doit pas être confondu avec celui, dont le compte rendu se trouve au Reg. de Grégoire VII (VIII, 58), et dont il sera question plus loin. La date 1083 donnée par Jaffé doit être corrigée et reportée un an plus tard.

desquels tous les adversaires de la réforme se préparent à la faire échouer[1].

Grégoire s'est enfermé, de nouveau, derrière les murailles du château Saint-Ange : mais dans la ville même de Rome, ses partisans n'ont pas disparu ; un de ses neveux occupe encore, sur les flancs du Palatin, la forteresse bâtie dans les ruines du « Septizonium » ; d'autres sont établis au Capitole, d'où ils ne tardent pas, il est vrai, à être délogés par les troupes d'Henri[2]. Surtout Grégoire n'ignore pas que Robert Guiscard, rappelé en Italie dès 1082 par la révolte d'une partie de la Pouille, a gardé vis-à-vis des Teutons toute sa liberté. Il réussit à lui faire porter un message par un moine bourguignon, réfugié au château Saint-Ange[3]. Précisément les rebelles de Pouille viennent d'être vaincus, et le duc normand, qui parcourt la Campanie, est tout prêt à intervenir. L'abbé du Mont-Cassin se charge de faire savoir au pape la prochaine arrivée du libérateur. C'est une véritable armée qui se prépare à attaquer les Teutons et leurs alliés. Aux vieilles bandes normandes qui bataillent depuis des années pour le duc se joignent des contingents de toute l'Italie méridionale, peut-être des auxiliaires sarrasins de Sicile. Un partisan d'Henri IV évalue cette armée au chiffre de 30.000 hommes, simple indication qui ne peut être prise au pied de la lettre, mais nous montre du moins l'impression de terreur, produite à Rome par les nouveaux venus[4]. Il n'est pas douteux qu'Henri, au moment où il quitte Rome, ainsi que l'antipape,

1. Voir les principaux textes dans WATTERICH, *l. c.*, p. 458 et s.
2. MEYER VON KNONAU, *l. c.*, t. III, p. 536-49.
3. HUGO FLAV. dans WATTERICH, *l. c.*, I, p. 460.
4. Cf. les textes rassemblés dans G. RICHTER, *Annalen...*, III, 2, p. 350. WATTERICH, I, 466 et s. (v. surtout le récit du chroniqueur normand, GEOFFROI MALATERRA).

n'ait été averti du danger : à peine est-il sorti de la ville, que les troupes de Guiscard y pénètrent, la plupart au Nord par le pont Milvius et l'ancienne porte Flaminienne, d'autres par la porte Saint-Laurent : au cri de Guiscard, elles envahissent toute la ville, arrivent jusqu'au Tibre, et devant les Romains terrorisés vont chercher le pape au château Saint-Ange, pour le ramener au Latran. Des troubles éclatent; les Romains sont traités en rebelles; un nouveau corps de cavaliers, commandé par Roger, le fils de Guiscard, vient prêter main-forte aux envahisseurs. Une grande partie de la ville est saccagée, livrée aux flammes; des milliers de Romains, au dire de Bonizo, sont faits prisonniers ou vendus comme esclaves[1].

Les environs de Rome sont également mis à feu et à sang; les petites garnisons, çà et là laissées par le nouvel empereur sont attaquées, dispersées; mais la colline de Tivoli, où s'est réfugié l'antipape, résiste à tous les assauts, pendant que les Normands vainqueurs remontent la vallée du Tibre et s'emparent de plusieurs villes. En réalité le pape, les cardinaux restés fidèles, l'entourage de Grégoire VII sont victimes de leurs libérateurs : dans Rome dévastée, il n'y a plus de sécurité pour eux; quand les Normands se retirent vers la Campanie, leur seule ressource est de les suivre. C'est sous la protection des armes normandes que le pape se rend au Mont-Cassin, à Bénévent, puis dans la capitale nouvelle,

1. Bonizo (*libelli de lite...*, I). Le témoignage de Bonizo, favorable aux Grégoriens, a ici une certaine valeur. Il n'est pas douteux que la ville de Rome, déjà fort éprouvée par un long siège et par les attaques d'Henri IV, ait beaucoup souffert de l'occupation normande : quant à savoir exactement quels quartiers de Rome ont été brûlés, toutes les affirmations de Grégorovius ou d'autres historiens ne sont que des conjectures sans fondement.

que le duc a conquise, malgré le Saint-Siège, et dont il fait, à la fin de sa vie, sa résidence préférée! Salerne va devenir pour quelques mois le dernier asile de Grégoire VII. Il réussira cependant, même après que Guiscard a pour la seconde fois quitté l'Italie, à rentrer à Rome pour quelques jours : c'est en novembre 1084 que se réunit encore, au palais du Latran, le dernier concile présidé par Grégoire. Un petit nombre d'évêques français, se joignant à ceux de l'Italie méridionale, entourent le pape : il exhorte ses fidèles, il leur donne le réconfort nécessaire dans un si grand péril; au bout de trois jours, « au milieu des gémissements et des larmes », il est forcé de dissoudre l'assemblée, sans doute aussi de s'enfuir vers la Campanie[1]. Avant de montrer quelle est, en cette fin de pontificat, la situation véritable du Saint-Siège, il faut sortir de l'Italie et rappeler comment s'est poursuivie l'œuvre réformatrice du grand pape, dans toute cette partie de la chrétienté latine, qui échappe à l'action d'Henri IV et de ses partisans.

1. La plupart des historiens, sur la foi de Jaffé, ont daté du 20 novembre 1083 le concile mentionné au *Reg.*, VIII, 58. Le P. Peitz a clairement démontré qu'il y a ici une erreur de date (*l. c.*, p. 242).

CHAPITRE XXI

GRÉGOIRE VII ET LA FRANCE.

Au temps où il était simple sous-diacre de l'Eglise Romaine, Hildebrand avait visité la France et y avait présidé des conciles réformateurs. Sous le pontificat d'Alexandre II les relations avec les différentes régions françaises s'étaient encore multipliées; des légats du Saint-Siège, investis des pouvoirs les plus étendus, y étaient souvent envoyés, allant de province en province faire connaître les décrets romains et convoquant les évêques en de fréquentes assemblées. Certains métropolitains, en particulier l'archevêque de Reims, échangeaient avec Rome une active correspondance. Le grand nombre de lettres relatives aux affaires de France, dans le Registre de Grégoire VII, nous montre à quels obstacles se heurte, ici comme ailleurs, le zèle réformateur du pape, et combien se développe le rôle de certains légats, dont le séjour en France se prolonge pendant presque tout le pontificat.

Quelques jours à peine après son élection, le nouveau pape écrit à l'évêque d'Ostie, Gérald et au sous-diacre Raimbald, chargés, sous son prédécesseur, de légation en Gaule. Il leur annonce la prochaine arrivée d'un nouveau légat, qui doit — non les rem-

placer — mais se joindre à eux : c'est le cardinal-prêtre Hugues le Blanc, qui a eu autrefois quelques démêlés avec Hildebrand, mais qui vient de se réconcilier avec Grégoire VII, en attendant qu'il devienne, trois ans plus tard, le complice de ses pires ennemis. Hugues le Blanc n'est pas très bien vu des moines de Cluny : il faut amener l'abbé Hugues à bien l'accueillir et à s'entendre avec lui [1].

C'est par l'action de ses légats, c'est par ses rapports directs avec un petit nombre de prélats, qui lui inspirent une confiance particulière, que le pape poursuit avec une énergie et une obstination inflexibles la lutte contre la simonie et le concubinage, puis contre l'investiture laïque. Mais cette lutte le met fatalement aux prises avec un certain nombre de seigneurs laïques, avant tout avec le roi capétien Philippe I^er. Celui-ci, qui a vingt et un ans à l'avènement du pape, est à peine plus jeune qu'Henri IV ; ses relations avec le Saint-Siège ont été, dès le début, assez mauvaises. Déjà son père Henri I^er avait laissé à la curie romaine le souvenir d'un prince peu favorable à la réforme. Philippe I^er apparaît, d'après les premières lettres de Grégoire, comme un détestable tyran, uniquement occupé à dilapider les biens des églises, à distribuer et à vendre au plus offrant évêchés ou abbayes [2]. Cependant il a envoyé à Rome un de ses familiers, qui promet en son nom de faire amende honorable (décembre 1073). Mais le pape se méfie : si le roi ne donne pas immédiatement les preuves tangibles de sa sincérité, en s'abstenant d'intervenir dans l'élection au siège épiscopal de Mâcon, Grégoire n'hésitera pas à sévir. Une

1. *Reg.*, I, 6.
2. *Reg.*, I, 35.

ambassade royale arrive à Rome, peu de temps après : le pape, dans sa réponse au roi[1], l'invite à rétablir l'ordre dans l'église de Beauvais, où des troubles graves ont éclaté; il consent, sur ses instances, à suspendre l'application d'une sentence promulguée contre l'évêque de Châlons : mais il faut que l'évêque vienne se présenter à Rome, pour y être jugé. Un peu plus tard (le 10 septembre 1074) une lettre très sévère adressée aux archevêques de Reims, de Sens, de Bourges, à l'évêque de Chartres et aux autres évêques du royaume formule contre le roi de nouveaux griefs : La puissance royale manque à tous ses devoirs en laissant s'accomplir les pires injustices; chacun ne pense qu'à s'armer, pour se faire justice soi-même; les criminels restent impunis; on arrête les pèlerins qui vont à Rome, on les rançonne. « Votre roi ne doit pas être appelé un roi, mais un tyran; il a dépouillé lui-même des marchands, qui se rendaient à une foire. » Le pape accuse le silence coupable et la négligence des évêques : c'est à eux qu'il appartient d'avertir Philippe, et s'il refuse de les écouter, de prononcer l'interdit sur tout le royaume. S'ils persistent dans leur tiédeur, c'est eux qui seront frappés comme complices, et privés, au besoin, de l'épiscopat[2]. Les mêmes plaintes sont exprimées dans des lettres, adressées à l'abbé de Cluny, à Guillaume de Poitiers, duc d'Aquitaine : c'est aussi le rôle des grands seigneurs d'avertir le roi[3].

Au concile romain de février 1075 — où est affirmée pour la première fois l'interdiction de l'investiture laïque — une menace d'excommunication est

1. *Reg.*, I, 75 (lettre du 13 avril 1074).
2. *Reg.*, II, 5.
3. *Reg.*, II, 18.

explicitement formulée contre Philippe, dans le cas où il refuserait de s'amender, et ne donnerait pas pleine satisfaction aux nouveaux légats, prêts à partir pour les Gaules. Il ne semble pas que par la suite aucune sentence ait été promulguée, à Rome, contre le roi de France. C'est beaucoup plus tard, après la mort de Grégoire VII, que l'enlèvement de Bertrade de Montfort et la prétention de contracter avec elle un second mariage provoqueront, contre Philippe, l'anathème du Saint-Siège. Malgré tout, tant qu'a vécu Grégoire VII, les relations avec le roi de France ne s'améliorent guère. A la sévérité du pape on peut opposer, il est vrai, le témoignage favorable de certaines chroniques, rédigées par des moines : à Sens « on voit en lui la providence des moines et des clercs[1] », et il n'est pas douteux qu'il ait, comme les autres Capétiens, « fondé, enrichi, même réformé des abbayes ». Ces contradictions apparentes sont faciles à concilier : Philippe I[er], souverain pauvre, besogneux et avide, ne cherche pas seulement à s'annexer de nouveaux domaines; pour fortifier son autorité, il faut qu'il dispose en maître du plus grand nombre possible de bénéfices ecclésiastiques, d'évêchés et d'abbayes. En pratiquant ouvertement la simonie, il remplit le trésor royal, en même temps qu'il étend sa clientèle : qu'il suffise de rappeler ici l'anecdote significative de la reine Bertrade : celle-ci, poursuivie par ses créanciers, attend, pour s'acquitter, qu'on ait pourvu à un siège épiscopal; au moment où l'élection vient de se faire, un abbé sollicite le roi. « Attendez, lui dit Philippe, que j'aie fait mon profit avec celui-ci; vous tâcherez ensuite de le faire déposer

1. Luchaire, *Hist. de France*, t. II, 2, p. 169.

comme simoniaque, et nous verrons alors à vous donner satisfaction[1]. » Comment s'étonner, dès lors, que cette indifférence cynique à la réforme ait valu au roi capétien l'hostilité du pape et de ses légats?

Mais il ne faut pas oublier que l'autorité royale, beaucoup moins forte ici qu'en Allemagne, ne s'exerce pratiquement que sur une partie du royaume; les adversaires, auxquels se heurte en France l'offensive réformatrice, sont à certains égards moins redoutables, plus dispersés qu'ailleurs; c'est une série de combats fragmentaires, qui requièrent de la part du Saint-Siège une attention constante, de multiples efforts : avec tous les soucis qui l'accablent ailleurs, le pape est obligé de laisser à ses légats la plus large initiative, les pouvoirs les plus étendus; et peu à peu ce sont de véritables légations permanentes qui vont être constituées. D'autre part, un certain nombre de grands vassaux, par dévotion ou par intérêt, loin de suivre l'exemple du roi, s'empressent d'encourager la réforme : c'est le cas, on le verra plus loin, du duc de Normandie, roi d'Angleterre. Guillaume de Poitiers, duc d'Aquitaine, s'attire les félicitations du pape pour le zèle qu'il montre à poursuivre les prélats indignes; il donne son appui aux légats, il favorise la réunion de plusieurs conciles, à Poitiers, à Bordeaux, à Saintes[2] — exemples rares, et dont le pape est le premier à dire qu'ils sont une exception. Le pieux duc de Bourgogne, ayant voulu se retirer du monde, pour entrer au monastère de Cluny, avec quelle vivacité le pape reproche à l'abbé Hugues d'avoir eu la faiblesse de le recevoir! « On trouve encore, par la miséricorde

1. Luchaire, *l. c.*, t. II, 2, p. 109.
2. *Reg.*, II, 3, 18, 24; VI, 32.

divine, assez de moines, de prêtres, de simples chevaliers, et des pauvres, en grand nombre, un peu partout, qui craignent Dieu. Mais des princes vraiment animés, comme celui-ci, par la crainte de Dieu, aimant Dieu, c'est à peine si dans tout l'Occident vous en trouverez un petit nombre[1] ! » Combien il importe à l'Église de ne pas se priver, à la légère, d'alliés aussi précieux ! Le pape a su par l'archevêque de Tours, qui se plaint de l'indépendance des princes bretons, et des privilèges insolites reconnus à l'évêque de Dol, que ces princes ont renoncé à l'investiture, et qu'ils ne cherchent pas un avantage pécuniaire dans l'intronisation de nouveaux évêques : il faut les louer d'avoir osé enfreindre « une antique et détestable coutume[2] ».

Parmi les légats envoyés en France, le plus connu par sa volonté impérieuse et son ardeur combative est assurément l'évêque de Die, Hugues[3]. Cet ancien trésorier de l'église de Lyon, élu évêque à Die, peu de temps après l'avènement de Grégoire, était venu se faire consacrer, à Rome même, par le nouveau pape. Son zèle pour la réforme, l'énergie qu'il avait déployée aussitôt rentré dans son diocèse, pour reprendre aux seigneurs laïques des biens d'église usurpés, lui avaient valu la confiance particulière de Grégoire VII : présent au synode romain de février 1075, c'est lui qui est désigné, comme légat en Gaule, soit en terre d'Empire, soit dans les limites du royaume capétien : chargé de recueillir les cens ou impôts divers, dus par les différentes églises, il a pleins pouvoirs pour réunir et présider

1. *Reg.*, VI, 17 (2 janvier 1079).
2. *Reg.*, IV, 13.
3. Cf. W. Lühe, *Hugo von Die u. Lyon, legat von Gallien* (inaug. dissert., 1898).

des conciles, pour y prononcer la suspension, ou au besoin, la déposition des prélats indignes. En Aquitaine et en Bretagne, la même mission est confiée à l'évêque d'Oloron, Amatus. Hugues de Die, par sa fougue et sa violence, semble avoir compromis, plus d'une fois, la cause de la réforme ; il ne restera pas toujours d'accord avec le pape. Mais au début de sa légation, il a été pour le Saint-Siège un auxiliaire singulièrement utile. Il parcourt d'abord la vallée de la Saône, la Bourgogne, l'Auvergne, réunissant des conciles à Anse, à Clermont-Ferrand, à Dijon. Au concile romain du carême 1076, célèbre par la première condamnation du roi teuton, une confirmation éclatante est donnée aux actes du légat par les sentences d'excommunication qui frappent l'archevêque de Vienne, les évêques de Grenoble et du Puy, l'abbé de Saint-Gilles, les comtes de Forez et de Beaujolais[1]. Mais aucune condamnation ne frappe encore les évêques du domaine capétien. Pour évincer d'Orléans un évêque rebelle au Saint-Siège, rebelle également au roi, le pape essaie d'agir directement sur les métropolitains de Sens et de Bourges[2]. Il faut remarquer la confiance particulière qu'il témoigne à l'évêque de Paris, Josfred : c'est à lui qu'il confie le soin d'examiner le bien-fondé de certaines plaintes contre l'archevêque de Reims ; Josfred devra même aller trouver l'archevêque, et l'avertir au nom du pape, s'il est vrai qu'il ait prononcé une excommunication injuste.

Des troubles ont éclaté dans l'église de Cambrai, où le clergé est très hostile à la réforme : un homme a été brûlé vif, pour avoir déclaré que les prêtres

1. *Reg.*, III, 10 *a*.
2. *Reg.*, III, 16 ; IV, 9 ; V, 8.

simoniaques et concubinaires ne devaient pas célébrer le saint sacrifice ! C'est encore Josfred qui doit avertir les autres évêques, pour qu'ils agissent, au nom de l'autorité apostolique, contre les prêtres indignes (25 mars 1077)[1]. Manifestement, les relations directes entre le Saint-Siège et l'archevêque de Reims sont devenues moins confiantes : l'archevêque Manassès, quoique son élévation au siège de Reims ait été favorisée par Rome, n'est plus l'homme de Grégoire VII, qui déplore la tiédeur de son zèle, ne lui ménage pas les reproches, et l'engage à soutenir plus énergiquement l'action de ses légats[2]. Hugues de Die doit, autant que possible, s'entendre avec le roi de France pour réunir un concile : s'il trouve de ce côté quelque opposition, qu'il choisisse de préférence le diocèse de Langres, dont l'évêque a promis son concours ; le comte Thibaud de Champagne semble également des mieux disposés[3]. Finalement, ce n'est pas à Langres, mais à Autun que se réunit, à la fin de 1077, un concile réformateur, présidé par le légat : les archevêques de Reims, Sens et Tours s'étant abstenus d'y venir, ainsi que l'archevêque de Besançon, Hugues de Die n'hésite pas à prononcer leur déposition. Manassès se plaint vivement au pape qu'on foule aux pieds les privilèges de son église, qu'on le traite comme le dernier des évêques ; il se refuse à reconnaître un légat, qui n'arrive pas directement de Rome. Lui-même vient à Rome exposer ses griefs ; l'archevêque de Sens y vient aussi expliquer et justifier son absence. Cependant Hugues de Die s'est rendu d'Autun à Poitiers, où Guillaume d'Aquitaine est tout

1. *Reg.*, IV, 20.
2. *Reg.*, I, 13-52 ; II, 56-58 ; IV, 20.
3. *Reg.*, IV, 22.

prêt à lui prêter main-forte : mais il se plaint que le roi, après avoir feint un grand zèle, ait envoyé ensuite des lettres de menaces à Guillaume et aux évêques. Quant à l'archevêque de Tours, « cette peste et ce déshonneur de la Sainte Église », les charges les plus graves pèsent sur lui; il a contrecarré l'action du légat et fait échouer le concile de Poitiers, qui se termine brusquement en pleine émeute [1].

Assailli de plaintes et de rapports contradictoires, le pape profite du concile romain de carême 1078 pour soumettre à un nouvel examen les affaires des évêques de France et de Bourgogne, suspendus ou condamnés par le légat. « Parce que la coutume de la Sainte Église Romaine est de tolérer certains maux, et même d'en dissimuler certains autres, suivant plutôt la tempérance de la discrétion que la rigueur des canons », il se décide à désavouer son légat, et à rétablir dans leur dignité les quatre archevêques frappés. L'évêque de Chartres, condamné par défaut, doit être soumis à un second jugement [2]. Mais Hugues de Die n'est pas rappelé, et le pape se borne à lui associer l'abbé Hugues de Cluny, comme pour modérer et calmer sa fougue. Tous deux sont invités à examiner les plaintes de l'archevêque de Reims, qui devra se présenter devant eux, et accepter leur sentence. Grégoire revendique, du reste, hautement pour le Saint-Siège le droit de choisir ses légats où il lui plaît [3].

Les relations avec Manassès de Reims ne tardent pas à se gâter de nouveau : en janvier 1080, il reçoit du pape une admonestation sévère, pour avoir

1. Lettre de Hugues de Die au pape, *P. L.*, t. 157, col. 510. — Mansi, *l. c.*, XIX, 495.
2. *Reg.*, V, 17.
3. *Reg.*, VI, 2, 3 (août 1078).

refusé de se rendre au concile de Lyon, sous prétexte que le roi s'y oppose. Il pouvait y venir, sans crainte, avec l'aide de l'évêque de Langres et de l'archevêque de Lyon, et c'était son devoir d'obéir à la convocation du légat. C'est à Lyon qu'il aura à se justifier non seulement devant l'évêque de Die et l'abbé de Cluny mais aussi devant le cardinal évêque d'Albano; c'est à Lyon seulement que son affaire peut être jugée en connaissance de cause, et non à Rome [1]. Quatre mois plus tard, le pape fait savoir à Manassès qu'il confirme la sentence de déposition, prononcée par le légat au concile de Lyon : il consent cependant à lui accorder un délai jusqu'à la Saint-Michel, s'il veut bien s'adjoindre quatre de ses suffragants, et deux autres évêques, dignes de foi, pour venir demander son pardon; il doit se retirer, en attendant, au monastère de Cluny. En décembre, la sentence de déposition est renouvelée solennellement et cette fois d'une manière définitive; il faut que dans l'église de Reims il soit procédé à l'élection d'un nouvel archevêque. Le pape invite également le roi à rompre tous rapports avec Manassès, à ne pas entraver la nouvelle élection et à donner tout son appui au candidat choisi par la « partie la plus fidèle et la plus religieuse » du clergé et du peuple. Nous savons que Manassès, chassé de Reims, est allé se réfugier auprès d'Henri IV ou peut-être de l'antipape Guibert. Un nouvel archevêque, reconnu par Rome, a pris possession de la métropole rémoise, sans être combattu par le roi [2].

Des grands métropolitains du royaume, avec lesquels le légat Hugues de Die a eu maille à partir,

1. *Reg.*, VII, 12.
2. *Reg.*, VII, 20; VIII, 17, 18, 19.

celui de Reims est le seul qui ait été déposé et remplacé, par la volonté du pape : contre l'archevêque de Tours Grégoire estima qu'il n'y avait pas de charges suffisantes. C'est le moment où les princes bretons cherchent à obtenir, en faveur du siège de Dol, la constitution d'une province ecclésiastique autonome, qui affranchirait les diocèses bretons de toute sujétion à la métropole de Tours. Le pape a consenti, malgré les protestations de Tours, à conférer le *pallium* au nouvel évêque de Dol, qu'il intitule lui-même *archiepiscopus*, mais il se refuse à trancher le débat entre Tours et Dol; vainement l'affaire a-t-elle été introduite devant le concile romain : c'est aux légats qu'il appartient de l'examiner, après avoir entendu les raisons des deux parties [1].

Si les métropolitains du royaume capétien sont plus ou moins suspects de tiédeur à l'égard de la réforme, de complaisance pour l'autorité séculière, il en est un qui, par sa situation privilégiée, offre au Saint-Siège des garanties particulières d'indépendance : l'archevêque de Lyon n'est pas sujet du roi; s'il est théoriquement fidèle du souverain germanique, le lien qui l'unit à Henri IV est des plus lâches : nulle part, l'action des puissances ecclésiastiques ne trouvera des conditions plus favorables que dans la vallée du Rhône et de la Saône, où les puissances séculières se neutralisent par leur rivalité, où le rôle des Clunisiens est plus actif que partout ailleurs. L'archevêque Gibuin de Lyon est dans les meilleurs termes avec le Saint-Siège, qui consent en sa faveur à rétablir l'antique primatie des Gaules : Grégoire VII cherche très loin dans

1. *Reg.*, IV, 4, 5, 13; V, 22, 23.

le passé les titres, plus ou moins authentiques, sur lesquels repose l'autorité des primats, qu'il rapproche de celle des patriarches [1]. Le nouveau primat est ainsi placé au-dessus des métropolitains de Sens, de Tours et de Rouen, qui lui devront obéissance. Après la mort de Grégoire VII, l'archevêque de Sens contestera très énergiquement cette primatie, et il semble bien qu'elle soit restée purement honorifique, du moins cette tentative marque-t-elle l'effort persévérant du pape pour établir entre les hauts dignitaires ecclésiastiques du royaume une unité plus grande, et resserrer leurs liens avec Rome. Après la mort de Gibuin, c'est l'évêque de Die lui-même qui devient archevêque de Lyon et primat [2] : plus l'autorité du légat est combattue par les adversaires de la réforme, plus le pape, en dépit de quelques divergences, se plaît à rehausser son prestige et à lui donner de nouveaux moyens d'action.

Vers la fin du pontificat, Hugues de Lyon a dû intervenir, comme légat, dans les troubles qui depuis longtemps déchiraient l'église de Térouanne, à l'extrémité septentrionale du royaume capétien. Cette église dépendait étroitement du comte de Flandre, Robert le Frison, auquel le pape s'était adressé directement dès 1076, pour le presser de faire connaître partout les décrets du Saint-Siège et d'en favoriser l'application [3]. Vers la fin de 1078, ayant appris que deux de ses représentants, le sous-diacre Hubert et l'évêque de Langres, avaient excommunié le comte, il avait prié Hugues de Die d'aller sur place examiner l'affaire, et d'obtenir de Robert les

1. *Reg.*, VI, 34, 35.
2. Lühe, *l. c.*, p. 12-17. C'est à la fin de 1082, ou au début de 1083 qu'Hugues de Die est transféré au siège de Lyon.
3. *Reg.*, IV, 10-11.

satisfactions nécessaires[1] : il semble bien que la sentence des premiers légats ait été annulée. Mais à Térouanne la succession de l'évêque Drogon est âprement disputée entre plusieurs candidats : un certain archidiacre Hubert, dénoncé au Saint-Siège comme hérétique et simoniaque, s'est emparé du siège épiscopal; sommé par le légat de se rendre devant un concile, puis de venir se justifier à Rome, il ne tient aucun compte de ces diverses citations. Il finit cependant par être évincé, puisque, peu de temps après, le pape se plaint d'une nouvelle usurpation, celle de Lambert de Bailleul, protégé par le comte[2]. Lambert est en lutte ouverte avec une partie de son clergé, qui s'adresse au Saint-Siège, l'accuse de s'être fait consacrer par des évêques suspendus, d'avoir envahi à main armée la cité de Térouanne et l'église, d'avoir chassé ou dépouillé tous les clercs qui refusent de le reconnaître. C'est en vain qu'au concile de Meaux, les deux légats, Hugues de Lyon et l'évêque d'Oloron l'ont excommunié. Fort de l'appui du comte de Flandre, et aussi, semble-t-il, de celui du roi, il dédaigne toutes les censures de l'Église. Grégoire adresse un pressant appel aux évêques de Cambrai, de Noyon et d'Amiens, à tous les « recteurs » d'églises ou princes, vassaux du comte de Flandre, pour qu'ils agissent sur le comte et le mettent en demeure de rompre avec un tel criminel[3]. Mais un peu plus tard, le pape a reçu d'autres renseignements, en contradiction notoire avec les premiers : le comte de Flandre et Lambert de Bailleul, à leur tour, ont fait parvenir à Rome de

1. *Reg.*, VI, 7.
2. *Reg.*, IV, 10; VII, 16; VIII, 36, *epist. coll.*, 40 et s.
3. *Reg.*, VIII, 57 : Cette lettre est manifestement antérieure au groupe 53, 55, 56 placé avant par Jaffé.

longs rapports, où ils se plaignent des violences commises par leurs adversaires : deux vassaux du comte ont envahi l'église, volé les objets sacrés, ils ont arraché l'évêque de l'autel pour lui couper les doigts de la main droite et la langue. Le pape, ému, prononce l'absolution en faveur de Lambert « *dictus episcopus* ». Il déclare n'avoir pas les éléments nécessaires, pour prononcer un jugement sur le fond : une fois de plus, il confie l'examen de l'affaire à son légat, l'archevêque de Lyon. Celui-ci doit réunir un nouveau concile ; mais comme ses dissentiments avec le roi de France l'ont rendu suspect au dit évêque et au comte de Flandre, il doit s'associer l'abbé de Cluny, pour traiter l'affaire dans tous ses détails, et préparer un nouveau jugement[1]. Nous savons que Lambert de Bailleul n'est pas resté en possession de l'évêché : mais dans l'intervalle Grégoire VII était mort. Vers la fin du pontificat, les communications avec Rome sont devenues plus difficiles, et de plus en plus le pape est forcé de laisser agir ses légats. Nous avons vu qu'Hugues de Die, malgré les désaveux qu'il a subis, garde jusqu'à la fin la confiance de Grégoire VII.

En France, comme en Italie et en Allemagne, l'application rigoureuse des décrets réformateurs se heurte à l'hostilité d'une grande partie du bas clergé, à la mauvaise volonté de plusieurs évêques, soutenus eux-mêmes par une partie des seigneurs et par le roi. Mais ici surtout, on saisit sur le vif les hautes qualités morales du pontife qui n'est pas seulement impérieux, inflexible, autoritaire, mais sait à l'occasion temporiser, modérer le zèle de ses agents, revenir

1. *Reg.*, VIII, 53, 55, 56. Cf. GIRY, *Grégoire VII et les évêques de Térouanne* (*Revue Historique*, 1876, t. I, p. 388-409) et LÜHE, *l. c.*, p. 77 et s.

au besoin sur des sentences trop rapides. Il y a en lui un souci de justice et d'équité, poussé jusqu'au scrupule, une note d'humanité, qui fait contraste avec sa rigueur habituelle. Il veut que l'autorité suprême soit obéie et respectée : mais derrière le maître et le juge, à la main dure, ne s'efface jamais le prêtre, tout prêt à pardonner et à absoudre, s'il a devant lui un pécheur repentant. Sans doute, les résistances que soulève cette volonté impérieuse entraînent-elles un peu partout un trouble profond. Mais la confiance grandit en même temps dans la justice du Saint-Siège : sur les routes de Rome se presse un nombre croissant de clercs et de laïques, qui viennent apporter au pape leurs récriminations, leurs plaintes, qui le renseignent et qui parfois le trompent. Certes la tâche est difficile de faire le départ entre les appels légitimes et les revendications douteuses. Mais à toutes les victimes des prélats vraiment indignes, qui ont abusé de leur double pouvoir ou de quelque protection puissante, le successeur de l'Apôtre est prêt à donner son appui, et l'on sait qu'il n'est pas homme à se laisser corrompre par de vulgaires intérêts. En France, comme en Italie et en Allemagne, le pontificat s'achève en pleine bataille : il s'en faut de beaucoup que Rome ait partout le dernier mot ; mais partout les fidèles de Saint-Pierre accourent à l'appel de Grégoire, sont prêts à poursuivre la lutte, et à relever le défi de leurs adversaires.

CHAPITRE XXII

GRÉGOIRE VII ET L'ENSEMBLE DE LA CHRÉTIENTÉ.

Ainsi que nous l'avons fait pour le pontificat d'Alexandre II, il nous reste à mettre en lumière ce qu'on sait d'essentiel et de plus certain sur les relations de Grégoire VII avec l'Espagne, l'Angleterre, les pays scandinaves, et, d'une manière générale, avec les régions de la chrétienté les plus lointaines ; nous verrons ainsi, sans entrer dans aucune discussion de doctrine ou de théories, comment le pape entend régler, pratiquement, les relations du Saint-Siège avec les différentes seigneuries ou royautés, entre lesquelles se partage le nouvel *Orbis Romanus*.

L'action des légats envoyés dans la France méridionale, et se poursuivant au delà des Pyrénées, devient plus importante, en raison même du caractère permanent de ces légations. La tâche qui leur incombe est favorisée d'ailleurs par l'expansion clunisienne, par le développement des nouveaux monastères, par le rôle que jouent certains moines, comme ce Frotaire, abbé de Saint-Pons en Languedoc, conseiller très écouté du roi d'Aragon, le pieux Sanche-Ramirez (1063-1094). Ce petit royaume,

longtemps confiné au pied des Pyrénées, dans les hautes vallées de l'Aragon et du Gallego, vient de s'agrandir (1076) par une nouvelle réunion au royaume de Navarre ; devenu « le centre principal de la lutte contre l'Islam » il tend à s'élargir vers le Sud-Est par le concours, de plus en plus empressé, des croisés français [1]. Le moment est venu, pour Grégoire VII, de continuer plus vigoureusement l'œuvre ébauchée par son prédécesseur, la diffusion de l'unité dans la pratique de la liturgie romaine, la stricte application des décrets réformateurs. Aux premiers légats, l'évêque d'Ostie Gérald et le trop fameux Hugues le Blanc a succédé, vers 1077, l'évêque Amat d'Oloron, auquel se joint l'abbé de Saint-Pons [2] ; c'est Amat qui préside en 1078 le concile de Girone : l'assemblée, peu nombreuse, où les évêques d'Elne et de Saint-Bertrand de Comminges se sont joints à ceux du nord-est de l'Espagne, prononce l'excommunication de l'archevêque de Narbonne, et approuve un certain nombre de canons, particulièrement rigoureux : revenant à la jurisprudence du cardinal Humbert, adoucie ensuite par d'autres influences, et combattue par Pierre Damien, elle déclare que les clercs et les églises, consacrés par un prélat simoniaque, doivent recevoir une nouvelle consécration [3]. Vers la même époque le cardinal Richard, frère de Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, est envoyé auprès des souverains espagnols ; après la mort de Bernard, il le remplace dans le gouvernement de la grande abbaye marseillaise et de ses dépendances ; mais cela ne

1. Boissonnade, *l. c.*, p. 29.
2. *Reg.*, IV, 28. Sur la diffusion de l'« ordo Romanus », Cf. *Reg.*, I, 63 ; III, 18.
3. Hefele-Leclercq, *l. c.*, t. V, 1, p. 246.

l'empêche point d'exercer, de nouveau, en Espagne, les fonctions de légat [1].

Ainsi le pape reste en relations fréquentes avec le roi de Castille et de Léon, avec celui d'Aragon et Navarre, avec le comte de Barcelone. Il donne à l'évêque de Girone les ordres nécessaires pour rétablir la paix entre les fils du comte Raimond Bérenger [2]. Mais voici qu'en 1080 un vent de révolte souffle aussi sur la chrétienté espagnole : le pape a su par son légat qu'un certain moine Robert, un clunisien, s'insurge contre l'autorité de l'Eglise Romaine; et c'est le roi de Castille lui-même, Alphonse VI, qui, trompé par ce rebelle, a traité d'une manière inconvenante le représentant du pape. Grégoire VII transmet à l'abbé de Cluny les plaintes du cardinal Richard ; il faut que Robert reçoive le juste châtiment de sa témérité, qu'il soit rappelé et enfermé à Cluny, pour y faire pénitence. Quant au roi, qui vient de contracter avec une de ses cousines un mariage illicite, il faut que l'abbé de Cluny l'avertisse dans les termes les plus sévères : il s'expose à l'excommunication, et s'il ose résister, le pape n'hésitera pas à soulever contre lui les fidèles de Saint-Pierre, même au besoin à partir lui-même pour l'Espagne [3]. Il semble qu'Alphonse VI ait réussi, peu de temps après, à rentrer en grâce auprès du pape : une longue lettre de Grégoire, adressée directement au roi, fait allusion aux gens qui déforment, auprès de lui, les actes et les paroles du Saint-Siège, mais elle le félicite de son zèle à faire triompher la liturgie romaine dans toutes

1. *Reg.*, V, 21 ; VII, 6 et 7.
2. *Reg.*, VI, 16.
3. *Reg.*, VIII, 2 et 3 : le roi venait d'épouser Agnès, fille du duc d'Aquitaine.

les églises du royaume, et le remercie du magnifique présent, qu'il vient d'offrir à Saint-Pierre; qu'il prenne garde, toutefois, de ne pas laisser les Juifs dominer les chrétiens [1].

Des évêques espagnols font le voyage de Rome : l'évêque aragonais Sanche vient supplier le pape d'autoriser son abdication; il lui propose un clerc, qui pourrait au besoin le remplacer : mais Grégoire exige qu'il garde son siège, tant que ses forces le lui permettront [2]. Les terres nouvelles conquises dans le royaume d'Aragon, aux dépens de l'Islam, ont permis la création d'un nouveau diocèse, celui de Jaca, à la tête duquel est placé l'évêque Garcias, fils du roi [3]. Si les croisés français, venus d'Aquitaine, de Bourgogne ou de Champagne, poursuivent leurs conquêtes, c'est de Saint-Pierre lui-même qu'ils doivent tenir les terres rendues à la chrétienté. Au reste, dans la pensée de Grégoire, l'Espagne tout entière, appartient, selon d'anciennes constitutions, à Saint-Pierre et à l'Eglise Romaine; elle leur a été livrée « *in jus et proprietatem* ». Il est assez probable que Grégoire se réfère ici à la fameuse donation apocryphe de l'empereur Constantin [4].

Les relations du pape avec la nouvelle monarchie anglo-normande seront d'autant plus étroites que, sous le pontificat précédent, l'archidiacre Hildebrand a mis toute son influence au service de Guillaume le Conquérant. Près d'un an après son avènement, Grégoire écrit au roi Guillaume en termes particulièrement affectueux : ne lui a-t-il

1. *Reg.*, VIII, 25.
2. *Reg.*, II, 50.
3. JAFFÉ-LÖW, 5098.
4. *Reg.*, I, 7.

pas témoigné depuis longtemps une prédilection toute spéciale entre les autres rois? Sur sa demande, il le met au courant des troubles et des dangers qui menacent l'Eglise. Les années passent, et bien que certains actes de Guillaume méritent un blâme, les sentiments du pape à son égard n'ont pas changé: il ne se conduit pas toujours aussi religieusement que nous le souhaitons, écrit-il à ses légats en 1081; mais combien il reste « supérieur aux autres souverains, plus digne d'approbation et d'honneurs! Lui, du moins, ne détruit ni ne vend les églises de Dieu; il s'efforce d'assurer à ses sujets la paix et la justice; sollicité par certains ennemis de la croix du Christ de conclure un pacte contre le Saint-Siège, il s'y est refusé. Il a contraint les prêtres à renvoyer leurs femmes; les laïques à renoncer aux dîmes, injustement détenues [1] ». S'il intervient activement dans les élections épiscopales, c'est pour empêcher l'usurpation ou le gaspillage des biens d'église, c'est pour combattre les abus de pouvoir de certains laïques, et pour améliorer le recrutement de l'épiscopat. L'une des conséquences de la conquête, c'est de rendre plus facile qu'ailleurs un renouvellement complet du personnel épiscopal et abbatial. L'ancien abbé du Bec, Lanfranc, devenu par la volonté de Guillaume archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, poursuit avec ardeur le triomphe de la réforme, en éliminant peu à peu tout ce qui reste du haut clergé anglo-saxon. Un concile tenu à Londres en 1075 remet en vigueur d'anciennes lois sur le rang des évêques, les biens des monastères, autorise, sous certaines conditions, la translation des évêchés; le concile de Winchester,

1. *Reg.*, I, 70; VIII, 28 (IX, 5).

en 1076, nous montre à quels obstacles se heurte encore, dans les paroisses rurales, la rigoureuse application du célibat ecclésiastique. Le roi entend faire respecter, à l'encontre des coutumes locales, les « lois épiscopales » et les canons de l'Eglise, empêcher qu'une affaire qui concerne le gouvernement des âmes soit soumise au jugement des séculiers[1]. Mais si la simonie est ici énergiquement combattue, que devient, sous l'autorité de Guillaume, la liberté des élections canoniques? et l'investiture laïque, interdite, sans doute, à la masse des seigneurs, ne reste-t-elle pas le privilège du roi? Avec Guillaume, plus qu'avec tout autre souverain, le pape sera disposé à certains ménagements. Mais ici, comme partout, l'application rigoureuse, immédiate des décrets romains entraîne fatalement des conflits : Grégoire s'inquiète de voir l'archevêque Lanfranc plus soucieux de servir le roi et de lui plaire que de donner pleine satisfaction au pape. Au début de 1079, il s'étonne et se plaint que Lanfranc ne soit pas encore venu à Rome; quelques mois plus tard, c'est à l'un de ses légats, le sous-diacre Hubert, que Grégoire dénonce ce scandale inouï : Guillaume empêche les évêques de son royaume de se rendre auprès du tombeau des Apôtres [2]. Une nouvelle lettre, plus sévère, adressée à Lanfranc, le menace de suspension, s'il ne vient pas à Rome [3] : la lettre, non datée, a été écrite, sans doute, vers la fin du pontificat. Nous savons, en tout cas, que Lanfranc n'est jamais venu à Rome du vivant de Grégoire. Une chronique bien informée nous apprend que le roi s'opposait aux relations

1. Hefele-Leclercq, *l. c.*, t. V, 1, p. 215-16.
2. *Reg.*, VI, 30; VII, 1.
3. *Reg.*, VIII, 43 (IX, 20).

directes des évêques de son royaume avec le Saint-Siège : toutes les lettres, venues de Rome, devaient lui être montrées, de même que toutes les décisions des synodes devaient être soumises à son assentiment [1]. D'autre part, dans le bouleversement de l'Eglise d'Angleterre, résultat de la conquête, beaucoup de violences ont été commises, où le souci scrupuleux de la réforme ne fut souvent qu'un prétexte : le moine normand Guitmundus (dont le Saint-Siège fit plus tard un cardinal et un évêque) appelé en Angleterre par le roi Guillaume, qui voulait lui confier une charge importante, répond par un refus, et dénonce avec vigueur la rapacité, l'ambition sans scrupules des nouveaux prélats [2].

Grégoire VII ayant réclamé au roi Guillaume, avec le paiement plus régulier du denier de Saint-Pierre, la prestation d'un serment de fidélité, le roi s'incline devant la première demande, dont il reconnaît le bien-fondé. Mais il se refuse à prêter un serment « qu'il n'a pas promis et qu'aucun de ses prédécesseurs n'a prêté [3] ». La nouvelle monarchie anglo-normande, quel que soit son respect pour le Saint-Siège, n'entend pas se lier envers lui par un lien plus étroit ; l'acquittement annuel du denier de Saint-Pierre n'est nullement, à ses yeux, le signe d'une subordination quelconque. Grégoire doit se borner à rappeler au roi les graves responsabilités qui incombent à tous les souverains : si la dignité royale se place à côté de la dignité apostolique pour éclairer et guider le monde — tels, au milieu des astres, le soleil et la lune — elle ne doit agir qu'en plein accord avec le Saint-Siège, qui doit

1. Ex Eadmeri *Cantuar. mon. hist. nov.* (Bouquet, t. XI, p. 193).
2. Orderic Vital, t. II, p. 226-233.
3. Paul Fabre, *Etude sur le Liber Censuum*, p. 137.

représenter tous les rois devant le divin tribunal et rendre compte à Dieu de leurs fautes[1]. Guillaume ayant fait arrêter son propre frère, l'évêque Eudes de Bayeux, le pape s'en plaint et lui rappelle sévèrement quels égards sont dus à la dignité épiscopale[2]. Mais ceci se passe tout à la fin du pontificat, au plus fort de la lutte contre Henri IV, dans les circonstances qui entravent singulièrement l'action du Saint-Siège.

Avec les souverains scandinaves continuent les échanges d'ambassades, commencés sous les pontificats précédents. Le roi Suein de Danemark a obtenu depuis longtemps, pour lui et son royaume, le patronage de l'apôtre Pierre : le pape lui rappelle quels liens de reconnaissance et d'affection l'unissent à Rome et l'exhorte à les maintenir. Peut-être l'Eglise Romaine aura-t-elle besoin de son appui; si l'un de ses fils est disposé à venir s'engager au service du Saint-Siège, comme l'a fait espérer récemment un évêque danois, le pape est tout prêt à le recevoir, et lui désigne déjà une terre, voisine de Rome et de la mer, occupée « par de vils et lâches hérétiques » contre lesquels la chrétienté réclame un défenseur[3]. Il est sans doute question d'une de ces bandes normandes, dont la cynique indifférence bravait, de longue date, les anathèmes pontificaux. Au même roi le pape rappelait que « les terres, soumises à la loi des Pontifes Romains, dépassent en étendue le domaine des empereurs ». Il écrira encore au fils et successeur de Suein, le roi Acon, l'exhortant à suivre les exemples pater-

1. *Reg.*, VII, 25.
2. *Reg.*, VIII, 60 (X-XI, 2).
3. *Reg.*, II, 51, 75.

nels et à persévérer dans sa fidélité à l'Apôtre [1].

Dans une lettre au roi de Norvège le pape dénonce les intrigues de certains princes danois en Norvège, et l'invite à y couper court. Il engage les deux souverains à envoyer à Rome de jeunes nobles de leur pays, pour les faire instruire « dans les saintes lois », et former ainsi de futurs légats, au courant des langues scandinaves, et plus capables de les éclairer sur les exigences chrétiennes et les ordres du Saint-Siège [2]. Mais les troubles d'Allemagne rendent les relations plus difficiles et plus rares; si dès le début du pontificat la révolte des Saxons a forcé certains légats à revenir en Italie, sans aller jusqu'au bout de leur mission [3], les dangers resteront, jusqu'à la fin, à peu près les mêmes. Nous ignorons en réalité comment la réforme ecclésiastique a été appliquée en ces terres lointaines. L'enthousiasme avec lequel les Scandinaves répondront, quelques années plus tard, à l'appel de la croisade, prouve, en tout cas, le prestige croissant du Saint-Siège au nord de l'Allemagne, à la fin du XI^e siècle.

Les relations avec les pays slaves, à l'est du royaume germanique, doivent se heurter aux mêmes obstacles. Cependant Grégoire VII écrit au duc de Pologne Boleslas (1075), qui a envoyé des présents au Saint-Siège et lui a témoigné sa dévotion. Le pape n'ignore pas que le christianisme est encore bien fragile dans certaines régions de la Pologne; l'ancienne métropole a été déplacée ou a disparu; les évêques errent çà et là, sans avoir de siège fixe;

1. *Reg.*, V, 10; VII, 13 et 21.
2. *Reg.*, VI, 13.
3. *Reg.*, II, 51. Cf. encore les lettres adressées plus tard au roi de Suède (VIII, 11 et 37).

ils ne sont qu'un petit nombre pour un immense territoire, où il leur est impossible de suffire à tous les besoins des fidèles. Pour toutes ces raisons, des légats partent pour la Pologne et devront prendre, d'accord avec le duc, toutes les mesures nécessaires à la restauration de l'église chrétienne [1]. Aucune autre trace n'est restée, dans la correspondance de Grégoire, des résultats de cette mission. Vers la même époque, et peut-être par le même courrier, une lettre est adressée à Dmitri Isiaslav, roi des Russes de Kiev, dont le fils est récemment venu à Rome, pour demander, au nom de son père, que son royaume soit recommandé à l'apôtre Pierre : voici donc une royauté nouvelle, qui se reconnaît explicitement vassale du Saint-Siège [2].

Des lettres assez nombreuses sont adressées au duc de Bohême, Wratislav, à qui le pape Alexandre II avait accordé déjà certaines faveurs exceptionnelles, par exemple le droit de porter la mitre. Un conflit assez grave éclate entre l'évêque de Prague, frère du duc, et l'évêque de Moravie; l'évêque de Prague vient même à Rome plaider sa cause [3]. L'archevêque de Mayence prétend intervenir : il est manifeste qu'aux yeux du pape les droits du métropolitain disparaissent, et que les affaires ecclésiastiques de Bohême doivent être réglées directement à Rome même, ou sur place par les légats du Saint-Siège, agissant d'accord avec le duc. C'est en vain que Wratislav demande au pape le libre usage de la langue tchèque dans la célébration de l'office divin : Grégoire refuse [4].

1. *Reg.*, II, 73.
2. *Reg.*, II, 74.
3. *Reg.*, I, 38, 45-61, 78; II, 6-8, 53, 71.
4. *Reg.*, VII, 11 (2 janvier 1080).

Les relations avec la Hongrie marquent, de la part du pape, la volonté bien arrêtée d'affermir la subordination du royaume au Saint-Siège. N'est-ce pas le roi Etienne qui le premier a offert son royaume à l'Apôtre? Si le roi Salomon, gendre de l'empereur Henri III, a consenti à recevoir son royaume en bénéfice du roi des Teutons, il a fait tort aux droits du Saint-Siège[1]. Cette doctrine est nettement proclamée par Grégoire, avant la rupture avec Henri IV : le privilège même de toute royauté, c'est de n'être subordonnée à aucun souverain étranger, c'est de ne reconnaître d'autre tutelle que celle de l'Eglise Romaine. Quand la guerre civile éclate entre Salomon et son cousin le duc Geisa, le pape s'efforce vainement d'apaiser le conflit[2]; un peu plus tard, c'est Ladislas, frère de Geisa, qui est reconnu comme seul roi : le pape s'adresse à l'archevêque de Gran pour qu'il avertisse le nouveau souverain de faire connaître plus clairement ses intentions à l'égard du Saint-Siège. Une lettre postérieure, envoyée près de deux ans plus tard au roi lui-même, félicite Ladislas de son zèle et de sa fidélité : Grégoire lui recommande certains comtes et leurs chevaliers, fidèles de Saint-Pierre, condamnés à un injuste exil : il s'agit sans doute de seigneurs allemands[3].

Au sud de la Hongrie, le duc de Croatie et Dalmatie, Démétrius Svinimir, s'est fait reconnaître le titre de roi par les légats du pape, dans une assemblée tenue à Salone en 1076. Il a reçu d'eux l'investiture « par l'étendard, l'épée, le sceptre et la couronne » ; il promet d'obéir aux ordres du Saint-Siège, de conserver la justice, de défendre l'Eglise

1. *Reg.*, II. 13, 63.
2. *Reg.*, II, 70.
3. *Reg.*, IV, 25 (9 juin 1077); VI, 29 (21 mars 1079).

et de veiller à la conduite du clergé; il s'engage à payer tous les ans, à la fête de Pâques, un cens de deux cents « *bizantii*[1] ». Le pape adresse un avertissement sévère à un certain chevalier dalmate qui a osé s'insurger contre le nouveau roi « institué en Dalmatie par l'autorité apostolique ». Nous le voyons aussi en relations avec les gens de Raguse et avec un souverain serbe, le roi Michel, à propos d'un conflit qui s'est élevé entre les archevêques de Spalato et de Raguse. Il demande d'envoyer à Rome des évêques qui le mettent au courant de l'affaire[2].

Mais l'activité vigilante de Grégoire s'étend au delà même des limites de la chrétienté latine. Il est tout prêt à répondre aux bonnes dispositions de la cour byzantine, pour renouer des relations avec les chrétiens d'Orient : deux moines grecs lui ayant apporté, tout au début de son pontificat, une lettre de l'empereur Michel VII, il s'empresse d'envoyer au basileus le patriarche Dominicus de Venise : nul ne semble mieux désigné que ce haut prélat, également fidèle à l'Eglise Romaine et à l'Empire grec, pour tenter une œuvre de rapprochement et de concorde entre les deux Eglises[3]. L'occasion paraît favorable : l'autorité du basileus est encore mal affermie; surtout le péril turc continue à menacer gravement les chrétiens d'Asie Mineure. Grégoire s'émeut du progrès des « païens » ; il sait qu'ils ont tout dévasté, presque jusqu'aux portes de Constantinople. Il songe sérieusement à organiser, en Occi-

1. *Liber Censuum*, éd. Fabre, t. I, p. 356. Cf. Paul Fabre, *Etude sur le liber Censuum de l'Eglise Romaine*, 1892, p. 125.

2. *Reg.*, VII, 4 (4 octobre 1079); I, 65 (20 mars 1074); V, 12 (9 janvier 1078).

3. *Reg.*, I, 18 (9 juillet 1073).

dent, une grande expédition de secours; il adresse un fervent appel à tous les fidèles, aux chefs les plus vaillants de la chrétienté occidentale, au comte de Bourgogne, au comte de Poitiers; il en parle à la comtesse Mathilde, au roi Henri d'Allemagne[1] : déjà, lui écrit-il, son appel a été entendu tant par les Italiens que par ceux d'outre-monts; déjà plus de cinquante mille hommes se préparent. Le pape lui-même pense se mettre à leur tête, les conduire en Orient, et ensuite aller visiter le Saint Sépulcre. L'exécution de ce plan grandiose, où s'arrête un moment l'ardente imagination du pontife, favoriserait, d'autre part, dans sa pensée, la restauration de l'unité chrétienne; au milieu de toutes les dissidences qui séparent de Rome Grecs et Arméniens, « presque tous les Orientaux attendent que la foi de l'apôtre Pierre décide entre leurs diverses opinions[2] ». D'autres soucis détournèrent bientôt Grégoire de ces vastes projets : mais même quand l'idée d'une expédition est abandonnée, le pape entend intervenir encore dans les affaires orientales. Après la révolution de palais, qui en 1078 renverse Michel Ducas au profit de Nicéphore Botaniate, celui-ci, flétri comme usurpateur, est excommunié par un concile romain : Grégoire prétend défendre les droits du souverain légitime[3]. On apprend, un peu plus tard, que le basileus injustement déposé vient de débarquer en Italie, pour demander secours au Saint-Siège et aux Normands. L'aventurier, qui se fait passer pour Michel VII, est protégé par Robert Guis-

1. *Reg.*, I, 46-49 (2 février, 1^er mars 1074); II, 3, 31, 37 (10 septembre, 7 et 16 décembre 1074), *coll.* 11.

2. *Reg.*, II, 31 au roi Henri. Cf. la lettre écrite à un archevêque arménien, le 6 juin 1080 (*Reg.*, VIII, 1).

3. *Reg.*, VI, 36.

card. Le pape, trompé, s'empresse d'écrire aux évêques de Pouille et de Calabre, pour qu'ils engagent les fidèles à porter secours au soi-disant basileus[1].

Mais il y a encore, en pays musulman et non loin de l'Italie, des groupes de chrétiens, au sort desquels le pape s'intéresse. Il est en correspondance avec l'archevêque Cyriaque de Carthage, qui ne trouve plus autour de lui assez d'évêques, pour l'assister dans une ordination épiscopale. Il exhorte le clergé et le peuple de Bône à suivre fidèlement les instructions de leur nouvel archevêque Servandus, qui, sur leur propre demande, vient d'être consacré à Rome[2]. Le roi de la Mauritanie Sitifienne, Anazir, (En nâçir) a écrit lui-même au Saint-Siège à propos de cette consécration, en lui envoyant des présents et en lui annonçant la mise en liberté de plusieurs captifs. Grégoire le remercie et le loue, en des termes d'une singulière élévation : « cette bonté, c'est le créateur de toutes choses, Dieu, sans lequel nous ne pouvons rien faire ni penser de bon, qui l'a inspirée à votre cœur... Cette charité mutuelle, nous et vous, nous nous la devons plus spécialement qu'aux autres hommes, nous qui croyons et confessons un seul Dieu, quoique d'une manière différente[3] ». Bien qu'ailleurs Grégoire, comme tous ses contemporains, qualifie de païens les sectateurs de l'Islam, il reconnaît ici très nettement qu'ils adorent un Dieu unique : s'adressant à un prince musulman, il trouve sans effort les formules qui,

1. *Reg.*, VIII, 6 (25 juillet 1080). Cf. Chalandon, *Hist. de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. I, p. 265.
2. *Reg.*, III, 19-20 (juin 1076). Cf. I, 22, 23 (septembre 1073).
3. *Reg.*, III, 21 (juin 1076). Cf. Cl. Huart, *Histoire des Arabes*, t. II, p. 125.

écartant ce qui divise, savent trouver ce qui unit. Ainsi travaille-t-il à propager jusqu'aux extrémités du monde habité le prestige de l'Evangile.

En même temps que Grégoire VII lutte partout pour la rénovation de l'Eglise, il travaille à resserrer les liens des églises particulières avec le Saint-Siège, mais aussi à faire reconnaître, d'un bout à l'autre de la chrétienté, la suprématie effective du Saint-Siège sur tous les souverains séculiers. A vrai dire les deux tâches sont inséparables l'une de l'autre : pour imposer à la chrétienté sa direction morale, pour faire en sorte que l'épiscopat, quels que soient ses liens avec les puissances séculières, soit vraiment renouvelé et que partout il agisse dans le sens de la réforme, il faut que les puissances séculières acceptent ou reconnaissent, d'une certaine manière, la tutelle de l'Eglise Romaine. Nous parlons à dessein des *puissances séculières* et non des *Etats,* car, dans la chrétienté du XI^e siècle, si on fait abstraction de l'Orient byzantin, il n'y a pas encore, à proprement parler, d'Etats organisés. Dans cet ensemble confus de royautés et de seigneuries, plus ou moins fortes, que forme la société féodale, plusieurs souverains sollicitent d'eux-mêmes le patronage de l'Eglise Romaine, et sont tout disposés à lui prêter un serment de fidélité. Rome essaie d'obtenir d'eux le paiement d'un cens, qui soit le signe ou le symbole de cette subordination. Ils deviennent par là, comme les monastères exempts, les clients privilégiés, les protégés du Saint-Siège[1]. On a nié que Grégoire ait prétendu exercer des droits suzerains sur les rois et les seigneurs, qui demandent le patronage de l'Apôtre Pierre. On fait remarquer que le terme de

1. Paul Fabre, *Etude sur le Liber Censuum*, p. 119, 124, 125.

vassalus n'est jamais prononcé, quand il s'agit de relations entre le pape et les divers souverains, que Grégoire use d'un terme beaucoup plus vague : *miles S. Petri*, chevalier de Saint-Pierre[1]. Nous pensons qu'à la fin du XI^e^ siècle la différence est insignifiante entre les deux termes, et qu'en réalité le pape entend bien soumettre ces « fidèles » à une véritable tutelle, les amener à reconnaître une subordination effective à l'égard du Saint-Siège : et ces liens nouveaux ressemblent, beaucoup plus qu'on ne veut bien le dire, à ceux qui unissent un vassal à son suzerain[2]. Mais il faut distinguer, parmi tous ces souverains, les forts et les faibles. Les rois vraiment forts, ayant déjà des moyens d'action et une puissance redoutables, ne sont encore que l'exception : ils sont les seuls qui puissent résister ouvertement au Saint-Siège, et ceux-là même, qui inspirent à Grégoire le plus de confiance, n'hésitent pas, pour maintenir leur indépendance, à refuser le serment de fidélité qu'il leur réclame : c'est le cas du roi d'Angleterre. Les royautés plus faibles, ou d'origine toute récente, ont tout intérêt à solliciter elles-mêmes la protection de l'Apôtre. Dans la pensée de Grégoire, tous les souverains doivent rendre compte de leur conduite à l'Eglise : aucune dynastie ne peut se prévaloir d'un privilège sur les autres; il n'y a de droit absolu pour aucun souverain; la monarchie germanique, par son indignité même, est mise au même rang que les autres; aux yeux de Grégoire et de ses fidèles, il n'y a plus d'Empire depuis 1056, et la vacance impériale se prolongera nécessairement jusqu'au triomphe du pape légitime. C'est un fait d'une immense portée

1. A. Fliche, *Saint Grégoire VII*, p. 157.
2. Cf. Jordan, *Revue Historique*, 1921, t. I, p. 76-77.

que la chrétienté ait pu se passer, si longtemps, d'empereur : tous les souverains étant mis au même niveau, il faut les amener, tôt ou tard, à reconnaître que seul l'Apôtre Pierre est placé au-dessus de toutes les royautés séculières.

CHAPITRE XXIII

LE SAINT-SIÈGE ET L'HÉRÉSIE, DE LÉON IX A GRÉGOIRE VII. — LA CONTROVERSE BÉRENGARIENNE.

Dans la première moitié du XI^e^ siècle, l'hérésie n'apparaît encore, sur plusieurs points de la chrétienté latine, qu'à l'état d'exception, — du moins l'hérésie au sens étroit du mot, l'hétérodoxie, plus ou moins radicale, qui paraît mettre en cause les fondements même ou quelques-uns des dogmes essentiels du christianisme. L'hérésie ainsi comprise suscite, çà et là, les alarmes et les colères populaires, comme on l'a vu à Orléans, vers 1022; elle provoque de la part de certains souverains de terribles rigueurs : c'est Robert le Pieux, qui envoie au bûcher les néo-manichéens d'Orléans, tandis que l'empereur Henri III condamne à la potence ceux de Goslar, en Saxe[1] (1052). Certains évêques, certaines assemblées ecclésiastiques s'inquiètent des progrès de l'hérésie, aussi bien en Aquitaine et en Languedoc qu'en Champagne et en Artois, aussi bien en Piémont que dans la plaine saxonne, ou sur les bords du Rhin[2].

1. Cf. *supra*, p. 88, HERM. AUG. ad a. 1052 (M. G., *S.*, t. V, p. (130) et ANSELMI LEOD., *ibid.* t. VII, p. 228.

2. Cf. ADEMAR DE CHABANNES, III, 49, 59, 69 (ed. Chavanon, p. 173, 185, 194). — ANSELMI *Gesta ep. Leod.* (M. G., *S.*, t. VII, p. 227). — LANDULFI *Hist. Mediol.* (*ibid.*, t. VIII, p. 66). — BOUQUET, *Recueil des hist. de Gaule*, t. X, p. 540-42. — RAOUL GLABER, ed. Prou, p. 94.

Mais l'un des canonistes les plus éminents de la région lotharingienne, l'évêque Wason de Liége, consulté par l'évêque de Châlons, se prononce nettement contre l'appel au bras séculier, contre l'emploi de la peine de mort : s'il y a des coupables obstinés, se refusant à toute conversion, qu'on se borne à les excommunier. Selon la parole du Christ, ce n'est pas à nous à séparer l'ivraie du bon grain, de peur qu'en arrachant l'ivraie, on ne déracine en même temps le blé. « Laissez-les croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson[1]. » L'évêque n'était pas sans redouter la rage aveugle du fanatisme populaire : car il avait entendu dire qu'on prétendait reconnaître les hérétiques à la seule pâleur de leur teint! Sous ce nom général d'hérétiques, on risque de confondre des mouvements de révolte ou des manifestations d'opinions singulières, qui surgissent çà et là, sans avoir aucun rapport direct les uns avec les autres. Il n'y a aucune preuve d'un prétendu « courant hérétique » qui se serait propagé dans les principales cités de la France du Nord[2]. Les textes connus font allusion aux réunions secrètes, que tiennent les paysans, dans « une certaine partie » du diocèse de Châlons, au groupe de néo-manichéens qui, vers 1025, se réunit à Arras : ceux-ci attribuent d'ailleurs l'introduction de la secte à des Italiens récemment venus dans le pays[3]. Ils semblent bien professer des doctrines semblables à celles de ce groupe hérétique, découvert par l'archevêque de Milan dans une bourgade voisine d'Asti, le *castellum* de Monforte dont ils ont fait leur refuge et leur centre. Leur

1. Anselme, *Gesta ep. Leod.*, *l. c.*
2. Luchaire l'affirme sans raisons suffisantes (*Hist. de France*, II, 2, p. 193).
3. Bouquet, *Recueil des Hist. de Gaule*, t. X, p. 540.

chef, interrogé par l'archevêque, confesse que lui et ses amis ne mangent jamais de viande, qu'ils ont en commun tout ce qu'ils possèdent, qu'ils honorent par-dessus tout la virginité; s'ils ont un pontife, ce n'est pas celui de Rome, mais un autre qui visite tous les jours leurs frères, dispersés à travers le monde. Ils prétendent d'ailleurs confesser le Père, le Fils et le Saint-Esprit, lire tous les jours les deux Testaments et les Saints Canons[1]. Dans ces divers groupes, qualifiés souvent de « manichéens », on a cru reconnaître les ancêtres des « Cathares » du XII^e siècle, et il y a sans doute entre les uns et les autres certains traits communs[2]. Mais aux yeux des autorités ecclésiastiques ces scandales isolés n'ont encore qu'une très médiocre importance.

Dans la seconde moitié du XI^e siècle, quand la question de la réforme de l'Eglise apparaît au premier plan, nous n'avons aucun indice que les foyers d'hérésie grave, précédemment signalés, se soient accrus et développés d'une manière bien notable. L'hérésie principale, l'hérésie essentielle, contre laquelle s'acharnent les apôtres et les docteurs de la réforme, c'est la simonie, c'est le nicolaïsme, ou doctrine qui autorise le mariage des prêtres. S'il y a vraiment, à cette époque, une lente diffusion du néo-manichéisme ou du futur catharisme, elle passe encore inaperçue.

Il y a loin, en tout cas, de cette hétérodoxie, plus

1. LANDULFI *hist. med.* (M. G., *S.*, t. VIII, p. 66).

2. Cf. le livre déjà ancien mais toujours fort utile de C. SCHMIDT, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, 2 vol., Paris-Genève, 1849, t. I, p. 1-54, et la note du t. II, p. 252 ; opinions émises sur l'origine des Cathares. Schmidt a très bien montré que les Cathares ne sont pas les successeurs directs des anciens manichéens.

ou moins radicale, à la doctrine subtile que soutient, au sujet de l'Eucharistie, le célèbre écolâtre de Tours, Bérenger. Sans doute on accusera Bérenger de rejeter, comme les Manichéens, le baptême des enfants et la sainteté du mariage [1]. Mais ce sont là des accusations isolées, venues d'adversaires passionnés, et que l'autorité ecclésiastique n'a point retenues, comme le prouve l'histoire même de la controverse bérengarienne. Cette controverse a eu, entre 1050 et 1080, un profond retentissement ; elle a suscité plusieurs écrits de polémique; elle a occupé plusieurs conciles; les grands papes réformateurs, de Léon IX à Grégoire VII, ont dû plusieurs fois y intervenir. Nous nous trouvons ici sur un terrain plus solide, mieux connu et mieux exploré, que lorsqu'il s'agit des néo-manichéens. La notoriété de Bérenger, son talent de dialecticien, l'influence de son enseignement ont donné à ses idées un singulier relief. Il a été ardemment combattu, d'autre part, par des hommes qui ont eu dans l'Église occidentale un rôle de premier rang, le cardinal Humbert, l'archevêque Lanfranc de Cantorbéry, ancien abbé du Bec. Il est difficile de savoir jusqu'à quel point les abjurations, auxquelles il s'est résigné, ont été sincères, mais il n'est pas douteux qu'Alexandre II et Grégoire VII aient cherché à le protéger contre des ennemis, acharnés à sa perte. Dans le parti impérial et antigrégorien, on n'a pas manqué d'exploiter contre Grégoire VII son attitude indulgente et de le dénoncer à la chrétienté comme le protecteur d'un hérétique notoire [2]. Il vaut donc

1. Cf. le traité de Guitmundus, évêque d'Aversa : *P. L.*, t. 149, col. 1429 et la lettre adressée par l'évêque de Liége au roi Henri (Bouquet, *Recueil des hist.*, t. XI, p. 497).

2. Cf. assemblée de Brixen (*M. G.*, *Constit. et acta publica*... I, 119-120).

la peine d'éclaircir cette histoire avec quelque détail.

Bérenger de Tours appartient par son origine et par sa formation à cette école de Chartres, dont la réputation remontait aux derniers temps carolingiens, mais qui avait eu, au début du XI^e^ siècle, au temps de l'évêque Fulbert, un éclat particulier [1]. Un de ses anciens condisciples, Adelman de Liége, lui rappelait plus tard cette « très douce » vie en commun qu'ils menaient, au temps de leur jeunesse, dans « l'académie » de Chartres, sous la direction de leur vénérable « Socrate » (l'évêque Fulbert), les entretiens intimes auxquels ils se livraient le soir, dans le petit jardin, voisin de la chapelle [2]. Le même Adelman a composé tout un poème sur les élèves de Fulbert, où se trouvaient, entre autres, Hugues, fils du vicomte de Chartres, plus tard évêque de Langres, l'architecte et médecin Jean, qui fut à son tour le maître de Roscelin, le premier docteur connu du nominalisme [3]. Bérenger, lui aussi, a cultivé la médecine, mais surtout la grammaire et la dialectique. S'il lit assidûment les Pères, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, il connaît les catégories d'Aristote, il admire fort Scot Erigène, bien qu'il avoue plus tard n'avoir pas lu toutes ses œuvres [4]; il prétend, comme lui, interpréter le dogme par un très large usage de la raison. Devenu écolâtre de Tours, il explique les Psaumes, les épîtres de saint Paul, l'Apocalypse. Un de ses adversaires prétend que, dès sa jeunesse, il cherchait à se singulariser par de nouvelles interprétations des mots, qu'il affectait les allures d'un profond méditatif, en-

1. CLERVAL, *Les écoles de Chartres...*, p. 15-40.
2. *P. L.*, t. 143, col. 1289.
3. CLERVAL, *l. c.*, p. 58 et s., 123.
4. Cf. la lettre de Bérenger à Ascelin, *P. L.*, t. 150, col. 66.

fermé dans son capuchon, ne parlant qu'après de longues réflexions, s'expliquant avec une lenteur affectée qui trompait les simples [1]. Mais la manière même dont certains le dénigrent est la preuve de son succès; son enseignement et ses idées ne restent pas enfermés dans un cercle étroit, puisque le bruit s'en répand jusqu'à Liége, à Spire et à Mayence [2].

C'est entre 1045 et 1050 que l'on commence à s'alarmer des opinions de Bérenger sur l'Eucharistie. Il prétend que dans le sacrement de l'autel la substance du pain et du vin ne peut pas disparaître, l'accident étant inséparable de la substance. Si le corps et le sang du Christ sont vraiment présents, cette présence doit être comprise en un sens particulier « *intellectualiter* » et non « *sensualiter* ». L'évêque de Langres, son ancien condisciple, le supplie de ne pas chercher des opinions singulières, en opposition avec les sentiments de l'Eglise universelle [3]. Cependant Bérenger apprend qu'en Normandie l'abbé du Bec, Lanfranc, attaque les opinions de Scot Erigène, le célèbre philosophe du temps de Charles le Chauve, qui a contredit Pascase Radbert, auteur d'un traité sur « le corps et le sang du Christ ». Bérenger écrit à Lanfranc, pour l'engager à étudier plus à fond les Saintes Ecritures, et pour défendre Scot Erigène. « Si tu le tiens pour hérétique, tu dois aussi tenir pour hérétiques Ambroise, Jérôme, Augustin, sans parler des autres [4]. » Cette lettre est transmise à Rome, et pour la première fois au concile du Latran, présidé par Léon IX en avril 1050,

1. Guitmundus, évêque d'Aversa (*P. L.*, t. 149, col. 1427).
2. Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. XI, p. 497, 500 et 8:
3. *P. L.*, t. 142, col. 1327.
4. *P. L.*, t. 150, col. 65.

une sentence de condamnation est promulguée contre les opinions de Bérenger. Lanfranc assiste au concile, et doit se justifier lui-même des faux bruits qui courent sur son compte, après sa correspondance avec l'hérétique. Bérenger est cité à comparaître devant le concile de Verceil, quelques mois plus tard : il n'y vient pas, mais lecture est donnée, dans cette assemblée, du livre de Scot Erigène et des affirmations de Bérenger, qui sont également condamnées [1].

Si l'écolâtre de Tours n'est pas venu en Italie, c'est que, dans l'intervalle entre les deux conciles, il a été pris à partie, en France même, d'abord à Chartres, où une partie du clergé lui est violemment hostile [2], probablement à Tours, où un concile provincial examine les plaintes formulées contre lui [3], puis en Normandie, où le duc Guillaume le retient à Brionne, et le met en demeure de s'expliquer devant une assemblée de théologiens [4]. Ensuite et surtout le roi Henri Ier, se refusant à le laisser partir pour Verceil, ordonne son arrestation et le laisse quelque temps en prison. S'il consent un peu plus tard à le mettre en liberté, c'est pour le traduire devant une nouvelle assemblée ecclésiastique, convoquée à Paris (octobre 1051) : Bérenger s'abstient d'y paraître ; on y lit une de ses lettres, et sa doctrine y est condamnée [5]. Mais il a contre ses adversaires de

1. Lanfranc, *De corpore et sanguine Domini adversus Berengarium*, *P. L.*, t. 150, col. 412-413.

2. Clerval, *l. c.*, p. 136... Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, n. V, p. 209.

3. Cf. lettre de l'évêque Eusèbe à Bérenger (Sudendorf, *l. c.*, p. 34 et s.). Sur la date et le commentaire de cette lettre, v. les remarques de W. Bröcking, *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1891, t. V, p. 361 et 1894, t. XII, p. 344.

4. Mansi, XIX, 773.

5. Mansi, XIX, 781.

puissants protecteurs : l'évêque d'Angers, Eusèbe Bruno, qui a fait de Bérenger son archidiacre, le comte Geoffroi Martel, maître de l'Anjou et de la Touraine, le même qui a refusé si longtemps, malgré les anathèmes du Saint-Siège, de mettre en liberté l'évêque du Mans. Cependant les évêques de la province de Tours, auxquels se joignent d'autres prélats, de la province voisine de Sens, se réunissent de nouveau en 1054, sous la présidence d'un légat du Saint-Siège, qui n'est autre que le sous-diacre Hildebrand. Celui-ci eut ort à faire pour calmer l'effervescence d'une assemblée, où partisans et adversaires de Bérenger durent s'affronter de nouveau avec quelque vivacité, tandis que l'écolâtre de Tours était soumis à un minutieux interrogatoire, devant une commission formée de l'archevêque de Tours, des évêques d'Orléans et d'Auxerre. Bérenger a prétendu lui-même qu'il avait réussi à convaincre ses juges de son orthodoxie : mais ses partisans ont accusé Hildebrand de n'avoir pas su fermer la bouche à ses calomniateurs, et d'avoir eu, en face d'eux, une attitude assez ambiguë [1]. Il semble en tout cas qu'il ait engagé Bérenger à venir se justifier plus amplement devant le Saint-Siège. Ayant appris, dans l'intervalle, la mort du pape Léon IX, Bérenger renonce à son voyage. Cependant la controverse se poursuit; et l'enseignement de l'écolâtre continue à susciter, dans le clergé de France, et particulièrement en Normandie, sous l'influence de l'abbé du Bec, son rival en dialectique et en exégèse, une ardente opposition. Un concile de Rouen, vers 1055, oblige tout évêque à

1. Lettre d'Eusèbe à Bérenger (SUDENDORF, *l. c.*, p. 34 et s.). Lettre du comte Geoffroi à Hildebrand (SUDENDORF, *l. c.*, n. X, p. 218).

signer une formule, où est affirmée clairement la doctrine de la transsubstantiation, que conteste Bérenger. Durand de Troarn, vers la même époque, compose contre lui son livre « sur le corps et le sang du Christ[1] ».

En 1059, tout au début du pontificat de Nicolas II, l'archidiacre d'Angers se décide à partir pour Rome, où il comparaît devant l'important concile de cent treize évêques, tenu au palais du Latran en avril, et duquel devait sortir le fameux décret sur les élections pontificales. Le cardinal Humbert est chargé de rédiger la formule de foi, que Bérenger est mis en demeure d'approuver. Celui-ci signe tout ce qu'on lui demande, et devant l'attitude menaçante de ses juges, se décide à prêter serment. Mais une fois rentré en France, il se plaint d'avoir été victime d'une abominable contrainte; il s'en prend au cardinal Humbert, qu'il qualifie d'*ineptissimus;* il écrit un nouvel exposé de sa doctrine, et de nouveau le voilà en conflit avec Lanfranc[2]. L'archevêque de Besançon étant de passage à Angers vers 1062 — dans cette ville d'Angers où Geoffroi le Barbu a succédé, depuis 1060, à son oncle Geoffroi Martel, — il préside, dans la chapelle de la comtesse Hildegarde, une réunion, où assistent les évêques du Mans et d'Angers : Bérenger y est mis en demeure de conformer son enseignement à l'orthodoxie et de ne plus entamer de controverse publique[3]. Cependant, il se brouille bientôt avec le nouveau comte : le séjour de la ville lui est interdit, il ne peut plus remplir ses fonctions d'archidiacre. Contre son persécuteur

1. Ebersolt, *Revue de l'histoire des religions*, 1903, t. 48, p. 35-42.
2. Lanfranc, *l. c.* (*P. L.*, t. 150, col. 407 et s.), et l'opuscule sur la condamnation de Bérenger (Mansi, XIX, 759).
3. Lettre d'Eusèbe Bruno (Sudendorf, *l. c.*, p. 34 et s.).

c'est la protection du Saint-Siège qu'il implore : le pape Alexandre II écrit à l'archevêque de Tours et à l'évêque d'Angers — c'est toujours Eusèbe Bruno — qu'ils doivent agir auprès du comte, pour que cessent toutes ces vexations[1]. L'appui qu'ils donnent à Bérenger ne sert qu'à tourner contre eux la colère de Geoffroi le Barbu, qui s'aliène à ce moment toutes les puissances d'Église, aussi bien les moines de Saint-Martin que l'épiscopat. L'archevêque excommunie le comte : Rome se décide à envoyer un légat, le cardinal Etienne, qui préside un synode à Saumur, où toutes les censures contre Geoffroi sont solennellement renouvelées[2]. Au milieu de ces troubles graves, il semble bien que la controverse doctrinale passe au second plan. En tout cas Bérenger reste officiellement d'accord avec ses supérieurs immédiats, l'évêque d'Angers et le métropolitain de Tours, qui n'hésitent pas à lui assurer leur protection; il est manifeste qu'à ce moment le Saint-Siège ne met en doute ni son orthodoxie ni la sincérité de sa soumission. Les lettres qu'il échange d'autre part avec l'évêque Hermann de Metz attestent les relations les plus amicales avec une partie importante du clergé lorrain. Des conseils qu'il adresse au roi Philippe on peut conclure qu'il a retrouvé, dans l'entourage du fils d'Henri I^er, toute son autorité morale[3]. Et cependant ses adversaires ne désarment pas; on continue d'attaquer ses doctrines : s'étant présenté au concile de Poitiers, réuni le 1^er janvier 1076, sous la présidence du légat Gérald, il y est

1. Lettre de Bérenger au cardinal Étienne (Sudendorf, n. XVI, p. 224). Lettre de l'archevêque de Tours (Id., *ibid.*, n. XIV, p. 220). Cf. Dellarc, *Saint Grégoire VII*, t. II, p. 310. — Jaffé-L., n. 4588-4601.
2. Halphen (L.), *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, p. 144.
3. Sudendorf, *l. c.*, n. XVII et XVIII, p. 225-229.

fort mal reçu, et peu s'en faut qu'il n'y soit massacré [1].

Le pape Grégoire VII continue, malgré tout, de le couvrir. Bérenger le remercie d'une lettre, adressée en sa faveur au légat Hugues de Die [2]. L'abbé Hugues de Cluny écrit à Rome, pour savoir à quoi s'en tenir sur le compte d'un personnage si combattu [3]. Bérenger prend le parti, sans doute sur l'avis du pape, de revenir à Rome, où il reste cette fois près d'un an. Au concile de novembre 1078, il fait une nouvelle déclaration d'orthodoxie, reconnaît que le pain et le vin, une fois consacrés par le prêtre, sont le vrai corps et le vrai sang du Christ. Selon Bérenger, le pape ayant estimé d'abord que cette profession de foi était suffisante, proclama hautement devant tous qu'il n'était pas un hérétique; au reste, des personnages considérables, le cardinal évêque de Porto, l'archevêque de Milan s'étaient déclarés pleinement d'accord avec le chanoine de Tours; le pape — prétendait encore Bérenger — tenait pour négligeables les attaques et les arguments de Lanfranc; il lui opposait volontiers l'érudition de Pierre Damien, qui n'aurait pas approuvé toutes les thèses de l'abbé du Bec, — pas plus qu'il ne l'avait fait pour celles du cardinal Humbert [4]. Nous savons, par ailleurs, que Lanfranc, qui refusa toujours de venir à Rome, ou qui peut-être ne put jamais y venir, du vivant de Grégoire VII, n'eut pas toujours avec le pape les meilleurs rapports [5]. Il semblait que tout fut terminé : Grégoire avait annoncé que Bérenger

1. Ebersolt, *l. c.*, p. 145-150.
2. Sudendorf, *l. c.*, n. XX, p. 231.
3. *Reg.*, V, 21.
4. Mansi, XIX, 761.
5. Cf. *supra*, p. 305.

allait prêter serment, même en subissant l'épreuve du fer rouge, quand brusquement il se décide à un nouvel ajournement. L'épreuve promise est abandonnée; le pontife, cédant aux instances de la partie adverse, veut attendre le prochain concile, plus nombreux et plus solennel, qui doit se tenir au moment du carême (1079). Mais alors on exige de Bérenger des précisions nouvelles, une déclaration plus explicite. Il doit reconnaître que le pain et le vin sont *substantiellement* changés au vrai corps et au vrai sang du Christ; prosterné à terre, il doit avouer qu'il a erré jusque-là, en s'abstenant d'employer l'expression *substantialiter*. Bérenger se résigne à cet aveu, mais il est manifeste qu'il lui coûte beaucoup, et il se reproche lui-même comme une faiblesse d'avoir cédé sur ce point[1]. Deux lettres de Grégoire VII, non datées, sont évidemment postérieures à l'abjuration de 1079, et donnent la conclusion officielle, aux yeux de l'Église Romaine, de cette longue controverse. Le pape, s'adressant à tous les fidèles, déclare qu'il prononce l'anathème contre tous ceux qui feront un tort quelconque à Bérenger, fils de l'Église Romaine, dans sa personne ou dans ses biens. Il est donc interdit, sous les peines les plus graves, de le traiter d'hérétique. D'autre part l'archevêque de Tours et l'évêque d'Angers sont invités, une fois de plus, à le protéger contre les violences du comte Foulques[2].

Si à Rome la controverse était close, il n'en fut pas de même en France. Le traité de Lanfranc « sur le corps et le sang du Seigneur », œuvre de polémique, ouvertement dirigée contre Bérenger,

1. Mansi, XIX, 766-7.
2. *Ep. Coll.*, n. 24 et 36.

est postérieur au concile de 1079 et au retour en France de l'archidiacre d'Angers. Il est bien douteux que celui-ci ait laissé tomber cette nouvelle attaque. Nous savons qu'au concile de Bordeaux, où assistent vers 1080 les légats du Saint-Siège, Hugues et Amatus, ainsi que les archevêques de Tours et de Bordeaux, Bérenger a dû rendre compte de sa foi[1]. Nous sommes, il est vrai, très mal renseignés sur la fin de sa vie. En 1085 il fait part à son ami, l'archevêque de Bordeaux, de l'émotion qu'il éprouve en apprenant la mort du pape[2]. Si l'on pense qu'à ce moment la bataille autour de ses idées durait depuis près de quarante ans, que lui-même était entré en rapports avec le futur Grégoire VII, dix-neuf ans avant son avènement au trône pontifical, on peut supposer aussi que Bérenger, déjà fort avancé en âge, ne demandait qu'à finir paisiblement ses jours loin du bruit des controverses. Une lettre antérieure adressée à l'évêque Eudes de Bayeux, le frère du roi Guillaume, tout disposé, sans doute, à le protéger contre Lanfranc, atteste chez lui cette lassitude et ce besoin de repos[3]. Peut-être s'était-il déjà retiré dans cet ermitage de Saint-Côme, voisin de Tours, où il devait s'éteindre en 1088.

La chronique de Saint-Martin de Tours l'appelle « fidèle et véritable catholique » ; son nom figure au nécrologe de l'église d'Angers ; les épitaphes élogieuses que composent en son honneur un Baudri de Bourgueil (archevêque de Dol en 1107), un Hildebert de Lavardin, évêque du Mans et plus tard archevêque de Tours, prouvent que dans la région ange-

1. Lanfranc. *P. L.*, t. 150 et 407-12. — Mansi, XIX, 527.
2. Sudendorf, *l. c.*, n. XXII, p. 232.
3. Sudendorf, *l. c.*, n. XXI.

vine la mémoire de Bérenger est restée particulièrement vénérée [1]. D'autres, il est vrai, mirent en doute la sincérité de ses abjurations successives, suivies, à plusieurs reprises, d'explications, qui ressemblent fort à des rétractations. Le chroniqueur anglais Guillaume de Malmesbury, qui s'inspire d'une tradition hostile à Bérenger, prétend que ses fausses doctrines se répandirent dans toute la Gaule par l'intermédiaire des écoliers pauvres, auxquels il assurait lui-même un subside quotidien. Mais il nous présente d'autre part un Bérenger assagi, considéré par quelques-uns comme un saint, à cause de son austérité, de ses aumônes abondantes, et de sa charité envers tous et il cite les vers d'Hildebert de Lavardin, non sans remarquer qu'il a dépassé peut-être les bornes de la vérité [2]. Si Bérenger a eu, parmi ses contemporains, des adversaires et des partisans également passionnés, il n'est pas douteux que les papes Alexandre II et Grégoire VII se refusèrent à voir en lui un véritable hérétique. Ils se préoccupèrent surtout de mettre fin à une interminable controverse, où certaines animosités personnelles se mêlaient au zèle de la foi.

Il paraît probable que certains contradicteurs de Bérenger ont dénaturé sa pensée véritable, assez difficile à bien saisir. Sans doute sa philosophie particulière sur les rapports de l'accident et de la substance lui fait-elle éprouver une extrême répugnance à l'emploi de la formule « *substantialiter* », appliquée au changement du pain et du vin consacrés au corps et au sang du Christ; mais il ne semble pas exact de dire qu'il ait nié la présence réelle du

1. Vernet, *Dict. de théol. cath.*, art. « Bérenger ».
2. Guill. de Malmesbury (Londres, 1889), t. II, p. 338.

Christ dans l'Eucharistie[1]. En tout cas, la longue polémique, suscitée par ses théories, marque une étape nouvelle dans le développement de la doctrine chrétienne et donne à la foi commune de l'Eglise l'occasion de s'affirmer d'une manière plus explicite.

1. VERNET, *art. cité.*

CHAPITRE XXIV

LA FIN DU PONTIFICAT. — L'HOMME ET L'ŒUVRE. — LES IDÉES GRÉGORIENNES ET LEUR INFLUENCE SUR LE DROIT CANON.

S'il est vrai que Grégoire VII ait réussi à rentrer dans Rome en novembre 1084, et à réunir, dans la basilique du Latran, quelques évêques de l'Italie méridionale, auxquels s'était joint un petit groupe de Français, ce ne fut que pour constater bientôt son impuissance à y rester. Dans cette Rome, épuisée par la guerre et par la famine, vidée d'une partie de ses habitants, puis incendiée et terrorisée par les bandes de Robert Gùiscard, le moindre coup de main suffisait pour ramener l'antipape et ses partisans, maîtres d'une grande partie de la campagne. Le retour de l'armée normande vers les plaines de Pouille, où son chef la destinait à d'autres entreprises, rendait impossible toute résistance[1]. La retraite d'Henri IV vers l'Italie du Nord n'était pas, cette fois, une défaite. Fort maintenant, aux yeux de beaucoup d'Italiens, du prestige impérial, il pouvait laisser à Guibert le soin de ramener à lui les hésitants, et d'achever de faire reconnaître en sa per-

1. *Reg.*, VIII, 58ª et PEITZ, *l. c.*, p. 238-242.

sonne le véritable pontife, seul capable, par son union avec l'empereur, de rétablir la paix dans le monde chrétien. Si Grégoire et ses fidèles voulaient rester libres, leur seul asile c'était le sol normand. Contre le sacrilège d'une double usurpation il ne restait plus qu'un parti à prendre: réserver l'avenir, faire appel à la chrétienté, attendre l'heure favorable à une nouvelle lutte.

Dans cette rupture entre la ville des Apôtres et le grand pape réformateur, qui avait tant combattu pour la primauté romaine, il y avait quelque chose d'infiniment tragique. Cette Rome qui subissait son ascendant depuis près d'un quart de siècle, cette Rome qui l'avait acclamé à son avènement, qui lui était restée fidèle à travers tant d'orages, voilà qu'elle l'abandonnait à son tour. De tous les papes qui avaient occupé depuis Léon IX la chaire de saint Pierre, aucun n'avait été aussi intimement romain que Grégoire, aucun n'avait connu, au même degré que lui, les traditions, les souvenirs et l'âme même de la Ville Éternelle, aucun n'avait travaillé, autant que lui, à en faire le foyer de la réforme, le centre vivant d'une chrétienté régénérée! Rome et la campagne aux mains des Guibertistes, c'était en même temps un formidable obstacle aux relations entre Grégoire et ses fidèles d'outre-monts; c'était, pour la poignée d'amis ou de serviteurs, qui se risquait à porter au delà des Alpes les messages du pape, une route semée d'embûches, toutes sortes de dangers à courir. Deux légats, envoyés à Cluny avec cet abbé de Dijon, qui avait rendu de si grands services à Grégoire lors de sa fuite au château Saint-Ange, se chargèrent de porter à tous les fidèles, vraiment attachés au Siège de l'Apôtre, l'émouvant appel où le pape, sans rien cacher des terribles épreuves où il semblait que sa

cause fût sur le point de sombrer, adjurait tous les bons chrétiens de lui porter secours.

« Les princes des nations et les princes des prêtres, avec une grande multitude, se sont rassemblés contre le Christ et contre son apôtre Pierre... Je crie, je crie, et je crie encore, et je vous le fais savoir à tous : la religion du Christ, la vraie foi est tombée si bas qu'elle est un objet de dérision, non seulement pour le Malin, mais aussi pour les Juifs, les Sarrasins et les païens... Ceux-ci observent leur loi, selon ce qu'ils croient; mais nous, enivrés par l'amour du siècle, nous sommes sortis de notre loi... Tous les jours on voit des milliers d'hommes courir à la mort pour leurs seigneurs; et s'il y en a un petit nombre qui ose résister aux impies, on ne les aide pas, on les tient même pour imprudents et atteints de folie... J'ai travaillé de toutes mes forces pour que la sainte Eglise, épouse de Dieu, notre maîtresse et notre mère, revenant à son propre honneur, demeurât libre, chaste et catholique. Mais l'antique ennemi a suscité contre nous, bien plus contre le Siège apostolique, une guerre si redoutable qu'on n'en avait pas vu de semblable depuis le temps de Constantin le Grand... Si vraiment vous croyez que le bienheureux Pierre est le père de tous les chrétiens, leur premier pasteur après le Christ, que la sainte Eglise Romaine est mère et maîtresse de toutes les églises, je vous prie, je vous l'ordonne, quelle que soit mon indignité, par le Dieu tout-puissant, aidez et secourez votre père et votre mère [1]. »

Mais qui donc a pu répondre à l'appel du pape, en ces derniers mois de sa vie, quand il est réfugié

1. Watterich, *l. c.*, t. I, p. 467 et s. (*Chron. d'*Hugues de Flavigny); *ep. coll.* 46 (*Monum. Greg.*, p. 572 et s.).

à Salerne, et que seuls peuvent librement venir à lui les évêques de l'Italie méridionale? Peut-être y tient-il encore un concile, pour renouveler les anathèmes contre Guibert, Henri et leurs partisans [1]. Nous sommes en tous cas fort mal renseignés sur cette fin douloureuse et poignante, où il semble que la grande voix du pontife ne trouve plus aucun écho, où le désert se fait autour de lui, où l'amertume et l'inaction de l'exil pèsent sur lui si lourdement. Plus d'une fois déjà, cette volonté de fer avait senti son corps affaibli plier sous le fardeau; maintenant la mesure était comble, le ressort était usé. Les témoignages sur les derniers jours du pape sont trop tardifs et trop peu sûrs pour mériter une entière créance. Retenons-en seulement que Grégoire, pressentant sa fin prochaine, rassemble auprès de lui les cardinaux-évêques et ses autres compagnons de captivité [2]. Il s'assure, une dernière fois, que nul parmi eux ne songe à désavouer son exemple, sa doctrine, les principes qu'il a si ardemment défendus. On le presse de dire lequel aurait sa préférence, des candidats éventuels à la papauté : il semble qu'il en ait désigné trois, le pieux évêque de Lucques, Anselme (neveu d'Alexandre II), l'évêque d'Ostie, Eudes, ou l'archevêque de Lyon, Hugues [3]. On lui demande enfin quel doit être le sort des excommuniés. « Sauf Henri, prétendu roi, et l'archevêque de Ravenne, à moins qu'ils ne viennent vous apporter

1. Bernoldus (Watterich, *l. c.*, I, p. 467). Selon le même chroniqueur, les deux évêques d'Albano et d'Ostie sont chargés de divulguer cette sentence, l'un en France, l'autre en Allemagne.

2. Hugues de Flav. (Watterich, I, 473).

3. Lettre d'Urbain II citée par le même chroniqueur (Watterich, I, 473, n. 1). Il est peu vraisemblable qu'il ait désigné l'abbé du Mont-Cassin, comme l'ont soutenu Paul de Bernried et la chronique officielle du Mont-Cassin (Cf. Fliche, *Saint Grégoire VII*, p. 180).

un repentir sincère, une satisfaction conforme aux canons, sauf leurs principaux auxiliaires, j'absous et je bénis tous les fidèles, tous ceux qui ont la ferme croyance que j'exerce ce pouvoir spirituel à la place de l'Apôtre Pierre [1]. » Il n'est pas certain que Grégoire ait jamais prononcé la parole souvent citée, que lui attribue, près de quarante ans après sa mort, un seul biographe, dont l'exactitude laisse souvent à désirer [2] : « J'ai aimé la justice, et haï l'iniquité; c'est pourquoi je meurs en exil. » Mais cet amour passionné de la justice, c'est bien le trait dominant que relèvent en lui ceux de ses contemporains qui l'ont le plus admiré et le mieux compris.

Justicier impérieux et parfois implacable, il a connu cependant les retours de la miséricorde et les scrupules de la charité. On a pu mettre en doute sa clairvoyance politique, son habileté, son art de connaître les hommes. Il n'est pas certain cependant qu'il se soit laissé duper par Henri IV, pas plus que par Robert Guiscard, avec lequel il ne s'est décidé que fort tard, et très à contre-cœur, à faire alliance [3]. Impitoyable pour Henri IV à partir de 1080, il a eu, on l'a vu, d'extraordinaires ménagements pour Guillaume le Conquérant : c'est qu'en dépit de son absolutisme et de sa résistance au Saint-Siège sur des points assez graves, le premier roi normand d'Angleterre agit dans un sens favorable à la réforme, combattant,

1. Lettre d'Urbain II (Watterich, I, 473, n. 1).

2. Paul de Bernried, qui est venu à Rome vers 1122, paraît avoir composé son livre peu après (Watterich, I, p. C. Cf. Peitz, *l. c.*, excurs. I, p. 243.)

3. Il me paraît excessif de dire, avec M. Fliche, que dès 1077, à Canossa, Grégoire « reste le vaincu » ; soutenir, d'autre part, comme le fait dom H. Leclercq (traduction de Hefele, t. V, p. I, p. 160, 192) que sans « la fatale indulgence » du pape, la querelle des Investitures aurait pris fin dès 1077, c'est un singulier paradoxe.

avec plus d'énergie que la plupart des princes, la simonie et l'inconduite des clercs [1]. Sans doute, l'intransigeance de Grégoire a fléchi, plus d'une fois, devant des nécessités politiques, parfois aussi à la suite d'informations nouvelles ou contradictoires sur le compte de tel personnage ; mais aucun fait précis ne nous autorise à dire, comme on l'a soutenu, qu'il était indifférent au choix des moyens, plus soucieux de leur force que de leur pureté [2].

Ne voir en Grégoire VII que le pape et le chef de la chrétienté, ne regarder que sa vie publique et son rôle politique, c'est risquer de le méconnaître ou ne se faire de lui qu'une idée bien incomplète et bien superficielle. On ne doit pas oublier le moine, l'ascète, plein d'une piété fervente, d'une tendre dévotion envers le Christ et envers la Vierge. C'est dans une lettre à la comtesse Mathilde qu'apparaît vraiment l'homme de Dieu, le directeur de conscience, attentif et vigilant. L'intrépide comtesse, qui reste jusqu'à la fin son alliée la plus sûre et la plus sincère, la seule vraiment sincère, fut aussi sa fille spirituelle. Avec une gravité pressante, il l'engage à recevoir fréquemment le corps du Seigneur, à se tourner aussi avec une foi plus vive vers la mère du Sauveur, « parce qu'elle est plus haute, meilleure et plus sainte que toute autre mère, ainsi elle sera plus clémente et plus douce envers les pécheurs qui se convertissent [3] ».

D'autres lettres révèlent avec une intensité singulière les tourments et les angoisses, qui accablent

1. Cf. *supra*, p. 304.

2. Hauck (*l. c.*, III, p. 755 et s.) cite un texte, où Grégoire affirme que certains mensonges peuvent être innocents (*Reg.*, VIII, 25). Mais on ne voit pas clairement à quels faits le pape fait allusion.

3. *Reg.*, I, 47 (16 février 1074).

parfois cette âme indomptable : parmi les rares amis du pape, il en est un, à qui, plus qu'à tout autre, il s'ouvre tout entier, c'est le « vénérable » abbé de Cluny, Hugues. Il lui dit sa tristesse en face de l'iniquité triomphante, et de l'état lamentable, où il voit la chrétienté. De quelque côté qu'il se tourne, c'est à peine s'il trouve quelques évêques vraiment réguliers, qui gouvernent le peuple chrétien par amour du Christ et non par une ambition séculière. Et parmi les princes du siècle, il n'en connaît pas « qui mettent vraiment l'honneur de Dieu avant le leur, la justice de Dieu avant leur propre gain [1] ». Si par hasard il s'en trouve un, qu'il ne déserte pas sa tâche, qu'il reste à son poste de combat! et Grégoire adressera de véhéments reproches à l'abbé de Cluny, pour avoir accepté que le pieux duc de Bourgogne vienne se faire moine dans son abbaye [2]. « Fatigué par l'affluence des visiteurs et le souci de nombreuses affaires, lui dira-t-il une autre fois, j'écris peu à celui que j'aime beaucoup.... Nous sommes accablés de tant de tracas que bien souvent cette vie nous est à charge, et que notre chair désire la mort. Mais quand le pauvre Jésus, ce pieux consolateur, vrai Dieu et vrai homme, tend la main, il rend la joie à qui est accablé de tristesse. En moi certes! je meurs toujours, mais en lui cependant je vis. Et quand je sens mes forces défaillir, je crie vers lui, gémissant : si tu imposais un tel fardeau à Moïse et à Pierre, je crois qu'il les accablerait. Qu'en sera-t-il donc de moi, qui ne puis rien, en comparaison d'eux? Il reste donc ou que toi-même avec ton Pierre tu régisses le pontificat, ou que tu me

1. *Reg.*, II, 49 (22 janvier 1075).
2. *Reg.*, VI, 17 (2 janvier 1079).

voies succomber avec le même pontificat. Alors je recours à cette parole : Ayez pitié de moi, Seigneur, parce que je suis faible[1] ! » L'abbé de Cluny restera jusqu'à la fin l'homme de confiance du pape, l'un de ceux qu'il charge volontiers des missions les plus importantes et les plus délicates. Quand un moine de Cluny vient troubler gravement la paix religieuse en Espagne, Grégoire VII se déclare certain que l'abbé va le désavouer et le châtier, parce qu'il pense et sent comme lui « sur l'honneur de la Sainte Eglise Romaine ». Ainsi qu'il l'écrit au roi de Castille, « il agira comme nous, car nous suivons la même voie, nous agissons dans le même sens et dans le même esprit[2] ».

C'est par ce petit groupe d'amis ou de serviteurs fidèles que l'héritage spirituel de Grégoire va se conserver et se transmettre à ses successeurs. Il disparaît dans l'exil et l'amertume de la défaite : mais l'idéal qu'il a poursuivi reste plus vivant que jamais. Affranchir l'Eglise des puissances séculières, faire reconnaître et triompher partout la primauté romaine, relever, en les purifiant, l'épiscopat et le sacerdoce chrétiens, telle est avant tout son ambition. La suprématie qu'il a rêvée et qu'il a cherché à établir au-dessus de tous les royaumes, de toutes les seigneuries, dans l'état où se trouvait alors la chrétienté occidentale, n'est que la conséquence logique de ces prémisses. Prétendre opposer en lui le réformateur et le politique, et soutenir, comme on l'a fait[3], que le premier disparaît, après Canossa, devant le second, c'est s'arrêter aux apparences ou rétrécir singulièrement le rôle du grand

1. *Reg.*, V, 21 (7 mai 1078).
2. *Reg.*, IV, 22; V, 22. — VIII, 2 et 3 (27 juin 1080).
3. MIRBT, *Die publizistik...*, p. 595-610.

pape. Mais il importe de définir, avec plus de précision, les idées de Grégoire sur les relations de l'Eglise avec les puissances séculières, et de faire ressortir plus clairement les doctrines, qui sont l'essence même du programme grégorien.

Les textes essentiels sont les deux lettres à l'évêque Hermann de Metz, et le bref recueil de maximes ou de formules, inséré dans le Registre de Grégoire sous le titre « *dictatus pape* ». Dans la première lettre à Hermann de Metz (25 août 1076), Grégoire répond à tous ceux qui prétendent que le roi des Romains ne doit pas être excommunié : « Quand Dieu a donné principalement au bienheureux Pierre le pouvoir de lier et de délier sur le ciel et dans la terre, il n'a excepté personne, il n'a rien soustrait à son pouvoir. » Si l'on pense que la dignité royale l'emporte sur la dignité épiscopale, qu'on examine leurs commencements et l'on verra à quel point elles diffèrent! La première, c'est l'orgueil humain qui la trouve; la seconde, c'est la piété divine qui la fonde. L'une recherche sans cesse une vaine gloire, l'autre aspire toujours à la vie céleste », et Grégoire rappelle que le grand Constantin a choisi la dernière place entre les évêques [1]. La théorie, indiquée ici, est reprise avec plus d'ampleur et avec une singulière véhémence dans la seconde lettre au même évêque de Metz, écrite le 15 mai 1081, après la seconde condamnation d'Henri IV. C'est le sentiment unanime des Pères que toutes les grandes affaires « *majores res* » et les jugements de toutes les églises doivent être déférés au Saint-Siège; le droit de déposer les rois indignes est du même ordre. « Qui ne sait que les

1. *Reg.*, IV, 2.

rois et les ducs ont eu leur commencement dans ceux qui, ignorant Dieu, par l'orgueil, les rapines, la perfidie, les homicides, à l'instigation du diable, ont cherché avec une cupidité aveugle et une intolérable présomption à dominer leurs égaux, c'est-à-dire les hommes ?... L'exorciste, qui chasse les démons, a un pouvoir supérieur à n'importe quel laïque... Si les rois, à cause de leurs péchés, doivent être jugés par les prêtres, par qui le seront-ils plus justement que par le pontife romain ? Les bons chrétiens, quels qu'ils soient, quand ils savent se dominer eux-mêmes, méritent plus d'être traités en rois que les mauvais princes !... Combien périlleuse et redoutable apparaît la dignité impériale ou royale, où un si petit nombre sont sauvés ! En face de tous les saints, qui ont méprisé le siècle et brillé par leurs miracles, que valent rois et empereurs ?... Voilà Constantin, Théodose, Honorius, Charles et Louis qui ont aimé la justice, propagé la foi chrétienne, défendu l'Eglise : ils méritent louange et vénération. Mais qu'on cite ceux à qui sont dédiés des autels et des basiliques, alors que sur le seul siège de Pierre on a vu près de cent pontifes au nombre des saints [1] !

C'est en commentant cette lettre que certains historiens, à la suite de Bossuet, ont attribué à Grégoire VII la théorie « de la dérivation purement humaine et même diabolique de l'Etat [2] ». Mais c'est trahir sa pensée que d'isoler certains passages d'un document qui est un réquisitoire passionné en même temps qu'un exposé de principes. Ailleurs, dans une lettre à Guillaume le Conquérant, plus

1. *Reg.*, VIII, 21.
2. Cf. Caucuie, *Revue d'hist. eccl.*, 1904, p. 573-98.

sereine, plus mesurée de ton, le pape rappelle expressément que les deux dignités, l'apostolique et la royale, ont été fondées par Dieu pour gouverner le monde, comme deux astres de grandeur inégale, le soleil et la lune [1]. La contradiction apparente de ces textes est facile à résoudre, si l'on distingue le droit et le fait. En principe, l'autorité royale, quand on fait abstraction des personnes, est d'origine divine; en fait ceux qui la représentent s'en sont emparés le plus souvent par la ruse et la violence, œuvres du Diable. Mais les souverains, comme les simples fidèles, sont responsables devant le pape. Si Grégoire leur enlève, comme à tous les laïques, l'investiture des évêchés et des abbayes, il se défend de vouloir supprimer ou ruiner leur légitime autorité. « En ce qui concerne le service et la fidélité dus au roi, nous ne voulons ni les nier ni leur faire obstacle », écrit-il au clergé et au peuple d'Aquilée [2]. Aucune puissance séculière n'a de droit sur les autres : la seule autorité vraiment universelle, dans la chrétienté, c'est celle de l'apôtre Pierre. Rappelons en quels termes Grégoire défend, contre les entreprises de la monarchie germanique, l'indépendance du royaume de Hongrie. « Ce royaume, comme tous les autres, doit garder sa pleine indépendance et n'être soumis à aucun souverain d'un autre Etat, sauf à la sainte et universelle mère, l'Eglise Romaine, qui ne traite pas ses sujets comme des esclaves, mais les reçoit tous comme des fils [3]. » Au doge et au peuple de Venise, si habiles à défendre contre tous leurs voisins leur autonomie pleine et entière, Grégoire

1. *Reg.*, VII, 25 (8 mai 1080).
2. *Reg.*, V, 5 (17 septembre 1077).
3. *Reg.*, II, 13 et 63 (28 octobre 1074, 23 mars 1075).

rappelle à deux reprises différentes qu'il a toujours aimé leur terre, et la « liberté de cette nation », cette liberté qu'ils tiennent, croit-il, d'une antique souche romaine[1] !

Seigneuries ou royautés, principautés ou villes libres, toutes ont leur place et leur rôle dans la société chrétienne. Qu'elles laissent à l'Eglise ses libertés essentielles, qu'elles renoncent à l'investiture « par la crosse et par l'anneau », qu'elles ne s'insurgent pas contre l'application nouvelle des règles canoniques trop longtemps oubliées, et Grégoire leur laissera pleine liberté d'action dans leur domaine, si elles observent la justice et la loi divine. Quel bouleversement supposent, dans la société féodale telle qu'elle s'est développée depuis les temps carolingiens, non seulement l'observation de la justice et de la loi divine mais le simple respect des anciens canons! Pour faire triompher une réforme aussi profonde, pour briser partout les résistances locales, il faut que d'un bout à l'autre de la chrétienté ces diverses églises reconnaissent d'une manière plus explicite la primauté romaine, il faut en même temps que les puissances séculières s'inclinent, d'une manière ou de l'autre, devant la suprématie de l'apôtre Pierre, qu'elles acceptent sa tutelle ou sa protection.

Tels sont les deux principes essentiels, inséparables l'un de l'autre, du programme grégorien : ils ont inspiré toute la conduite et toute la politique du pape ; ils sont formulés clairement, dès la deuxième année du pontificat, avant l'ouverture du conflit avec Henri IV, dans le célèbre *Dictatus pape*. La forme un peu elliptique de ce curieux document, le

1. *Reg.*, II, 39 (31 décembre 1074) ; IV, 26 et 27 (9 juin 1077).

désordre apparent des divers articles qui le composent, sa place même dans le registre de Grégoire VII entre deux lettres qui n'ont aucun rapport avec le document lui-même, ont éveillé bien des doutes et donné matière aux commentaires les plus variés. De nombreux critiques, appartenant aux milieux les plus divers, gallicans, jansénistes, protestants ou catholiques, en ont contesté l'authenticité[1]. On a cru, assez récemment encore, y reconnaître une fabrication inspirée de la collection canonique du cardinal Deusdedit et postérieure de quelques années au pontificat de Grégoire[2]. Mais si le registre tout entier — comme il résulte des recherches du P. Peitz — est un document original, datant du pontificat de Grégoire VII, écrit de son vivant, il n'y a pas d'exception à faire pour le *Dictatus pape;* il est bien l'œuvre personnelle du pape, il a été écrit — tout au moins — sous son inspiration directe et sa dictée; au reste, à y regarder de près, aucun de ses articles n'est en contradiction avec tout ce que nous savons, par ailleurs, des idées grégoriennes. La date même où il a été inséré dans le Registre (mars 1075) ne peut soulever aucune objection sérieuse, si l'on pense que le programme grégorien — au sens strict du mot — élaboré et préparé depuis la mort de Léon IX, a pu être arrêté dans ses grandes lignes et déjà mis en œuvre dès le pontificat d'Alexandre II.

Quelles sont, en effet, les maximes fondamentales du *Dictatus?* Seul le pontife Romain peut être de droit appelé universel; seul, il peut déposer les évêques, même en leur absence, ou les réconcilier. Son légat a droit de préséance, dans un concile, sur

1. Peitz, *l. c.*, p. 266-286.
2. Sackur, dans le *Neues Archiv*, t. XVIII (1892), p. 137-153.

tous les évêques, même s'il est de degré inférieur; il peut porter contre eux une sentence de déposition. Au pape seul il est permis, s'il en est besoin, d'instituer de nouvelles lois, d'établir de nouveaux diocèses, de diviser un diocèse riche, et d'unir ensemble les pauvres, de transformer un chapitre en abbaye. Seul il peut user des insignes impériaux; il est le seul dont tous les princes doivent baiser les pieds. Il lui est permis de déposer des empereurs. Une sentence du pape ne peut être rétractée par personne; lui seul de tous peut la rétracter. Il ne doit être jugé par personne. Que nul n'ose condamner quelqu'un qui fait appel au Siège Apostolique. L'Eglise romaine n'a jamais erré et n'errera jamais, selon le témoignage de l'Ecriture[1].

Il faut le reconnaître : ces affirmations brèves, impérieuses, hautaines, portent bien la marque du pape; elles sont manifestement destinées à mettre en relief le caractère unique, exceptionnel de la primauté romaine et de la puissance pontificale; elles indiquent en quel sens Grégoire VII entend orienter l'activité des canonistes qui sont chargés, sous sa direction, de rappeler les titres anciens du Saint-Siège, et de recueillir les textes, sur lesquels s'appuient ses revendications. La lutte pour la Réforme de l'Eglise avait provoqué, dès le temps de Léon IX, toute une série de recherches et de travaux, d'où devait sortir une connaissance plus exacte et plus complète de la tradition canonique. Les collections canoniques en usage dans la première moitié du XI^e^ siècle ne suffisaient plus aux besoins de l'Eglise nouvelle, et aux exigences des réformateurs. La plus

1. *Reg.*, II, 55 *a*. Sur les insignes impériaux reconnus au pape, Cf. *Exemplar Constantini* dans les *Decretales Pseudo-Isidorianae*, éd. Paul Hinschius (1863), p. 249-253.

célèbre de toutes, celle de Burchard de Worms, composée au temps de l'empereur Henri II, exprimait encore des tendances contradictoires. Tout en rappelant que le pape était chef suprême de la hiérarchie, juge souverain des « causes majeures », elle ne donnait qu'un petit nombre de textes, favorables à la primauté romaine; elle laissait encore à l'empereur et au pouvoir séculier un rôle assez étendu dans les affaires religieuses; elle ne marquait qu'un effort assez timide pour affirmer l'autonomie de l'Eglise[1]. Un autre recueil, plus récent, que M. Paul Fournier appelle « le premier manuel canonique de la réforme du XI^e siècle », composé très probablement sous le pontificat de Léon IX, s'inspirait visiblement des idées fondamentales qui animaient les réformateurs; il se montrait nettement favorable à la Papauté, aux exemptions monastiques; il présentait la réforme non comme une révolution, mais comme une restauration de l'ancien droit[2].

C'était là, sans nul doute, la pensée d'Hildebrand, bien avant qu'il devint le pape Grégoire VII. Mais en face des obstacles grandissants auxquels se heurte l'application de la réforme, le pape a cru nécessaire d'insister davantage sur les prérogatives du Saint-Siège, aussi bien dans l'Église elle-même que dans l'ensemble de la chrétienté; il semble que l'auteur du *Dictatus* ait visé expressément certains titres de la collection dont nous venons de parler, les « *diversorum sententiae patrum* », pour indiquer sur quels points il importait de les compléter et de les développer. C'est ce travail qui a été poursuivi, au cours du pontificat, par tout un groupe de nouveaux cano-

1. Paul Fournier, *Revue d'Hist. ecclés.*, 1911, p. 451 et s.
2. Paul Fournier, *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1894, p. 156 et s.

nistes. Comme l'a clairement établi M. Paul Fournier, une vaste exploration a été entreprise dans les archives du Saint-Siège, dans les bibliothèques des églises de Rome et des régions voisines, pour y découvrir et y rassembler tous les textes favorables, en même temps, à la réforme et à l'affirmation de la primauté romaine [1]. Mais c'est surtout à partir de la seconde condamnation d'Henri IV, c'est après 1080 que la nécessité de répondre aux défenseurs de la prérogative royale et impériale stimule l'activité des canonistes grégoriens. En Lorraine et dans les pays rhénans comme dans l'Italie du Nord ont surgi des polémistes, qui contestent le bien-fondé des censures pontificales. A Trèves, l'écolâtre Wenric, au nom de l'évêque de Verdun, a composé un écrit, où il reproche à Grégoire de saper dans ses fondements l'autorité royale, établie par Dieu, de condamner des évêques à cause de leur fidélité au roi, de troubler toute la chrétienté par son agitation désordonnée et intempestive [2]. En Westphalie, sur les conseils de l'archevêque Liemar de Brême et de l'évêque Benno d'Osnabrück, Guy, clerc de cette dernière ville, prétend réfuter la doctrine contenue dans les lettres de Grégoire à l'évêque de Metz, lui conteste le droit d'excommunier le roi et de délier ses sujets de leur serment de fidélité [3]. Un peu plus tard, à la veille de la prise de Rome par Henri IV, se répand la « *defensio Heinrici regis* » de Petrus Crassus, juriste lombard, qui invoque le droit romain, cite des articles du Code Justinien et des lois antérieures à Justinien,

1. Paul Fournier, *Les collections canoniques romaines à l'époque de Grégoire VII*, 1918 (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. 41, p. 271).
2. *Libelli de lite...*, t. I, p. 285.
3. *Libelli*, t. I, p. 462.

pour soutenir le caractère inviolable de l'autorité royale et défendre la monarchie de droit divin : Henri IV est à ses yeux le digne continuateur des Constantin, des Charles et des Otton[1] ; certaines de ces œuvres provoqueront, à leur tour, dans les milieux grégoriens, des réponses directes[2]. Mais ce qui importe avant tout à la diffusion des principes, c'est le rajeunissement et la mise au point des collections canoniques. Du grand travail ainsi entrepris au cours du pontificat nous ne connaissons qu'une partie : si le capitulaire du cardinal Atton paraît n'avoir exercé qu'une médiocre influence[3], il n'en est pas de même des deux collections d'Anselme de Lucques et du cardinal Deusdedit, composées l'une et l'autre en grande partie pendant les années tragiques qui terminent le pontificat. Celle du cardinal Deusdedit n'a été achevée qu'après la mort de Grégoire VII ; celle d'Anselme de Lucques, un peu antérieure, n'a été commencée que vers 1081, terminée entre 1083 et 1086. On sait d'ailleurs que le saint évêque de Lucques, conseiller de la comtesse Mathilde, survécut quelques mois à peine au grand pape, dont il était le fidèle disciple. Sa collection, qui a été l'objet de minutieuses études, a eu sur le développement ultérieur du droit canonique une influence considérable[4].

Toutes ces collections, comme le *Dictatus* lui-même, ont fait de larges emprunts au recueil du Pseudo-Isidore, dont leurs auteurs ne songent à contester ni la valeur ni l'authenticité. Cependant

1. *Libelli*, t. I, p. 434.
2. Cf. les écrits de l'Alsacien Manegold, sur lesquels nous reviendrons plus loin (*Libelli*, t. I, p. 304-308 : allusion à Wenric de Trèves).
3. Paul Fournier, *Les coll. can. romaines* p. 289 et s.
4. P. Fournier *l. c.*, p. 294.

Anselme de Lucques a écarté un certain nombre d'autres apocryphes, fort répandus en Italie vers la même époque, et il se montre généralement plus soucieux d'exactitude que Burchard de Worms ou d'autres canonistes antérieurs. En tout cas, les collections grégoriennes marquent une visible méfiance à l'égard des Capitulaires carolingiens, et des anciens textes francs ou germaniques; elles écartent tout ce qu'elles ne jugent pas conforme à la véritable tradition de l'Église Romaine; elles utilisent très largement pour la première fois les actes des conciles généraux, postérieurs à celui de Chalcédoine. Malgré leurs tendances communes, il paraît bien établi que ces deux collections, composées si près l'une de l'autre et à des dates si rapprochées, sont cependant indépendantes l'une de l'autre : dans les conditions d'insécurité si redoutables où se trouvent à Rome et autour de Rome tous les fidèles de Grégoire, à partir de 1083, on comprend que ses meilleurs disciples aient pu travailler isolément à des tâches toutes semblables. Tous deux paraissent avoir utilisé d'autres compilations, aujourd'hui disparues. « Ce fut surtout par l'intermédiaire d'Anselme que se développa et se perpétua le mouvement puissant de rénovation que Grégoire VII avait imprimé à la législation canonique [1]. »

1. P. Fournier, *l. c.*, p. 394.

CHAPITRE XXV

L'ÉGLISE ROMAINE ET LA RÉFORME GRÉGORIENNE APRÈS LA MORT DE GRÉGOIRE VII ; VICTOR III ET LES DÉBUTS D'URBAIN II (1085-1094).

Au moment où meurt Grégoire VII, il y a déjà plusieurs mois que le triomphe des impérialistes à Rome, dans une partie de la Toscane et dans l'Italie du Nord, a permis à Henri IV de rentrer en Allemagne : il a repris Augsbourg, dès le mois d'août 1084, et installé partout des évêques à sa dévotion. Depuis la mort de Siegfrid de Mayence (février 1084) les trois métropoles rhénanes sont occupées par des prélats henriciens ; restent fidèles à Grégoire l'archevêque Gebhard de Salzbourg, l'évêque Altmann de Passau, qui s'enfuit, sous la protection du margrave d'Autriche, dans la partie orientale de son diocèse, les évêques de Metz, de Worms et de Würzbourg, qui vont être, tôt ou tard, poursuivis et chassés, s'ils refusent de se soumettre. Les schismes se multiplient dans un grand nombre de diocèses, et l'accroissement de l'insécurité amène plusieurs assemblées épiscopales à proclamer la paix de Dieu. Un mois avant la mort de Grégoire VII, le concile impérialiste de Mayence, auquel assistent, au nom de l'antipape, les cardinaux Hugues le Blanc et

Jean de Porto, prononce l'anathème contre les évêques grégoriens, et frappe une quinzaine de prélats. Mais à Quedlinburg, en Saxe, se tient en même temps un concile grégorien, présidé par le cardinal évêque d'Ostie, Eudes, qui, en présence de l'antiroi Hermann, renouvelle les sentences contre Henri, l'antipape et leurs partisans, et proclame que les décisions du pape sont sans appel[1].

Tandis que la guerre civile et religieuse se poursuit avec acharnement en Allemagne, la poignée de cardinaux, restés à Salerne, sont à la merci des Normands. Robert Guiscard, occupé surtout de ses grandes entreprises en Orient, s'est embarqué à Otrante, dès l'automne 1084, pour aller attaquer les îles ioniennes; il est aux prises avec les forces navales de Byzance et de Venise, réussit, après sa victoire de Corfou, à reprendre l'île, mais tombe malade, et meurt à Céphallonie le 17 juillet 1085. Son fils Roger Borsa, de retour en Italie, est reconnu comme duc de Pouille, en septembre : du côté de la Campanie, son autorité est battue en brèche par celle de Jourdain de Capoue[2]. Cependant l'interrègne pontifical se prolonge près d'un an : que se passe-t-il exactement, durant cette période, entre Rome et Salerne? La seule chronique, qui nous donne à ce sujet d'amples détails, celle du Mont-Cassin, écrite par le diacre Pierre, est fort sujette à caution. En dehors des trois personnages, cités plus haut, comme étant les plus capables, aux yeux de Grégoire, de continuer sa tâche (Anselme de Lucques, Eudes d'Ostie, Hugues de Lyon), il est très douteux que le pape mourant ait songé lui-même à celui qui devait

1. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 838 et s.
2. Chalandon, *l. c.*, t. I, p. 282 et s.

être son successeur : Didier, l'abbé du Mont-Cassin[1]. Sans doute, Eudes d'Ostie et Hugues de Lyon se trouvaient-ils, à ce moment, l'un en Allemagne, l'autre en France. Sans doute, l'homme éminent qui depuis 1058 était à la tête de la grande abbaye bénédictine avait-il joué, dans les conseils de l'Église, un rôle de premier plan : n'était-ce pas lui qui le premier avait déterminé le renversement de la politique pontificale, et l'alliance avec Robert Guiscard ? Mais précisément ses complaisances à l'égard de Jourdain de Capoue lui avaient valu tout récemment non seulement les reproches mais les censures de Grégoire VII, et aux yeux des grégoriens intransigeants, il passait pour suspect à l'égard d'Henri IV lui-même d'une déplorable faiblesse. Comment expliquer d'autre part l'extrême répugnance qu'il met à accepter le souverain pontificat, ses hésitations et ses scrupules ? Dans le désarroi où se trouve, au lendemain des funérailles de Grégoire, le petit groupe de ses fidèles, ils ont voulu attendre, très probablement, le retour en Italie des légats envoyés au loin et l'instant favorable pour tenter de revenir à Rome.

Précisément au début de 1086, l'antipape est parti pour Ravenne et semble y fixer pour quelque temps sa résidence. Les cardinaux grégoriens, sous la protection de Jourdain de Capoue, ont pu gagner Rome : c'est aux fêtes de la Pentecôte (24 mai) que Didier est proclamé dans l'église diaconale de Sainte-Lucie. A peine élu, il s'enfuit de Rome, court s'enfermer au Mont-Cassin, avant d'avoir reçu la consécration canonique, qui fera de lui le pape Victor III.

1. Fliche, *Leçons sur la crise religieuse de 1085 à 1088* (*Revue des cours et conférences*, année 1922-23, p. 57, 169, 320).

Quand il descend de son monastère en mars 1087, pour venir présider le concile de Capoue, la situation reste incertaine et confuse : au concile assistent les deux chefs normands, Roger de Pouille et Jourdain de Capoue, ainsi que Cencius, préfet de Rome, et une délégation de la noblesse romaine. L'antipape est rentré à Rome dans l'intervalle, et occupe de nouveau Saint-Pierre : une prompte solution s'impose, coûte que coûte, pour sortir de l'anarchie et rendre un chef à l'Eglise légitime. Mais contre Didier se dressent les grégoriens intransigeants, Hugues de Lyon, le moine normand Guitmundus (futur évêque d'Aversa), Eudes d'Ostie. Hugues de Lyon et son ami l'abbé Richard de Marseille seront seuls à persister dans leur opposition : sur les instances de ses partisans, auxquels se joignent, sans nul doute, les chefs normands, Didier se décide à accepter le souverain pontificat; son élection est confirmée le 21 mars; s'il retourne au Mont-Cassin pour y célébrer la fête de Pâques, c'est à Rome et dans la basilique de Saint-Pierre qu'il est sacré, définitivement, par les quatre cardinaux évêques d'Ostie, de Tusculum, de Porto et d'Albano, le 9 mai 1087[1].

Mais Rome n'est pas encore pour le nouveau pape un séjour assez sûr. Réfugié dans sa chère abbaye, il se décide cependant, quelques semaines plus tard, sur les instances de la comtesse Mathilde, à reprendre par mer la route de Rome : maître pendant quelques jours de Saint-Pierre et de la cité léonine, il occupe ensuite l'île du Tibre, et avec l'appui des forces de Mathilde, pénètre au

1. Pierre Diacre, III, 68 (dans Watterich, t. I, p. 562). Cf. les deux lettres de Hugues de Lyon à la comtesse Mathilde, insérées dans la chronique d'Hugues de Flavigny (M. G., t. VIII, p. 466 et s.), Fliche, *Revue des cours et conférences*, 1923, p. 934.

cœur de la ville, date une bulle du palais du Latran, s'éloigne de nouveau pour retourner en Campanie[1]. La ville de Rome est divisée entre les deux partis qui déchirent l'Eglise : l'antipape occupe l'église de Sainte-Marie des Martyrs (le Panthéon) ; il a célébré la fête de saint Pierre non pas dans la basilique mais dans un petit sanctuaire voisin[2]. Victor III ne s'aventure hors du Mont-Cassin que pour aller au mois d'août présider un concile à Bénévent : il prononce l'anathème contre l'antipape, renouvelle l'interdiction de l'investiture laïque, donnant ainsi une confirmation solennelle aux actes les plus importants de son prédécesseur ; mais il excommunie, d'autre part, deux grégoriens éminents, l'archevêque Hugues de Lyon, et l'abbé Richard de Marseille, qui ont refusé de le reconnaître. Notons aussi que dans les sentences de Bénévent, du moins dans celles qui nous ont été transmises, il n'est pas question d'Henri IV, et peut-être est-ce avec intention que le nom de l'empereur n'a pas été prononcé. Qu'on se rappelle l'attitude antérieure de Didier, ses négociations avec Henri IV, la tentative du parti conciliateur pour séparer de l'antipape le souverain germanique. Peut-être Victor III n'avait-il pas renoncé à chercher une transaction semblable ; les mêmes tendances animaient sans doute un autre moine, ami de Grégoire VII et partisan sincère de la réforme, l'abbé Hugues de Cluny, qui au grand scandale de l'archevêque de Lyon continuait à prier pour l'empereur[3].

1. Jaffé-L., n. 5344.

2. Pierre Diacre, III, 69 (Watterich, t. I, p. 565).

3. Cf. Lettre de Hugues de Lyon à Mathilde (Hugues de Flavigny, *l. c.*). L'abbé avait répondu au légat qu'il disait cette prière « pour n'importe quel empereur » « *pro imperatore quolibet* ».

Victor III, de retour au Mont-Cassin, ne tarde pas à y mourir (16 septembre 1087). Il a gouverné trop peu de temps l'Église Romaine, et nous avons sur ce pontificat trop peu de témoignages sûrs et précis pour qu'il soit possible d'apprécier exactement son œuvre : l'homme même est difficile à bien juger. Si l'abbé Didier, avant d'être pape, fut un homme de haute culture, aimant les lettres et les arts, occupé surtout d'embellir son abbaye, il fut aussi un politique, mêlé de très près et depuis longtemps à la vie et aux luttes de l'Église Romaine, sincèrement fidèle aux principes de la réforme ecclésiastique, mais animé sans doute, à l'égard du parti impérial, de tendances conciliantes, qui lui valurent au début l'hostilité des plus ardents grégoriens. Notons cependant que l'un d'entre eux, l'évêque d'Ostie, légat d'Allemagne, a fini par se réconcilier avec Victor III, et que celui-ci l'a recommandé, avant de mourir, au choix des cardinaux[1].

Cependant une nouvelle vacance de six mois suit la mort du pape : on attend des nouvelles d'outremonts, on échange des messages avec la comtesse Mathilde, ou le petit groupe de fidèles, caché à Rome et dans les environs. En Allemagne, l'empereur poursuit la lutte contre les rebelles saxons; il a subi une défaite non loin de Würzbourg (11 août 1086) mais d'autre part il a resserré son entente avec le duc de Bohême, Wratislaw, auquel il reconnaît le titre royal en Bohême et en Pologne; les évêques saxons finissent par se soumettre, et reconnaissent Henri IV. L'antiroi, Hermann de Salm, se retire en Lorraine, où il meurt bientôt (septembre 1088). Le

1. Cf. la lettre d'Urbain II aux fidèles d'Allemagne, écrite au lendemain de son élection (WATTERICH, t. I, p. 576).

conflit politique s'atténue, mais sur le terrain religieux et ecclésiastique, il y a, plus que jamais, opposition irréconciliable entre grégoriens et impériaux[1].

Au début de mars 1088, tandis que l'antipape est à Ravenne, les cardinaux et les chefs du clergé grégorien se sont réunis à Terracine avec un certain nombre d'évêques et de notables laïques. Après un jeûne de trois jours, l'assemblée procède à l'élection solennelle du nouveau pape : les trois cardinaux évêques de Porto, de Tusculum, et d'Albano proclament le nom de l'évêque d'Ostie, Eudes, qui va s'appeler Urbain II ; le même jour (12 mars) le nouvel élu est consacré. Dans une lettre, adressée dès le lendemain aux fidèles d'Allemagne, Urbain II rappelle toutes les circonstances, qui rendent l'élection authentique et valable, la présence de cinq cardinaux évêques, qui ont apporté le consentement de tous les clercs romains fidèles, tandis que l'abbé du Mont-Cassin apportait celui de tous les diacres, le cardinal de Saint-Clément celui de tous les cardinaux (prêtres), et le préfet Benoît, celui de tous les fidèles laïques, — la présence aussi de vingt et un évêques et de quatre abbés. Tous ont invoqué aussi l'avis formel des papes défunts Grégoire et Victor[2]. Conformément au décret de 1059, l'initiative et le rôle principal, dans l'assemblée, appartiennent aux cardinaux évêques, mais il faut que l'assemblée elle-même, par sa composition assez large, apparaisse comme l'expression authentique et légitime de toute la partie de l'Eglise Romaine, restée fidèle aux idées grégoriennes. On se passe de l'approbation d'un souverain

1. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 847-53.

2. Pierre Diacre, IV, 2 et lettre d'Urbain II (Watterich, t. I, p. 574-576). Cf. Fliche, *L'élection d'Urbain II* (*Moyen âge*, 1916).

laïque; mais on mentionne expressément celle des représentants du peuple romain.

A qui s'adresse, en Allemagne, le nouveau pape? à l'archevêque de Salzbourg, aux évêques de Passau, Würzbourg, Worms, Augsbourg et Constance, au duc Welf de Bavière et à Berthold de Souabe. Il les assure de sa fidélité aux enseignements de Grégoire et à ses directions; « croyez que j'approuve tout ce qu'il approuvait, que je repousse tout ce qu'il repoussait ». Il rappelle les souvenirs de sa légation en Allemagne, et l'admiration qu'il a ressentie pour la solidité de leur foi. Urbain II s'adresse également à l'abbé de Cluny, l'engage à venir le trouver, dès qu'il sera possible; il écrit à l'archevêque de Cantorbéry, Lanfranc, pour qu'il exhorte le nouveau roi (successeur de Guillaume le Conquérant) à donner son appui à l'Eglise; aux évêques de la vallée du Rhône, pour que l'élection au siège vacant de Vienne soit faite au plus tôt, dans les délais canoniques [1].

Le nouveau pape était d'origine française et plus spécialement champenoise : le château paternel d'Eudes de Lagery se trouvait aux environs de Châtillon-sur-Marne. Après de brillantes études à Reims, il y était devenu chanoine et archidiacre; puis à la suite des troubles de l'Eglise de Reims, il avait émigré à Cluny; il y eut bientôt la charge de prieur, accompagna en Italie l'abbé Hugues, qui après son retour en France (au lendemain de Canossa) le laissa auprès de Grégoire VII. Evêque d'Ostie, vers 1078, il revenait d'une légation en Allemagne, lorsqu'il fut arrêté aux environs de Rome, peu avant le concile de novembre 1084 [2]. Il ne tarda pas sans doute à être

1. JAFFÉ-LÖW, n. 5348-51.
2. *Reg. de Grégoire VII*, VIII, 58[a]. Sur la fausse date indiquée par

remis en liberté, car nous savons qu'il était reparti pour l'Allemagne et qu'il s'y trouvait encore, lors de la mort de Grégoire.

Urbain II, intronisé et consacré à Terracine, devait attendre des jours meilleurs pour venir à Rome. Il se rend d'abord en Sicile, pour avoir une entrevue avec le comte Roger (le frère de Robert Guiscard) en train de batailler contre les musulmans. Roger, surpris de cette brusque arrivée, vient au-devant du pape, à Troina. Il semble qu'Urbain II ait voulu se concerter avec lui, à propos de la correspondance qu'il échangeait, vers la même époque, avec l'empereur de Byzance, Alexis Comnène[1]. Le pape s'étant plaint des persécutions que subissait sur le territoire de l'Empire le clergé latin, Alexis lui avait répondu par la proposition d'un concile général, qui se tiendrait à Constantinople, et où seraient examinées, pour y mettre fin « par une définition commune » les difficultés qui séparaient les deux Eglises. Roger, qui tenait à ménager les Grecs, si nombreux encore en Sicile et en Calabre, poussa le pape à faire bon accueil aux propositions du basileus. Il y eut alors une détente marquée entre Byzance et Rome, et vers 1091, une ambassade grecque vint retrouver le pape en Campanie[2]. Quant au concile projeté, il n'eut jamais lieu.

C'est sans doute au retour de Sicile que le pape put enfin, pour la première fois, se hasarder dans Rome. Il séjourne quelques mois dans l'île du

Jaffé, Cf. Peitz, *l. c.*, p. 238-242. Sur la famille d'Urbain II, cf. L. Paulot, *Urbain II* (1903), p. 25.

1. Gaufr. Malaterra, IV, 13 (Watterich, *l. c.*, I. 577).

2. Chalandon, *Alexis Comnène*, p. 131. C'est sans doute à Melfi ou à Bari, en septembre 1089, qu'Urbain II absout l'empereur grec de l'excommunication prononcée contre lui (Bernoldus, dans Watterich, I, 580).

Tibre, car la plus grande partie de la ville est encore aux partisans de l'anti-pape, et celui-ci tient à Saint-Pierre une grande assemblée [1], qui annule toutes les sentences contre Henri IV et ses partisans, excommunie Urbain II, mais promulgue en même temps des décrets qui interdisent la simonie et le mariage des prêtres (1089). Un peu plus tard Guibert est chassé de Rome, Urbain II y revient à la fin de 1089, y célèbre la fête de Noël et y reste jusqu'en avril 1090. Il n'y revient ensuite qu'en 1093, et continue à séjourner surtout en terre normande, parcourant la Pouille et la Campanie. Le 10 septembre 1089, c'est dans la capitale normande de la Pouille, à Melfi, qu'il préside un concile assez nombreux, où assistent au moins soixante-dix évêques : l'interdiction de l'investiture laïque y est renouvelée ; défense est faite d'ordonner un diacre avant vingt-quatre ans, un prêtre avant trente ans. Le duc de Pouille, Roger, se déclare l'homme lige du pape [2]. Urbain II se rend à Bari, où il consacre un nouvel archevêque, va tenir un concile à Bénévent (février 1091), un autre, deux ans plus tard, à Troia. Dans cette région, si longtemps troublée par les luttes entre Normands et Byzantins, il poursuit énergiquement la réorganisation de l'Eglise latine.

Les relations du pape avec l'Italie du Nord, l'Allemagne et la France [3], si difficiles qu'elles soient, ne sont pas interrompues. A Milan, après la mort de l'archevêque Tedald, non reconnu par Grégoire VII, le siège reste vacant près d'un an ;

1. Jaffé-Löw, t. I, p. 652.
2. Jaffé-Löw, t. I, p. 664.
3. Dès 1089, Urbain II a reçu une lettre du roi Philippe Ier (Bernoldus, dans Watterich, I, 580).

puis Henri IV fait consacrer, le 1^er juillet 1086, l'archevêque Anselme. Celui-ci se sépare de l'antipape, et cherche à se rapprocher d'Urbain II, peu après son avènement : le pape consent à le reconnaître, « quoiqu'il ait reçu l'investiture dans des conditions peu canoniques ». Il lui envoie le *pallium* par l'intermédiaire du cardinal-prêtre Herimannus. En Toscane, Urbain II veut bien reconnaître aussi l'évêque de Pistoie, tout en faisant des réserves sur la manière dont il a été élu et consacré; il a consenti au sacre de l'évêque de Pise, bien que celui-ci ait reçu le diaconat d'un prélat allemand excommunié (l'archevêque de Mayence) [1]. Par ces mesures exceptionnelles, Urbain II divise et affaiblit le parti de l'antipape. En Allemagne, il autorise son représentant, l'évêque Gebhard de Constance à instituer de nouveaux évêques à Augsbourg et à Coire; il fait de Gebhard et de l'évêque de Passau ses légats permanents en Alamanie, en Bavière et en Saxe, et il leur adresse des instructions précises et prudentes sur les rapports à entretenir avec cette partie du clergé, qui oscille, indécise, entre les impériaux et les grégoriens. Seuls restent excommuniés, avec le roi et l'antipape, ceux qui les favorisent ouvertement. Ceux qui ont simplement communiqué avec eux peuvent être admis dans l'Eglise et réconciliés, à condition de subir une pénitence plus ou moins grave, suivant les cas. Urbain II admet la validité des ordinations, conférées par des prélats schismatiques [2].

1. Lettres à Anselme de Milan, JAFFÉ-LÖW, 5339, 5378, 5386, à l'évêque de Pistoie, *id.*, 5383 : c'est dans la même lettre, adressée en même temps à l'abbé de Vallombreuse, que le pape se justifie d'avoir consacré l'évêque de Pise.

2. JAFFÉ-LÖW, 5393-4. Cf. JAFFÉ, *Bibliotheca rerum germ.*, t. V, p. 153.

Les idées grégoriennes gagnent peu à peu de nouveaux partisans dans le haut clergé : en Lorraine, les évêques de Toul et de Verdun abandonnent leur métropolitain, fidèle à l'empereur; à Metz, l'évêque Hermann est remplacé par un grégorien. Le monastère de Hirschau, dans la Forêt Noire, dirigé depuis 1071 par l'abbé Guillaume, grand admirateur de Cluny, multiplie ses filiales en Souabe et en Franconie; il devient un important foyer de réforme, et favorise indirectement la lutte contre l'investiture laïque. Guillaume meurt en 1091, mais l'abbaye et la congrégation de Hirschau restent, sous ses successeurs, fidèles à ses directions; le clergé grégorien y trouve un précieux point d'appui [1]. Pour mieux grouper les adversaires de l'empereur en Bavière et en Lombardie, le pape consent au mariage étrange de Mathilde de Toscane, veuve de Godefroy le Bossu, avec le jeune Welf, héritier du duché de Bavière, qui a environ vingt-cinq ans de moins (1089). Cette union sera rompue quelques années plus tard, mais elle crée d'abord au parti impérial de graves difficultés. Pour relever en Italie une autorité qui chancelle, Henri IV se décide, au printemps de 1090, à passer les Alpes, et à venir assiéger Mantoue, en plein domaine de la comtesse Mathilde; la ville cède au bout de onze mois, et abandonne le parti de la comtesse et du pape. Entre les troupes impériales et celles de Mathilde et de Welf la guerre se poursuit dans l'Italie du Nord, avec des alternatives diverses. A la mort d'Adélaïde de Turin, mère de sa première femme (décembre 1091), Henri fait occuper par son fils Conrad les domaines de la défunte, pendant

1. Hauck, *l. c.*, t. III, p. 861-71.

que lui-même, ayant franchi le Pô, attaque les forteresses de Mathilde : mais il échoue devant Canossa, qui reste imprenable. En 1093 se forme entre Milan, Crémone, Lodi et Plaisance une alliance conclue pour vingt ans : la ligue fait cause commune avec le duc Welf contre Henri IV, et en occupant les passages des Alpes, empêche celui-ci de recevoir des renforts. Le jeune Conrad, se laissant gagner par les rebelles, se fait couronner roi par l'archevêque de Milan, et se séparant de son père, se réconcilie avec Urbain II. Dans l'Allemagne du Sud, comme en Lorraine, l'opposition anti-impériale se fortifie : en novembre 1093 se tient à Ulm une assemblée de seigneurs rebelles, qui se déclarent pour le pape, et jurent obéissance à son légat, Gebhard de Constance [1].

Vers la même époque, le pape a pu d'Anagni se rapprocher de Rome, et pénétrer secrètement dans la ville : mais il reste à l'abri plusieurs mois dans la maison de Jean Frangipani, près de Sainte-Marie Nouvelle, l'église et le palais du Latran étant encore aux mains de ses adversaires. C'est la nuit qu'un moine français, l'abbé Geoffroy de Vendôme, vient le trouver, pour rester auprès de lui tout le carême (1094). Quinze jours avant Pâques, raconte Geoffroy, le capitaine guibertiste, qui gardait le Latran pour le compte de l'antipape, engage des pourparlers avec Urbain II, et promet de lui livrer, moyennant finances, la citadelle et le palais. Le pape consulte les évêques et les cardinaux qui l'entourent : mais c'est à peine s'ils peuvent lui fournir quelques subsides ; le pape lui-même se trouve dans

1. G. RICHTER, *Annalen der deutschen Geschichte*, III^e Abt., II^es Band, p. 422-428.

le plus extrême dénuement. L'abbé de Vendôme met à la disposition d'Urbain II une somme importante, des mules, des chevaux; « c'est ainsi que nous avons eu le Latran, et que nous sommes entrés dans le palais, où j'ai été le premier à baiser le pied du pape[1] ».

La prise de possession du Latran par Urbain II, après la vie errante qu'il a dû mener pendant plus de trois ans, marque dans son pontificat une date importante : ce n'est plus seulement en terre normande que le pape retrouvera indépendance et sécurité. Il pourra bientôt se diriger vers l'Italie du Nord et plus loin encore. L'antipape est allé rejoindre Henri IV en Lombardie, mais une grande partie du pays leur échappe de plus en plus. En Allemagne, si la disparition de l'antiroi semble déblayer le terrain en faveur d'Henri IV, l'opposition se concentre et se fortifie dans le Sud; et un peu partout l'épiscopat grégorien tient tête à l'épiscopat impérial avec plus de vigueur et de confiance dans l'avenir; le programme grégorien, énergiquement maintenu et développé, gagne de nouveaux fidèles et s'impose à leur conscience.

1. Yves de Chartres écrit qu'il est entré à Rome avec le pape « pacifiquement » en novembre (1093). Urbain II y célèbre solennellement la fête de Noël; mais la ville est pleine de Guibertistes; ceux-ci, maîtres du château Saint-Ange, empêchent les fidèles de franchir le Tibre (Bernoldus). Cf. la *Lettre de* Geoffroy de Vendôme, dans Watterich, t. I, p. 590.

CHAPITRE XXVI

URBAIN II EN LOMBARDIE ET EN FRANCE ; LE CONCILE DE CLERMONT ET LA CROISADE. FIN DU PONTIFICAT (1094-1099).

Après être resté à Rome plusieurs mois dans des conditions tout à fait nouvelles d'indépendance et de dignité, Urbain II se rend en Toscane : en septembre 1094 il est à Pise, dans cette ville comblée de faveurs par Henri IV, mais que la comtesse Mathilde dispute à l'influence impériale : n'est-ce pas sur sa demande que, dès 1091, le pape a confié l'île de Corse à l'évêque de Pise, moyennant le paiement d'un cens annuel ? puis, un peu plus tard, il a consenti à soumettre directement l'église de Corse à l'évêque de Pise, reconnu « archevêque de l'île » et investi du *pallium*[1]. De Pise Urbain II s'est rendu à Pistoie et à Florence ; lorsqu'il convoque les évêques de France comme ceux d'Italie à un grand concile, qui doit se tenir vers la mi-février, il ne sait pas encore si le concile se tiendra en Toscane ou en Lombardie[2]. Le 18 février 1095 le pape est à Crémone, mais c'est décidément à Plaisance, au début

1. JAFFÉ-L., n. 5449 (bulle du 28 juin 1091, datée de Bénévent) et 5464 (bulle du 21 avril 1092, datée d'Anagni).
2. JAFFÉ-L., n. 5531 (convocation à l'archevêque de Reims).

de mars, que se réunit la grande assemblée, où arrivent de toutes part des évêques grégoriens. Plaisance était une de ces villes, où il y avait eu entre la *Pataria* et ses adversaires des luttes tragiques : un ardent grégorien, l'évêque Bonizo, y avait été, au début du pontificat, horriblement mutilé[1]. Mais en 1095 c'est une affluence extraordinaire qui se rend à l'appel du pape : aucune église n'est assez grande pour contenir la foule ; Urbain II va réunir le concile en dehors de la ville et en plein air. On dit, nous rapporte un chroniqueur, que près de quatre mille clercs et plus de trente mille laïques sont présents[2]. Depuis la mort de Grégoire VII aucun concile de cette importance n'avait pu encore être tenu ; c'était la première réunion, vraiment internationale, de tout l'épiscopat grégorien.

D'Allemagne arrivent l'archevêque de Salzbourg, les évêques de Passau et de Constance, ainsi que la seconde femme d'Henri IV, Praxedis, séparée depuis quelque temps déjà de son mari, et prête à renouveler contre lui les plaintes très graves, apportées un an plus tôt devant le concile grégorien de Constance. Aux évêques français devait se joindre une ambassade du roi Philippe, qui fut retardée et demanda au pape de vouloir bien lui accorder un nouveau délai[3]. Philippe venait d'être excommunié au concile d'Autun (16 octobre 1094) par le légat Hugues, archevêque de Lyon, pour avoir répudié sa femme, et pour avoir épousé, contre tout droit, la comtesse d'Anjou, Bertrade de Montfort. Dès octobre 1092, Urbain II, alors en Pouille, avait été informé

1. Jaffé-L., n. 5354-5. Cf. sur Bonizo l'article de P. Fournier, *Bibl. école des Chartes*, 1915, p. 265 et s.
2. Bernoldus (Watterich, t. I, p. 594-5).
3. Bernoldus, *id.*

du scandale donné par le roi, et de son second mariage, béni par l'évêque de Senlis ; il avait blâmé l'archevêque de Reims et ses suffragants de leur faiblesse à l'égard du roi ; il avait réclamé la mise en liberté de l'évêque de Chartres, Yves, jeté en prison pour avoir été le seul à protester contre la conduite de ses collègues[1]. Cependant, ce n'est pas encore à Plaisance que la sentence d'Autun devait être ratifiée : le légat Hugues, convoqué au concile, et ne s'étant pas présenté, y fut provisoirement suspendu. L'ambassade royale devait être reçue à la Pentecôte, après la clôture du concile. On vit à Plaisance les ambassadeurs grecs de l'empereur Alexis Comnène : il est très douteux qu'ils aient fait, de la prétendue détresse des églises orientales, un tableau aussi noir que certains chroniqueurs d'Occident l'ont cru ; en réalité, la situation de l'Empire grec, en face des Turcs d'Asie Mineure, s'était bien améliorée, depuis les débuts du règne d'Alexis ; mais il y avait longtemps qu'on appréciait, à Byzance, les services que pouvait rendre, par sa bravoure et ses qualités militaires, la chevalerie d'Occident, et il est tout naturel que l'empereur ait voulu profiter de ses relations avec l'Eglise Romaine pour assurer, en Occident, le recrutement de nouvelles troupes auxiliaires[2]. Au moment où, dans une partie de l'Italie et de l'Allemagne, on se refusait à reconnaître encore l'autorité du pape légitime, l'hommage ainsi rendu par le vieil empire romain d'Orient au prestige grandissant d'Urbain II, seul et authentique successeur de Grégoire VII, avait une valeur singulière. Le pape s'empresse de répondre à la demande d'Alexis

1. Jaffé-L., n. 5469.
2. Chalandon, *Alexis Comnène*, p. 155.

en exhortant les fidèles à porter secours aux chrétiens d'Orient : mais il n'y a dans cet appel aucune allusion précise aux Lieux Saints de Palestine, trop éloignés de Byzance pour que le basileus puisse songer à s'en occuper. Ce n'est pas à Plaisance qu'Urbain II a eu la première idée de la croisade ; tout au plus a-t-il songé à y reprendre les négociations déjà ébauchées, dès le début du pontificat, en vue de la réunion des églises [1].

Les décrets, promulgués au concile de Plaisance, sur la réforme de l'Église, étaient assurés d'avoir un immense retentissement ; pour la première fois, depuis bien des années, le Saint-Siège trouvait l'occasion d'affirmer hautement, devant un public nouveau, sa fidélité aux principes grégoriens et d'indiquer, en même temps, par quelles mesures pratiques il entendait en faciliter l'application. La question la plus épineuse restait toujours celle des réordinations : la tendance modérée, autrefois représentée par Pierre Damien, l'emporta une fois de plus, et le 10e canon du concile décida qu'il n'y avait pas lieu à ordonner de nouveau ceux qui avaient été consacrés par des évêques schismatiques, si ces évêques avaient reçu eux-mêmes, à l'origine, une ordination catholique, et si les prêtres ainsi réconciliés, reçus avec miséricorde, se recommandaient eux-mêmes par une « vie canonique [2] ».

A Plaisance arrivent des représentants du clergé et des souverains d'Espagne. Dès le début du pontificat, le pape s'est trouvé en rapports avec les chré-

1. Riant, *Archives de l'Orient latin*, I, 406. Ce n'est là qu'une conjecture : il n'y a dans les textes aucune mention de pourparlers relatifs à l'union des églises (Leib, *Rome, Kiev et Byzance à la fin du XIe siècle*, p. 179 et s.).

2. *M. G. H., Constit. et Acta Publica*, I, 562-64. Cf. Hefele-Leclercq, *l. c.*, t. V, p. 393, et L. Saltet, *Les réordinations* (1907).

tiens de la péninsule : c'est le 15 octobre 1088 qu'il accorde le pallium au nouvel archevêque de Tolède Bernard, un moine clunisien, trois ans après que la ville a été enlevée aux musulmans. L'antique primatie du siège de Tolède sur tous les diocèses d'Espagne a été en même temps restaurée, et c'est le nouvel archevêque-primat qui devient légat du Saint-Siège. Les pouvoirs du légat s'étendent aussi à la province ecclésiastique de Narbonne [1]. Les chrétiens espagnols restent sans cesse sur le qui-vive : la défaite subie par le roi de Castille à Zalacca, près de Badajoz (octobre 1086) a été bientôt réparée par les exploits des gens d'Aragon et de Navarre, aidés des Béarnais, des Gascons et des croisés de Bourgogne. En 1091 Urbain II confirme les privilèges de la ville de Tarragone, récemment restaurée par le comte Bérenger de Barcelone, et qui paie un cens au Saint-Siège. En 1095, à Plaisance, c'est au nouveau roi « des gens de Pampelune et des Aragonais » Pierre I^er, successeur de Sanche Ramirez, que le Pape accorde la protection de l'Apôtre : « Que tous tes successeurs reçoivent ce royaume de notre main et de celle de nos successeurs, payant le même cens et se reconnaissant les serviteurs du bienheureux Pierre... Qu'aucun évêque ni aucun légat ne puisse lancer contre toi ou ton épouse une sentence d'excommunication sans l'avis formel du pape. » Le roi de Castille vient de fonder l'église de Burgos : Urbain II ordonne qu'un siège épiscopal y reste fixé; il confirme les limites, antérieurement établies par un légat du Saint-Siège entre les diocèses de Burgos et d'Osma [2].

1. Jaffé-L., n. 5366-71 et 5465.
2. Jaffé-L., 5450, 5552, 5549.

En quittant Plaisance, Urbain II rencontre à Crémone le roi Conrad, qui, venant au-devant de lui, remplit l'office d'écuyer, et lui garantit par serment la sécurité et la défense de ses droits : il s'engage à acquérir, à conserver, à protéger à Rome ou hors de Rome les prérogatives royales ou « *regalia* » de Saint-Pierre ; le pape l'aidera de son côté à acquérir, à conserver et à défendre le royaume, et quand Dieu aura permis à Conrad de venir à Rome, il promet de lui donner la couronne impériale [1]. Un peu plus tard furent célébrées, à Pise, sans doute avec l'autorisation du pape, les fiançailles du jeune roi avec une fille du comte Roger de Sicile. Mais en réalité, Conrad, confiné dans l'Italie du Nord, ne réussit pas à y acquérir une autorité bien solide, et ce n'est pas de ce côté que pouvait venir au pape un sérieux appui. D'autre part la brusque rupture entre Welf et la comtesse Mathilde devait favoriser la réconciliation de Welf avec Henri IV [2].

Cependant Urbain II avait quitté la Lombardie pour la vallée du Rhône : le 5 août il était à Valence, le 15 à Notre-Dame du Puy, puis à la Chaise-Dieu, d'où il revenait dans le Midi [3]. Au moment où le pape arrive en France, il importe de rappeler quelles ont été, dès le début du pontificat, ses relations avec les évêques du royaume capétien. L'archevêque Rainald, récemment établi à Reims, avait reçu le pallium des cardinaux pendant l'interrègne entre la mort de Victor III et l'élection d'Urbain II ; le pape lui reproche de n'être pas encore venu auprès de lui, mais il reconnaît les prérogatives du métropo-

1. *M. G. H., Constit. et Acta Publica*, I, 562-64.
2. Bernoldus (Watterich, t. I, p. 596). Cf. G. Richter, *Annalen...* III, II, p. 435-438.
3. Jaffé-L., t. I, p. 680.

litain de Reims et sa primauté traditionnelle sur « la province de seconde Belgique » ; c'est à lui que revient, en première ligne, le pouvoir de consacrer les rois de France[1]. Ainsi sont rétablies les relations anciennes entre le Saint-Siège et cette métropole de Reims, à laquelle Urbain II était particulièrement lié par les souvenirs de sa jeunesse. On a vu cependant quels graves reproches s'attire, dès 1092, l'archevêque Rainald, trop complaisant aux fantaisies royales. Vers la même époque, l'église d'Arras, jusque-là soumise à l'évêque de Cambrai, met à profit la mort récente de l'évêque Gérard, pour réclamer son indépendance : le Saint-Siège autorise la séparation des deux églises et l'élection à Arras d'un évêque distinct. Lambert de Guines est élu, mais l'archevêque de Reims hésite à braver l'opposition de Cambrai, et retarde la consécration. Lambert se rend à Rome, où il est ordonné par le pape (février 1094) ; quelques mois plus tard, dans un concile tenu à Reims, avec l'appui du roi, Rainald se décide enfin à reconnaître la séparation des deux diocèses[2]. De tous les suffragants de Reims, l'évêque de Cambrai était le seul fidèle du souverain germanique : de là les compétitions violentes, dont le siège épiscopal est l'objet. Au moment où un nouvel évêque, investi par Henri IV, réussit à se faire reconnaître par l'archevêque de Reims, il importe beaucoup au Saint-Siège que la diminution d'un si vaste diocèse soit maintenue.

L'ancien légat de Grégoire VII, le fougueux arche-

1. JAFFÉ-L., n. 5385-5415. La seconde lettre est seule datée avec précision (25 décembre 1089).

2. CAUCHIE, *La querelle des Investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, t. II, p. 120 et s. — JAFFÉ-L., n. 5512. — FLICHE, *Philippe I^er*, p. 425-29.

vêque de Lyon, excommunié par Victor III, n'avait pas tardé à se faire absoudre par Urbain II, qui consentit même à lui rendre ses pouvoirs de légat. Hugues de Lyon intervient activement dans les affaires de l'église de France, dès le début de 1094 : mais le pape cherche à maintenir une sorte d'équilibre entre l'autorité de l'archevêque de Reims et celle du légat; pour certaines négociations délicates, il convient de laisser agir l'archevêque de Reims, qui a des relations plus étroites avec le roi[1]. Malgré tout, l'autorité du légat, vicaire du Saint-Siège, et primat des Gaules, est incontestablement la plus haute : Rainald de Reims, convoqué par Hugues de Lyon au concile d'Autun, essaie bien une timide résistance, et refuse d'abord de s'y rendre; mais il ne tarde pas à se raviser et à envoyer, pour le représenter, le nouvel évêque d'Arras. Ce concile d'Autun, réuni le 16 octobre 1094 sous la présidence d'Hugues de Lyon, ne se borne pas à promulguer solennellement une sentence d'excommunication contre Henri IV, Guibert et leur partisans. Il frappe également de la même censure le roi de France, Philippe Ier, qui s'empresse de faire appel au Saint-Siège. Il renouvelle les décrets romains contre la simonie et le nicolaïsme; il cherche aussi à protéger le clergé séculier contre l'envahissement par les moines des fonctions paroissiales[2]. Reste à savoir si les décrets d'Autun ont été respectés et appliqués dans une grande partie de la France. Il n'est pas douteux qu'ils aient reçu, en tout cas, une très large

1. Jaffé-L., n. 5523.

2. Hefele-Leclercq, t. V... Mansi, XX, 800-2. Cf. la monographie de Lühe sur *Hugues de Die*, p. 93-99. C'est sur les instances répétées du pape et sur les conseils de l'abbé de Cluny que le légat s'est décidé à convoquer le concile d'Autun (voir sa lettre à l'évêque d'Arras Mansi, XX, 802).

publicité. Notons que les prérogatives de la primatie lyonnaise sont explicitement reconnues, au temps d'Hugues, par l'archevêque de Tours. Il est vrai qu'elles restent contestées à Sens et à Rouen, et qu'un éminent canoniste, l'évêque Yves de Chartres, soutient sur ce point la résistance de son métropolitain[1]. Mais l'autorité du légat est plus clairement établie que celle du primat des Gaules, tant que Hugues reste d'accord avec le Saint-Siège. S'il a été provisoirement suspendu à Plaisance, il ne tarde point à rentrer de nouveau en grâce auprès du pape, qui s'arrête lui-même à Lyon au début d'octobre 1095, au retour de Saint-Gilles et d'Avignon. Hugues se joint au cortège pontifical, qui, par Mâcon, Cluny et Souvigny, s'achemine à petites journées vers Clermont : c'est le 25 octobre qu'Urbain II consacre le grand autel de la nouvelle basilique clunisienne, le magnifique édifice dont l'abbé Hugues venait d'entreprendre la construction. A Souvigny, près de Moulins, l'ancien prieur de Cluny retrouvait, autour de la tombe de saint Maieul, des souvenirs chers à tous les Clunisiens. L'évêque de Clermont, dont le diocèse comprenait alors toute l'Auvergne et le futur Bourbonnais, confinant vers le Nord aux diocèses de Bourges et de Nevers, était venu l'y rejoindre, avant de conduire le pape et sa suite dans sa ville épiscopale, où devait se tenir du 18 au 28 novembre le concile général, célèbre entre tous par la proclamation de la première croisade[2].

C'est du Puy qu'est datée la bulle, par laquelle, trois mois plus tôt, Urbain II convoquait à Clermont tout l'épiscopat de France et des régions voisines :

1. JAFFÉ-L., n. 5600. Cf. FLICHE, *Philippe Ier*, p. 350.
2. JAFFÉ-L., t. I, p. 681.

comme nous l'apprend une lettre de l'archevêque de Reims à son nouveau suffragant l'évêque d'Arras, c'est sans doute par l'intermédiaire des métropolitains que tous les évêques, abbés, prieurs, et seigneurs laïques de quelque importance reçurent l'appel du pape [1]. On a gardé une lettre d'excuses de l'évêque d'Angoulême; il invoque le mauvais état de sa santé, mais aussi les guerres incessantes qui ravagent le pays ; il supplie cependant le pape d'accorder à son église la protection de l'Apôtre Pierre [2]. L'évêque d'Arras, se rendant au concile, est attaqué et fait prisonnier au sortir de Provins, non loin de Sens, par un seigneur du voisinage, Garnier de Traginel, le propre frère de l'évêque de Troyes! Le pape informé de l'aventure s'en plaint très vivement à l'archevêque de Sens, et l'invite à prononcer contre le coupable les peines canoniques. Mais déjà celui-ci, blâmé par son frère et pris de remords, va se prosterner pieds nus devant son prisonnier, et lui rend la liberté [3]. Malgré l'insécurité des routes, Clermont occupait une position assez centrale pour attirer, plus encore que les évêques du domaine capétien, ceux d'Aquitaine et de Languedoc, de la vallée de la Saône et du Rhône. Les actes officiels du concile ayant disparu et avec eux les signatures des évêques présents, il est impossible de savoir exactement qui vint au concile : certains chroniqueurs parlent de deux cents évêques et abbés, d'autres de quatre cents. Une bulle d'Urbain II, promulguée le 1er décembre 1095 après la clôture du concile, porte la signature de douze métropolitains, quatre-vingts évêques et quatre-vingt-dix abbés.

1. Jaffé-L., n. 5571. — Mansi, XX, 693.
2. Mansi, XX, 918.
3. Jaffé-L., n. 5584-5.

Du nord de la France sont venus les évêques d'Arras et de Térouanne avec le métropolitain de Reims, de Lorraine ceux de Metz et de Toul; d'Espagne l'archevêque de Tarragone et quelques autres, d'Italie l'évêque de Pise, les archevêques de Reggio en Calabre, et de Gaëte. Comme à Plaisance, une foule, impossible à évaluer, de clercs et de seigneurs laïques se joint aux prélats[1].

Le concile excommunie solennellement le roi de France, à cause de son mariage illicite avec Bertrade de Montfort; l'évêque de Cambrai, Gaucher, coupable d'avoir acquis son évêché par simonie et d'avoir accepté l'investiture impériale. Il renouvelle et confirme les décrets réformateurs, l'interdiction de l'investiture laïque, l'interdiction à tous les membres du clergé, prêtres ou évêques, de prêter l'hommage lige au roi ou à n'importe quel seigneur. Il reprend, pour leur donner une portée générale, les décrets si souvent promulgués par les conciles aquitains et bourguignons pour l'établissement de la paix et de la trêve de Dieu. Sans doute, dès le temps de Léon IX, le Saint-Siège a pris des mesures pour protéger les clercs contre les violences des gens de guerre : mais c'est la première fois qu'il intervient, d'une manière aussi explicite et décisive, pour faire de la *trêve de Dieu* une institution universelle, qui doit être observée partout où l'on reconnaît l'autorité de l'Église romaine; un traité spécial est conclu, à ce sujet, avec le comte Foulques d'Anjou et ses vassaux[2]. Les efforts, si souvent entrepris, depuis plus de

1. Bernold (Watterich, I, 598). — Guibert de Nogent (*Hist. occid. des croisades*, IV, 137). — Foucher de Chartres (*Hist. occid. des croisades*, III, 321) parle de trois cent dix évêques et abbés. Bulle du 1^er décembre, Jaffé-L., n. 5600. — Mansi, XX, 828.

2. Mansi, XX, 9-12. Cf. L. Huberti, *Studien zur Rechtsgeschichte der Gottesfrieden und Landfrieden*, t. I, p. 387 et s.

soixante ans, pour limiter la guerre dans telle ou telle région, aboutissent à une législation générale, dont le pape et ses légats poursuivront impérieusement l'application.

Le concile ne se borne pas à promulguer des canons; c'est un tribunal devant lequel se présentent de nombreux plaignants et qui met fin, par plusieurs sentences, à d'interminables procès. Enfin le pape, reprenant de toutes manières l'œuvre de Grégoire VII, s'attache à fortifier, au-dessus de la polyarchie féodale, la centralisation ecclésiastique, en exigeant de nouveau que la primatie lyonnaise soit explicitement reconnue par les archevêques de Sens et de Rouen : le premier est privé du pallium et des droits de métropolitain, tant qu'il n'aura pas obéi; au second le pape laisse un délai de trois mois pour s'exécuter à son tour[1].

C'est après avoir ainsi réglé les affaires générales de l'Eglise qu'à la veille de dissoudre le concile le pape se décide brusquement à prêcher la croisade. C'est bien lui qui en a eu l'initiative, et non pas Pierre l'Ermite, le fameux prédicateur picard, qui aurait apporté au pape un message pressant du patriarche de Jérusalem. Il est prouvé aujourd'hui que la légende de Pierre l'Ermite s'est formée, en grande partie, après la croisade, et qu'il a été seulement, dans le nord de la France, après le concile — auquel il ne semble point qu'il ait assisté — l'un des interprètes les plus éloquents de la pensée pontificale[2]. Entre l'idée de la guerre sainte et les règlements promulgués à Clermont, pour l'observation de la trêve de Dieu, il y a un lien étroit. Pour

1. JAFFÉ-L., n. 5600.
2. BRÉHIER, *L'Église et l'Orient au moyen âge*, p. 58 et s.

contenir en de justes limites l'activité belliqueuse des seigneurs, il ne suffit pas de les menacer des foudres de l'Église, il faut les arracher à leurs querelles locales, en substituant aux innombrables guerres privées, où ils consument leurs forces, une autre guerre plus honorable, la seule qui puisse confondre leurs efforts dans un intérêt commun, la guerre sainte contre l'ennemi de la Croix. « Vous vous déchirez entre vous, homicides et pillards, fait dire un chroniqueur au pape, ce n'est pas là ce qui convient à des soldats du Christ; entreprenez une autre guerre, plus digne de vous, pour défendre et secourir les chrétiens d'Orient[1]. » Aucune église ne pouvant contenir la foule immense qui se presse pour entendre le pape, c'est en plein air, sur une large place, qu'il adjure les fidèles de faire trêve à leurs querelles pour aller tous, d'un élan unanime, délivrer le tombeau du Christ. Entre les versions assez différentes qui nous ont été conservées du discours d'Urbain II il est impossible de faire un choix, mais le sens général est le même. Le pape exhorte ses auditeurs à la pénitence, leur montre dans la délivrance des Lieux Saints un moyen de racheter leurs fautes; la foule répond par un cri unanime : Dieu le veut! Mais il ne faut pas qu'on parte au hasard et en désordre ; il ne faut pas que les vieillards ou les hommes incapables de porter les armes entreprennent le saint voyage; les laïques ne doivent pas partir sans avoir reçu la bénédiction du prêtre. Que chacun porte sur lui le signe de la Croix, et tous ceux qui font vœu de partir fixent sur leur épaule la croix d'étoffe rouge, qui sera leur symbole. Les adjurations éloquentes du pape ont provoqué

1. Baudri de Bourgueil. — Foucher de Chartres.

une extraordinaire contagion d'enthousiasme. La guerre contre l'Infidèle, n'est-ce pas celle que poursuivent déjà, depuis tant d'années, ces milliers de chevaliers, de toutes les régions de France, mais surtout de Bourgogne, d'Aquitaine et de Gascogne, qui à maintes reprises ont franchi les Pyrénées, pour aller batailler contre les Sarrasins d'Espagne? Sans doute comptent-ils, en attaquant sur un autre point les forces de l'Islam, les détourner de l'Espagne et de l'Occident. D'Orient étaient venues, à maintes reprises, de graves nouvelles : depuis que Jérusalem avait passé des Fatimites aux Turcs (1070-78), depuis que les Grecs avaient perdu Antioche (1084) et que les côtes mêmes d'Asie Mineure étaient menacées par les progrès des Seldjoucides, il semblait que l'ennemi séculaire de la chrétienté eût repris une force et une jeunesse nouvelles. Cependant les pèlerinages plus fréquents et plus nombreux, les voyages des marchands d'Amalfi et de Venise avaient rétabli une solidarité plus étroite, en dépit du schisme, entre l'Orient et l'Occident. Mais quelles que fussent les informations venues d'Orient, le pape était plus troublé encore par les nouvelles des incursions sarrasines en Espagne[1] : ce qui le domine en réalité, à la suite de ces nouvelles, ce qui domine aussi la plupart de ses auditeurs, c'est le sentiment que le péril général de la chrétienté requiert un immense effort, une immense entreprise, bénie de Dieu et voulue par Dieu.

Entreprise de guerre et de pénitence, il faut qu'elle reste sous la direction de l'Église. L'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, qui a déjà fait le pèlerinage de Jérusalem, sera le légat du Saint-Siège et le chef

1. Guibert de Nogent (*Hist. occid.*, IV, 136).

de l'expédition. Dès lors tout est subordonné à la pensée de la croisade et à son organisation : le pape poursuit son voyage à travers l'Aquitaine et sur les bords de la Loire. Il passe à Saint-Flour, à Limoges, où il célèbre la fête de Noël, puis à Poitiers, à Angers, au Mans, à Vendôme et à Tours, où il reste près d'un mois (mars 1096). Un dimanche, sur les bords de la Loire, il monte avec les cardinaux et les évêques sur une estrade de bois improvisée, et adresse à la foule, venue de toutes parts, une longue et solennelle exhortation [1]. Quelques jours après, au monastère de Saint-Martin, il tient un concile. Puis il retourne à Poitiers, se rend à Saintes, à Bordeaux, à Toulouse, à Carcassonne ; arrive à Maguelone près de Montpellier le 28 juin, à Nîmes, où se tient un nouveau concile (6-14 juillet) [2]. Partout il est question de la croisade, mais partout aussi se poursuit, avec une singulière énergie, l'œuvre de réforme et d'assainissement, plus urgente que jamais, la lutte pour la protection des personnes et des biens d'Eglise, la lutte contre l'investiture laïque. La partie de la France parcourue et visitée par Urbain II, c'est celle qui échappe, presque entièrement, à l'autorité du roi capétien excommunié : au nord de la Loire, il n'a pas dépassé Vendôme. Mais il continue de rester en relations avec les fidèles et les évêques du nord de la France : il tient les Flamands au courant des décisions prises à Clermont, les convoque à la croisade, dont le départ est fixé à la prochaine fête de l'Assomption (15 août 1096). Il écrit aux suffragants de Reims, où un nouvel archevêque (Manassès) vient d'être élu. Il avertit l'archevêque de Sens et l'en-

1. JAFFÉ-L., I, p. 685.

2. JAFFÉ-L., I, p. 688. Le concile, auquel étaient convoqués les évêques de France, devait se tenir d'abord à Arles (JAFFÉ-L., n. 5636).

semble de l'épiscopat français qu'ils n'ont pas le droit d'absoudre le roi : mais à Nîmes il reçoit de Philippe Ier une promesse de soumission, qui amène entre le Saint-Siège et le roi une réconciliation au moins provisoire. C'est à Nîmes également que le comte de Toulouse, Raimond de Saint-Gilles, qui se prépare à partir pour la croisade, fait abandon d'une partie de ses droits en faveur du monastère de Saint-Gilles [1].

Avant de quitter le midi de la France, le pape écrit aux Génois pour qu'ils mettent leurs navires et leurs richesses au service de la croisade [2]. Après avoir passé par Avignon et Vienne, il est à Asti au début de septembre, quelques jours après à Pavie, puis à Milan et Crémone ; il est de retour à Rome et au palais du Latran pour la Noël. En Italie comme en France se poursuit la prédication de la croisade; déjà plusieurs chefs se sont mis en route, sans parler des bandes populaires qui, dès le début de 1096, se dirigent en foule au delà du Rhin, au delà des Alpes, vers la vallée du Danube et la plaine de Hongrie, où elles sont en partie massacrées. En traversant la Toscane, le pape a rencontré Robert de Normandie, Etienne de Blois et Robert de Flandre [3]. Le succès prodigieux de l'initiative pontificale est un témoignage éclatant du prestige acquis par le Saint-Siège : peu importe que les principaux souverains, un Henri IV, un Philippe de France, un Guillaume d'Angleterre, soient brouillés avec l'Eglise Romaine ou en difficultés avec elle. La papauté est assez forte

1. JAFFÉ-L., 5608 : aux fidèles de Flandre (31 décembre 1095), 5614-16, 5619, lettres relatives à l'élection de Reims (6 janvier-4 mars 1096), 5636 : à l'archevêque de Sens. Sur le concile de Nîmes, cf. MANSI, XX, 933, et JAFFÉ-L., I, p. 688.

2. JAFFÉ-L., 5651.

3. JAFFÉ-L., t. I, p. 690.

pour grouper autour d'elle des milliers de seigneurs et d'hommes d'armes, venus de toute la chrétienté. Car l'écho de la parole papale s'est transmis bien au delà de la France : des régions les plus lointaines de la chrétienté, des rives scandinaves et de l'Ecosse on voit arriver des pèlerins et des croisés, parlant une langue étrange et inconnue, incapables de se faire comprendre autrement que par gestes. L'extraordinaire intensité de ce mouvement a vivement frappé les contemporains ; il n'est pas étonnant qu'ils y aient vu quelque chose de miraculeux, un signe manifeste de la volonté divine. Cette marche vers l'Orient, c'était comme une invasion en sens inverse des grands courants qui au début du moyen âge et jusqu'au milieu du x^e siècle avaient entraîné vers l'Occident tant de barbares. Il semble que la société occidentale, malgré les progrès du défrichement, se trouve trop à l'étroit sur la terre qu'elle occupe : la seconde moitié du xi^e siècle est, dans bien des régions, une ère de renaissance économique, où la population, malgré les fléaux périodiques qui la déciment, tend à se développer plus vite que les ressources dont elle peut vivre. « Cette terre où vous êtes, fait dire Robert le Moine au pape Urbain II, fournit à peine de quoi nourrir ses habitants. Voilà pourquoi vous vous arrachez les biens de la terre, et vous suscitez entre vous des guerres incessantes [1]. » Le besoin d'aventures, l'attrait de l'inconnu, l'espoir de trouver au loin des sources nouvelles de richesse se joignent à la dévotion pour entraîner les foules. Mais ce qui a rendu possible un mouvement d'une telle ampleur et le succès unique, à son début, de la première croisade, c'est le progrès des idées grégo-

1. Robert le Moine (*Hist. occid. des croisades*, III, 728).

riennes et de la réforme ecclésiastique, c'est l'action croissante des moines et du clergé, sous la direction du Saint-Siège. Le schisme même, qui divise une partie de la chrétienté, la menace et la crainte des censures ecclésiastiques, provoque chez beaucoup de ces rudes chrétiens un état de trouble et d'angoisse, un besoin d'expiation et de pénitence, qui leur fait accueillir avec plus de ferveur encore la pensée de la croisade. Ce ne sont pas seulement les « fidèles de Saint-Pierre », au sens strict du mot, qui répondent à l'appel d'Urbain II; d'autres seigneurs aussi, des fidèles d'Henri IV, qui ont servi longtemps et continuent de servir la cause impériale, se mettront à la tête des croisés [1].

Cependant Urbain II, rentré à Rome, tient un concile au Latran dès le mois de janvier 1097. Il en rend compte lui-même dans une lettre importante adressée à son légat, l'archevêque Hugues de Lyon [2]. S'il a pu arriver pacifiquement jusqu'à Rome, c'est grâce au concours armé de la comtesse Mathilde. Il est maître de la ville dans sa plus grande partie : nous savons par ailleurs que les Guibertistes occupent encore, près de Saint-Pierre, « la tour de Crescentius »; mais il n'est pas douteux que leur nombre et leur force diminuent, au centre de la péninsule : ne savons-nous pas que, vers la même époque, l'antipape reste confiné dans la région de Ravenne? Dans l'Italie du Nord, il est vrai, la rupture entre Welf et la comtesse Mathilde a rendu courage aux Impériaux; Henri IV, après une absence de plus de six ans, s'est décidé à reprendre la route d'Allemagne; à Ratisbonne (août 1097) il restitue à Welf le duché de Bavière; il se réconcilie

1. Godefroy de Bouillon en est le plus célèbre exemple.
2. Jaffé-L., n. 5678.

avec l'un des chefs de l'opposition dans l'Allemagne du Sud, Berthold de Zähringen, qui renonce au duché de Souabe mais garde cependant la ville de Zurich et le titre ducal (1098). La diète de Mayence prononce la déposition de Conrad ; c'est un autre fils de l'empereur Henri qui est élu roi et bientôt couronné à Aix-la-Chapelle (janvier 1099). Malgré tout, Henri IV ne réussit pas à rester le maître de l'épiscopat germanique, et de nouveaux évêques se soumettent à Urbain II [1].

Au cours de l'été 1098 le pape a quitté Rome pour entreprendre un nouveau voyage à travers l'Italie méridionale. En juin, il est sous les murs de Capoue, révoltée depuis peu contre les Normands, et assiégée par eux. Il cherche vainement à rétablir la paix. En juillet, il a une entrevue importante à Salerne avec les deux Roger, le duc de Pouille et le comte de Sicile [2] : quelque temps auparavant, le pape avait confié au nouvel évêque de Messine et Troina le soin d' « exercer les droits de l'Église Romaine » sur les terres du comte de Sicile ; Roger avait fait arrêter l'évêque et revendiqué pour lui-même, invoquant une concession du Saint-Siège, le titre de légat. C'est pendant le séjour du pape en Campanie que l'incident s'arrange : l'évêque est mis en liberté, le comte reconnaît avoir mal agi, mais le pape, annulant sa décision première, promet de ne plus envoyer aucun légat en Sicile ou en Calabre sans l'assentiment du comte ; bien plus c'est le comte lui-même qui se chargera d'exécuter, à la place du légat, les volontés du Saint-Siège ; si un concile est célébré, le comte pourra y envoyer qui il voudra. Il

1. G. Richter, *Annalen..*, III, II, p. 446-50.
2. Chalandon, *Hist. de la domin. normande*, t. I, p. 303.

est certain que le pape a fait, à Salerne, au comte de Sicile, une très grave concession : mais il ne crée pas, à vrai dire, un régime nouveau, et il évite avec soin de donner au comte le titre de légat [1]. Le 3 octobre il est à Bari, où se tient, pendant une semaine, dans l'église de Saint-Nicolas, un concile de cent quatre-vingt-cinq évêques. On y remarque la présence de l'illustre archevêque de Cantorbéry, saint Anselme; il a dû quitter son siège, à la suite d'un grave conflit avec le roi Guillaume II, et il vient supplier le pape d'autoriser sa démission. Mais la réputation de sa science l'amène à intervenir, comme malgré lui, dans les débats de l'assemblée, et c'est à lui que s'adresse le pape pour répondre aux représentants du clergé grec, qui sont venus à Bari défendre leur doctrine sur la procession du Saint-Esprit. Le concile s'occupe aussi de la croisade (les croisés étaient alors à Antioche, et sans doute savait-on déja, à Bari, quelles difficultés retardaient leur marche); il renouvelle la condamnation de l'investiture laïque [2]. Le pape rentrait à Rome à la fin de novembre : pendant son absence les Guibertistes avaient essayé d'occuper de nouveau la ville; ils réussirent à enlever le château Saint-Ange, que Pierleone reprit bientôt pour le compte d'Urbain II [3].

Un nouveau concile est célébré à Rome dans l'église de Saint-Pierre du 24 au 30 avril 1099. Parmi les cent cinquante évêques et abbés, qui y assistent, on remarque plusieurs prélats français, les archevêques de Bourges et de Bordeaux. Tous les décrets de Plaisance et de Clermont y reçoivent

1. Jaffé-L., n. 5706. Jordan, *La politique ecclésiastique de Roger Ier* (Moyen âge, 1923, p. 45-65).
2. Jaffé-L., t. I, p. 694.
3. Gregorovius, trad. Renato Manzato, t. IV, p. 343.

une confirmation solennelle: défense est faite de recevoir aucun présent, même en ornements d'église, à propos d'une ordination ou d'une consécration épiscopale. Le pape insiste pour qu'on aide les croisés et qu'on leur porte secours. Ici encore, nous retrouvons saint Anselme, et son biographe, témoin oculaire du concile, en trace un très vivant tableau. Pendant qu'on discute et qu'on décrète, les pèlerins vont et viennent auprès du tombeau de l'Apôtre Pierre; l'église est si vaste et le bruit est tel qu'une partie des auditeurs du concile ne peuvent entendre tout ce qui se dit. Le pape ordonne à l'évêque de Lucques, Reinger, dont la voix est particulièrement sonore, de se placer au milieu de l'assemblée, plus haut que les autres, et de lire les décrets du concile. L'évêque obéit, réussit à se faire entendre de tous, puis tout d'un coup, changeant de voix et de visage, à la grande stupeur de son auditoire, il poursuit en ces termes : « Quoi donc! nous chargeons de préceptes les fidèles, et nous ne faisons pas obstacle aux iniques violences des tyrans! Tous les jours on rapporte au Saint-Siège le mal qu'ils font; on lui demande aide et conseil; mais pour aboutir à quel résultat, hélas! tout le monde le sait et s'en plaint. Des parties les plus éloignées du monde est venu l'un d'entre nous, qui siège ici, silencieux, modeste et doux : mais dans ce silence même il y a une singulière éloquence; plus sont grandes et ferventes son humilité et sa douceur, plus il tient un rang élevé devant Dieu. C'est cet homme seul, cruellement maltraité, dépouillé de tout, qui est venu jusqu'ici, demandant justice au Siège apostolique : voilà déjà plus d'un an qu'il est venu, mais quel secours a-t-il obtenu jusqu'à présent? Si vous ne reconnaissez pas tous de qui je parle, sachez que

c'est Anselme, archevêque d'Angleterre. » Ayant dit ces mots, frémissant d'indignation, l'évêque frappe de sa crosse trois fois le sol. Le pape répond : « Frère Reinger, cela suffit, on décidera ce qui convient pour cette affaire[1]. » Une excommunication solennelle est promulguée contre tous les adversaires de l'Eglise, laïques, qui donnent les investitures et clercs qui les reçoivent.

C'est trois mois après le concile de Saint-Pierre que meurt le pape, alors l'hôte de Pierleone, près de l'église de Saint-Nicolas in Carcere Tulliano (29 juillet 1099). Rome n'est pas encore pleinement pacifiée : car c'est au milieu des « embûches de ses ennemis » qu'on traverse le Transtévère, pour porter à la basilique de Saint-Pierre le corps du pontife[2]. Les croisés étaient entrés à Jérusalem le 15 juillet : le pape de la croisade mourait avant d'avoir appris leur triomphe. Quinze jours plus tard, les cardinaux réunis, avec le clergé et le peuple, dans l'église de Saint-Clément, lui ont donné comme successeur le moine toscan Rainier, créé cardinal par Grégoire VII, et proclamé sous le nom de Pascal II.

L'antipape Guibert (Clément III) devait survivre encore plus d'un an au pape légitime, mais sans réussir à rentrer dans Rome, malgré la tentative qu'il fit, lors de l'élection de Pascal II. Après la mort de Guibert à Civita Castellana (septembre 1100) ses partisans mettent à profit l'absence momentanée de Pascal II, alors chez les Normands du Midi, pour proclamer et consacrer, à Saint-Pierre, un nouvel antipape! mais celui-ci, trois mois plus tard, est arrêté par les fidèles de Pascal II, envoyé

1. Cf. Eadm., *Hist. nov.* (Watterich, I, p. 616-17).
2. Cf. la vie d'Urbain II (Watterich, I, p. 574).

au pape et relégué, par son ordre, au monastère de la Cava. Malgré des efforts répétés, le parti impérial n'a pas réussi à reprendre possession de Rome. Au Sud, les princes normands restent les alliés du Saint-Siège; en Toscane et dans le nord de la péninsule, les adversaires de la papauté grégorienne sont de plus en plus isolés, réduits à l'impuissance; en Allemagne même, si Henri IV s'est réconcilié avec une partie de ses adversaires politiques, s'il garde dans les pays rhénans et au Nord-Ouest, entre Rhin et Meuse, de fidèles partisans, il reste dans une grande partie du pays au ban de l'Église; la cause grégorienne gagne de nouveaux adhérents dans l'épiscopat et le clergé. Même une assemblée de princes, réunie à Mayence, à la Noël 1100, conseille à l'empereur de se réconcilier avec la curie, en se soumettant à Pascal II [1].

1. G. RICHTER, *Annalen des deutschen Reichs im Zeitalter der Ottonen und Salier*, t. II, 1, p. 459, 460.

CHAPITRE XXVII

L'ŒUVRE D'URBAIN II; RÔLE NOUVEAU DU MONACHISME; LA CHRÉTIENTÉ EN 1100 ET LE CONFLIT DES DOCTRINES.

Au moment où disparaît le dernier pape du XI^e^ siècle, la terrible lutte déchaînée depuis vingt ans entre la réforme grégorienne et la monarchie germanique n'est pas près de finir : il faudra plus de vingt ans encore pour que le successeur d'Henri IV se décide à abandonner, au concordat de Worms, l'investiture spirituelle par la crosse et par l'anneau; mais les principes grégoriens ont acquis, dans la conscience chrétienne, une singulière force; l'œuvre grégorienne, énergiquement défendue par Urbain II, ayant recruté partout de nouveaux partisans, semble déjà plus solide qu'à la mort de Grégoire VII : elle a plus de chances de durer et de vaincre. Ce pontificat de douze ans a donc eu pour le progrès de la réforme et son prochain triomphe une importance décisive. Il semble qu'il y ait dans la personnalité d'Urbain II moins de fougue et de passion que chez Grégoire VII, plus de mesure peut-être et plus d'habileté politique. La longue lutte, engagée bien avant son avènement, a fourni à son expérience des leçons

nouvelles ; avec une patience et une ténacité, qu'aucun obstacle ne décourage, il poursuit partout l'application des décrets réformateurs, sans rien abdiquer des principes de son prédécesseur ni de ses impérieuses revendications.

Il développe toutes les ressources et tous les moyens d'action, dont peut disposer le Saint-Siège ; il s'efforce de resserrer les liens qui l'unissent à toutes les églises latines, en fortifiant la hiérarchie, en multipliant les organes de direction et de contrôle. Au-dessus des simples métropoles il ne lui suffit pas d'avoir ses légats ; il travaille à constituer, çà et là, des *primaties* permanentes : ce n'est pas seulement la primatie lyonnaise qu'à l'exemple de Grégoire VII il veut imposer à plusieurs provinces ecclésiastiques françaises. Sur la demande de l'archevêque de Narbonne, qui lui a rappelé jusqu'où s'étendaient les deux anciennes Narbonnaises, il soumet à sa primatie la métropole d'Aix ; en Espagne, c'est l'archevêque de Tolède qui aura les prérogatives d'un primat ; au sud de l'Italie, c'est l'archevêque de Salerne, dont l'autorité primatiale doit être reconnue par les métropolitains nouveaux de Conza et d'Acerenza[1]. Les papes du IX^e siècle, redoutant l'ambition de certains souverains et le parti qu'ils pourraient tirer de l'institution des primats, évitent de subordonner les métropolitains à une juridiction supérieure[2] ; à la fin du XI^e siècle, les nouveaux primats seront, avant tout, les auxiliaires du Saint-Siège, grâce auxquels il évitera les inconvénients, qui peuvent résulter d'une multiplication

1. JAFFÉ-L., n. 5688-9-90 (6 novembre 1097) ; *P. L.*, t. 151, col. 493 ; JAFFÉ-L., n. 5366-7 ; 5707.

2. LESNE, *La hiérarchie épiscopale, provinces, métropolitains, primats en Gaule et en Germanie* (1905), p. 231-264.

excessive des métropoles. Mais en dehors et à côté de l'organisation métropolitaine, le pape crée volontiers, dans plusieurs régions, des évêchés immédiats, directement soumis à Rome[1].

Le monachisme régénéré devient de plus en plus une force redoutable, au service du Saint-Siège. Sans doute, on compte çà et là des monastères, où les théories favorables au droit divin des empereurs ou des rois, hostiles à la suprématie politique de la papauté, trouvent de chauds partisans. Non loin de Rome, la célèbre abbaye de Farfa, en Sabine, reste un foyer de tendances impérialistes; et c'est un moine de Farfa qui, par une interprétation d'une hardiesse paradoxale cherche à établir que la fameuse donation apocryphe de Constantin au pape Silvestre, plus d'une fois invoquée, en toute bonne foi, par les papes réformateurs, n'implique pas l'abandon au Saint-Siège de la souveraineté temporelle[2]! En Allemagne, les abbés de Saint-Gall et d'Hersfeld restent fidèles à Henri IV. Mais au cœur même de la Souabe, l'abbaye d'Hirschau et les monastères qui se groupent autour d'elle, centres nouveaux d'influence clunisienne, se font les plus ardents protagonistes des idées grégoriennes, servent d'asile aux exilés et donnent aux légats d'Urbain II un appui singulièrement précieux[3].

L'illustre abbé de Cluny, saint Hugues, qui va survivre près de dix ans à Urbain II, reste plus que jamais sous le pontificat de son ancien prieur l'homme

1. C'est le cas pour les nouveaux diocèses de Sicile. Cf. JORDAN, *La politique ecclésiastique de Roger Ier* (Moyen âge, t. 33 (1922), p. 237).

2. *Chron. Farf.*, éd. Balzani, II, 233.

3. HAUCK, *l. c.*, III, 866 et s. Le monastère de Gembloux, où écrit le chroniqueur Sigebert, auteur de plusieurs écrits favorables à l'Empire, est aussi un foyer d'opposition aux idées grégoriennes.

de confiance du Saint-Siège, et l'un de ses principaux agents, en France et en Espagne. De nouveaux privilèges sont accordés à l'abbaye de Cluny et à tous les prieurés qui en dépendent. La fin du XI^e siècle marque à bien des égards l'apogée du prestige clunisien et de la puissance clunisienne. Ne croyons pas cependant que tous les monastères qui ont accepté l'observance et les coutumes de Cluny soient subordonnés à l'abbaye mère : les grandes abbayes du domaine capétien, qui à un moment ou à un autre ont subi l'influence clunisienne, Saint-Denis, Marmoutiers, Fleury-sur-Loire, gardent leur pleine indépendance. Seuls, à vrai dire, les *prieurés* de Cluny restent soumis directement à sa juridiction; mais il y a, en outre, une vingtaine d'abbayes, jouissant, dans leur vie particulière, d'une autonomie à peu près complète, qui sont rattachées à Cluny en ce sens que l'abbé Hugues intervient directement dans le choix de leur chef : Moissac, Saint-Martial de Limoges, Saint-Germain d'Auxerre, Vézelay, Montierneuf à Poitiers, etc.[1]. En outre, se multiplient entre Cluny et d'autres monastères les liens de fraternité ou de société religieuse, marqués par des prières et des commémorations communes, qui n'impliquent d'ailleurs aucune subordination. Les moines de Cluny s'établissent en France et en Angleterre; leur influence s'accroît au delà du Rhin. Mais il n'y a pas encore de chapitres généraux régulièrement organisés[2]. Notons seulement que la protection et les faveurs du Saint-Siège favorisent singulièrement le travail d'unité, qui se poursuit dans le monde

1. L'Huillier, *Vie de saint Hugues, abbé de Cluny* (1888), p. 477 et s.
2. Bruel, *Les chapitres généraux...* (Bibl. École des Chartes, t. 34 (1873), p. 542). Cf. P. Viollet, *Hist. des instit. de la France* (1890), t. I, p. 370; t. II, p. 381.

monastique, et l'établissement d'une hiérarchie plus stricte autour de certaines grandes abbayes, dont Cluny est l'une des plus justement célèbres. N'est-ce pas le pape Etienne IX, ancien abbé du Mont-Cassin, qui dès 1058 dans une bulle adressée à l'abbé Hugues rappelait la place exceptionnelle que tenait dans la chrétienté occidentale la communauté clunisienne, qui « depuis son origine jusqu'à nos jours brille partout comme l'astre lumineux de la vie religieuse, au point que par son action et son enseignement elle a été et elle est encore, pour les monastères de Gaule, de Germanie et d'Italie, pour tous les monastères de langue latine, le modèle et le miroir de la sainteté[1] ? » Depuis Léon IX et Etienne IX jusqu'à Grégoire VII et Urbain II il y a union étroite, collaboration de plus en plus efficace entre Cluny et la papauté réformatrice ; c'est Urbain II — et non Grégoire VII — qui est le premier pape clunisien, et c'est un peu malgré elle que la grande abbaye, entraînée dans la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire, a dû prendre parti contre l'Empire. N'oublions pas, du reste, que par sa situation géographique Cluny échappe en grande partie aux orages et aux luttes sanglantes qui désolent l'Italie comme l'Allemagne ; sa prospérité matérielle, ses domaines et ses richesses ont pu se développer largement sous le long abbatiat de saint Hugues, sans que son autorité morale en soit atteinte. Il faut cependant tout l'appui du Saint-Siège pour réduire à l'impuissance les jalousies inévitables que provoque, soit dans l'épiscopat voisin soit dans certaines abbayes rivales, l'indépendance et la force grandissante de Cluny.

En dehors des régions où s'exerce directement

1. *P. L.*, t. 143, col. 879.

l'autorité clunisienne, bien d'autres monastères sollicitent la protection du Saint-Siège soit contre les puissances séculières soit contre l'épiscopat, et s'engagent, en échange de cette protection, à payer un cens au palais pontifical. C'est même au début du pontificat d'Urbain II qu'apparaît, dans la chancellerie romaine, la nouvelle formule qui met le cens en relation directe avec la protection et la liberté, accordées par le pape [1]. La liberté ainsi obtenue n'est pas seulement l'indépendance de toute domination temporelle; elle tend aussi, dans bien des cas, à signifier autre chose : l'exemption spirituelle, le droit d'être soustrait à la juridiction de l'évêque voisin, pour être soumis directement au Saint-Siège. Urbain II continue, comme Grégoire VII, à favoriser les exemptions, qui donnent à la papauté de nouveaux points d'appui. Çà et là, cependant, il redoute de trop affaiblir l'autorité épiscopale : si les moines de Saint-Gilles peuvent s'adresser, pour les ordinations, à un évêque de leur choix, le pape les engage, pour éviter le scandale, à recourir de préférence à l'évêque de Nîmes. Sur la plainte de l'archevêque de Salerne, il se décide à retirer un privilège, antérieurement accordé au monastère de la Cava [2]. En Italie, le Saint-Siège accorde sa protection aux congrégations nouvelles d'ermites, ou de moines, constituées autour de Camaldoli et de Vallombreuse: il reproche cependant à leurs chefs de s'être séparés, sans raison suffisante, de la communion de l'évêque de Pise [3].

D'autres fondations nouvelles, destinées à un brillant avenir, ont pris naissance au temps d'Ur-

1. Paul Fabre, *Etude sur le Liber censuum*, p. 71.
2. Jaffé-L., n. 5454; 5708, 5806.
3. Jaffé-L., n. 5433; 5451.

bain II. Peu de temps avant son avènement, entre 1084 et 1086, Bruno de Cologne, ancien écolâtre de Reims, est venu se retirer au désert de la Chartreuse, près de Grenoble, où il réalise, avec un petit groupe de compagnons, un type nouveau de vie monastique. Urbain II, dont il a été le maître à Reims, l'attire à Rome et sollicite ses conseils : Bruno, chargé d'une mission auprès des princes normands, choisira bientôt en Calabre, dans un site tout semblable de roches et de forêts, une autre solitude, où s'élève la seconde Chartreuse. Si ces deux fondations ont pu vivre et grandir, c'est par la protection spéciale du Saint-Siège [1]. L'essor extraordinaire de la vie monastique au XII^e^ siècle, le développement nouveau de ces vastes fédérations de moines, qui dépassent les limites d'une région pour s'étendre à travers la chrétienté et modeler leur organisation sur celle de l'Église réformatrice, ont leur point de départ dans l'élan de ferveur qui saisit le monde chrétien au temps d'Urbain II et dans la force nouvelle que représentent l'alliance et l'appui du Saint-Siège.

Depuis un demi-siècle qu'a commencé, avec Léon IX, la lutte de l'Église Romaine contre les abus si graves, qui asservissent et corrompent le clergé d'Occident, la chrétienté latine, bien avant la croisade, a conquis d'importantes positions aux dépens de l'Islam en Sicile et dans le nord de l'Espagne. Les progrès du christianisme, contre le paganisme scandinave et slave, à l'est de l'Elbe, ne s'opèrent encore qu'avec une extrême lenteur. Mais

1. JAFFÉ-L., n. 5425-26, 5443-4, 5468, 5709. Cf. LEFEBVRE, *Saint Bruno et l'ordre des Chartreux* (1883), t. I. Sur les faux diplômes des princes normands, Cf. CHALANDON, *Hist. de la domin. normande*, t. I, p. 304. Sur le genre de vie des premiers Chartreux, v. GUIBERT DE NOGENT, *Hist. de sa vie*, éd. Bourgin, p. 33.

au delà des limites du monde latin, en dépit d'un schisme tout récent encore, où les contemporains n'ont vu qu'une rupture superficielle, et de peu d'importance [1], Urbain II, fidèle à la pensée grégorienne, tourne ses regards vers les églises d'Orient, écoute leurs plaintes, travaille à préparer le retour de l'unité; puis, poussant plus loin des projets d'intervention restés jusqu'alors assez vagues, il lance, le premier, l'appel à la guerre sainte pour la délivrance de Jérusalem et de la Palestine. Le succès prodigieux de cet appel, l'enthousiasme qui saisit, de proche en proche, les foules pieuses, le clergé, une grande partie de la chevalerie d'Occident, vont détourner, pour quelque temps, la chrétienté de l'obsession des querelles interminables entre le Saint-Siège et l'Empire. Un souffle nouveau anime et soulève les âmes : entraînée vers le berceau de ses origines, vers les lieux saints, chers à tous les fidèles, la chevalerie chrétienne prend plus nettement conscience de son unité profonde et de sa force. Elle montre au Saint-Siège de quelles ressources il peut disposer, et comment, en dépit des obstacles qui entravent encore son action, groupant autour de lui les fidèles de Saint-Pierre, il peut, dans la chrétienté régénérée, préparer l'ébauche d'un ordre nouveau. Ainsi le pontificat d'Urbain II, réparant, en grande partie, les échecs qui avaient assombri les derniers jours de Grégoire VII, s'achève sur une grande espérance.

Il reste à montrer comment s'est poursuivie

1. B. Leib, *Rome, Kiev et Byzance à la fin du XI[e] siècle* (1924), a très bien montré que la masse des fidèles dans les deux Eglises, latine et grecque, continue à se considérer comme participant à la même communion; au moment de la croisade, ce n'est pas le schisme qui a provoqué l'animosité, ni envenimé les querelles : ce sont les conflits politiques ou personnels qui ont aggravé le schisme.

depuis la mort de Grégoire VII, la controverse qui met aux prises adversaires et partisans des théories grégoriennes. En Allemagne, l'auteur anonyme du *de Unitate Ecclesiae conservanda* — écrit, sans doute, entre 1090 et 1093 — accuse Hildebrand d'avoir accueilli, pour perdre le roi, le témoignage de ses pires ennemis. En déniant au pape les droits qu'il revendique sur les puissances séculières, il vise manifestement certains passages de la lettre de Grégoire VII à l'évêque de Metz. A Hildebrand il prétend opposer Grégoire Ier, dont il met en relief les sentiments de déférence à l'égard de l'Empire. Usurpateur et fauteur de troubles, chef d'un parti et non chef de l'Eglise, c'est à bon droit, selon lui, qu'Hildebrand a été déposé, remplacé par Guibert, avec le consentement du roi Henri, patrice des Romains. L'auteur de cette diatribe ne traite pas la question de l'investiture ; mais il dénie toute valeur aux sentences portées contre Henri IV, étant persuadé que le pouvoir royal et impérial est de droit divin. Faire du souverain germanique un contempteur de la loi chrétienne, c'est à ses yeux une grande injustice : il s'obstine à voir en lui le défenseur des églises, le véritable destructeur de l'hérésie et du schisme[1]. Puis il fait le procès des grégoriens d'Allemagne, évêques ou moines, ennemis de la paix, par lesquels est déchirée l'unité de l'Église.

Contre ces défenseurs d'Henri IV se dressent, surtout dans l'Allemagne du Sud, plusieurs polémistes. C'est Bernold de Constance, moine et prêtre, né entre 1050 et 1055, qui, sous les pontificats de Grégoire VII et d'Urbain II, a composé de nombreux écrits de controverse, pour justifier toutes les me-

1. M. G. H., *Libelli de lite imp. et pontif.*, t. II, p. 185 et s.

sures prises contre Henri IV et ses partisans. Il s'attache à démontrer que les décrets du Saint-Siège ont force de loi pour tous les fidèles ; il recherche les sources du droit canonique, les exemples et les traditions, sur lesquels s'appuient les décisions romaines. Il rappelle que « c'est la coutume constante des pontifes Romains d'observer les règles anciennes, plutôt que d'en instituer de nouvelles, à moins cependant d'y être contraints par un motif raisonnable[1] ». Il n'ignore pas qu'entre les différentes collections canoniques il peut y avoir des divergences ; il y a donc un choix à faire, et Bernold pose les principes d'une interprétation rationnelle, en proposant de donner la préférence aux recensions qui paraissent les plus exemptes de fautes et les plus acceptables pour le Saint-Siège[2].

Un autre écrit, originaire de l'Allemagne méridionale, c'est le *Liber canonum contra Heinricum* adressé à l'archevêque de Magdebourg vers 1085, au lendemain de l'assemblée impérialiste de Mayence. Les extraits de canons ici rassemblés ont pour objet principal de fournir aux grégoriens tous les arguments qui peuvent les encourager à la résistance. Il faut s'abstenir avec soin de toute communication avec le roi ni avec aucun de ceux qui le soutiennent ; même s'il y a soupçon d'excommunication injuste, mieux vaut attendre la réconciliation des deux pouvoirs et la revision du procès d'Henri IV, mais s'en tenir jusque-là à la stricte application des sentences pontificales. L'auteur de ce recueil n'est pas un polémiste : en face du clergé impérialiste, il ne se dresse pas en adversaire irréductible[3].

1. M. G. H., *l. c.*, t. II, p. 60-141.
2. Cf. P. Fournier, *Un tournant de l'histoire du droit* (Nouvelle revue hist. du droit français et étranger, 1917, p. 155-169).
3. *M. G. H.*, *Libelli*, t. I, p. 472-516.

Il n'en est pas de même du moine alsacien Manegold, qui représente le grégorien extrême, farouche ennemi de l'empereur et de tous ses partisans. Son monastère de Lautenbach, près Guebwiller, ayant été détruit par les Henriciens, Manegold en est réduit à se cacher dans les bois; puis il se réfugie en Bavière, et rentre en Alsace (vers 1090) avec un certain chevalier Burchard, pour fonder près de Colmar le monastère nouveau de Marbach[1]. Sur la demande de son ancien prieur, il s'attache à réfuter les écrits de Wenric, l'écolâtre de Trèves, très répandus dans toute la région rhénane, et adresse cette réfutation à l'archevêque de Salzbourg. On a de lui, également, une réponse envoyée à un certain Wolfelmus de Cologne, où il dénonce avec indignation « la rage du royaume teutonique » et la révolte de tant d'évêques, « véritables imitateurs de la perfidie judaïque » qui n'ont pas rougi de s'écrier : « Nous n'avons pas d'autre pontife que César[2] ! » Le principal écrit de Manegold, sa réfutation de Wenric, a été composé avant la mort de Grégoire VII, mais il ne s'est répandu, semble-t-il, qu'après 1085, et rien ne montre plus clairement de quelle âpre passion sont animés quelques-uns des grégoriens d'Allemagne. Manegold attaque violemment les mœurs et la conduite de ceux qui combattent les réformes et qui ne pensent, selon lui, qu'à s'amuser, à chasser, à manger et à boire; il dénonce les crimes du roi, les scandales de sa vie privée, les troubles et les désordres publics dont il est la cause. Les peines contre la simonie frappent non seulement ceux qui

1. Le 24 mars 1096, il obtient du pape Urbain II, alors à Tours, une bulle de protection en faveur du monastère de Marbach (JAFFÉ-L., 5629; *P. L.*, 151, c. 455).

2. *M. G. H.*, *Libelli*, t. I, p. 304-308.

ont trafiqué des ordres sacrés, mais tous ceux qui ont acheté des fonctions de vidame, prévôt, avoué, etc., non seulement ceux qui ont acquis ces charges par simonie, mais les intermédiaires. Quant aux « Henriciens » incorrigibles, puisque la mansuétude ecclésiastique n'a aucune prise sur eux, ce sont les « puissances extérieures » qui doivent les écraser : et « s'il est juste d'enlever la vie aux parjures et aux parricides, il n'agit pas injustement celui qui, non pour satisfaire une vengeance privée, non par cupidité, mais avec l'aide des princes catholiques, soit en combattant pour la patrie, la justice, et le siège apostolique, soit en exécutant une sentence judiciaire, a tué quelque Henricien ». Rien n'est plus légitime que la déposition des souverains indignes, et Manegold rappelle entre autres exemples celui de l'empereur Charles le Gros. La royauté n'est à ses yeux qu'une fonction essentiellement révocable. « Le peuple n'élève pas quelqu'un au-dessus de lui pour lui laisser le droit d'exercer sa tyrannie, mais pour le défendre contre la tyrannie et l'improbité des autres. Quand un homme choisi pour défendre la justice agit en tyran, le peuple est libre de se soustraire à sa domination, parce que c'est lui, le roi indigne, qui a violé le premier le *pacte*, pour lequel il a été institué. » Manegold emploie à diverses reprises le terme *populus*, sans le définir avec précision. Personne, en tous cas, parmi les polémistes de ce temps, n'est allé aussi loin dans l'affirmation du caractère temporaire et révocable de l'institution monarchique[1].

1. *M. G. H. Libelli*, t. I, p. 311, 366-77. Cf. FLICHE, *Les théories germaniques de la souveraineté à la fin du XI^e siècle* (Revue historique, 1917, t. 125, p. 1-67).

En Italie les principaux écrits favorables à Henri IV sont dus à des prélats ou à des cardinaux qui ont abandonné Grégoire VII, au moment du siège de Rome. L'évêque Guy de Ferrare s'est soumis à l'antipape vers 1083 : après avoir exposé dans un premier livre les arguments favorables à Hildebrand, dont il loue la vie austère et irréprochable, il rassemble dans un second livre tous les griefs, qui justifient à ses yeux la déposition de Grégoire : ses intrigues pour s'imposer aux Romains, ses excitations à la guerre civile, l'injustice de la seconde excommunication, prononcée contre le roi, sans qu'aucune des formes requises ait été observée. Plus intéressante que ce réquisitoire est la théorie de l'évêque de Ferrare sur l'investiture. Ce ne sont pas les édifices sacrés ni les autels qui appartiennent aux empereurs mais les biens, qu'ils ont accordés aux églises, et dont il est légitime qu'ils gardent l'investiture. Les évêques n'ont aucune autorité séculière sur les serviteurs de l'église, sur les colons, sur les intendants de ses domaines, si cette autorité ne leur a pas été conférée par les princes [1].

Quant au groupe des cardinaux antigrégoriens, qui s'est détaché de Grégoire VII, à la veille de la prise de Rome, il a pour chef et pour principal interprète le cardinal-prêtre Beno, qui s'intitule lui-même « archiprêtre des cardinaux ». Ses *Gesta Ecclesie Romane contra Hildebrandum,* écrits vers la fin du pontificat d'Urbain II, sont une diatribe venimeuse et violente, où l'auteur, reprenant dès l'origine la vie de Grégoire VII, cherche à le déshonorer par les imputations les plus sinistres : ce n'est qu'un faux moine, livré dès sa jeunesse aux prati-

1. *M. G. H., Libelli,* t. I, p. 534-565.

ques de la sorcellerie! Cette poignée de cardinaux rebelles, s'appuyant sur une partie du clergé et de la population romaine, profite des voyages d'Urbain II, pour attaquer tous ses actes, ameuter contre lui l'opinion des hésitants et des indécis. Au moment où le pape va présider en 1098 le concile de Bari, et où l'antipape reste aux environs de Ravenne, Beno et ses partisans se réunissent à Rome, pour protester contre les décrets du concile de Plaisance; non pas qu'ils prennent la défense des abus condamnés par les réformateurs! Mais ils accusent Urbain II de violer les anciens canons, de bouleverser la discipline de l'Eglise, et d'admettre à la pénitence, d'une manière injustifiée, certains de ceux qui sont inculpés de simonie. Il ne se dégage pas de ces libelles une doctrine bien précise sur les rapports entre l'Eglise et les puissances séculières : leurs auteurs se bornent à rappeler que lorsqu'un roi a été proclamé et confirmé dans son royaume, ceux-là mêmes qui l'ont élu n'ont pas le droit de se soustraire à son autorité, sous quelque prétexte que ce soit [1].

Parmi les défenseurs italiens de l'œuvre grégorienne, l'un des plus ardents est l'évêque Bonizo de Sutri, nommé plus tard évêque de Plaisance, mais qui, presque aussitôt arrêté par les adversaires de la *Pataria* et horriblement mutilé par eux, n'a pas pu garder son siège. Le *Liber ad amicum* de Bonizo est une des œuvres les plus souvent citées ou utilisées pour l'histoire de la réforme ecclésiastique, dans la deuxième moitié du XI^e siècle, mais les erreurs nombreuses, qu'il a commises, ont singulièrement affaibli la valeur de son témoi-

1. *M. G. H., Libelli*, t. II, p. 369-422.

gnage [1]. Pour mieux comprendre quelle est sa place dans le conflit des doctrines, il faut joindre à cet écrit le *Liber de vita christiana*, composé sans doute aux environs de 1090, dans lequel Bonizo traite spécialement le problème des ordinations faites par les évêques simoniaques : partisan des solutions les plus intransigeantes, il enveloppe dans la même réprobation quiconque a reçu l'investiture laïque, même s'il l'a reçue *gratuitement,* quiconque a été ordonné par un simoniaque, même s'il s'est abstenu personnellement de toute simonie. Il condamne, en somme, le compromis qui devait être adopté au concile de Plaisance. Il appartient à ce groupe de mécontents qui, enfermés dans une opposition irréductible, ont fini par se tourner contre la comtesse Mathilde [2], favorable à la politique conciliante d'Urbain II.

Depuis la mort du pieux Anselme, évêque de Lucques, le principal conseiller de Mathilde, c'est le cardinal Deusdedit qui reste le canoniste le plus autorisé du clergé grégorien. Aussi ferme que Bonizo dans la défense des principes, mais plus mesuré dans leur application, s'appuyant d'ailleurs sur une science canonique plus vaste et plus sûre, il distingue nettement dans son libelle *Contra invasores et symoniacos et reliquos scismaticos* ceux qui, faisant eux-mêmes trafic des choses saintes, sont justement taxés d'hérétiques, et les simples schismatiques, qui ont reçu gratuitement l'investiture de la puissance laïque; il admet que

1. Cf. l'introduction de JAFFÉ au *Liber ad amicum* (*Monumenta gregoriana*, p. 575); R. BOCK, *De Glaubwürdigkeit der Nachrichten Bonithos von Sutri*, etc. (Hist. Studien de Ebering, fasc. 73, 1909) FLICHE, *La Réforme grégorienne*, I, p. 368.

2. FOURNIER, *Bonizo de Sutri, Urbain II, et la comtesse Mathilde* (Bibl. Ec. des Chartes, 1915, p. 265-298).

l'ordination, conférée par un prélat simoniaque, puisse être, dans certains cas, tenue pour valable, si le clerc ordonné était de bonne foi. Pour compléter la grande collection canonique, dont nous avons déjà signalé l'importance, il rassemble de nouveau tous les textes des Pères, d'où il résulte que la puissance impériale n'a aucun droit dans le choix des pontifes, et il s'attache à définir plus clairement les devoirs des laïques à l'égard des clercs[1].

C'est surtout en Italie et en Allemagne que la polémique autour de l'œuvre et des idées grégoriennes s'est largement développée : mais la violence du conflit entre les deux pouvoirs y a fait perdre de vue le problème spécial de l'*investiture;* il semble mieux circonscrit, plus facile à résoudre en France et en Angleterre, où la lutte est moins aiguë. Les petits souverains, comme Philippe I^er, roi de France, peuvent opposer une résistance passive à l'application des décrets réformateurs ; ils sont trop éloignés et trop faibles pour entrer en rapports avec l'antipape ; avec les évêques, acquis à la réforme, il faudra bien que, tôt ou tard, ils arrivent à s'entendre. C'est justement dans le domaine capétien qu'apparaît l'un des premiers canonistes de ce temps, l'évêque Yves de Chartres. Il est venu deux fois à Rome et il a, sans nul doute, toute la confiance d'Urbain II, qui lui a donné lui-même, en 1090, la consécration épiscopale. Il n'est pas toujours d'accord avec les légats du pape et n'a pas craint de soutenir son métropolitain de Sens dans sa lutte contre la primatie lyonnaise. Malgré tout, il se prononce nettement pour la primauté du Saint-Siège, pour la supériorité de l'Église sur toutes les puissances séculières[2].

1. *M. G. H.*, *Libelli*, t. II, p. 300-365.
2. P. FOURNIER, *Les collections canoniques attribuées à Yves de*

Mais il déplore le conflit entre les deux pouvoirs, dont il souhaite, plus que personne, la réconciliation. Dans sa lettre à Hugues de Lyon, écrite vers 1096, il déclare que le roi, en conférant l'investiture, n'entend nullement conférer l'autorité spirituelle. Si l'investiture ne concerne expressément que les biens temporels et les droits temporels, qui y sont attachés, il ne croit pas qu'elle doive être condamnée[1]. Ainsi s'ébauche déjà la solution moyenne, qui doit être appliquée d'abord en France et en Angleterre, quelques années plus tard, avant d'aboutir au concordat de Worms. L'œuvre d'Yves de Chartres a encore une autre portée : les collections canoniques, dont il est l'auteur ou l'initiateur, fournissent aux partisans de la réforme un arsenal singulièrement précieux de textes et d'arguments, rangés dans un ordre méthodique. Il contribue ainsi à orienter dans une voie nouvelle l'étude du droit canonique : on ne se borne plus à rassembler les textes ; on cherche à les grouper méthodiquement autour des idées et des réformes essentielles qu'ils doivent justifier ; on établit entre eux une hiérarchie de valeur et d'importance ; on distingue plus nettement les principes intangibles et les modalités d'application, qui comportent certaines dispenses ; on cherche une règle de conciliation entre les décisions canoniques divergentes ou contradictoires. Le droit civil lui-même et le droit romain profitent de cette rénovation du droit canonique : les canonistes grégoriens citent plus d'une fois le code Justinien et le Digeste, dont certains textes,

Chartres (Bibl. Ec. des Ch., 1897 (t. 58), p. 27, 293 et 410, *Yves de Chartres et le droit canonique* (Revue des questions hist. (1898), t. 63, p. 51-98 et 392-405).

1. *M. G. H., Libelli*, t. II, p. 646. — Cf. Esmein, *La question des investitures dans les lettres d'Yves de Chartres*, p. 139 (Etudes de critique et d'histoire, 1889).

profondément oubliés à l'époque antérieure, font de nouveau leur apparition au temps d'Urbain II[1].

En dehors du problème des investitures, la controverse grégorienne a fait apparaître deux conceptions opposées et irréconciliables de la souveraineté impériale ou royale, pour les uns dignité inamissible et de droit divin, pour les autres fonction essentiellement révocable. De part et d'autre, on cherche et on cite des textes, appartenant aux époques les plus différentes, on les commente sans aucune critique ni aucun sens historique. Quand les polémistes du XI^e siècle touchent à ce grave problème des rapports de l'Eglise Romaine avec la puissance impériale, ils ne voient pas les énormes différences qui séparent l'empire de Constantin et de Théodose, celui de Charlemagne et des Ottons, ni combien s'est modifiée, au cours des âges, la situation du pontife romain. Par le triomphe prochain des idées grégoriennes, c'est maintenant un ordre nouveau qui se prépare, où il faut que les puissances laïques acceptent ou subissent la tutelle de l'Église, au lieu de s'imposer à elle. Les réformateurs entendent restaurer l'ancien droit, en rétablissant la liberté des élections canoniques, en restituant aux évêchés et aux abbayes leur indépendance à l'égard de leurs patrons ou bienfaiteurs laïques : en réalité c'est un bouleversement profond qui s'opère dans l'Europe féodale; la réforme grégorienne a été plus qu'une réforme, une révolution: elle a régénéré l'Eglise, et l'a rendue capable de diriger la chrétienté, même sans l'appui de l'Empire : elle a provoqué une renaissance salutaire de la vie et de la pensée chrétien-

1. P. FOURNIER, art. cité (Nouvelle Rev. hist. du droit, 1917, p. 129 et s.).

nes. C'est par la révolution grégorienne que l'Occident chrétien commence à sortir du chaos féodal, à y établir une hiérarchie nouvelle de forces. L'immense tâche entreprise par le courage et l'audace de Grégoire VII, continuée par la sage ténacité d'Urbain II, assurent à la papauté un rôle, une action, une influence que jamais encore les conditions politiques et sociales de l'Europe ne lui avaient permis d'exercer.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

A

Aarhus, 25, 52.
Abbon, 38, 51, 66.
Abodrites, 110.
Abruzzes, 14, 153, 170.
Accrenza, 388.
Achrida, 165.
Acon, 307.
Adalbéron, év. de Laon, 85.
Adalbéron, év. de Metz, 65.
Adalbéron, év. de Metz, 136.
Adalbéron archev. de Reims, 41.
Adalbert (Saint), 37, 45, 53.
Adalbert, fils du roi Bérenger, 20, 28.
Adalbert, archv. de Brême, 110, 194, 196, 199, 213, 214.
Adalbert de Toscane, 15.
Adam de Brême, 213.
Adélaïde de Bourgogne, 27, 34, 36, 65.
Adélaïde de Turin, 261, 361.
Adelman, 321.
Ademar de Chabannes, 88.
Adhémar de Monteil, 377.
Adige, 76, 277.
Adriatique, 37, 143, 149, 170.
Afrique, 2, 5, 49, 157, 222.
Agapit, pape, 28.
Agareni, 152.
Agde, 254.
Agnès, femme d'Henri III, 112, 116, 171, 173, 189, 212, 241, 247, 253, 258, 276.
Agnès, fille d'Henri IV, 264.
Agropoli, 14.
Airaudus, év. de Nantes, 187.
Aix, 57, 85, 114, 172, 220, 222, 388.
Aix-la-Chapelle, 6, 24, 26, 43, 107, 119, 140, 171, 382.
Alamanie, 360.
Albano, 267, 268, 279, 294, 335 n., 353, 356.
Albéric, 18, 27, 28, 64.
Albi, 84.
Albigeois, 82, 130.
Alexandre II, pape, 194-202, 204-06, 208-10, 216-18, 224-29, 231, 233-40, 242, 243, 277, 285, 300, 309, 320, 326, 330, 335, 344.
Alexandrie, 49, 160.
Alexis Ier, Comnène, 358, 366.
Alfred, 51.
Allemagne, 17, 23, 27, 30, 31, 37, 43, 44, 68, 70, 75-9, 100, 101, 104, 105, 107, 109, 111, 116, 117, 123, 126, 135, 139, 142, 144, 153, 156, 171, 187, 189, 191, 193, 196, 201, 214, 216, 226, 234, 238, 247, 248, 251, 252, 256, 257, 259, 260, 262-65, 267, 268, 270-72, 275, 279, 289, 298, 299, 308, 312, 350-52, 355-59, 360, 362, 363, 365, 366, 381, 382, 386, 389, 391, 395, 396, 402.
Allemands, 259, 270, 271.
Alpes, 1, 20, 26, 27, 29, 32, 33, 35, 57, 70, 73, 76, 85, 97, 100, 103, 108, 117, 122, 123, 139, 142, 145, 147, 153, 169, 170, 178, 199, 208, 254, 260, 263, 264, 266, 272-74, 333, 361, 362, 379.
Alphonse VI, roi de Castille, 302.

Alsace, 142, 397.
Altmann, év. de Passau, 350.
Alvarus, 50.
Amalfi, 13, 31, 57, 153, 166, 195, 277, 377.
Amat ou Amatus, év. d'Oloron, 291, 301, 329.
Ambroise (Saint), 258, 321, 322.
Amiens, 81, 141, 227, 297.
Anagni, 362, 364 n.
Anazir, 313.
Ancône, 278 n.
Angers, 82, 141, 277, 324-26, 328, 329, 378.
Anglais, 81, 98, 110.
Angleterre, 98, 124, 231-34, 289, 300, 304, 306, 315, 336, 379, 385, 390, 402, 403.
Angoulême, 83, 373.
Aniane, 5, 59, 63, 228.
Anjou, 82, 90, 142, 221, 223, 226, 228, 324, 365, 374.
Anno, archev. de Cologne, 196, 199, 200, 208, 212, 215, 216, 217.
Anse, 86, 92, 291.
Anselme, archev. de Cantorbéry, 383-85, 401.
Anselme, de Badagio, év. de Lucques, 183, 193.
Anselme le jeune, év. de Lucques, 335, 348, 349, 351.
Anselme, archev. de Milan, 360.
Anselme (moine de Reims), 141 n.
Anskar, 52.
Antioche, 157, 160, 167, 377, 383.
Antivari, 56, 235.
Apennin, 67, 132, 149, 169, 181, 186, 261, 275.
Appienne (voie), 199.
Apulie, 32, 124, 210.
Apulien, 153, 164.
Aquilée, 27, 54, 57, 77, 79, 99, 113, 147-49, 160 n., 258, 264, 268, 342.
Aquitaine, 60, 62, 81-83, 86-89, 92, 97, 129, 231, 287, 289, 291, 292, 303, 317, 373, 377, 378.
Aquitains, 222.
Aragon, 50, 89, 231, 300-03, 368.
Aragonais, 368.
Ardouin, Arduin, 44, 70, 122.
Arezzo, 67, 171, 172, 281.
Argyros, 153, 154, 164, 166, 170.
Ariald, 182, 202, 203.
Aribert, archev. de Milan, 97, 102, 103, 108.
Aribo, archev. de Mayence, 71, 77, 78, 96.
Aristote, 321.
Arles, 57, 85, 92, 113, 114, 122, 127, 130, 172, 220, 222, 378 n.
Arméniens, 312.
Arnó, 180, 275.
Arnold, archev. de Ravenne, 73.
Arnoul de Flandre, 65.
Arnoul, év. d'Orléans, 35.
Arnoul, archev. de Reims, 18, 39, 41.
Arnulf, roi des Teutons et empereur, 12, 15, 23.
Arnulf, archev. de Cosenza, 210.
Arras, 81, 88, 318, 370, 371, 373, 374.
Artois, 317.
Asie Mineure 311, 366, 377.
Assise, 134.
Asti, 318, 379.
Atto, archev. élu à Milan, 209.
Atton, cardinal, 348.
Auch, 57, 84, 220.
Augsbourg, 27, 71, 76, 96, 108, 144, 196, 197, 208, 212, 260, 268, 350, 357, 360.
Augustin (Saint) 321, 322.
Aurillac, 40, 63, 228.
Ausone (ou Vich), 49.
Austrasie, 25.
Autriche, 109, 350.
Autun, 83, 86, 89, 220, 292, 365, 366, 371.
Auvergne, 63, 82, 130, 291, 372.
Auxerre, 61, 65, 86, 202, 324, 390.
Avares, 1.
Aventin, 18, 42, 43, 187, 228.
Aversa, 124, 150, 175, 176, 209, 320 n., 353.
Avignon, 65, 114, 127, 130, 222, 372, 379.
Avranches, 82, 226.
Aymard, abbé de Cluny, 65.

B

Babenberg, 54.
Badagio, 183, 193.
Badajoz, 368.
Bailleul, 297, 298.
Bâle, 85, 122, 194, 217, 254.
Balkans, 2 n., 54-56.
Bamberg, 71, 72, 76, 113, 116, 144, 152, 215, 218, 249, 250, 269, 271.
Barbastrò, 50, 231.
Barcelone, 40, 49, 308, 368.
Bari, 9, 16, 56, 77, 164, 210, 211, 358 n., 359, 383, 400.
Barthélemy, archev. de Tours, 226.
Basile II, empereur grec, 56, 163.
Baudoin IV, comte de Flandre, 78, 81.
Baudoin V, comte de Flandre, 171, 225.
Baudri de Bourgueil, 329.
Baume, 63.
Bavarois, 35, 71.
Bavière, 3, 13, 20, 23. 24, 27, 32, 34, 45, 54, 69, 123, 150, 170, 208, 214, 217, 246, 257, 264, 267, 357, 360, 361, 381, 397.
Bayeux, 82, 226, 307, 329.
Béarnais, 368.
Béatrix de Lorraine, comtesse de Toscane, 149, 169, 170, 182, 194, 196, 200, 207, 247, 253, 274.
Beaujeu, 254.
Beaujolais, 291.
Beaulieu, 90, 91.
Beauvais, 81, 86, 131, 141, 202, 224, 287.
Bec (le), 232, 304, 322, 324, 327.
Belgique (Gaule), 145
Belgique (seconde), 370.
Belley, 131.
Bénevent, 13, 31, 43, 56, 57, 64, 77, 117, 147, 150-52, 154-56, 164, 165, 175, 266, 269, 276, 279, 283, 354, 359, 364 n.
Bénéventains, 152.
Benno, év. d'Osnabrück, 279, 347.
Beno (cardinal), 399, 400.
Benoît III, pape, 9.
Benoît V, pape, 29, 30.
Benoît VI, pape, 33.
Benoît VII, pape, 33.
Benoît VIII, pape, 73-76, 78, 79, 92, 94, 161.
Benoît IX, pape, 102, 113, 114, 116, 117, 130, 136, 151.
Benoît X, antipape, 174, 175, 179, 190, 232.
Benoît d'Aniane, 5, 59, 63, 228.
Benoît, 175.
Benoît, préfet de Rome, 356.
Benzo, év. d'Albe, 194, 195, 199.
Bérenger de Frioul, roi et empereur, 14-17.
Bérenger d'Ivrée, roi, 19, 20, 27, 28.
Bérenger, comte de Barcelone, 368.
Bérenger de Tours, 143, 168 n., 272, 320-23, 325-30.
Bernard, cardinal, 264.
Bernard, abbé de Saint-Victor, 264, 301, 368.
Bernold de Constance, 395, 396.
Bernon, 63.
Bernried (Paul de), 335 n., 336 n.
Bernward, év. d'Hildesheim, 36.
Berry, 130.
Berte ou Berthe, épouse du roi Robert, 39, 80.
Berthe de Turin, épouse d'Henri IV, 208, 218, 245.
Berthold de Souabe, 357, 382.
Bertrade, épouse de Philippe Ier, 288, 365, 374.
Besançon, 57, 85, 86, 92, 112, 114, 122, 130, 135, 141, 142, 176, 220, 222, 260, 292, 325.
Blaye, 84.
Blois, 379.
Bobbio, 40, 41.
Bohême, 24, 52, 53, 57, 58, 69, 108, 109, 235, 309, 355.
Boleslas Ier, duc de Bohême, 53.
Boleslas II, duc de Bohême, 53, 71.
Boleslas, duc de Pologne, 308.
Bologne, 17.
Bône, 313.
Boniface VII, antipape, 33.
Boniface (Saint), 3.

Boniface de Toscane, 117, 149, 169, 275.
Bonizo de Sutri, 243, 283, 365, 400, 401.
Bordeaux, 57, 83, 84, 86, 202, 220, 227, 228, 289, 329, 378, 383.
Boris, roi des Bulgares, 10.
Boson, roi de Provence, 13.
Bossuet, 341.
Bourbonnais, 372.
Bourges, 57, 64, 82, 83, 86, 87, 91, 129, 220, 221, 228, 287, 291, 372, 383.
Bourgogne, 14, 27, 36, 62, 63, 65, 67, 86, 111, 118, 129, 144, 291, 303, 368, 377.
Bourgogne (comte), 312.
Bourgogne (duc, duché), 82, 83, 289, 338.
Bourgogne (roi, royaume), 13, 17, 20, 26, 57, 58, 79, 84, 90, 92, 93, 98, 100, 101, 104, 107, 122, 126, 127, 220, 229, 293.
Brachiutus, 193.
Brandebourg, 25, 31, 52, 109.
Bratislav, duc de Bohême, 109.
Brême, 25, 110, 194, 196, 199, 200, 213, 214, 234, 248, 249, 262, 269, 347.
Brescia, 14, 103.
Breslau, 53.
Bretagne, 58, 60, 82, 141, 291.
Bretons, 2.
Brindisi, 56.
Brionne, 323.
Brixen, 117, 271, 320 n.
Brogne, 65.
Brun (de Querfurt), 67, 109.
Bruno (Grégoire V), 37.
Bruno d'Eguisheim (Léon IX), 134, 136, 137.
Bruno (Saint), fondateur des Chartreux, 393.
Bruno, archev. de Cologne, 24.
Brunon, évêque de Langres, 82.
Brunon, évêque de Vérone, 252.
Bulgares 10, 163.
Bulgarie, 12, 165.
Burchard, év. d'Halberstadt, 197.
Burchard de Worms, 346, 349.
Burchard (chevalier), 397.
Burchard (comte), 223.
Büren, 264.
Burgos, 50, 368.
Byzance, 3, 4, 12, 18, 31-33, 42, 54, 55, 76, 142, 153, 155-57, 159-61, 163-65, 167, 175, 210, 211, 351, 358, 366, 367.
Byzantins, 77, 190, 161, 359.

C

Cadalus, 194, 195, 198, 199, 202, 207, 209.
Caen, 226, 232, 233.
Cahors, 89.
Calabre, 3, 14, 33, 36, 37, 49, 56, 103, 170, 179, 276, 313, 358, 374, 382, 393.
Camaldoli, Camaldules, 67, 181, 392.
Cambrai, 26, 57, 71, 81, 88, 109, 129, 221, 291, 297, 370, 374.
Camerino, 14, 31.
Campanie, 57, 67, 103, 123, 124, 147, 150, 175, 265, 276, 281-4, 351, 354, 358, 359, 382.
Canigou, 66.
Canosa, 210.
Canossa, 149, 169, 180, 260, 261, 263, 264, 270, 274, 336 n., 339, 357, 362.
Cantorbéry, 51, 110, 226, 232-4, 304, 320, 357, 383.
Canut, roi (Cf. Knut), 81, 98, 110.
Capétiens, 125, 238.
Capitole, 195, 282.
Capoue, 13, 31, 43, 57, 77, 103, 124, 150, 175, 176, 193, 209, 210, 266, 276, 279, 280, 351-3, 382.
Carcassonne, 378.
Carinthie, 12, 15, 54, 99, 170, 248, 264.
Carloman, 12.
Carniole, 54.
Carolingiens, 3, 12, 13, 23-25.
Carthage, 49, 157, 313.
Cassien, 66, 67.

Castille, 302, 339, 368.
Catalogne, 230.
Catane, 49.
Cathares, 319.
Cava, 386, 392.
Celte, 110.
Cencius, 251, 252.
Cencius Frangipani, 193.
Cencius, préfet de Rome, 353.
Ceperano, 276.
Cephallonie, 351.
Cerdagne, 84.
Ceuta, 49.
Chabannes (Ademar de), 88.
Chaise-Dieu, 369.
Chalcédoine (concile de), 349.
Chalon-sur-Saône, 63, 65, 83, 86, 172, 189, 220, 221, 229.
Châlons-sur-Marne, 81, 287, 318.
Champagne, 103, 123, 137, 292, 303, 317.
Charlemagne, 1, 4, 11, 20, 28, 32, 37, 43, 46, 69, 125, 255, 341, 348, 404.
Charles le Chauve, 7, 11, 322.
Charles Martel, 26.
Charles de Souabe, 11, 12, 14, 398.
Charroux, 86, 87.
Chartres, 81, 82, 225, 287, 293, 321, 323, 363 n., 366, 372, 402, 403.
Chartreuse, 393.
Châtillon-sur-Marne, 357.
Chiusi (Piémont), 89.
Chiusi (Toscane), 204.
Christophore (moine), 204.
Civita Castellana, 385.
Civitate, 154, 155, 165.
Classe, 66.
Clément II, pape, 116, 117, 138, 151.
Clément III, antipape, 272, 281, 385.
Clermont-Ferrand, 63, 372, 373, 375, 378, 383.
Clunisiens, 62, 66, 90, 91, 93, 100, 128, 129, 228, 295, 372.
Cluny, 18, 62-65, 68, 73, 74, 79, 86, 89, 90-92, 95, 100, 114, 115, 119, 127-32, 137, 141, 187, 222, 228, 229, 240, 261, 262, 280, 286, 287, 289, 293, 294, 298, 302, 327, 333, 338, 339, 354, 357, 361, 371 n., 372, 389, 390, 391.
Cœlius, 64.
Coire, 268, 360.
Colberg, 53.
Colmar, 136, 397.
Cologne, 9, 24, 58, 70, 71, 77, 79, 81, 112, 116, 140, 142, 145, 171, 187, 196, 197, 199, 200, 208, 212, 214-18, 239, 248, 393, 397.
Côme, 28, 54, 76, 202, 247.
Comminges, 301.
Comnène, 167, 358, 366.
Compostelle, 83, 172.
Conrad Ier, 23.
Conrad II, 95-104, 107, 108, 114, 136, 147, 161, 246.
Conrad, roi de Bourgogne, 27.
Conrad de Trèves, 215, 216.
Conrad, fils d'Henri IV, 264, 361, 362, 369, 382.
Constance, 101, 111, 217, 218, 357, 360, 362, 365, 395.
Constantin, 26, 42, 120, 197, 255, 303, 334, 340, 341, 348, 389, 404.
Constantin VIII, 163.
Constantin IX Monomaque, 164, 195.
Constantin X Dukas, 195.
Constantinople, 9, 32, 33, 39, 56, 77, 160, 165, 166, 168, 170, 184, 210, 311, 358.
Conza, 388.
Corbeil, 223.
Corbie, 141, 227.
Cordoue, 40, 50, 51.
Corfou, 278, 351.
Cornouailles, 2.
Corse, 364.
Corvey, 51, 112.
Cosenza, 210.
Cracovie, 53.
Crémone, 14, 35, 51, 97, 102, 103, 193, 204, 265, 362, 364, 369, 379.
Crescentius Ier, 33.
Crescentius II, 34, 39, 40.
Crescentius (Jean), 44, 72, 174.
Crescentius (les), 74.
Crescentius (tour de), 381.

Croates, 55.
Croatie, 310.
Curzola, 55.
Cusan, 66.
Cyriaque, 313.

D

Dalmatie, 55, 57, 235, 236, 310.
Damase II, 117, 134.
Danemark, 52, 98, 110, 213, 234, 307.
Danois, 81, 98, 110.
Danube, 1, 45, 54, 379.
David, 26.
Démétrius Svinimir, duc de Croatie et Dalmatie, 310.
Deusdedit (cardinal), 344, 348, 401.
Didier, abbé du Mont-Cassin, 176, 211, 276, 352-5.
Die, 290-4, 296, 298, 327.
Dietrich, 215.
Dijon, 83, 89, 100, 118, 162, 333.
Dmitri Isiaslav, roi des Russes de Kiev, 309.
Dol, 58, 82, 141, 143, 290, 295, 329.
Dominicus, patriarche de Grado, 311.
Dortmund, 70.
Drogon, év. de Metz, 8.
Drogon, comte normand, 150, 153.
Drogon, év. de Térouanne, 297.
Ducas ou Dukas, 195, 312.
Dumno, 55.
Dunstan, 51.
Durand de Troarn, 325.
Durazzo, 278.

E

Ebal de Rouci (comte), 81.
Eberhard de Frioul, 14.
Eberhard, comte allemand, 244.
Ebles de Rouci, 231.
Echternach, 101.
Ecosse, 51, 66, 110, 380.
Edouard le Confesseur, 232.
Eguisheim, 134, 136.
Egypte, 2.
Eichstedt, 71, 97, 113, 153, 168, 169.
Elbe, 3, 6, 23-25, 53, 56, 71, 109, 110, 214, 393.
Elne, 49, 84, 130, 301.
Elster, 272.
Elvire, 51.
Embrun, 57, 85, 114, 220, 222.
Emilie, 261, 275.
En Naçir (cf. Anazir), 313.
Erfurt, 219, 248.
Erlembald, 202-204.
Ermenfrid, évêque de Sion, 233.
Escaut, 25.
Espagne, 2, 5, 40, 49-51, 89, 227, 230, 231, 252, 300-03, 339, 367, 368, 374, 377, 388, 390, 393.
Etat Pontifical, 13, 15, 73, 149, 265.
Etienne V, pape, 15.
Etienne VI, pape, 15.
Etienne IX, pape, 138, 172-76, 178, 181-85, 189, 190 n., 224, 391.
Etienne Ier, roi de Hongrie, 45, 310.
Etienne (cardinal), 178, 226-29, 326.
Etienne de Blois, 379.
Eudes, roi de France, 12, 14.
Eudes, comte de Champagne, 103, 137.
Eudes, évêque de Bayeux, 307, 329.
Eudes, cardinal-év. d'Ostie, 281, 335, 351-3, 356, 357.
Eudes (cf. Odon), 63.
Eugène III, pape, 79 n.
Euloge, 50.
Europe, 54, 121, 238.
Eusèbe Bruno, év. d'Angers, 323 n., 324, 325.
Eustathios, patriarche de Byzance, 163.
Exarquat, 149.

F

Farfa, 18, 46, 64, 74, 389.
Fatimites, 377.
Fécamp, 89, 152, 226.

Fermò, 155, 170, 173, 251, 277.
Ferrare, 243, 244, 275, 399.
Fiesole, 97, 181.
Fionie, 110.
Flaminienne (voie), 283.
Flamand, 378.
Flandre, 65, 78, 81, 123, 140, 171, 225, 296, 297, 379.
Flarchheim, 268.
Fleury-sur-Loire, 38, 51, 59, 63, 64, 66, 82, 91, 127, 132, 227, 390.
Fliche, 113 n., 115 n., 336 n.
Florence, 169, 174, 180-82, 189, 190, 192, 198, 204-06, 364.
Fonte Avellana, 115, 138, 186.
Forchheim, 263.
Forêt Noire, 361.
Forez, 254, 291.
Formose, pape, 15.
Fortore, 154.
Foulque III Nerra, comte d'Anjou, 90.
Foulque IV le Rechin, comte d'Anjou, 328, 379.
Fournier (P.), 346, 347.
Français, 281, 332.
France, 14, 19, 20, 24, 25, 29, 32, 34, 57, 58, 61, 62, 65, 66, 78, 79, 82, 85, 86, 89, 91, 93, 101, 124-7, 137, 139, 144, 146, 168, 189, 191, 199, 220, 223, 228-30, 234, 237, 239, 240, 249, 252, 285, 288, 290, 292, 293, 298-300, 318, 323, 325, 352, 357, 359, 364, 369-71, 374, 375, 377-80, 390, 402, 403.
Francfort, 72, 96, 218.
Franche-Comté, 260.
Francia, 12.
Franco (Boniface VII), 33.
Francon, évêque de Paris, 81.
Franconie, 3, 23, 95, 123, 267, 361.
Franconiens, 122.
Francs, 3, 11, 15, 23, 25, 26, 29, 32, 34, 35, 61, 63, 64, 78, 122, 124.
Frangipani, 193, 362.
Frédéric II, empereur, 245.
Frédéric de Büren, 264.
Frédéric de Lorraine (cardinal), 138, 153, 157, 166, 168, 171, 172.
Freising, 149.
Frioul, 14, 15.
Frotaire, abbé de S.-Pons, 300.
Fruttuaria, 213.
Fulbert, évêque de Chartres, 81, 321.
Fulda, 79, 112, 152, 215-17, 219.

G

Gaëte, 13, 37, 374.
Galeria, 174-76, 192, 193.
Galice, 105, 230.
Gallego, 301.
Galles, 2, 51.
Gand, 65.
Garcias, évêque de Jaca, 303.
Garde (lac de), 275.
Gargano, 37, 64, 98, 143, 150, 151.
Garigliano, 14, 16, 17, 74.
Garnier de Traginel, 373.
Gascogne, 377.
Gascons, 222, 368.
Gaucher, évêque de Cambrai, 374.
Gaule, 12, 20, 50, 51, 111, 113, 125, 145, 222, 227, 252, 285, 290, 330, 391.
Gaules, 130, 140, 222, 288, 295, 371, 372.
Gauzlin, archevêque de Bourges, 82, 83, 91.
Gebhard, évêque de Constance, 360, 362.
Gebhard, évêque d'Eichstedt, 168.
Gebhard, archevêque de Ravenne, 97.
Gebhard, archevêque de Salzbourg, 194, 350.
Geisa de Hongrie, 310.
Gellone, 228.
Gembloux, 389 n.
Genève, 84, 100.
Gênes, 73.
Gênois, 48, 379.
Geoffroi II Martel, comte d'Anjou, 142, 223, 226, 228, 324, 325.
Geoffroi III le Barbu, comte d'Anjou, 325, 326.
Geoffroy de Vendôme, 362,

Gerald, évêque d'Ostie, 229, 285, 301, 326.
Gerard, de Brogne, 65.
Gérard, évêque de Cambrai, 370.
Gérard, évêque de Florence, 182, 190.
Gérard (Saint), évêque de Toul, 137, 143.
Gérard, comte de Galeria, 174.
Gerbert (Silvestre II), 38-41.
Germanie, 3, 12, 19, 20, 23, 27-29, 31, 34, 50, 53, 57, 93, 97, 100, 113, 123, 125, 126, 140, 251, 391.
Gero (margrave), 53.
Gerone, 49.
Gervasius, év. du Mans puis archev. de Reims, 223, 224.
Gibuin, archevêque de Lyon, 295, 296.
Gigny, 63.
Gilbert de Lorraine, 65.
Girald, Cf. Gerald.
Girone, 84, 230, 231 n., 301, 302.
Gisèle, épouse de Conrad II, 96.
Gisulf, prince de Salerne, 266.
Gnesen, 45, 53.
Godefroi, élu archev. de Milan, 209.
Godefroy le Barbu, 138, 140, 169-71, 173, 174 n., 175, 182, 189, 196, 205, 207, 208, 224, 245, 274.
Godefroy le Bossu, 274, 361.
Gorze, 51, 66, 112 n., 132.
Goslar, 75, 171, 216, 245, 265, 269, 317.
Gotescalc, prince slave, 214.
Gottschalk, prince slave, 110.
Grado, 54, 57, 99, 114, 147, 148, 152, 160 n.
Gran, 54, 109, 310.
Grande-Bretagne, 2, 3, 51.
Gratien (Jean), archiprêtre, 114.
Grèce, 2.
Grecs, 48, 94, 95, 110, 143, 150, 151, 160-2, 165, 167, 227, 236, 278, 312, 358, 377.
Grégoire Ier le Grand, pape, 1, 35, 48, 188, 258, 395.
Grégoire IV, pape, 7.
Grégoire V, pape, 36-41, 46, 68 n.
Grégoire VI, pape, 114-16, 135, 187.
Grégoire VII, pape, 118 n., 135, 177, 233, 234, 240, 243, 244, 247, 248, 250, 252-54, 257, 259-62, 264, 266-72, 274-78, 280-86, 288, 290, 292, 295-303, 305, 306, 308-15, 320, 327-30, 332, 333, 335-52, 354, 356-59, 365, 366, 370, 375, 385, 387, 388, 391, 392, 394, 395, 397, 399, 405.
Grégoire de Tusculum, 174.
Gregorovius, 283 n.
Grenade, 51.
Grenoble, 291, 393.
Groenland, 214.
Guaimar, prince de Salerne, 103.
Gualbert (Saint Jean), 181, 205, 206.
Guarin, 66.
Gubbio, 138, 186.
Guebwiller, 397.
Guibert, chancelier d'Italie, archevêque de Ravenne, antipape, 175, 193, 272, 274, 279, 281, 294, 332, 335, 359, 371, 385, 395.
Guibertistes, 333, 363 n., 381, 383.
Guifred, comte, 84.
Guifred, archevêque de Narbonne, 84, 230.
Gui-Geoffroi, duc d'Aquitaine. Cf. Guillaume VIII, 231.
Guillaume Ier, roi d'Angleterre, 226, 231, 232, 233, 303-07, 329, 336, 341, 357.
Guillaume II, roi d'Angleterre, 379, 383.
Guillaume Ier, duc d'Aquitaine, fondateur de Cluny, 62.
Guillaume V, duc d'Aquitaine, 81, 83, 87, 89, 97.
Guillaume VIII, duc d'Aquitaine (Gui-Geoffroi), 287, 289, 292, 293.
Guillaume Bras-de-Fer, comte normand, 150.
Guillaume de Corbeil, 223.
Guillaume, abbé d'Hirschau, 361.
Guillaume de Malmesbury, 330.
Guillaume de Montreuil, 231 n.
Guillaume de Volpiano, abbé de S.-Bénigne, 89, 94, 100, 136, 162, 163, 213.
Guines, 370.

Guiscard (Robert), duc de Pouille et Calabre, 170, 176, 179, 210, 231, 265, 266, 276-84, 312, 332, 336, 351, 352, 358.
Guitmundus, évêque d'Aversa, 306, 320 n., 353.
Guy de Spolète, roi et empereur, 14, 15.
Guy, duc de Spolète, 14.
Guy, archevêque de Milan, 109, 209.
Guy de Ferrare, 243, 244, 399.
Guy d'Osnabrück, 347.
Guy de Toscane, 18.

H

Hainaut, 140.
Halberstadt, 31, 197, 200.
Halinard, archevêque de Lyon, 118, 133, 138.
Hambourg, 25, 26, 30, 52, 58, 79, 110, 111, 113, 142, 194, 199, 213, 234.
Hammerstein, 96.
Harald, roi de Norvège, 234.
Harold, roi d'Angleterre, 232.
Harz, 246.
Hauck, 337 n.
Hauteville, 150.
Havelberg, 25, 31, 52, 109.
Henri Ier, roi d'Allemagne, 24, 52, 53.
Henri Ier, roi de France, 80, 92, 137, 140, 141, 185, 221, 286, 320 n., 323, 326.
Henri II, empereur, 69-73, 75-79, 83, 85, 95, 98-100, 105-07, 118, 122, 125, 148, 161, 346.
Henri III, empereur, 107-09, 111-13, 115-18, 120, 123, 124, 134, 135, 137, 140, 144, 145, 147, 150, 155, 161, 168-71, 173, 178, 182, 185, 189, 191, 197, 208, 241, 242, 246, 255, 310, 317.
Henri IV, 171, 177, 193, 194, 196, 199, 208, 209, 212, 213, 215, 216, 218, 219, 245-47, 249, 251-53, 255, 257, 260-65, 267-73, 275-82, 286, 294, 295, 307, 310, 312, 332, 335, 336, 340, 343, 347, 348, 350-52, 354, 355, 359-65, 369-71, 379, 381, 382, 386, 387, 389, 395, 396, 399.
Henri, évêque d'Augsbourg, 212.
Henri de Bavière, 34, 45.
Henriciens, 397, 398.
Herimannus, cardinal, 360.
Hermann, évêque de Metz, 258, 326 340.
Hermann de Salm, anti-roi, 279, 351, 355.
Hersfeld, 101, 219, 243, 244, 259, 261, 389.
Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, 329, 330.
Hildebrand (Grégoire VII), 115, 135, 158, 168, 172, 174, 175, 183, 184, 187-90, 193-95, 199, 221, 222, 224, 228, 233, 237-42, 244, 285, 252, 253, 286, 303, 324, 346, 395.
Hildegarde, comtesse d'Anjou, 325.
Hildesheim, 36, 216.
Hippolyte, évêque de Sicile, 49.
Hirschau, 361, 389.
Hohenaltheim, 18.
Hohenstaufen, 245, 264.
Hollande, 140.
Hongrie, 45, 54, 57, 67, 108, 109, 117, 121, 215, 310, 342, 379.
Hongrois, 16, 27, 45, 144, 170.
Honorius II, antipape (v. Cadalus), 194, 198, 200.
Honorius, empereur, 341.
Hubert, archidiacre, 297.
Hubert, diacre, 296.
Hubert, sous-diacre, 305.
Huesca, 50.
Hugues, duc des Francs, 25, 61, 64.
Hugues Capet, 34, 38, 39, 41, 65, 80.
Hugues, roi d'Italie, 17, 18, 19, 64.
Hugues, margrave de Toscane, 181.
Hugues le Blanc, cardinal, 138, 201, 231, 252, 253, 271, 286, 301, 350.
Hugues, évêque d'Auxerre, 86.
Hugues, évêque de Bayeux, 82.
Hugues, archevêque de Besançon, 222.
Hugues, abbé de Cluny, 222, 240, 261, 280, 286, 289, 293, 327, 338, 354, 357, 372, 389, 390, 391.

Hugues, évêque de Die, puis archevêque de Lyon, 290-4, 296-8, 327, 329, 335, 351-4, 365, 366, 371, 372, 381, 403.
Hugues d'Eguisheim, 136.
Hugues, évêque de Langres, 321.
Humbert, cardinal, 118 n., 138, 144, 152, 158, 165, 166, 168, 171, 174, 181, 184-6, 190, 301, 320, 325, 327.
Humbert de Beaujeu, 254.
Humbert de Maurienne, 131.

I

Illiberis, 51.
Illyricum, 2, 3.
Ingelheim, 26.
Irlande, 2, 51, 66.
Isaac Comnène, 167.
Isiaslav (V. Dmitri), 309.
Islam, 48-50, 121, 301, 303, 377, 393.
Islande, 214.
Istrie, 67, 148.
Italie, 14, 16, 18-20, 26, 27, 29-34, 37, 39, 41, 43, 44, 50, 54, 56-8, 61, 62, 64, 65, 67-9, 71, 78, 79, 89, 96, 97, 99, 100, 102-5, 107, 109, 114, 115, 117, 122, 126, 127, 128, 130, 136, 139, 143, 146, 147, 151, 153, 161, 164, 167, 169, 171, 175, 176, 179, 180, 191, 197, 201, 202, 208, 210-12, 217, 226, 236, 251, 252, 255, 256, 260, 263, 265, 270-73, 277, 279, 282, 298, 299, 308, 313, 323, 332, 335, 347, 349-51, 357, 359, 361, 363, 364, 366, 369, 374, 379, 382, 388, 391, 392, 399, 402.
Italiens, 253, 271, 273, 276, 312, 318, 332.
Ivrée, 16, 17, 19, 27, 44, 70, 122.

J

Jaca ou Jacca, 50, 303.
Jean VIII, pape, 11, 12, 46.
Jean X, pape, 16, 17, 55, 63.
Jean XI, pape, 18, 63.
Jean XII, pape, 28, 29.
Jean XIII, pape, 30.
Jean XIV, pape, 33.
Jean XV, pape, 34, 37, 38.
Jean XVIII, pape, 72.
Jean XIX, pape, 94, 97, 99, 101, 102, 114, 163.
Jean Philagathos (Jean XVI), antipape, 36, 39, 40.
Jean, architecte et médecin, 321.
Jean, évêque d'Avranches, 226.
Jean Brachiutus, 193.
Jean Crescentius, 44, 72.
Jean, abbé de Fécamp, 152.
Jean Frangipani, 362.
Jean de Gorze, 51, 66.
Jean Gratien (Grégoire VI), 114.
Jean Gualbert (Saint) 184, 205, 206.
Jean de Porto, cardinal, 142, 351.
Jean, archevêque de Ravenne, 10.
Jean, évêque de Sabine, 114.
Jean, archevêque de Trani, 165.
Jérôme (Saint), 321, 322.
Jérusalem, 90, 160, 375, 377, 385, 394.
Jésus, 338.
Josfred, évêque de Paris, 291.
Jourdain, prince de Capoue, 266, 276, 280, 351-3.
Judith, 13.
Juifs, 227, 334.
Jumièges, 89.
Jura, 98, 100, 131.
Justinien, 46, 76, 347, 403.
Juvénal, 128.

K

Kiel, 52.
Kiev, 309.
Knut (V. Canut), 52.

L

Ladislas, roi de Hongrie, 310.
Lagery, 357.

Lambert, fils de Guy empereur, 15, 16.
Lambert de Bailleul, 297.
Lambert de Guines, évêque d'Arras, 370.
Lambert de Hersfeld, 243, 244, 259, 261.
Lambert, évêque de Langres, 83.
Landulf, 183, 202.
Lanfranc, abbé du Bec, archevêque de Cantorbéry, 226, 232-4, 304, 305, 320, 322, 323, 325, 327-9, 357.
Langeais, 227.
Langres, 14, 82, 83, 89, 141, 144, 220, 292, 294, 296, 321, 322.
Languedoc, 230, 300, 317, 373.
Laon, 26, 44, 66, 81, 85.
La Réole, 66.
Latins, 55, 56, 143, 150, 160, 161, 165-7, 236.
Latran, 44, 73, 98, 99, 171, 175, 176, 179, 190, 194, 198, 201, 202, 222, 244, 254, 265, 281, 283, 284, 322, 325, 332, 354, 362, 363, 379, 381.
Laurent évêque d'Amalfi, 166.
Lausanne, 84, 114, 130.
Lautenbach, 397.
Lavardin (V. Hildebert), 329, 330.
Lech, 27.
Leclercq, 336 n.
Léon (ville et royaume), 50, 230, 302.
Léon le Grand (Saint), pape, 35.
Léon III, pape, 6.
Léon IV, pape, 9.
Léon VII, pape, 64.
Léon VIII, pape, 29, 30.
Léon IX, pape, 117, 120, 121, 136-40, 145-59, 164-8, 173, 174, 179, 185-7, 189, 195, 221, 238, 256, 320, 322, 324, 333, 344-6, 374, 391, 393.
Léon, fils de Benoît, 175, 193.
Léon, évêque de Verceil, 97.
Lérins, 65.
Liége, 66, 81, 88, 100, 116, 119, 120, 135, 138, 140, 153, 318, 320 n., 321, 322.
Liemar, archevêque de Brême, 347,
Lietry, archevêque de Sens, 80.
Lille, 225.
Limoges, 63, 79 n., 83, 86-8, 202, 228, 378, 390.
Limousin, 82, 130.
Lincoln, 233.
Liris, 153.
Lisieux, 172, 232.
Lissa, 55.
Liudolf, fils d'Otton Ier, 27.
Liudprand, évêque de Crémone, 35, 49, 51.
Lodi, 362.
Loire, 25, 57, 60, 63, 82, 83, 220, 222, 378.
Lombard, Lombards, 8, 182, 252, 271.
Lombardie, 15, 17, 18, 35, 54, 70, 75, 102, 103, 108, 112, 115, 122, 130, 153, 184, 192, 194, 200, 202, 207, 208, 238, 247, 250, 254, 264, 271, 276, 279, 361, 363, 364, 369.
Londres, 51, 304.
Lorraine, 32, 62, 65, 67, 70, 71, 117, 118, 137, 138, 140, 149, 153, 158, 166, 168-73, 175, 182, 196, 224, 274, 347, 355, 361, 362, 374.
Lorrains, 35, 137.
Lothaire, empereur, 7, 8, 9.
Lothaire II, roi de Lotharingie, 9, 10.
Lothaire, roi d'Italie, 19, 27, 64.
Lotharingie, 24, 29, 58, 100, 131.
Louis le Pieux, empereur, 5, 6, 7, 28, 46, 59, 60, 148, 228, 341.
Louis II, empereur, 8, 9.
Louis le Germanique, roi des Francs de l'Est, 7, 23.
Louis l'Enfant, roi de Germanie, 23.
Louis, roi de Provence, 13, 16.
Louis IV, roi des Francs de l'Ouest, 25, 26.
Lubeck, 110.
Lucanie, 32, 56.
Luchaire, 318 n.
Lucques, 76, 182, 183, 193, 197, 200, 204, 247, 275, 277, 335, 348, 349, 351, 384, 401.
Lugo, 230.
Luxembourg, 279.
Lyon, 57, 63, 64, 72, 83, 84, 86, 90, 92, 104, 118, 138, 139, 141, 172, 220, 221, 254, 290, 294-8, 335, 351-4, 365, 371, 372, 381, 403.

M

Macédoine, 2.
Mâcon, 62, 63, 65, 83, 92, 220, 228, 286, 372.
Magdebourg, 25, 31, 39, 41, 53, 58, 71, 79, 110, 142, 214, 263, 267, 396.
Maguelone, 378.
Magyars, 54.
Maïeul, abbé de Cluny, 65, 68, 89, 137, 228, 372.
Maine, 63, 223.
Majeur (lac), 203.
Malmédy, 101.
Malmesbury, 330.
Manassès Ier, archevêque de Reims, 292-4.
Manassès II, archevêque de Reims, 378.
Manegold, 397, 398.
Manichéens, 88, 222, 319 n., 320.
Le Mans, 82, 142, 223, 226, 324, 325, 329, 378.
Mantoue, 144, 153, 169, 200, 202, 213, 239, 260, 275, 361.
Marbach, 397.
Marches, 46, 67.
Marin, évêque et légat, 26.
Marin, ermite, 66.
Mario (Monte), 40.
Maritime, 265.
Marozie, 17, 18.
Marmoutiers, 65, 390.
Marseille, 114, 130, 264, 301, 353, 354.
Mathilde, comtesse de Toscane, 232, 253, 260, 261, 274-7, 312, 337, 348, 353, 355, 361, 362, 364, 369, 381, 401.
Maurienne, 131.
Maurilius, archevêque de Rouen, 172, 226.
Mauritanie, 313.
Mayence, 24, 25, 31, 37, 45, 53, 58, 70-2, 77-9, 95, 96, 109, 139, 142, 168, 197, 213-16, 218, 219, 235, 248, 252, 254, 257, 259, 263, 265, 267, 271, 279, 309, 322, 350, 360, 382, 386, 396.
Meaux, 297.
Mecklembourg, 110.
Méditerranée, 3, 121.
Meersen, 8.
Mein, 24, 71, 122, 257, 258, 273.
Meissen, 31, 52, 109.
Melfi, 149, 150, 179, 210, 277, 358 n., 359.
Melrichstadt, 267.
Mersebourg, 31, 39, 71, 109.
Mésopotamie, 2.
Messine, 48, 382.
Mesta, 2 n.
Metz, 8, 24, 65, 71, 134, 136, 140, 142, 162, 217, 257, 258, 326, 340, 347, 350, 361, 374, 395.
Meuse, 65, 78, 100, 122, 125, 169, 386.
Michel VII Ducas, empereur de Byzance, 311, 312.
Michel, roi en Serbie, 311.
Michel, prince de Zachlumie, 55.
Michel Cérulaire, patriarche de Byzance, 159, 164-7.
Milan, 6, 14, 17, 19, 28, 57, 70, 76, 97, 99, 100, 102-4, 108, 113, 143, 182, 183, 194, 197, 201-6, 209, 247, 259, 263, 265, 269, 273, 277, 318, 327, 359, 362, 379.
Milanais, 183.
Milvius (pont), 283.
Mincio, 274.
Miseco, duc de Pologne, 53.
Modène, 16, 275, 281.
Moïse, 338.
Moissac, 390.
Monforte, 318.
Mont Cassin, 19, 64, 67, 77, 79, 103, 117, 138, 150, 154, 170-2, 176, 193, 210, 211, 266, 269, 276-8, 280, 282, 283, 335 n., 351-6, 391.
Mont-Cenis, 260.
Montfort, 288, 365, 374.
Montierneuf, 390.
Montpellier, 378.
Montreuil, 231 n.
Montriond, 130.
Mont Saint-Michel, 89.
Moravie, 309.
Moulins, 372.

Moyenmoutier, 138.
Münster, 200.

N

Namur, 65.
Nancy, 137 n.
Nantes, 141, 187.
Nantua, 90.
Naples, 13, 31, 57, 64, 210, 266, 280.
Narbonnaises, 388.
Narbonne, 57, 84, 86, 170, 172, 220, 227, 230, 301, 368, 388.
Narni, 30.
Navarre, 89, 301, 302, 368.
Néron (prairies de), 195.
Neustrie, 131.
Nevers 89, 141, 372.
Nice, 114, 130.
Nicéphore Botaniate, empereur de Byzance, 312.
Nicéphore Phocas, empereur de Byzance, 56.
Nicolas Ier, pape, 9-11, 46, 157, 161.
Nicolas II, pape, 174, 175, 178-80, 182, 183, 185, 187-9, 192, 197, 204, 210, 222, 224, 240, 256, 277, 325.
Nil (Saint), 37.
Nimègue, 103, 140.
Nîmes, 84, 378, 379, 392.
Nomentum, 176.
Nona, 55.
Norique, 1.
Normandie, 60, 82, 89, 123, 131, 141, 162, 172, 221, 223, 225, 226, 232, 289.
Normands, 124, 150-5, 166, 169, 170, 173, 175, 176, 178 n., 190, 195, 196, 198, 199, 201, 208, 209, 211, 231, 265, 266, 269, 276, 283, 312, 322-4, 351, 359, 379, 382, 385.
Norvège, 111, 213, 234, 308.
Novare, 28, 170, 209.
Noyon, 225, 297.
Nuremberg, 247.

O

Occident, 105, 118, 144, 145, 161-3, 196, 201, 210, 242, 311, 366, 377, 380, 394, 405.
Octavien, 28.
Odensée, 52.
Oder, 52.
Odilon, abbé de Cluny, 79, 89-92, 95, 114, 127, 128, 130, 228.
Odon, archevêque de Cantorbéry, 51.
Odon, abbé de Cluny, 18, 63-65.
Oldenbourg, 52.
Oloron, 291, 297, 301.
Oppenheim, 259.
Orcades, 214.
Orient, 105, 160, 162-4, 167, 311, 312, 314, 351, 366, 367, 376, 377, 380, 394.
Orientaux, 160, 162, 166, 167, 312.
Orléans, 35, 60, 61, 88, 91, 202, 225, 226, 229, 240, 291, 317, 324.
Orseolo (Pierre), doge de Venise, 55, 66.
Osma, 368.
Osnabrück, 262, 279, 347.
Ostie, 138, 185, 229, 239, 247, 262, 264, 281, 285, 301, 335 et n., 351-3, 355-7.
Otrante, 14, 56, 278, 351.
Otrich, 41.
Otte-Guillaume, 82.
Otton Ier, roi de Germanie, empereur, 18, 19, 24-32, 34-6, 40, 51, 56, 65, 68, 69, 148, 185, 348.
Otton II, roi de Germanie, empereur, 30, 32-4, 36, 41, 65, 161.
Otton III, roi de Germanie, empereur, 34, 36, 37, 39, 40-3, 45, 46, 53, 67, 69, 70, 108, 123, 150.
Ottons (les), 55, 58, 70, 76, 97, 116, 121, 404.
Otton, évêque de Navare, 170.
Ovide, 128.
Oviedo, 50, 230.

P

Paderborn 71, 99.
Padoue, 54, 267, 268.
Palatin, 172, 282.
Palestine, 367, 394.
Palestrina, 247, 262.
Pampelune, 50, 368.
Pannonie, 1.
Panthéon, 354.
Paray, 65.
Paris, 12, 26, 63, 65, 80, 202, 225, 227, 291, 323.
Parme, 76, 175, 185, 193, 194, 198, 254, 275.
Pascal Ier, pape, 6.
Pascal II, pape, 385, 386.
Pascase Radbert, 322.
Passau, 54, 217, 258, 350, 357, 360, 365.
Patares ou Patarins, 183, 203, 250.
Pataria, 193, 195, 202, 206, 209, 211, 250, 273, 365, 400.
Paul (Saint), apôtre, 63, 255, 270, 321.
Paul de Bernried, 335 n., 336 n.
Pavie, 14, 16, 20, 27, 33, 37, 39, 44, 65, 70, 73, 75, 102, 112, 113, 139, 205, 249, 263, 277, 379.
Pays-Bas, 62, 170.
Peitz, 243, 344.
Pena, 89, 231.
Pentapole, 13, 149.
Pépin le Bref, roi des Francs, 1, 3, 4, 26.
Périgueux, 83.
Pesaro, 117.
Petchénègues, 67.
Petrus Crassus, 347.
Philagathos (Jean XVI), antipape, 36, 39.
Philippe Ier, roi de France, 222, 223, 225, 226, 249, 286-8, 326, 365, 371, 379, 402.
Philippopoli, 2 n.
Photius, patriarche de Byzance, 9, 12, 160, 161.
Piémont, 70, 88, 89, 208, 317.
Pierleone, 383, 385.
Pierre (Saint), apôtre, 63, 105, 120, 163, 179, 228, 231, 236, 254, 259, 270, 307, 309, 312, 314, 316, 336, 338, 340-3, 368, 373, 384.
Pierre Ier, roi d'Aragon, 368.
Pierre, cardinal évêque d'Albano, 267.
Pierre, évêque de Florence, 204, 205, 207.
Pierre, évêque de Pavie, 33.
Pierre l'Ermite, 375.
Pierre Damien (Saint), évêque d'Ostie, 74, 115, 118, 138, 143, 155, 156, 158, 178 n., 181, 184-8, 190, 196, 197, 199, 200, 206, 208, 218, 228, 229, 237, 239, 240-2, 301, 327, 367.
Pierre II Orseolo, doge de Venise, 55, 66.
Piligrim, archevêque de Cologne, 71.
Pise, 48, 73, 182, 275, 277, 278, 360, 364, 369, 374, 392.
Pistoie, 360, 364.
Plaisance, 39, 76, 103, 115, 169, 193, 204, 249, 254, 362, 364, 366-8, 374, 383, 400, 401.
Pô, 180, 275, 362.
Poitiers, 83, 86, 89, 112, 287, 289, 292, 293, 312, 326, 378, 390.
Pola, 54.
Pologne, 37, 43, 45, 53, 57, 71, 109, 308, 355.
Poppo, patriarche d'Aquilée, 99.
Poppo, abbé de Stavelot, 95, 100, 101.
Porto, 10, 97, 142, 327, 351, 353, 356.
Posen, 53.
Pouille, 9, 14, 33, 56, 74, 77, 123, 149, 150, 153-5, 163-5, 175, 176, 178 n., 179, 236, 266, 276, 278, 282, 313, 332, 351, 353, 359, 365, 382.

Q

Quedlinbourg, 351.
Quercy, 82, 130.
Querfurt (v. Brun), 67, 109.

R

Raguse, 311.
Raimbald, sous-diacre et légat, 285.
Raimond Bérenger, comte, 302.
Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, 379.
Rainald, archevêque de Reims, 369-71.
Rainier, cardinal (Pascal II), 385.
Rainulf, comte d'Aversa, 150.
Ramirez (Sanche), roi d'Aragon, 300.
Raoul, roi des Francs, 63.
Raoul Glaber, 87, 113, 115, 120, 125-7, 162.
Raoul de Langeais, archevêque de Tours, 227.
Ratisbonne, 68, 108, 109, 113, 144, 169, 268, 381.
Ratzebourg, 110.
Ravennate, 186.
Ravenne, 2, 3, 4, 9, 10, 13, 17, 28, 30, 31, 33, 37, 40, 41, 46, 55, 57, 65-7, 71, 73, 76, 79, 88, 89, 97, 99, 103, 112, 119, 138, 143, 149, 180, 197, 201, 217, 265, 269, 272-5, 277, 281, 335, 352, 356, 381, 400.
Recafred, archevêque de Séville, 50.
Reggio de Calabre, 56, 374.
Reggio d'Emilie, 16, 169, 260, 261, 275.
Regnitz, 71.
Reichenau, 101, 215.
Reims, 8, 26, 33, 38-41, 44, 57, 64, 80, 81, 86, 92, 139, 140, 142, 144, 173, 224-5, 227, 228, 285, 287, 291-5, 357, 364 n., 366, 369-71, 373, 374, 378, 379 n., 393.
Reinger, évêque de Lucques, 384, 385.
Remi (Saint), évêque de Reims, 222.
Remiremont, 138.
Renaud, évêque de Paris, 81.
Rhin, 3, 4, 23, 58, 62, 95, 100, 101, 122, 123, 127, 140, 258, 317, 386, 390.
Rhône, 20, 57, 87, 189, 295, 357, 369, 373.
Ribe, 25, 52.
Richard Ier, duc de Normandie, 82.
Richard, comte d'Aversa, 175, 176, 193, 194, 209, 266.
Richard, cardinal, 301, 302, 353, 354.
Richard, abbé de Saint-Vanne, 100, 105 n., 131.
Richer, abbé du Mont-Cassin, 103.
Rimini, 119.
Robert le Pieux, roi de France, 39, 44, 78 n., 80-2, 85, 87, 88, 91, 92, 97, 125, 131, 137, 221, 347.
Robert, duc de Normandie, 379.
Robert le Frison, comte de Flandre, 296, 379.
Robert Guiscard. V. Guiscard.
Robert, archevêque de Rouen, 82.
Robert, abbé de Reichenau, 215.
Robert, moine (en Espagne), 302.
Robert le Moine, 380.
Roda, 50.
Rodolphe Ier, roi de Bourgogne, 12, 17.
Rodolphe III, roi de Bourgogne, 84, 90, 98.
Rodolphe de Souabe, anti-roi, 247, 257, 263, 265, 267-70, 272, 279.
Roger, comte de Sicile, 358, 369, 382.
Roger Borsa, duc de Pouille, 283, 351-3, 359, 382.
Romagne, 67, 275.
Romains, 7, 18, 28-30, 33-5, 43, 64, 69, 74, 94, 112, 114, 116-8, 123, 135, 147, 173-5, 244, 278-81, 283, 340, 395, 399.
Romanus, 74, 94.
Rome, 6, 9, 10, 13, 15, 18, 20, 21, 27-30, 33-40, 42-7, 49, 51, 52, 55, 57, 64, 66, 67, 72-4, 76, 78, 79, 82, 92-4, 97, 98, 101, 102, 105, 108, 113-18, 120, 121, 123, 134, 135, 137, 139, 145, 147-9, 151, 152, 154, 156-60, 165, 168, 169, 172, 174, 175, 180, 183, 187, 190 n., 192-5, 197-200, 202-5, 208, 209, 214, 217-9, 224, 225, 227, 230, 232-8, 242, 244, 247, 248, 250-4, 257, 260, 264-9, 271-4, 276, 278, 279, 281, 283-8, 290, 292, 294, 296-9,

303, 305, 307-9, 312-14, 319, 322, 325-8, 332, 333, 336 n., 347, 349, 352-4, 358, 362, 363 n., 364, 369, 370, 379, 381, 385, 386, 389, 399, 400, 402.
Romuald (Saint), 37, 38, 66, 67, 138, 180, 181, 186.
Roncaglia, 169.
Roscelin, 321.
Böskild, 52.
Rouci, 81, 231.
Rouen, 26, 57, 82, 172, 221, 225-7, 296, 324, 372, 375.
Roussillon, 66, 130.
Russes, 309.

S

Saale, 52, 71, 109.
Sabine, 114, 265, 389.
Saint-Aignan, 61.
Saint-André au Cœlius, 64.
Saint-Ange (château), 40, 195, 199, 280, 282, 283, 333, 363 n., 383.
Saint-Apollinaire, 66, 67.
Saint-Basle, 38.
Saint-Bavon, 65.
Saint-Bénigne, 89, 94, 100, 118, 138, 162.
Saint-Benoît, 51, 118, 150.
Saint-Bertin, 51.
Saint-Bertrand de Comminges, 301.
Saint-Celse, 203.
Saint-Clément, 356, 385.
Saint-Côme, 329.
Saint-Denis, 59, 61, 227, 390.
Saint-Dié, 137 n.
Saint-Epvre, 137.
Saint-Etienne de Bamberg, 76.
Saint-Etienne de Caen, 226, 232, 233.
Saint-Etienne de Limoges, 79 n.
Saint-Flour, 378.
Saint-Gall, 68, 101, 268, 389.
Saint-Géraud d'Aurillac, 40, 63, 228.
Saint-Germain d'Auxerre, 61, 65, 390.
Saint-Germain-des-Prés, 51, 59.
Saint-Gilles, 130, 254, 291, 372, 379, 392.
Saint-Hilaire, 181.
Saint-Jacques de Compostelle, 83, 105, 172.
Saint-Jean (porte de Rome), 281.
Saint-Jean de la Péna, 231.
Saint-Martial de Limoges, 63, 87, 228, 390.
Saint-Martin de Tours, 61, 65, 326, 329, 378.
Saint-Maur des Fossés, 61, 65, 223.
Saint-Maximin de Trèves, 101.
Saint-Médard de Soissons, 141, 225, 229.
Saint-Michel de Chiusi, 89.
Saint-Michel de Cusan, 66.
Saint-Michel au Gargano, 37, 64, 143, 150.
Saint-Michel de Pavie, 20.
Saint-Michel en Thiérache, 66.
Saint-Michel (fête), 294.
Saint-Miniato, 181.
Saint-Nicolas de Bari, 383.
Saint-Nicolas (chapelle, à Canossa), 261.
Saint-Nicolas in Carcere Tulliano, 385.
Saint-Paul, abbaye romaine, 18, 64, 158, 187, 199.
Saint-Pierre, 21, 46, 150, 269, 278, 303, 369.
Saint-Pierre (bannière de), 203, 232, 277.
Saint-Pierre (basilique de), 28, 29, 37, 73, 83, 116, 134, 156, 169, 172, 175, 195, 244, 280, 353, 359, 383, 385.
Saint-Pierre (denier de), 234, 306.
Saint-Pierre (fidèles de), 276, 299, 302, 310, 315, 381, 394.
Saint-Pierre-aux-Liens 172, 195, 244.
Saint-Pierre à Lille, 225.
Saint-Pierre-le-Vif à Sens, 64.
Saint-Remi, 140.
Saint-Pons, 300, 301.
Saint-Riquier, 61, 141.
Saint-Salvius, 181, 205.
Saint-Sépulcre, 312.
Saint-Vanne, 100, 105 n., 131, 132.

Saint-Victor de Marseille, 114, 130, 264, 301.
Saint-Vincent, à Milan, 203.
Saint-Vincent-de-Vulturne, 19.
Sainte-Agnès, 180.
Sainte-Croix d'Orléans, 88.
Sainte-Lucie, 352.
Sainte-Marie Majeure (Rome), 252.
Sainte-Marie des Anglais (Rome), 234.
Sainte-Marie de l'Aventin (Rome), 64, 187.
Sainte-Marie des Martyrs (Rome), 354.
Sainte-Marie nouvelle (Rome), 362.
Sainte-Prisque (Rome), 228.
Sainte-Rufine, 279.
Sainte-Sophie de Constantinople, 166.
Saintes, 82, 227, 289, 378.
Salerne, 13, 31, 33, 56, 57, 64, 103, 104, 117, 124, 143, 150, 151, 153, 210, 266, 277, 284, 335, 351, 382, 383, 388, 392.
Salm, 279, 355.
Salomon, roi de Hongrie, 310.
Salone, 310.
Salzbourg, 26, 54, 58, 68, 113, 218, 248, 350, 357, 365, 397.
Sanche, roi de Navarre, 89.
Sanche, évêque aragonais, 303.
Sanche-Ramirez, roi d'Aragon, 300, 368.
San Juan de la Peña (Cf. S. Jean), 89, 231.
Santa Severina, 56.
Saône, 20, 87, 98, 189, 229, 291, 295, 373.
Sardaigne, 48, 88.
Sarragosse, 50.
Sarrasins, 7, 9, 14, 49, 73, 227, 231, 282, 334, 377.
Saumur, 226.
Save, 55.
Savoie, 174, 260.
Saxe, 23, 24, 34, 75, 246, 247, 257, 317, 351, 360.
Saxons, 35, 43, 53, 265, 271, 308.
Scandinaves, 308.
Scandinavie, 48, 52, 194, 234.
Scanie, 52.
Scardona, 55.
Schmidt 319 n.
Scot Erigène, 321-23.
Scutari, 235.
Seeland, 110.
Seldjoukides, 166, 377.
Senlis, 81, 140, 141, 224, 366.
Sens, 8, 57, 64, 80, 91, 141, 221, 225 227, 228, 287, 288, 291, 292, 296, 324, 372, 373, 376, 378, 379 n., 402.
Septimanie, 60.
Septizonium, 282.
Serbie, 235.
Serge III ou Sergius, pape, 17.
Sergius IV, pape, 72.
Servandus, archevêque de Bône, 313.
Seville, 50.
Sicile, 3, 14, 48, 49, 138, 179, 282, 358, 369, 382, 383, 389 n., 393.
Siegfrid de Gorze, 112 n.
Siegfried, archevêque de Mayence, 215, 216, 263, 267, 350.
Sienne, 174, 191.
Sigebert de Gembloux, 389 n.
Silva Candida, 138.
Silvestre Ier, pape, 389.
Silvestre II, pape, 36, 40, 42-6, 72.
Silvestre III, pape, 114, 116.
Siméon, ancien moine du Sinaï, 162.
Sinaï, 162.
Sion, 84, 222, 233.
Siponto, 143, 151, 164, 210.
Sisteron, 222.
Siszek, 55.
Sitifienne (Mauritanie), 313.
Slaves, 1, 24, 53, 54, 67, 71, 110, 236.
Slavonie, 235.
Slesvig, 25, 52.
Soano, 187.
Sofia, 2 n.
Soissons, 86, 141, 225, 229.
Soracte, 18, 43.
Sorrente, 153, 210.
Souabe, 11, 12, 14, 19, 20, 23, 27, 96, 212, 214, 247, 248, 257, 263, 264, 272, 279, 357, 361, 382, 389.
Souabes, 35.

Souvigny, 228, 372.
Spalato, 55, 235, 311.
Spire, 113, 171, 215, 249, 250, 254, 271, 322.
Spolète, 14-16, 18, 19, 31, 57, 149, 170, 173, 251.
Stavelot, 95, 101, 112 n., 217.
Stigand, archevêque de Contorbéry, 232, 233.
Strasbourg, 76, 95, 215, 249, 268.
Styrie, 54.
Subiaco, 18, 64.
Suède, 52, 110.
Suein ou Sueno, roi de Danemark, 234, 307.
Suidger, évêque de Bamberg (Clément II), 116.
Sutri, 115, 116, 118, 175, 195, 243, 262, 280, 400.
Svinimir (v. Démétrius), 310.
Syrie, 2.

T

Tagino, archevêque de Magdebourg, 71.
Tamislav, roi des Croates, 55.
Tancrède de Hauteville, 150.
Tarentaise, 57, 72, 86, 220.
Tarente, 56, 150, 210.
Tarragone, 49, 368, 374.
Tchèques, 53.
Tedald, archevêque de Milan, 250, 359.
Térouanne, 81, 141, 296, 297, 374.
Terracine, 356, 358.
Teutons, 12, 43, 255, 270, 282, 310.
Thasos (île), 2 n.
Theiss, 54.
Théodora, 17.
Théodose, empereur, 26, 120, 258, 341, 404.
Théophano, épouse d'Otton II, 33, 34, 36, 42.
Théophylacte, 17.
Théophylacte de Tusculum (Benoît VIII), 73.
Thibaud, comte de Champagne, 292.
Thiérache, 66.
Thierry, duc de Lorraine, 274.
Thietmar, évêque de Mersebourg, 109.
Thionville, 8.
Thrace, 2 n.
Thuringe, 3, 216, 219, 246, 267, 268.
Tibre, 14, 180, 280, 283, 353, 359.
Tivoli, 43, 279, 283.
Tlemcen, 49.
Tolède, 49, 368, 388.
Tornilaios, 164.
Toscane, 14, 16, 18, 19, 57, 73, 97, 100, 117, 149, 169, 171, 173-5, 180, 187, 194, 200-2, 204, 205, 207, 224, 245, 253, 264, 274, 275, 277-9, 350, 360, 361, 364, 379, 386.
Toscans, 152.
Toul, 66, 112 n., 117, 134-7, 140, 143, 162, 361, 374.
Toulouse, 82, 172, 222, 378, 379.
Touraine, 324.
Tours, 39, 57, 63, 64, 82, 90, 143, 168 n., 221, 222, 226-8, 290, 292, 295, 296, 320, 321, 323, 324, 326-9, 372, 378, 397 n.
Traginel, 373.
Trani, 56, 165, 210.
Transtévère, 114, 175, 385.
Tremiti (île), 170.
Trente, 54, 208, 217.
Trèves, 9, 24, 26, 58, 101, 111, 134, 137, 139, 141, 142, 144, 145, 162, 215-18, 252, 264, 268, 347, 397.
Trévise, 54, 265, 269.
Tribur, 214, 258.
Trieste, 54, 56.
Trinité (de Vendôme), 227, 228.
Tripolitaine, 49.
Troarn, 325.
Troia, 77, 359.
Troina, 358, 382.
Troyes, 12, 80, 144, 202, 373.
Tulle, 63.
Turcs, 166, 366, 377.
Turin, 20, 208, 218, 245, 249, 260, 261, 361.
Tuscie, 16.

Tusculum, 73, 94, 102, 105, 114, 116, 118, 120, 135, 174, 176, 353, 356.
Tyrol, 271.

U

Ulm, 362.
Unni, archevêque de Hambourg, 52.
Urbain II, pape, 356-60, 362-9, 370, 371, 376, 373, 378, 380-3, 387, 389, 391-5, 397 n., 399, 400-2, 404, 405.
Urbino, 181.
Urgel, 49, 84.
Utrecht, 71. 100, 140, 162, 257.
Uzès, 86.

V

Valence, 86, 369.
Vallombreuse, 181, 205, 277, 360 n., 392.
Vendôme, 228, 362, 363, 378.
Vénétie, 148.
Venise, 55, 66, 99, 148, 311, 342, 351, 377.
Vénitiens, 99.
Verceil, 76, 97, 103, 143, 262, 323.
Verdun, 24, 26, 66, 100, 134, 136, 140, 142, 217, 224, 257, 271, 347, 361.
Verdun-sur-Saône, 86.
Vérone, 14, 16, 19, 27, 33, 54, 113, 252, 275, 277.
Vézelay, 89, 390.
Vicence, 54, 71.
Vich, 40, 49, 84, 230.
Victor II, pape, 169-73, 182, 185, 189, 221.
Victor III, pape, 352, 354-6, 369, 371.
Vienne, 17, 57, 86, 114, 127, 130, 131, 220, 221, 254, 291, 357, 379.
Virgile, 128.
Volpiano, 89, 94, 100, 136, 162, 163, 213.
Volterra, 76.
Vosges, 138.
Vulture (Mont), 149.

W

Wajk, duc, roi d'Hongrie (v. Etienne Ier), 45.
Wason, évêque de Liége, 116, 119, 135, 318.
Welf, duc de Bavière, 257, 276, 357.
Welf le jeune, duc de Bavière, 361, 362, 369, 381.
Wendes, 53.
Wenric de Trèves, 347, 397.
Wenzel, duc de Bohême, 53.
Wernher, comte, 215.
Wessex, 51.
Westphalie, 70, 347.
Wibert de Toul, 134.
Willigis, archevêque de Mayence, 44.
Winchester, 232, 233, 304.
Windsor, 233.
Woitech, évêque de Prague (v. Adalbert), 53.
Wolfelmus de Cologne, 397.
Wolfgang, évêque de Ratisbonne, 68.
Worms, 37, 71, 113, 134, 135, 252-5, 257, 259, 271, 346, 349, 350, 357, 387, 403.
Wratislaw, duc de Bohême, 309, 355.
Würzbourg, 24, 72, 112, 257, 268, 350, 355, 357.

Y

York, 233.
Yves, évêque de Chartres, 363 n., 366, 402, 403.

Z

Zacharie, pape, 258.
Zachlumie, 55.
Zähringen, 382.
Zalacca, 368.
Zeitz, 31, 52, 109.
Zurich, 382.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE : Sources et instruments de travail v

INTRODUCTION : L'évolution de la chrétienté latine de l'époque carolingienne à la restauration de l'Empire (752-962). — Le Saint-Siège et les Francs; l'anarchie occidentale 1

CHAPITRE PREMIER. — L'établissement de l'hégémonie germanique 23

Otton III; les papes Grégoire V et Silvestre II..... 36

CHAPITRE II. — Etendue et limites de la chrétienté latine au début du XIe siècle 48

CHAPITRE III. — Le monachisme et la réforme monastique. Cluny; moines lorrains et ermites italiens..... 59

CHAPITRE IV. — Le rôle de l'empereur Henri II le Saint; rapports avec Rome et premiers essais de réforme générale..... 69

CHAPITRE V. — L'Église et la question de la réforme en France et en Bourgogne au temps de Robert le Pieux.. 80

CHAPITRE VI. — L'Église Romaine et l'Empire au temps de Conrad II..... 94

CHAPITRE VII. — La politique religieuse de l'empereur Henri III en Italie et en Allemagne; son intervention à Rome jusqu'à l'avènement du pape Léon IX..... 107

CHAPITRE VIII. — Etat politique et moral de la chrétienté latine à l'avènement du pape Léon IX..... 121

CHAPITRE IX. — Le pape Léon IX et la réforme de l'Église (1049-1052) 134

CHAPITRE X. — Rôle politique de Léon IX en Italie; rupture avec les Normands; fin du pontificat..... 147

CHAPITRE XI. — Les relations de la chrétienté latine avec l'Orient au temps de Léon IX; le schisme de Michel Cérulaire..... 159

Pages.

CHAPITRE XII. — Les progrès de la réforme ecclésiastique au temps de Victor II, Étienne IX et Nicolas II (1054-1061). — La fin de la tutelle germanique..... 168

CHAPITRE XIII. — L'élection d'Alexandre II et les premiers temps de son pontificat; le schisme de Cadalus (Honorius II) (1061-1064)..... 192

CHAPITRE XIV. — Alexandre II et l'action du Saint-Siège en Italie (1065-1073)..... 202

CHAPITRE XV. — L'Église du royaume germanique et ses rapports avec Alexandre II..... 212

CHAPITRE XVI. — Le Saint-Siège et les églises de France au temps d'Alexandre II..... 220

CHAPITRE XVII. — Relations d'Alexandre II avec l'Espagne, l'Angleterre, les pays scandinaves et les confins orientaux de la chrétienté latine. — Résultats généraux du pontificat. — Rôle d'Hildebrand..... 230

CHAPITRE XVIII. — Les débuts du pontificat de Grégoire VII; ses premiers rapports avec le roi Henri IV d'Allemagne (1073-1076)..... 243

CHAPITRE XIX. — Grégoire VII et Henri IV de 1076 à 1080 : Canossa et la seconde rupture..... 257

CHAPITRE XX. — Henri IV en Italie: siège et prise de Rome; l'intervention normande..... 273

CHAPITRE XXI. — Grégoire VII et la France..... 285

CHAPITRE XXII. — Grégoire VII et l'ensemble de la chrétienté..... 300

CHAPITRE XXIII. — Le Saint-Siège et l'hérésie de Léon IX à Grégoire VII. — La controverse bérengarienne..... 317

CHAPITRE XXIV. — La fin du pontificat. — L'homme et l'œuvre. — Les idées grégoriennes et leur influence sur le droit canon..... 332

CHAPITRE XXV. — L'Église romaine et la réforme grégorienne après la mort de Grégoire VII; Victor III et les débuts d'Urbain II..... 350

CHAPITRE XXVI. — Urbain II en Lombardie et en France; le concile de Clermont et la croisade. Fin du Pontificat (1094-1099)..... 364

CHAPITRE XXVII. — L'œuvre d'Urbain II; rôle nouveau du monachisme; la chrétienté en 1100 et le conflit des doctrines..... 387

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES..... 407

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris. — 1926.

14,561

270.4
G19

Gay, Jules

AUTHOR
Les Papes Du XIe Siecle et la

TITLE Chretienne.

BORROWER'S NAME	DATE RETURNED

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY